della glorioschia Vivant

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

ÉLÉMENS

DE

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

RENFERMANT en abrégé ce qui s'eſt paſſé de plus intéreſſant dans l'Egliſe, depuis la naiſſance de JESUS-CHRIST juſqu'au Pontificat de PIE VI.

Pour ſervir à l'inſtruction des Gens-du-monde & des Jeunes-gens qu'on élève dans les Colléges.

PAR l'Auteur du NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE.

NOUVELLE ÉDITION, corrigée, augmentée, & entiérement refondue.

TOME II.

A CAEN,

Chez G. LE ROY, Imprimeur du Roi, à l'ancien Hôtel des Monnoies.

Avec Approbation & Privilége du Roi,

1787.

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

ONZIÉME SIÉCLE.

Antipapes.

LES combats des ſouverains Pontifes contre les Antipapes, ſont les faits les plus intéreſſans des cinquante premiéres années de ce ſiécle. Les papes *Silveſtre II*, *Jean XVII*, *Jean XVIII*, *Sergius IV*, *Benoît VIII*, *Jean XIX*, régnérent aſſez paiſiblement. Mais la maiſon de *Toſcanelle*, puiſſante en Italie, ayant mis ſur la chaire pontificale un enfant de douze ans, qui étoit de leur famille (*Benoît IX*), deux autres Antipapes lui diſputérent la papauté, après s'être fait-élire par inſinuation ou par violence; & ce ſchiſme produiſit une eſpèce de guerre civile.

Un prêtre nommé *Gratien*, homme de qualité & fort-riche, se rendit à Rome, persuada aux intrus de se démettre, leur donna (dit-on) des dédommagemens en argent, & fut mis à leur place sous le nom de *Grégoire VI*, en 1045. Comme le jeune *Benoît IX* avoit été élu longtems avant ses concurrens, on lui laissa la jouissance du tribut que l'Angleterre payoit depuis long-tems à Rome, & qu'on appelloit le *denier de S. Pierre*. Quoique la conduite de *Grégoire VI* fût sage & ses vues droites, il fut déposé en 1046, parce qu'il étoit entré dans le souverain pontificat par la simonie. *Suidger*, évêque de Bamberg, fut élu à sa place, sous le titre du *Clément II*: il ne siégea que peu de tems. Après sa mort, l'empereur *Henri III*, qui dominoit à Rome par ses partisans, fit-élire *Damase II*; & après celui-ci, *Léon IX*, évêque de Toul, le premier Pape qui garda son évêché avec celui de Rome.

Ce Pape avoit de grandes qualités; il fit des fautes, parce qu'il étoit homme; mais il fit aussi beaucoup de bien, parce qu'il avoit toute l'activité d'un grand-homme. Il travailla sans cesse à la réforme des mœurs; il assembla des Conciles, condamna la simonie & déposa les Simoniaques. Dans ses divers voyages, il rétablissoit, autant qu'il le pouvoit, la discipline, & remédioit aux abus les plus crians. Son courage ne se bornant point à la réforme des mœurs, il se mit à la tête d'une armée pour repousser les Normands;

mais il fut vaincu & fait prisonnier. Il mourut à Rome en 1054, regretté comme le pere des pauvres.

Consommation du Schisme des Grecs.

Ce fut sous *Léon IX* que l'Eglise Grecque consomma le schisme qui la sépare encore aujourd'hui de l'Eglise Latine. Nous avons parlé ci-devant des tentatives de *Photius* pour opérer cette funeste division. La sagesse des Pontifes Romains avoit éteint le feu qu'il avoit allumé ; mais il couvoit sous la cendre. Les patriarches de Constantinople, en lisant les écrits de *Photius* contre l'Eglise d'Occident, prenoient peu-à-peu son esprit. *Michel Cérulaire*, qui fut placé sur ce siége en 1043, fit sur-tout éclater les vues ambitieuses de ce Patriarche, qu'il regardoit comme un de ses plus illustres prédécesseurs.

En 1053, il s'avisa d'écrire à *Jean* évêque de Trani dans la Pouille, une longue Lettre, afin qu'il la communiquât au Pape & à tous les Prélats Occidentaux. Dans cette Epitre, qui étoit le signal de la discorde, il accusoit les Latins de plusieurs erreurs imaginaires. Les principales étoient, de se faire-raser la barbe ; de jeûner le Samedi ; d'employer du pain azyme dans la célébration des saints Mysteres ; de se donner le baiser de paix dans l'Eglise ; de ne pas chanter l'*Alleluia* dans le Carême ; de manger du sang des animaux & des viandes suffoquées ; enfin, de

prescrire le célibat aux prêtres. Il formoit encore quelques autres accusations, fausses ou frivoles, mais qui, pouvant être légérement crues par des peuples légers & inconstans, allarmérent beaucoup le pape *Léon IX*.

Ce Pontife envoya aussi-tôt des Légats à Constantinople. L'empereur *Constantin Monomaque* les reçut avec distinction; mais le patriarche ne voulut ni leur parler, ni les voir. Les Légats offenses excommunierent *Michel* & ses adherens dans l'Eglise de Ste Sophie. Le Patriarche opposa anathême à anathême, & entraina dans son schisme le clergé & le peuple. Alors les villes, les diocèses, les patriarchats entiers se séparérent de l'Eglise Romaine. Les Abbés & les Religieux qui ne voulurent pas renoncer aux cérémonies des Latins, furent chassés des monastéres qu'ils avoient dans la ville & dans le territoire de Constantinople; & tout annonça une rupture éternelle.

Après la mort de *Constantin Monomaque*, que la politique avoit contraint de souffrir les changemens operés par le patriarche de Constantinople, l'Empire passa à *Théodore* & ensuite à *Michel VI. Cérulaire*, qui n'espéroit pas de pouvoir faire adopter toutes ses idées à ce dernier prince, voulut avoir un Empereur qui dépendit de lui. Il fit soulever le peuple, feignit de le calmer; & paroissant céder à la force & au desir de preserver l'Empire d'une ruine entiére, il ouvrit les portes de Constantinople à *Isaac Comnene*.

Le Patriarche envoie en même tems à *Michel VI* quatre Métropolitains, qui lui persuadent de déposer le sceptre impérial. *Mais* (dit *Michel*) *que me promet donc le Patriarche à la place de l'Empire ?* -- *Le Royaume céleste*, répondirent les députés.

Michel quitta donc la pourpre, & *Isaac* qui en avoit été revêtu par les intrigues de *Cérulaire*, se laissa d'abord gouverner par lui. Le Patriarche abusa bientôt de son crédit ; il voulut, pour ainsi dire, être souverain, & il menaça l'Empereur, s'il ne suivoit ses conseils, de lui faire-perdre la couronne qu'il lui avoit mise sur la tête. *Isaac* fit-arrêter secrettement ce prélat ambitieux & despotique, & l'envoya en exil où il mourut.

Le schisme que *Cérulaire* avoit fait-naître, se soutint sous ses successeurs. Depuis la séparation faite sous *Photius*, une animosité secrette régnoit entre les Eglises Grecque & Latine, quoiqu'elles se fussent réunies extérieurement. La plupart des Grecs, (dit l'Abbé *Racine*,) ressembloient à un homme, qui voulant rompre avec un ancien ami, attend l'occasion de le faire avec bienséance, & remplit certains devoirs de politesse, sans rien conserver de l'affection de l'amitié. Ce n'est pas que tous les Evêques & tous les Fidèles de l'Orient fussent dans ces sentimens ; mais c'étoit la disposition d'un très-grand nombre. Depuis long-tems les Patriarches de Constantinople prenoient le titre d'*Evêque universel* ; & certains Papes,

au lieu de leur donner l'exemple de la modestie comme le fit S. *Grégoire* le *Grand*, les révoltoient par des prétentions fondées à la vérité, mais qu'il falloit faire-valoir avec une sage modération. Ainsi presque tous les esprits étant préparés au schisme, il n'est pas étonnant que cette nombreuse & triste séparation se soit faite avec tant de facilité.

Pontificat de Grégoire VII. *Disputes au sujet des Investitures.*

Le schisme des Orientaux avoit ôté à l'Eglise Romaine une partie de ses branches ; & ce grand arbre fut encore ébranlé par les coups que lui portèrent quelques Princes Occidentaux. Les Empereurs Allemands vouloient disposer alors, comme on l'a vu ci-devant, de la première place ecclésiastique du monde Chrétien. Mais sous l'empereur *Henri IV* tout changea de face. *Grégoire VII*, auparavant Bénédictin de Cluni, ayant été placé sur la chaire de S. Pierre en 1073, pensa sérieusement à rendre le pontificat indépendant de l'Empire. Son premier soin fut d'assembler des Conciles, où il excommunia les Ecclésiastiques qui avoient donné de l'argent pour avoir des bénéfices, & les Laïques qui leur en avoient donné l'investiture.

Les Empereurs jouissoient depuis plusieurs siécles du droit de conférer les évêchés & les abbayes. L'usage étoit d'investir ceux qu'ils nom-

moient à ces places, en leur mettant entre les mains la crosse, & en leur donant l'anneau avant la consécration. Le Pape condamna solemnellement cet usage. Il prétendoit que c'étoit une espèce de simonie que les Ecclesiastiques reçussent l'investiture de la main des Laïques, & il blâmoit également ceux qui la donnoient & ceux qui la recevoient. L'empereur *Henri IV* ayant alors une guerre dangereuse à soutenir, craignit d'éclater contre le souverain Pontife: mais dès qu'il eut triomphé de ses ennemis, il convoqua une assemblée d'Evêques & d'Abbés à Worms, qui cassèrent l'élection du Pape, qu'ils accusèrent de plusieurs crimes. On ne lui donna plus dès-lors que le nom d'*Hildebrand*, nom qu'il portoit étant religieux de Cluni, & on déclara qu'on cesseroit de le regarder comme souverain Pontife.

Déposition de l'Empereur Henri IV; *Mort de* Grégoire VII.

Grégoire VII se livrant alors à toute l'impétuosité d'un zèle plus ardent qu'éclairé, excommunia *Henri*, dispensa ses sujets du serment de fidélité & le déclara déchu de l'Empire.

C'est le premier exemple d'excommunication fulminée contre un Souverain. *Otton*, évêque de Frisingue, quoique attaché à l'Eglise & aux Papes, ne put s'empêcher de dire: « L'Empire fut » d'autant plus indigné de cette nouveauté, » que jamais auparavant il n'avoit vu de pa-

» reille ſentence publiée contre un Empereur » Romain. » Le Pape, après ce grand éclat, écrivit pluſieurs Lettres en Italie & en Allemagne, où il entreprenoit de juſtifier cette excommunication, & où l'on voit les fondemens de cette doctrine inouïe juſqu'alors, « que le ſouverain » Pontife a droit de dépoſer les Souverains. »

Les ſujets de *Henri*, intimidés par les foudres de Rome, & ébranlés par les Lettres de *Grégoire* qui les exhortoit à élire un autre Roi, alloient abandonner l'Empereur. *Henri* ſongea à ſe réconcilier avec le Pape. Les conditions du traité parurent ſi humiliantes à ſes partiſans, qu'il fut obligé de les rompre. Son parti, compoſé des Evêques & des Abbés inveſtis par lui, dépoſérent de nouveau *Grégoire VII*, & élurent à ſa place l'an 1080 à Mayence *Guibert* archevêque de Ravenne, ſon plus implacable ennemi, ſous le nom de *Clément III.*

Cependant *Henri* avoit à combattre *Rodolphe* duc de Souabe, que les Allemands révoltés avoient élu empereur. *Grégoire VII* avoit confirmé ſon élection, & lui avoit envoyé en ſigne d'inveſtiture une couronne d'or, autour de laquelle on liſoit ce vers latin :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho,

c'eſt-à-dire ; « JESUS-CHRIST, *la pierre myſtique*, » *a donné le diadême à* Pierre, & Pierre *le donne à* » *Rodolphe.* » Le Pontife accorda à tous les partiſans de ce prince la bénédiction des Apôtres dans

cette vie & dans l'autre. Puis il ajouta dans la priere qu'il fit en cette occasion à ces Saints : *Faites maintenant connoître que si vous pouvez lier ou délier dans le Ciel, vous pouvez aussi sur la terre donner les Empires, les Royaumes & les Principautés.*

Henri ayant opposé à *Grégoire* un autre Pape, résolut de marcher à Rome pour faire valoir son élection. Il s'en rendit maître en 1084, & reçut la couronne impériale des mains de son Antipape. *Grégoire VII*, chassé de son siége, mourut peu de tems après à Salerne en 1085, avec la réputation d'un homme vertueux, qui n'avoit jamais sçu adoucir cette inflexibilité de caractère, dangereuse à soi-même & aux autres. Il avoit d'excellentes qualités, que ses défauts ne doivent pas obscurcir. Non-seulement ses mœurs étoient pures ; mais, s'il l'avoit pu, il auroit été le restaurateur de celles du clergé. Il ne manqua à *Grégoire VII*, pour être un Pape du premier mérite, qu'un peu plus de lumières & de prudence. Ses dernières paroles furent : *J'ai aimé la justice & haï l'injustice ; c'est pourquoi je meurs en exil.*

Successeurs de Grégoire VII.

Après la mort de ce pontife, *Didier*, abbé du Mont-Cassin, & cardinal de Sainte *Cecile*, obtint la papauté, & prit le nom de *Victor III.* Il n'eut que le tems de renouveller les anathèmes fulminés par son prédécesseur contre *Henri* & *Guibert*.

Urbain II, qui siegea apres lui, marcha sur ses traces & sur celles de *Grégoire VII*.

Enfin, sous *Paschal II*, l'Eglise fut délivrée de l'antipape *Guibert*, mort subitement, comme il ravageoit le territoire de Rome. *Henri IV* ne lui survecut guéres. Abandonné de ses sujets, & obligé de céder l'empire à son fils *Henri V*, qui avoit armé contre son pere, il mourut, détrompé des illusions de la grandeur, & dans un état qui n'etoit guéres au-dessus de l'indigence, en 1106. Il termina ses jours à Liége qui lui avoit donné un asyle. *Henri V*, poussant l'inhumanité jusqu'au-delà du trépas, vint se poster devant cette ville, pour la punir de la réception qu'elle avoit faite à son pere & des honneurs funèbres qu'elle lui avoit rendus. Les Bourgeois ayant une armée à leurs portes, firent leur paix avec *Henri*, en exhumant le corps de l'Empereur. Ils le livrerent à ce fils denaturé, qui le fit porter à Spire. On le plaça dans un cercueil de pierre, où il demeura cinq ans hors de l'Eglise, sous prétexte que son excommunication n'avoit pas été levée.

Cardinaux.

Le saint-siege reçut un nouvel éclat dans ce siecle, par celui qu'on donna à la dignité de Cardinal. Depuis long-tems l'Eglise de Rome avoit donné à ses principaux prêtres & diacres le nom de *Cardinaux*; mais ce ne fut que sous le pape *Nicolas*, & dans un Concile tenu à Rome en 1059,

qu'il fut décidé que l'élection des Papes dépendroit des Cardinaux. Ils furent regardés dès-lors comme le conseil du souverain Pontife, & admis à toutes les délibérations de quelque importance. Aussi le titre de Cardinal l'emporta bientôt sur celui de toutes les autres dignités ecclésiastiques.

[*Ordres Religieux.*

Ce qui donna un nouveau lustre à l'Eglise, fut l'institution de divers Ordres religieux. L'Ordre des Camaldules, fondé par un homme vertueux d'Italie, connu sous le nom de S. *Romuald*, n'eut guères d'égal en austérités & en mortifications. Nous en avons parlé dans l'histoire du siécle précédent.

Celui de Vallombreuse, ainsi appellé de la vallée où fut bâtie la première maison de cet ordre, dut son origine à S. *Jean Gualbert*, qui lui donna l'exemple de toutes les vertus. Florence étoit la patrie de ce saint fondateur, qui alla jouir de la récompense de ses travaux en 1193. Ce fut lui qui le premier reçut des freres *Lais* ou *Convers*, différens des Moines de chœur : & cette distinction, que le zèle pour le service divin lui avoit inspirée, fut une des causes du relâchement introduit bientôt-après dans son institut & dans quelques autres.

S. *Bruno*, d'abord Chanoine de Cologne, ensuite Théologal de Reims, mort en 1101, fut le pere des *Chartreux*, qui, depuis leur origine, ont

été enſévelis dans la plus profonde retraite. Un déſert appellé Chartreuſe, dans les montagnes de Grenoble, donna ſon nom à cette nouvelle famille monaſtique; & tandis que pluſieurs Ordres religieux ne portoient que des ronces & des épines, cette ſolitude fut toujours féconde en fruits de vie.

L'Ordre de Citeaux, que S. *Bernard* illuſtra le ſiecle d'après, eut pour fondateur, dans celui-ci, *Robert* de *Moleſme*. Il lui donna la Règle de S. *Benoît*, avec quelques conſtitutions particulieres.

Les Moines furent utiles dans ce ſiécle à l'Allemagne, même pour le temporel, par le travail de leurs mains. Ils commencérent à défricher les vaſtes forêts qui couvroient tout le pays. Par leur induſtrie & leur ſage économie, les terres furent cultivées, les ſerfs qui les habitoient multipliérent les monaſtéres, produiſirent des villes conſidérables, & leurs dépendances devinrent de petites Provinces. Mais, (comme le remarque *Fleury*,) ce ſoin du temporel ne fut pas toujours avantageux au ſpirituel dans ces Egliſes naiſſantes. On s'eſt trop empreſſé de les enrichir, ſurtout par l'exaction des dîmes. Ce fut le ſujet d'une revolte de la Thuringe contre l'Archevêque de Mayence, d'une autre en Pologne, d'une troiſieme en Danemarck, qui fut cauſe du martyre du roi S. *Canut*. On devoit avoir plus d'égard à la foibleſſe de ces nouveaux Chrétiens, & craindre

dre de leur rendre la Religion odieuse. On devoit craindre sur-tout de trop enrichir les monastéres; & les Moines devoient être effrayés à la vue des revenus immenses dont ils jouissoient.

C'est à ce siécle que quelques-uns rapportent l'établissement des Chanoines-réguliers, dont S. *Augustin* avoit donné la premiére idée. On les introduisit vers l'an 1073 dans l'abbaye de S. Victor de Paris, où le fameux *Hugues* de S. Victor enseigna la théologie sous le premier Abbé.

Ce qui a fait-penser que l'institution des Chanoines-réguliers est de ce siécle, c'est un Canon du Concile de Rome (1063), conçu en ces termes: « Nous ordonnons que les prêtres & » les diacres, qui garderont la continence, man» gent & dorment ensemble près des Eglises pour » lesquelles ils sont ordonnés, & qu'ils aient en » commun tout ce qui leur vient de l'Eglise; » & nous les exhortons à faire ensorte de me» ner la vie commune des premiers Fidèles. » Un Ecrit de *Pierre Damien* adressé au pape *Alexandre*, l'engagea sans doute à faire ce réglement. Le but de cet Ecrit est de montrer, que les Chanoines ne doivent rien avoir rien en propre, & l'Auteur le prouve principalement par l'autorité de S. *Augustin*, dans les Sermons de la vie commune, qui ont servi de fondement à la Règle des Chanoines. Dès la fin du Xe siécle, plusieurs Chapitres de Cathédrales & plusieurs Abbayes de Chanoines, avoient repris la vie com-

mune par les soins de leurs Evêques ; mais ces réformes n'étoient que suivant la Règle d'Aix-la-Chapelle, faite au commencement du IXe siécle. Depuis le Concile de Rome de l'an 1063, la reforme des Chanoines alla jusqu'a l'exclusion de toute proprieté ; & ceux qui l'embrasserent, furent nommés Chanoines-reguliers.

Héresies ; Simonie.

La doctrine sur la présence-réelle de J. C. dans l'Eucharistie, avoit été un sujet de dispute dans le IXe siecle. *Jean Scot*, dit *Erigene*, avoit eu (dit-on) des sentimens contraires à ceux de l'Eglise : *Berenger* de Tours, archidiacre d'Angers, sçavant & opiniâtre theologien, les renouvella, & s'expliqua encore plus ouvertement. Il prétendit que le pain & le vin n'étoient pas changés au Corps & au Sang de J. C. dans le sacrement de l'Eucharistie. Cette erreur, qui attaquoit un des principes fondamentaux de notre Foi, fut anathematisée dans divers Conciles, & sur-tout dans ceux de Rome. L'un des principaux avantages que l'Eglise tira des disputes contre *Berenger*, fut de faire-exposer sans la moindre équivoque un dogme que des Ecrivains téméraires s'étoient efforcé d'obscurcir, & que de dangereux Heretiques devoient combattre quelques siecles après. Ce ne furent plus seulement des témoins particuliers qui declarérent quelle étoit leur foi & quelle etoit celle de l'Eglise :

ce fut l'Eglise elle-même qui prescrivit ce que l'on devoit croire pour être Catholique. *Bérenger* nioit que la chair de JESUS-CHRIST fût réelle & véritable dans l'Eucharistie; & par une suite nécessaire, il nioit que ce fût celle qui est née de la Sainte Vierge. L'Eglise opposa à ces deux erreurs, deux vérités contraires : l'une, que la vraie chair de JESUS-CHRIST est réellement dans l'Eucharistie : l'autre, que cette chair est celle qu'il a prise dans le sein de la Sainte Vierge. La profession de foi qui fut prescrite à *Bérenger*, devint celle de tous les Catholiques.

Cet hérétique flotta toute sa vie d'erreur en erreur. Menacé du dernier supplice, il donna diverses rétractations, & signa plusieurs formulaires où la vérité étoit mise dans tout son jour : mais, la crainte lui ayant arraché ces signatures, il est fort-incertain s'il mourut Catholique.

Jean Scot, (dit M. l'abbé *Racine*,) avoit préparé les voies à *Bérenger*, & celui-ci les prépara aux Calvinistes qui allèrent beaucoup plus loin : ses écrits furent le germe de toutes les erreurs des Protestans, ou du moins de la principale de ces erreurs. *Bérenger* regardoit comme une petite difficulté, la profession claire & précise que l'Eglise universelle faisoit de croire le changement de la substance du pain en la substance du corps de JESUS-CHRIST. Il avoit dans l'esprit le principe pernicieux, établi depuis par les Sociniens : *Qu'il ne faut croire que ce qui nous paroît raison-*

nable. Il ne cessa d'opposer des raisonnemens à un mystere qui est par excellence un mystere de foi. Il y a apparence que s'il resta dans l'Eglise, c'est qu'il ne put former un parti assez nombreux pour s'en separer : mais ce qu'il ne put faire, les Calvinistes le firent depuis.

La piete de Fideles fut encore alarmée par l'heresie des Manicheens, qui ayant penetré d'Orient en Occident, vint infecter la France dans ce siecle. Un chanoine d'Orleans, nommé *Lysois* ou *Lysois*, & *Etienne*, confesseur de *Constance*, femme de *Robert* roi de France, en repandirent la semence vers l'an 1017. Un Concile tenu à Orleans les condamna, eux & leurs disciples, à expier leurs erreurs dans le bûcher; & ils aimérent mieux souffrir l'effrayant supplice du feu, que d'abjurer leur hérésie. Les sectateurs qu'ils avoient laissés, porterent leurs sentimens dans les Pays-Bas; mais les instructions qu'ils reçurent, les ramenérent à la saine doctrine.

Roscelin, prêtre de Compiegne, dialecticien subtil, donna un autre scandale. Il enseignoit que les trois Personnes de la Trinité sont trois realités distinctes l'une de l'autre, à-peu-pres de la même maniere que le sont trois Ames ou trois Anges; & que l'union de ces trois Personnes ne consistoit qu'en ce qu'elles n'ont qu'une volonté & qu'une puissance. C'étoit renouveler le *Tritheisme*. Cette erreur ayant été proscrite, comme heretique, par le Concile de Soissons en 1092,

Roſcelin la rétracta, mais par crainte plutôt que par perſuaſion, & il y revint quelque-tems après.

Les mœurs ſe corrompant, tandis qu'on altéroit la foi, la ſimonie fit d'étranges ravages dans l'Egliſe. On vendoit les bénéfices & les prélatures au plus offrant. *Grégoire VII*, qui gémiſſoit ſur ces maux, tenta envain d'y remédier. La loi du célibat étoit violée avec non moins de ſcandale. *Léon IX*, *Nicolas II*, *Grégoire IX*, qui en preſſérent l'obſervation avec zèle, ne trouvérent que des rebelles. A Milan, pluſieurs Eccléſiaſtiques aimérent mieux ſe ſéparer de l'Egliſe que de leurs femmes. Ils commencérent à former des aſſemblées particuliéres dans un lieu nommé Patarée, & dans les vallées voiſines. Ce fut l'origine des *Patarins* & des *Vaudois*, qui furent en beaucoup de choſes les précurſeurs des Proteſtans.

Des Pélerinages; des nouvelles Pénitences & des Flagellations.

L'abus des pélerinages, qui s'étoit gliſſé dans les ſiécles précédens, continua pendant l'onziéme. On vit ſe mettre en marche ſept mille perſonnes, dont pluſieurs étoient d'un rang diſtingué, & qui avoient à leur tête quelques-uns des principaux Evêques d'Allemagne. Ils formérent le projet ſingulier d'aller en proceſſion à Jéruſalem, & d'y porter tout ce qu'ils pouvoient avoir de plus riche & de plus magnifique, s'imaginant que ce

pompeux & ridicule étalage feroit-admirer l'Eglise dans tous les pays par où devoit passer cette procession bizarre. Quel fruit réel ces Evêques retirérent-ils de ce pélerinage ? La dissipation, suite d'un si long voyage, des accidens de toute espèce, la négligence de leurs troupeaux, & de tous les devoirs de leur ministére.

Les trois désordres que les Saints de l'onziéme siecle combattirent avec plus de zèle, furent la simonie, les violences des Seigneurs, & l'incontinence des clercs. L'ignorance de l'ancienne discipline fit (selon *Fleury*) que l'on se méprit dans l'application des remèdes. Les pénitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin de l'onzieme siécle ; & loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignoit toujours des nouvelles règles, qui en avoient diminué la rigueur. On s'étoit même imaginé que chaque péché de même espèce méritoit sa pénitence. Si un homicide, par exemple, devoit être expié par une pénitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides : ce qui rendoit les pénitences impossibles & les Canons ridicules. Mais ce n'étoit pas ainsi que l'entendoient les anciens. Le nombre des péchés de même espèce influoit sur la rigueur de la pénitence, toujours soumise à la discretion des Evêques ; mais elle se mesuroit sur la vie des hommes, & on n'obligeoit même à faire pénitence jusqu'à la mort, que pour les crimes les plus énormes.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impossibles à force de les multiplier, il fallut venir à des compensations & des estimations, telles qu'on les voit dans le Décret de *Burchard* & dans les écrits de *Pierre Damien*. C'étoient des psaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des aumônes, des pélerinages, toutes choses que l'on peut faire sans se convertir. Dès que le cœur n'étoit pas changé par la pratique des vertus contraires à ses vices, il y avoit peu de mérite dans ces pénitences, & encore moins dans les pénitences faites par d'autres que par le coupable. Les disciplines qu'un bon Moine se donnoit pour un pécheur, n'étoient pas pour ce pécheur des pénitences médicinales. Le péché n'est pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur, & en quelque monnoie que ce soit; c'est une maladie dangereuse, qu'il faut guérir dans la personne même du malade.

Nous ne trouvons point d'exemple de flagellations volontaires avant l'onzième siécle. *Pierre Damien* fut celui qui les recommandoit davantage; & S. *Dominique* le *Cuirassé* poussa ce nouveau genre de pénitence à un excès presqu'incroyable. Il ne se passoit guéres de jours, (dit *Pierre Damien*,) que *Dominique* ne récitât deux fois le Psautier tout entier, & cette récitation étoit accompagnée de la flagellation. En Carême & dans le tems de la pénitence de cent ans,

il disoit trois Pseautiers, & se flagelloit à proportion.

Voici ce que c'étoit que la pénitence de cent ans. Trois mille coups faisoient un an de pénitence. On se donnoit mille coups pendant le chant de dix pseaumes. Le Pseautier qui est composé de cent-cinquante pseaumes, & pendant lequel on se donnoit quinze mille coups, faisoit cinq années de pénitence. Il falloit donc vingt Pseautiers, & trois cens mille coups, pour faire la pénitence de cent ans. *Dominique* l'accomplissoit ordinairement en moins de six jours; & ce qui lui étoit particulier, c'est qu'il sçavoit agir également des deux mains tout à la-fois, sans néanmoins compter ce double coup pour deux. Il y eut un Carême pendant lequel il fit une pénitence de mille ans avec la permission de son Supérieur, qui se croyoit obligé d'accorder ces excès à son zèle & à ses instances.

Vers les dernières années de sa vie, sa chair étoit devenue si dure, que les instrumens dont il se servoit ordinairement, ne faisoient plus d'impression sur son corps. Ce fut ce qui le détermina à prendre une discipline de cuir, hérissée de pointes de fer, qu'il portoit par-tout où il alloit. Quand la bienséance ne lui permettoit pas de se flageller, il se frappoit sur les jambes & les cuisses, sur la tête & le coû. Il avoit les jambes, les cuisses & les bras serrés dans des cercles de fer. Son corps étoit au commence-

ment

ment tout livide & enſanglanté ; il devint dans la ſuite noir comme celui d'un Nègre. De ſi affreuſes auſtérités ne l'empêchérent pas de parvenir à une extrême vieilleſſe.

A l'exemple de ce pénitent ſi extraordinaire ; l'uſage de la *diſcipline* s'établit tellement dans le pays où il étoit, que non-ſeulement les hommes, mais les femmes Nobles vouloient ſe la donner. Au lieu d'inventer de nouveaux moyens de ſe mortifier, qui pouvoient être ſujets à de grands inconvéniens ; que n'employoit-on, (dit *Fleuri*) ceux dont on s'étoit ſervi dans les beaux ſiècles de l'Egliſe, & que ne marchoit-on ſur les traces des Anciens, qui ſçavoient allier le plus grand zèle pour les intérêts de Dieu offenſé par le péché, avec la plus parfaite diſcrétion ;

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Premiere Division.

Les pélerinages à la Terre-Sainte étoient devenus fréquens, depuis que la Croix avoit été trouvée & les Lieux saints rendus sous l'empire de Constantin. On y venoit de toute la Chrétienté, des Gaules même, d'Espagne, & des Provinces les plus reculées. Ces pieux voyages se firent avec ferveur pendant trois cents ans, malgré la chute de l'Empire d'Occident; parce que les Royaumes qui se formèrent des débris de cet vaste édifice, demeurèrent Chrétiens & peuples de Fidèles, quoique asservis à des Barbares. Mais les choses changèrent de face par les conquêtes des Arabes Mahométans, que la Religion, la langue & les mœurs séparoient de tous les peuples qui professoient le Christianisme.

Les princes Mahométans, maîtres de la Palestine, exerçoient de tems-en-tems une tyrannie horrible sur les Chrétiens de cette province, consacrée par la vie & par la mort de l'Homme-Dieu. L'Eglise gémissoit de les voir en possession des Lieux-saints, qu'ils profanoient par leurs impiétés. Un prêtre François, nommé *Pierre l'Hermite*, ne put entendre sans indignation le recit des maux que les Chrétiens souffroient. La dévotion l'ayant conduit dans la Palestine, il en fut lui-même témoin, & il résolut dès-lors de briser leurs fers. Son zele s'enflamma. Petit, mal-fait, il cachoit sous une figure peu agréable le cœur d'un Héros. Il part de la Palestine avec des lettres du Patriarche de Jérusalem, dans le dessein d'engager le Pape & les Princes Chrétiens à entreprendre une guerre sainte contre les Infidèles.

Le pape *Grégoire VII* avoit déjà imaginé une ligue des Princes Chrétiens contre les Mahométans qui menaçoient Constantinople. Il étoit de se mettre à la tête de l'armée, pour délivrer le Sépulchre de J. C.: mais il proposa seulement cette entreprise plus facile à projetter qu'à exécuter. Il craignoit d'ailleurs, que l'empereur *Henri IV*, qui n'y vouloit pas entrer, ne profitât de son absence pour étendre ses droits sur l'Eglise.

Urbain II, qui étoit sur la chaire de S. Pierre lorsque *Pierre l'Hermite* arriva à Rome, n'avoit pas les mêmes craintes que *Grégoire VII*. Il étoit presque maître en Italie, & il sçavoit que l'Empe-

reur étoit assez occupé par les troubles qui divisoient l'Allemagne.

Il écouta favorablement *Pierre l'Hermite*, & chercha les moyens de faire réussir son dessein. Après avoir assemblé un Concile à Plaisance, il vint en France, & en convoqua un autre à Clermont en Auvergne l'an 1095. Cette assemblée étoit composée de presque tous les Cardinaux, de plus de deux cens Evêques, & d'un nombre infini d'Ecclésiastiques d'Italie & de France. Il y parla avec éloquence du généreux dessein de *Pierre l'Hermite*, qui fut envoyé dans les différens Royaumes de l'Europe, pour animer le zèle des Princes & des peuples. Les exhortations du Pontife & de l'Hermite eurent le plus heureux effet : un nombre prodigieux de Chrétiens s'engagèrent par serment à passer dans la Palestine, pour la tirer des mains des Turcs & des Sarrasins. Cette guerre fut nommée *la Croisade*, parce que ceux qui la faisoient, portoient une Croix rouge sur leurs habits.

Godefroi de Bouillon, le prince le plus courageux de son tems, fut le Chef de cette multitude, qui auroit pu conquérir les trônes de l'Asie, mais qui ne connoissoit malheureusement ni ordre, ni discipline. L'armée des Croisés, composée de Volontaires de différentes nations, n'attendoit pas d'être sur les terres des Infidèles pour commettre des hostilités. L'esprit de brigandage qui animoit la plupart, les porta trop souvent à

piller les peuples qui étoient sur leur passage. Réduits à prendre des guides sur les lieux, c'est-à-dire, (dit *Fleuri*,) à se mettre à la merci de leurs ennemis, ils s'égarèrent dans leur route. Cependant *Godefroi* de *Bouillon* étoit (dit-on) à la tête de trois cents mille hommes, lorsqu'il entra dans la Syrie. Il battit les Infidèles quelque-tems après. Nicée & Antioche furent les premières villes dont ils se rendirent les maîtres. Leurs premiers succès leur ouvrirent le chemin de Jérusalem, la capitale de la Palestine & la cité sainte. Après quelques mois d'un siege opiniâtre, cette ville fut prise d'assaut en 1099, & ses habitans massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe: le carnage fut si horrible, que des ruisseaux de sang couloient dans toutes les rues.

Godefroi de *Bouillon* ayant conquis Jérusalem, fut nommé, du commun consentement de tous les princes, pour la gouverner en Roi: mais il ne voulut jamais porter une couronne d'or dans une ville où *Jesus-Christ* avoit été couronné d'épines. On ne lui donna que le titre de Duc. Il défit bientôt-après le Soudan d'Egypte, qui venoit pour secourir Jérusalem, & lui tua (dit-on) près de cent mille hommes à la bataille d'Ascalon. Cette victoire termina heureusement la première croisade.

Les Croisés retournérent à Jérusalem, & la plupart s'embarquérent pour l'Europe. *Godefroi* resta presque seul; & quoiqu'il ne fût defendu que par

la reconnoître, il ne laissa pas de reculer les frontières de son état. Il se rendit maître de toute la Galilée, fortifia Joppé & obligea les Rois Arabes ses voisins à lui demander la paix.

Godefroi, accablé sous le poids des travaux de la guerre & des sollicitudes du commandement, mourut à Jérusalem en 1100, la quarantième année de son âge, & la première de son règne. Jamais, dit l'abbé de Chaulieu, l'antiquité fabuleuse n'imagina un Héros aussi parfait que la vérité de l'Histoire nous représente *Godefroi de Bouillon*. Il avoit une force au-dessus de l'ordinaire, avec une figure aimable & noble, un port majestueux, des manières polies, un esprit solide, un caractère doux & pacifique. S'il fut peu versé dans les sciences humaines, il fut en revanche vaillant, libéral, magnifique, vertueux sans hypocrisie & sans foiblesse. Quoique il fut illustre par sa naissance, il dut en partie son élevation à son mérite; & si les autres Chefs des Croisés lui avoient refusé le pas, il est à croire qu'une entreprise aussi difficile par tant d'objets, n'auroit pas été trop souvent, par l'ambition inquiète des généraux & les mécontentemens des soldats, un spectacle plus singulier qu'il fut.

Second Croisade.

Godefroi de Bouillon étant mort, la division se mit parmi les Princes qui l'avoient suivi dans la Palestine, & qui tous vouloient succéder à sa puis-

fance, sans avoir ses talens. Les Infidèles profitèrent de cette division pour reprendre les villes qu'on avoit conquises sur eux. *Baudouin*, successeur de son frere *Godefroi*, fut fait prisonnier assez près de Jerusalem par un prince Turc. L'Etat d'Edesse, qu'on avoit fondé après les premières conquêtes sur les Mahométans, fut détruit en 1140. Celui d'Antioche, fondé à-peu-près vers le même tems, avoit beaucoup de peine à se soutenir. Les Turcs étoient toujours maîtres de Damas, de quelques autres places des environs, & d'une grande partie de la Palestine.

L'Empire de Constantinople étoit gouverné par les *Comnènes*, qui traitoient les Croisés moins en amis, qu'en politiques allarmés de cette multitude prodigieuse : ils craignoient que, sous prétexte de les défendre contre les Turcs, les ennemis communs du Christianisme, on ne songeât à les accabler eux-mêmes, & à se rendre maîtres de leur Empire.

Ainsi les Chrétiens, menacés par les Infidèles, & mal-soutenus par des amis perfides, pouvoient au moindre revers être non-seulement dépossédés, mais massacrés. C'est ce qui engagea à solliciter une nouvelle croisade, dont *Eugène III* & S. *Bernard* furent les principaux promoteurs. Ce patriarche d'un Ordre nouvellement fondé, persuada d'abord *Louis* le *jeune*, roi de France. Il fallut ensuite exciter le zèle des seigneurs & du peuple. On dressa un échaffaud en pleine campagne,

à Vezelai en Bourgogne, sur lequel l'humble Cénobite parut avec le Roi. Il prêcha avec tant de succès, que tout le monde voulut être Croisé. Quoiqu'il eût fait une grande provision de Croix, il fut obligé de mettre son habit en pieces, pour suppléer à l'étoffe qui manquoit. L'enthousiasme que son éloquence inspira, fut si vehement, que S. *Bernard* écrivit au pape *Eugene* : « Vous avez ordonné, j'ai obei, & votre autorité a rendu mon » obeïssance fructueuse. Les villes & les châteaux » deviennent déserts, & l'on voit par-tout des veuves dont les maris sont vivans. » On voulut charger le prédicateur de la Croisade, d'en être le chef ; mais, soit humilité, soit horreur pour le tumulte des armes, il refusa une dignité dangereuse & pénible, que l'hermite *Pierre* n'avoit pas craint d'accepter. De France il passa en Allemagne, détermina l'empereur *Conrad III* à prendre la Croix, & promit de la part de Dieu les plus grands succès. On marcha de tous les côtés de l'Europe vers l'Asie, & on envoya une quenouille & un fuseau à tous les Princes qui refusoient de s'engager dans cette entreprise. L'empereur *Conrad III*, & *Louis* le *jeune* roi de France, se mirent à la tête des Croisés. Leur nombre étoit presque innombrable. L'Empereur s'étant enfoncé imprudemment dans des déserts de l'Asie mineure, fut battu par le Sultan d'Iconе, & réduit à se sauver plutôt en pélerin qu'en général d'armée.

Louis le *jeune*, non moins malheureux & non

moins imprudent, perdit la plus grande partie de son armée vers Laodicée de Syrie en 1149. Arrivé avec sa femme *Eléonore* de *Guienne* à Antioche, il revint en France avec une suite peu nombreuse. S. *Bernard* avoit annoncé les plus grands succès ; il eut beaucoup de reproches à essuyer, après des revers si funestes. Mais l'ambition, l'intempérance, la cruauté & les déréglemens des Croisés, plus soigneux d'établir leur fortune que de servir la Religion, pouvoient-ils ne pas rendre fausses ses prophéties ?

La plupart des Croisés s'étoient engagés dans cette expédition par des vues humaines : les uns, pour éviter le reproche de lâcheté : les autres, pour échapper aux poursuites de leurs créanciers. Plusieurs Moines, ennuyés de leur état, sortirent du cloître, & prirent la croix des guerriers, en abandonnant la croix de mortification qu'ils avoient promis de porter. Les bannis même & les scélérats se flattoient d'expier leurs crimes par la guerre sainte : mais, en changeant de climat, ils ne changèrent pas de mœurs ; & l'on eut souvent à gémir, que des armées rassemblées par le zèle, fussent [illegible] par l'indiscipline, l'avarice & le brigandage.

Troisième Croisade.

Un conquérant redoutable s'élevoit alors en Orient [illegible]n, fondateur d'Egypte, qui avoit tous les talens d'un guerrier & toutes les vertus d'un

souverain. Après avoir conquis la Syrie, l'Arabie, la Perse, la Mesopotamie, il marcha vers Jerusalem, où *Gui* de *Lusignan* régnoit alors. *Raimond* de Tripoli, arrière-petit-fils de *Raimond* comte de Toulouse, portoit envie à *Lusignan*. *Saladin*, instruit des dispositions du comte de Tripoli, lui promit secrettement le trône de Jérusalem, pourvu qu'il embrassât le Mahométisme.

Une ambition effrenée lui fit sacrifier sa Religion; il promit tout, & pour trahir plus surement *Gui* de *Lusignan*, il se joignit avec ses troupes. La bataille s'engagea en 1187 auprès de Tibériade. *Saladin* remporta la victoire; *Lusignan* fut fait prisonnier; la plupart des princes & des seigneurs qui l'avoient secondé, furent tués. Il n'y eut que le comte de Tripoli qui ne se battit point, & qui se retira avec ses troupes dans son petit état, après avoir contribué, par les avis secrets donnés à *Saladin*, à la perte de la bataille.

Le vainqueur marcha vers Jérusalem, qui se rendit au bout de dix jours. Modéré dans son triomphe; il traita la reine femme de *Lusignan*, & les princesses ses filles, avec beaucoup de respect, & lui fit espérer la liberté du roi son mari, moyennant une rançon modique. L'ayant renvoyé avec une escorte à Ascalon, il lui permit d'emporter tous les meubles du palais, sans vouloir que ses officiers visitassent les chariots qu'il lui avoit fait donner. Toutes les filles, toutes les femmes de Jérusalem suivoient la Reine en troupes, tenant les

enfans par la main, & jettant des cris qui attendrirent *Saladin*. Il leur fit demander pourquoi elles pleuroient ſi amérement? *Seigneur*, lui répondit une d'entr'elles, *nous avons tout perdu; mais vous pouvez nous conſoler par une parole. Rendez-nous nos peres, rendez-nous nos maris qui languiſſent dans vos priſons: nous vous abandonnons tout le reſte; ils auront ſoin de nous, & notre Dieu nourrira nos enfans, il nourrit bien les oiſeaux du Ciel.* Ce Prince, qui n'avoit rien de barbare, ordonna dans le moment qu'on cherchât parmi les priſonniers tous ceux qu'elles réclameroient, & leur fit à toutes des préſens, à chacune ſelon ſa condition. Il fit enſuite ſon entrée dans Jeruſalem, ſuivi du roi *Gui* de *Luſignan*, des principaux ſeigneurs, & de 20,000 captifs qu'il envoya à Damas. Il changea d'abord le Temple de *Salomon* en moſquée; mais il reſpecta le ſépulchre de JESUS-CHRIST qu'il honoroit comme un grand Prophète: & peut-être qu'il y eut dans cette modération un peu de politique, & qu'il craignoit de perdre les offrandes des Pelerins. La ſeule choſe qu'il exigea des vaincus, fut qu'ils lavaſſent de leurs propres mains, avec de l'eau roſe, les moſquées qu'on avoit converties en Egliſes. Il ne reſtoit alors aux Chrétiens d'Aſie que les villes d'Antioche, de Joppé & de Tyr. Tout le reſte obéiſſoit à *Saladin*, ou à ſon gendre le Sultan d'Iconium.

La terreur des armes de ce conquérant, jetta l'allarme dans toute l'Europe. Le pape mit en mou-

vement la France, l'Angleterre & l'Allemagne. L'empereur *Frederic Barberousse* reçut la croix dans une diette generale, tenue en 1188 à Mayence. Il passa en Asie avec une armée nombreuse & florissante. Il traversa la Bulgarie, où il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'epée à la main. Il trouva aussi beaucoup de resistance sur les terres de l'Empereur de Constantinople, *Isaac l'Ange*, qui lui avoit neanmoins promis la liberté du passage; mais il s'imagina, que *Frederic* venoit dans le dessein de le dépouiller de l'Empire, & de faire son fils *Frederic* duc de Souabe, Empereur de Constantinople. L'empereur *Frederic* se voyant ainsi trompé par *Isaac*, fit du dégât sur les terres, & prit Philippopolis; il alla ensuite à Andrinople, passa l'an 1190 le détroit des Dardanelles, & entra sur les terres du Sultan d'Iconium. Quoique ce prince eût promis passage à l'empereur *Frederic*, il ne laissa pas de le faire attaquer dans les defilés des montagnes; mais l'Empereur battit deux fois les Turcs, ensuite assiégea le Sultan dans Iconium sa capitale, qu'il prit d'assaut. Il faisoit esperer la conquête de la Terre-sainte, lorsqu'il mourut subitement en 1190, pour s'être baigné tout en sueur dans une riviere dont l'eau étoit extrêmement froide.

Son fils & son successeur, *Frederic* duc de Souabe, voulant reparer la perte que la Chrétienté venoit de faire, se retira à Antioche, suivi de sept à huit mille hommes, qui lui restoient de l'armée de son pere. Il joignit ses troupes à celles de

Gui de *Lusignan*; mais ses armes ne furent point heureuses, & il fut emporté en 1190 près de Ptolémaïde, par la même maladie qui fit périr tant d'Allemands, dans un pays où il falloit combattre l'air, le climat & les Sarrasins.

Quatrième Croisade.

Les Croisés étoient menacés des plus grands malheurs, lorsque *Philippe-Auguste*, roi de France, & *Richard Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, se croisérent en 1190, & arrivérent par mer en Palestine. Ils avoient entrepris ce voyage avec plus de sagesse que les Croisés qui les avoient précédés. Ils ordonnerent, chacun dans leurs états, que ceux qui ne se croiseroient pas, payeroient la dîme de leurs revenus & de leurs biens. C'est ce qu'on appella la *dîme Saladine*. Avec ces secours, ils pouvoient espérer des succès. En arrivant, ils mirent le siége devant Ptolemaïde. Cette ville, assiégée par mer & par terre, par une armée de près de trois cents mille combattans, fut emportée & remise au pouvoir des Chrétiens. Mais la rivalité de gloire entre *Philippe* & *Richard*, & la mésintelligence entre les officiers subalternes, ayant mis la division parmi les Croisés, le Roi de France fut obligé de retourner dans son royaume, avec peu de gloire & encore moins d'argent.

Le Roi d'Angleterre, demeuré seul dans la Palestine en 1191, attaqua *Saladin*, qui revenoit victorieux de la Mésopotamie. Les deux héros com-

battirent près de Céfarée, l'un contre l'autre, comme deux chevaliers en champ clos. *Richard* renverſa *Saladin*. Cet avantage & quelques autres n'empêchèrent point que les maladies & les fatigues n'affoibliſſent ſon armée. La ferveur des Croiſés s'étant refroidie, *Richard* fut obligé de conclure une trêve avec *Saladin*, qui n'eut pas de peine à permettre le pelerinage des ſaints-lieux. Il retourna en Angleterre ſur un ſeul vaiſſeau, qui fit naufrage ſur les côtes de Veniſe. Obligé de traverſer, déguiſé, les terres de *Leopold* duc d'Autriche, il fut fait priſonnier par ce prince, qui lui fit acheter chérement ſa liberté; & ce fut tout le fruit que recueillit de ſes ſuccès en Aſie, le héros de la quatriéme Croiſade.

L'état des Chrétiens en Orient, abandonnés par tous les Princes Occidentaux, paroiſſoit déſeſpéré, lorſque *Saladin* mourut en 1192. Il laiſſa pluſieurs enfans, qui partagérent entr'eux ſes états. Une puiſſance auſſi divilée étoit moins redoutable, & ſi les Croiſés, au lieu de ſoupirer vers l'Europe, étoient reſtés à Jeruſalem, il eſt à croire qu'ils auroient eu enfin des ſuccès décidés.

Saladin en mourant fit un teſtament, qui ordonnoit des aumônes pour les pauvres Chrétiens, Juifs & Muſulmans ſans diſtinction. Pour montrer la vanité des grandeurs humaines, il fit porter dans les rues de Damas ſon ſuaire en guiſe d'étendard. Un héraut avoit ordre de marcher devant, & de crier: *Voilà tout ce qui reſte du grand SALADIN, le*

conquérant de l'Asie ! Tous les Historiens Ecclésiastiques, (entr'autres *Fleuri* & *Choisi*,) ont rendu justice à sa modération, à son humanité & à sa politesse. Mais le zèle qu'il avoit pour sa Religion, le rendit quelquefois très-rigoureux à l'égard des Chrétiens qui l'avoient publiquement méprisée. C'est en partie ce qui occasionna la mort de *Renaud* de *Châtillon*, dont il abbatit la tête d'un coup de sabre. Il offrit la vie à ce seigneur François, s'il vouloit embrasser le Mahométisme ; mais *Châtillon* aima mieux mourir, que de se souiller par une lâche apostasie.

Nouvelles Disputes au sujet des Investitures.

Les investitures que les Princes donnoient aux Evêques par la crosse & par l'anneau, furent le sujet des plus vives disputes dans ce siècle, comme dans le précédent. Le pape *Urbain II* les condamna en 1095 au Concile de Clermont, comme une usurpation de la puissance temporelle sur la spirituelle, & quelques autres Conciles suivirent son exemple. *Paschal II*, dans un Concile tenu à Guastalle en 1105, renouvella les sévères décrets de ses prédécesseurs contre les investitures ; & les anathèmes qu'il prononça contre ceux qui violeroient ces décrets, le brouillèrent avec *Henri V*, empereur d'Allemagne.

Ce prince avoit tous les défauts de son pere, sans en avoir les vertus. La soif de régner lui avoit inspiré quelques ménagemens pour les Papes ; mais

des qu'il fut paisible possesseur de l'Empire, il en soutint les droits avec la plus grande chaleur. *Paschal II* fut obligé de se sauver en France, pour se soustraire à sa vengeance : le Roi *Philippe*, & *Louis le Gros* son fils, le reçurent avec l'honneur que meritoit le vicaire de J. C. *Henri V* le voyant protegé par le Roi de France, chercha des moyens de conciliation. Il y eut, à la fin de 1113, ou au commencement de 1114, un traité, par lequel l'Empereur promettoit de renoncer par écrit à toutes les investitures des Eglises entre les mains du Pape, après que le Pontife auroit abandonné ses droits sur les Regales.

Suite des disputes de Henri V *avec* Paschal II.

Cet accord ne subsista point. La renonciation aux Regales, c'est-à-dire, aux domaines que les Evêques avoient reçus des Rois & des Empereurs, déplut aux Evêques Allemands, qui, jouissant paisiblement de leurs seigneuries & des droits qui y étoient attachés, ne vouloient pas s'en dépouiller. *Henri V* étoit pour lors à Rome, où il vouloit être couronné de la main du Pape. Les affaires s'étant brouillées, & le Pape ayant refusé de lui mettre la couronne imperiale sur la tête, l'Empereur le fit arrêter avec plusieurs Cardinaux. Cette violence irrita tellement le peuple Romain, qu'il massacra sans pitié tout ce qui se trouva dans Rome d'Allemands sans défense. *Henri* même y courut risque de la vie.

Cependant les Romains, allarmés de voir le Pontife & une partie du sacré collége entre les mains de leur ennemi, demandérent envain du secours aux Princes voisins. *Paschal II* ne sortit de la captivité où lui & les Cardinaux étoient détenus, qu'en accordant à *Henri* le privilége des investitures par la crosse & par l'anneau, & en le couronnant Empereur.

Dès que ce prince eut quitté Rome, les Cardinaux, délivrés d'un maître si imperieux, différent l'accommodement que le Pape avoit fait avec lui. *Paschal* refusa long-tems d'adhérer à leur décision; mais enfin, dans un Concile tenu à Rome, il revoqua solemnellement le privilege qu'il avoit accordé, & defendit de s'en servir sous peine d'anathême.

Henri ayant appris que le Pape avoit violé le traité, repasse en Italie à la tête d'une armée, & se rend maître de Rome. Il demande une seconde fois la couronne Impériale; le Pape prend la fuite, & *Henri* se fait couronner par un prélat dévoué à ses passions: c'étoit le fameux *Maurice Bourdin*, archevêque de Brague, l'ennemi personnel de *Paschal II*, qui lui avoit refusé les bulles de l'archevêché de Tolède. Dès que la cérémonie du couronnement fut faite, l'Empereur quitta Rome; & le Pape ne fut pas plutôt rentré, qu'il y mourut en 1118, après dix-huit ans d'un pontificat orageux.

Les Diſputes continuent ſous Gelaſe II *&* Calixte II.

Le ſucceſſeur de *Paſchal II* fut le cardinal *Caſetan*, qui prit le titre de *Gelaſe II*; il ſoutint les prétentions de ſes prédéceſſeurs, & fut chaſſé de Rome & contraint de ſe refugier en France, aſyle ordinaire des Pontifes perſecutés. L'Empereur profita de ſa fuite pour faire élire l'Archevêque de Prague, qui prit le nom de *Gregoire VIII*; mais cet Antipape ne jouit pas long tems du fruit de ſes intrigues. *Gelaſe II* étant mort en 1119 dans l'abbaye de Cluni, *Calixte II*, ſon ſucceſſeur, ſecondé par les Princes Normands, ſeigneurs de la Poüille & de la Calabre, inveſtit le faux-pontife dans la ville de Sutri où il s'étoit refugié. Les citoyens le livrérent au Pape, qui le fit enfermer pour le reſte de ſes jours dans un monaſtére.

Les fauteurs de l'Antipape ayant été obligés de reconnoître le ſouverain Pontife, le parti de l'Empereur s'affoiblit chaque jour en Italie. *Calixte* envoya un legat en Allemagne, qui diſpoſa beaucoup de Princes à le ſoutenir à main-armée. Un different de Religion allait être terminé par la voie des armes, lorſque *Henri V*, qui craignoit le ſort de ſon pere, jugea à-propos de s'accommoder avec le Pape. Par ce traité, conclu en 1122, les élections des Evêques & des Abbés devoient ſe faire en ſa preſence, ſans violence & ſans ſimonie, l'élu devoit recevoir de lui les Regales par le ſceptre, & lui rendre les devoirs qui lui étoient

dus. De son côté, l'Empereur remettoit à l'Eglise & au pape *Calixte II* toute investiture par l'anneau & par la crosse, & accordoit aux Eglises de ses états les élections libres & canoniques.

Ainsi fut terminée la longue querelle des investitures, qui, à la bien prendre, (dit M. de *Montigni*,) n'étoit qu'une dispute de mots & une vraie question de nom. Il ne s'agissoit dans tout ce démêlé, que de la cérémonie de la crosse & de l'anneau, que les Papes ne vouloient abolir, que parce qu'ils la regardoient comme les signes de la puissance spirituelle. L'accommodement n'eût pas été retardé si long-tems, si les deux *Henris*, à l'exemple des Rois de France & d'Angleterre, eussent abandonné cette cérémonie, qui n'entre pour rien dans l'essentiel de l'investiture. En l'abolissant, l'Empereur ne perdit rien d'effectif. Les élus ne relevoient pas moins de lui, lorsqu'ils étoient investis par le sceptre, qu'ils en dépendoient, quand ils l'étoient par la crosse. D'ailleurs les élections devant se faire en sa présence, & l'élu étant obligé de s'acquitter de tout ce qu'il devoit au prince, en vertu de l'investiture des Régales qu'il avoit reçue, on conservoit aux Empereurs le droit dont ils étoient en possession, d'exiger des Evêques l'hommage & le serment de fidelité.

Le Pape retira un avantage réel de son accommodement avec *Henri*. Il rétablit la liberté des élections dans l'Eglise, & particuliérement en Italie & à Rome. Les Empereurs, depuis cette époque in-

teressante, ne se sont guères mêlés de faire les Papes, & les Pontifes Romains commencèrent à jouir tranquillement de cette puissance souveraine, qu'on leur contesto t quelquefois, & que tous les Princes respectent aujourd'hui.

Ier Concile de Latran.

Pour donner plus de poids à cet accommodement, il fut resolu qu'on tiendroit un Concile-général à Rome. On le celebra au commencement du Careme de l'an 1123; on y compta plus de trois cents Evêques. L'Empereur y envoya ses ambassadeurs, & il fut conclu que dorénavant les élections seroient libres, & que l'investiture des fiefs ecclésiastiques se feroit par le bâton & par le sceptre. On fit dans cette même assemblée, connue sous le nom de IXe Concile-général, premier de Latran, divers réglemens qui regardoient la discipline de l'Eglise.

On défendit aux Abbés & aux Moines, d'administrer publiquement la penitence, de visiter les malades, de faire les onctions, & de chanter des Messes publiques. Pendant la tenue de ce Concile, les Evêques se plaignirent fortement des Moines, en disant: « Il ne leur reste qu'à nous » ôter la crosse & l'anneau: ils possedent les Egli» ses, les terres, les châteaux, les dimes, les » oblations des vivans & des morts. » Le Concile ordonna à ceux qui avoient mis des croix sur leurs habits pour le voyage de Jérusalem ou d'Espagne,

& qui les avoient quittées, de les reprendre, sous peine d'excommunication.

Calixte, ayant terminé les différends qui déchiroient l'Eglise & l'Empire, mourut peu de tems après en 1124. Ce Pontife réuniſſoit en lui les vertus épiſcopales, le ſçavoir & le zèle. L'Empereur le ſuivit de près; il finit ſa carriére orageuſe en 1125, laiſſant une réputation équivoque & très-peu de regrets. Il ne ſentit que ſur la fin de ſes jours, la différence que ſçavent mettre les hommes entre un Roi ſage, humain, généreux, équitable, & un maître dur, hautain, avare & injuſte. L'image de ſon horrible cruauté envers ſon pere, étoit ſans ceſſe préſente à ſon eſprit, & empoiſonnoit tous les momens de ſa vie.

*Schiſme après l'élection d'*Innocent.

Honorius ou *Honoré II*, qui fut revêtu du ſouverain pontificat après *Calixte II*, ne fut connu que par la courte guerre qu'il eut contre *Roger* comte de Sicile, devenu héritier de *Guillaume* duc de la Pouille & de la Calabre. Il fut enlevé à l'Egliſe en 1130.

Après la mort de ce Pontife, les cardinaux ſe diviſérent; les uns élurent le cardinal *Grégoire*, qui prit le titre d'*Innocent II*; les autres donnérent leurs voix au cardinal *Pierre de Léon*, fils d'un riche citoyen Romain, qui ſe fit-nommer *Anaclet II*. Les richeſſes de celui-ci & celles de ſon pere lui gagnérent le peuple. Le pape *Innocent*, aſſiégé dans

ſon palais, fut contraint d'implorer la protection de *Louis* le *Gros* roi de France, qui lui donna un aſyle. Le faux-pape profita de ſon abſence pour ſe faire reconnoître comme veritable paſteur par toute l'Italie.

Cependant S. *Bernard*, dont l'éloquence & les vertus augmentoient chaque jour le credit, ſe déclara pour *Innocent*, & lui fit beaucoup de partiſans. Il envoyoit de tous côtés pour *de ſolides Amateurs* ceux qui lui étoient favorables. « C'eſt avec » juſtice, (diſoit-il,) que l'Egliſe regarde celui » dont la reparution eſt plus entiere & l'élection » plus legitime, par le nombre & le merite de » ceux qui l'ont faite. » Dans une autre Lettre il parloit ainſi de l'antipape *Anaclet*. « L'élection » dont il ſe vante n'a que l'apparence d'une élec- » tion canonique. En effet, c'eſt une maxime conſ- » tante dans l'Egliſe, qu'après une premiere élec- » tion, il ne peut y en avoir une ſeconde. Sup- » poſé donc qu'il eût manqué quelque formalité » à la premiere, falloit-il proceder à une autre » élection, ſans avoir auparavant examiné la pre- » miere, & l'avoir caſſée juridiquement ? Au reſte » Dieu a jugé ce different, & il ne faut que des » yeux pour connoître ce jugement. Il a été re- » connu & approuvé par les Evêques les plus » reſpectables de l'Egliſe. Leur ſainteté eſt révé- » rée de leurs ennemis mêmes, & nous n'avons » pu jamais ſoupçonner de marcher à leur ſuite, ceux » qui leur ſont ſi inférieurs par le rang & par le » merite. »

L'empereur *Lothaire*, favorable à *Innocent*, résolut de le faire reconnoître à Rome ; il passa les Alpes avec le Pontife, qui étoit accompagné de S. *Bernard*. Les Romains le reçurent avec joie, & l'Empereur donna du poids à cet accueil favorable, en recevant la couronne impériale de ses mains dans l'Eglise de S. *Jean* de Latran.

Mais à peine *Lothaire* fut-il parti, qu'*Anaclet*, secondé par *Roger* roi de Sicile, chassa une seconde fois de Rome *Innocent II*, qui se refugia dans Pise. L'Empereur ayant appris cette nouvelle, repassa les Alpes & rétablit le Pape sur son siége. *Anaclet* en mourut de désespoir, au commencement de l'année 1138, après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les Cardinaux de son parti élurent pour tenir sa place *Grégoire*, prêtre-cardinal, qu'ils nommèrent *Victor* : mais deux mois après, il alla se jetter aux pieds du pape *Innocent*, & les clercs schismatiques suivirent son exemple. Alors *Innocent* reprit l'autorité toute entière à Rome. On fit par-tout des processions solemnelles, le peuple quitta les armes, pour venir écouter la parole de Dieu. Le Pape rétablit le service des Eglises, & en répara les ruines : il rappella les exilés, & repeupla les colonies désertes.

IIe Concile de Latran ; Pierre *de Bruis* & Arnaud *de Ereſſe.*

Pour éteindre entièrement le schisme dont cet Antipape avoit affligé l'Eglise, *Innocent* assembla le

second Concile de Latran en 1139. Il fut composé de près de mille Evêques, ravis de voir toute l'Eglise réunie sous les yeux du Vicaire de J. C. Un Auteur de ce tems-là, rapportant la harangue qu'y fit le Pape, lui fait-dire entr'autres choses: « Vous sçavez que Rome est la capitale du monde; que l'on reçoit les dignités ecclesiastiques » par la permission du Pontife Romain, comme par » droit de fief, & qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission. » Jusques ici on n'avoit point vu cette comparaison des dignités ecclesiastiques avec les fiefs, qui sont en effet d'une nature toute différente.

Le Concile fit trente Canons, qui sont presque les mêmes que ceux d'un Concile de Rheims tenu en 1131 : on les cite plus ordinairement sous le nom du Concile de Latran, comme ayant une plus grande autorité. On y défendit de nouveau les *Tournois*, & on menaça d'anathème les Chanoines qui excluroient de l'élection de l'Evêque les hommes religieux. Ce Canon est la première preuve que nous sçachions de l'entreprise des Chanoines des Eglises Cathedrales, pour s'attribuer à eux seuls l'élection des Evêques, à l'exclusion non-seulement des laïcs, mais des Curés, & de tout le reste du Clergé séculier & régulier : car toutes ces personnes devoient y avoir part, selon les Canons, & selon la perpetuelle discipline de l'Eglise.

On condamna encore dans ce Concile, les nouveaux

veaux Manichéens. On y dénonça les erreurs que *Pierre* de *Bruis* & *Arnaud* de *Breſſe* ſemoient depuis quelque tems. La doctrine du premier étoit à-peu-près celle de *Bérenger* archidiacre d'Angers, qui dans le ſiécle précédent avoit nié la Préſence-réelle, & voulu détruire le Sacrifice de nos autels. Il ajoutoit à cette erreur beaucoup d'autres non-moins dangereuſes : ſur le Baptême, qui, ſelon lui, ne ſervoit qu'aux adultes : ſur les Sacremens, ſur les priéres & les ſacrifices pour les morts, qui étoient, diſoit-il, de vaines cérémonies qu'il falloit abolir.

La France avoit été infectée, dans le ſiécle précédent, des erreurs des Manichéens. On en avoit brûlé beaucoup dans différentes provinces. L'extrême rigueur avec laquelle on les avoit traités, les rendit plus circonſpects ; mais elle augmenta leur haine contre le clergé, dont le zéle avoit excité celui des Princes. Le deſir de ſe venger des Evêques, des Prêtres, des Religieux devint donc l'objet principal de ces fanatiques. Portés naturellement par la vengeance à attaquer tout ce qui concilioit de la conſidération au clergé, ils abandonnérent inſenſiblement le Manichéiſme, & s'attachérent à détruire l'efficacité des Sacremens, les cérémonies de l'Egliſe, la difference que l'ordre met entre les Laïques & les Eccléſiaſtiques, enfin l'autorité des Paſteurs du premier ordre.

« Les déſordres & l'ignorance du clergé, (dit M. l'Abbé *Pluquet*) » étoient extrêmes. Tout étoit

» vénal dans la plupart des Eglises ; les sacre-
» mens même étoient souvent administrés par des
» simoniaques & les concubinaires publics. Le peu-
» ple, gouverné par de tels Pasteurs, étoit ensé-
» veli dans une profonde ignorance & disposé à
» se révolter contre eux. Ainsi tout homme qui
» avoit une imagination vive, pouvoit devenir
» chef de secte en prêchant contre le Clergé,
» contre les cérémonies de l'Eglise, contre les Sa-
» cremens. »

Il ne faut donc point s'étonner des succès qu'eut *Pierre* de *Bruis*, quoique simple laïque. Aidé par l'enthousiasme du peuple, il parcourut les provinces, saccageant les Eglises, abbatant les Croix détruisant les Autels. On ne voyoit en Provence, où il exerça principalement son fanatisme insensé, que Chrétiens rebaptisés, qu'Eglises profanées. Ce misérable, chassé de cette province, passa en Languedoc & y commit les mêmes désordres ; mais il fut arrêté & brûlé vif à St-Gilles en 1147.

Ses erreurs lui survécurent. Un Hermite appellé *Henri* de *Bruis*, affectant des mœurs austères & une manière-de-vivre singulière, excita de nouveau le peuple contre le clergé. On vouloit abbatre les maisons des Ecclésiastiques, on pilloit leurs biens, on les battoit cruellement, on menaçoit de les lapider ; & ces excès durèrent jusqu'à ce qu'on eut arrêté & mis dans les prisons de l'archevêché de Toulouse, l'hermite inquiet & factieux qui soulevoit la populace.

Arnaud de *Breſſe*, autre diſciple de *Pierre* de *Bruis*, homme d'un eſprit remuant & inquiet, d'une imagination ardente, d'un caractére ruſé & hypocrite; ſe fit autant redouter en Italie par le ſouverain Pontife & par les Evêques, que *Pierre* & *Henri* de *Bruis* le furent en France. Il fit-révolter preſque tout le peuple Romain contre les Eccléſiaſtiques, en prêchant que le Clergé ſéculier & le régulier, contens des aumônes & des oblations des Fidèles, ne devoient poſſéder aucuns biens-fonds. Il excita une ſédition contre le Pape, abolit la dignité de Préfet de Rome, obligea les principaux citoyens de ſe ſoumettre au Patrice, & pilla les palais des Cardinaux.

La doctrine de cet enthouſiaſte turbulent, & celle de *Pierre* de *Bruis*, furent condamnées dans le Concile de Latran. On voulut s'aſſurer de ſa perſonne : il chercha un aſyle en Allemagne, & enſuite en France. La fureur de dogmatiſer le ramena à Rome, où il fut brûlé comme un ſacrilége & un ſéditieux en 1155.

Le Concile fit trente Canons, dont quelques-uns ſont remarquables. On défendit aux Chanoines des Egliſes cathédrales, d'exclure de l'élection de leurs Evêques les Religieux, les Curés & le reſte du Clergé; car les Chanoines commençoient à s'attribuer à eux ſeuls le droit d'élire les Evêques. On condamna les Tournois. On défendit aux Religieuſes d'aller chanter dans un même chœur avec les Religieux, &c. &c.

Nouveaux Troubles à Rome.

Le siége de Rome, ambitionné par des intrigans, fut l'occasion d'un nouveau schisme. Après la mort d'*Adrien IV* en 1159, la plus grande partie des suffrages se réunit en faveur du cardinal de S. *Marc*, qui prit le nom d'*Alexandre III*. Une faction de neuf cardinaux proclama un autre Pape sous le nom de *Victor IV*. C'étoit le cardinal de Ste *Cécile*, homme vain & ambitieux, qui, pressé du désir de la papauté, arracha des mains du diacre le manteau pontifical dont il alloit revêtir *Alexandre*. La France & l'Angleterre se déclarèrent pour ce dernier; mais l'empereur *Frédéric* ayant reconnu *Victor*, fit tenir un Concile à Pavie, où l'élection de cet Antipape fut déclarée légitime.

Alexandre, craignant pour ses jours en Italie, passa en France, où il excommunia, dans un Concile de Tours en 1163, *Victor* & ses partisans. En vain *Frédéric* voulut soutenir par les armes son Antipape: le véritable Pontife fut reconnu jusques dans l'Orient, & l'Empereur se vit obligé de demander la paix à *Alexandre III*. Venise fut le lieu de l'entrevue: *Frédéric* se prosterna aux pieds du Pontife dans l'église de S. *Marc*, & reçut l'absolution de l'anathème lancé contre lui dans le Concile de Tours. C'est une fable bien méprisable, que le Pape mit alors le pied sur la gorge de ce prince humilié, en lui disant: *Il aspidem, & basiliscum conculcabis, & conculcabis leonem & draconem.* Un tel outrage, dans une telle

occasion, auroit marqué dans le Pape un caractére aussi dur que superbe.

IIIe Concile-général de Latran ; Vaudois & Albigeois.

Le Sacerdoce & l'Empire s'étant réunis pour éteindre le Schisme, il fallut remédier aux désordres qu'il avoit causés. C'est dans cette vue qu'*Alexandre IV* cõvoqua en 1179 le IIIe Concile-général de Latran, où se rendirent près de 300 Evêques. Après avoir fait plusieurs réglemens utiles pour prévenir le schisme, on procéda à la condamnation des Vaudois & des Albigeois, dont les erreurs infectoient alors plusieurs provinces de France.

Les premiers tiroient, dit-on, leur nom de *Pierre Valdo*, l'un des plus riches citoyens de Lyon, qui, joignant de grandes aumônes à des mortifications extérieures, se fit des partisans de tous les pauvres qu'il soulageoit. Il crut, dans son ignorance présomptueuse, avoir reçu du Ciel des lumiéres particulieres, & il attaqua tout à-la-fois l'autorité du Pape, les Indulgences, le Purgatoire & le Sacrifice de la Messe. Il renouvella les erreurs des Donatistes, sur la nature des Sacremens conférés par de mauvais Ministres, & celles des Iconoclastes sur le culte des Images. Il vouloit en même-tems réduire l'Eglise aux avantages spirituels, & la dépouiller de tous ses biens temporels.

Valdo, n'appuyoit ses opinions que sur quelques passages de l'Ecriture pris à la lettre, ou détournés

de leur vrai sens. Plusieurs hérétiques avoient suivi cette méthode avant ce sectaire ; mais ils avoient fait peu de proselytes dans les premiers siecles de l'Eglise, parce que les Ministres & les Fidèles étoient éclairés. Mais, dans les tems dont nous esquissons l'histoire, le Clergé & le peuple étoient en general ignorans : le sophisme le plus grossier étoit une difficulté insoluble pour l'un, & une raison évidente pour l'autre.

Le petit nombre d'hommes respectables par leurs lumiéres & par leurs mœurs, qui s'opposérent aux progrès des erreurs des Vaudois, ne put empêcher qu'elles ne séduisissent beaucoup de monde. Les seigneurs qui s'étoient emparés des biens ecclésiastiques, les protegeoient ouvertement, & ils eurent la facilité de se faire un grand nombre de disciples avant qu'on pût mettre une digue au torrent.

Les sectateurs de *Valdo*, malgré l'anathême prononcé contre lui par *Alexandre III*, s'étant multipliés à l'infini, le Concile de Latran, en condamnant leurs erreurs, exhorta les Princes Catholiques à former une ligue sainte contre ces heretiques & contre les Albigeois. Ceux-ci renouvelloient les réveries des Manicheens ; mais leur doctrine n'étoit pas precisément celle de *Manès*. Ils supposoient que DIEU avoit produit *Lucifer* avec ses anges, & qu'après avoir été chassé du Ciel, ce mauvais esprit crea le monde visible sur lequel il régnoit. Ils ajoutoient que DIEU, pour

établir l'ordre, avoit engendré un second fils, qui étoit *Jesus-Christ*. Voila pourquoi ces hérétiques furent aussi appellés Ariens. Ils nioient encore la résurrection des morts, & n'admettoient en Dieu aucune liberté.

Le Concile de Latran proscrivit leurs erreurs; mais les errans furent long-tems redoutables, comme nous le verrons dans la suite de cette Histoire. Ils l'ont même été long-tems après leur entière destruction : car les Protestans les joignant à divers autres hérétiques, & les peignant comme de saints réformateurs, comme des dépositaires de la vérité, ont voulu en composer une communion étendue & visible, qui a perpétué de siécle en siécle les vérités évangéliques.

Parmi les Canons que fit le Concile de Latran, quelques-uns méritent l'attention du lecteur. Le premier porte, que si dans l'élection du Pape, les Cardinaux ne concourent pas unanimement à élire le même sujet, celui qui aura les deux tiers des voix sera reconnu Pape : ce qui montre qu'alors l'élection étoit entiérement remise aux Cardinaux. On défendit de nommer des Evêques avant l'âge de trente ans, & d'ordonner ni prêtre, ni diacre, qu'après qu'on lui auroit assigné un titre certain dont il pourroit subsister. Le Concile défend de rien prendre pour l'administration des Sacremens, & même pour les sépultures. Il ne faut point (disent les Peres) alléguer la longue coutume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend aussi

la pluralité des Benefices, qu'on avoit portée à un tel excès, qu'un seul Curé se chargeoit quelquefois de desservir cinq ou six cures, tandis que plusieurs dignes Ministres manquoient du necessaire. Les biens que les Ecclesiastiques ont acquis dans l'Eglise, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament, ou non. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres Clercs, en chaque Eglise Cathedrale il y aura un Maître, à qui on assignera un benefice suffisant, & qui enseignera gratuitement : ce que l'on retablira dans les autres Eglises & dans les Monasteres, où il y a eu autrefois quelques fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable : autrement, ce seroit s'opposer à l'utilité de l'Eglise.

On renouvella la defense des Tournois & l'ordre d'observer la *Treve de Dieu*. On defendit d'établir de nouveaux impôts sans la permission des Souverains, parce que chaque petit Seigneur s'en attribuoit l'autorité. On excommunia de nouveau les usuriers, & on condamna la dureté de quelques Ecclesiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des Eglises particulieres. C'est la premiere Ordonnance que l'on remarque touchant les leproseries.

Nouveaux Ordres Religieux.

A mesure que les Heresies affligeoient l'Eglise par de nouveaux attentats, des gens de bien la consoloient par la fondation de diverses sociétés

Religieuses. Les Sectaires se piquant d'une grande austérité, & s'élevant contre la vie religieuse du Clergé, il fallut leur opposer des exemples d'une vertu moins fastueuse que la leur.

Robert d'Arbrisselles, archiprêtre de Rennes en Bretagne, fonda dans la forêt de Fontevrault, au diocèse de Poitiers, deux Monastéres, l'un pour les hommes, & l'autre pour les femmes. Il leur donna la règle de S. *Benoît*, & ils eurent bientôt beaucoup d'imitateurs. Son nouvel Ordre avoit cela de particulier, qu'il étoit assujetti tout-entier au gouvernement de l'Abbesse de Fontevrault; ainsi les hommes font vœu dans cette congrégation d'obéir à une femme: institut qui a paru singulier, mais qui a été long-tems consacré par de grandes vertus.

S. *Norbert*, depuis archevêque de Magdebourg, fondateur de l'Ordre de *Prémontré*, qui tire son nom du lieu où le premier Monastere fut bâti dans le diocèse de Laon, étendit son nouvel institut dans toute l'Eglise, & s'illustra par ses vertus & son éloquence. Ses enfans sont chanoines-réguliers, & ils ont éprouvé diverses réformes. Dès leur naissance ils se retirérent dans les déserts & dans les forêts, & la plupart y vivent encore.

Les *Carmes*, qui tirent leur nom du Mont-Carmel, prétendent être les plus anciens religieux de la Chrétienté: ils veulent qu'*Elie* ait été leur pere; mais leur origine ne remonte, suivant les meilleurs critiques, qu'à l'an 1170, auquel *Almé-*

sic, patriarche d'Antioche du rite latin, institua cet ordre en Palestine. On le transporta dans le siecle suivant en Europe, ou les Papes l'approuverent, après y avoir fait quelques legers changemens. Les Carmes s'appliquérent, ainsi que les autres Ordres mendians, au salut des ames, & ils y travaillerent avec fruit.

L'Ordre de Grammont, aujourd'hui éteint, dut sa naissance a *Etienne*, fils du vicomte de Thiers en Auvergne, mort en 1124. Ses premieres maisons furent l'asyle de la vertu la plus pure.

Les Religieux de Citeaux, fondés dans le siécle précedent par *Robert*, abbé de Molesme, furent reformés dans celui-ci par le célebre S. *Bernard*, abbé de Clairvaux. C'étoit un gentilhomme Bourguignon, en qui DIEU avoit rassemblé tous les avantages de la nature & de la grace : la noblesse, la vertu des parens, la beauté du corps, les talens de l'esprit, un cœur généreux, des sentimens eleves, un courage ferme, une éloquence vive & forte, nourrie des passages de l'Ecriture & des Peres. A ces talens joignez les effets de la grace, une humilité profonde, une charité sans bornes, un zéle ardent, enfin le don des miracles. Sous un tel maître, Clairvaux ne devoit pas manquer de disciples, il en eut en effet un tres-grand nombre. *Il faut avouer cependant*, (dit *Fleury*,) *que son zele ne fut pas assez reglé par la discrétion en ce qui regardoit la santé*, & qu'il introduisit dans le cloître une nouveauté, qui a fait bien du bruit dans la suite au relachement, la diminution des heures du chœur & des

freres-lais, qui, séparant les monastères en deux corps différens, a été quelquefois la source de guerres intestines.

Quoi qu'il en soit, S. *Bernard* donna l'exemple de toutes les vertus, & fut l'oracle de son siécle. Les prélats, les grands & le peuple le vénéroient également. Il combattit tous les hérétiques de son tems, entra dans toutes les affaires, & aida de ses soins & de ses lumiéres les Pontifes & les Rois. Sa mort sainte arriva le 20 Août de l'an 1152; il avoit alors 63 ans: ses austerités & ses travaux avoient consumé cette victime de la pénitence & de la religion.

Abbés de Cluni.

L'Ordre de Cluni produisit encore quelques grands-hommes. L'abbé *Hugues* inspira aux Papes & aux Souverains de son tems le plus grand respect pour ses vertus; ce fut lui qui exhorta *Philippe I*, roi de France, à quitter *Bertrade* sa concubine, avec laquelle il menoit une vie scandaleuse du vivant de la reine *Berthe*.

Pendant un longue administration, S. *Hugues* augmenta considérablement la gloire & les biens de l'abbaye de Cluni. Il étendit sa réforme à un si grand nombre de Monastéres, qu'on a prétendu qu'il gouvernoit plus de 10,000 moines. C'est lui qui a fait-bâtir la grande Eglise de Cluni: édifice solide & immense. Sa longueur est de quatre cents dix pieds, & sa largeur de cent-vingt. Cette basilique paroit aujourd'hui un peu obscure: mais le manque

de clarté n'étoit pas regarde comme un défaut par nos peres, persuades que le grand jour est peu favorable au recueillement.

Le Monastere de Cluni n'avoit eu jusqu'a S. *Hugues*, que des saints Abbes : *Ponce* qui lui succeda en interrompit la suite. C'étoit un jeune-homme de qualité, qui se livra tellement au luxe & aux plaisirs mondains, qu'il fut obligé d'abdiquer sa place. Il voulut ensuite y rentrer à main-armee, & exerça à Cluni les plus grandes violences. On le cita à Rome, & il fut excommunié. Le Pape le fit-enfermer en 1125 dans une tour, où il mourut peu de tems après. Il avoit pris le titre d'*Abbé des Abbés*.

Hugues, prieur de Marcigni, avoit été mis à la place de *Ponce*, pour reparer ses negligences & ses devastations : mais à peine avoit-il gouverné cinq mois, qu'il mourut. On lui donna pour successeur *Pierre Maurice*, surnommé le *Venerable*. Ce nouvel abbé, issu d'une illustre maison d'Auvergne, soutint la noblesse de sa naissance par la pieté d'un religieux & par le savoir d'un homme eclaire. S. *Bernard* avoit desapprouvé, avec trop de rigueur, beaucoup de choses dans la maniere dont *Pierre le Venerable* gouvernoit l'Ordre de Cluni, celui-ci se defendit & defendit son Ordre avec beaucoup de force, & ses apologies font-croire que, dans des mœurs aussi pures & aussi eclairées que celle de S. *Bernard*, le zele fut un peu plus fort à condamner.

Pierre le *Vénérable* mourut à la fin de l'année 1156. S. *Bernard*, l'abbé *Suger*, & lui, furent (dit le P. *Fontenai*) trois sujets éminens, sur qui roula tout ce qu'on fit de plus memorable dans le XIIe siecle. Le grand éclat, à la vérité, y fut pour S. *Bernard*, & la confiance de nos Rois pour *Suger*. Mais *Pierre* le *Vénérable*, avec des qualités moins frappantes, en avoit de parfaitement assorties aux postes qu'il remplit. Il fit regner parmi ses confreres l'union & la paix, qui avoient été troublées avant lui. Il leur inspira le goût de leur état, & sans les effrayer par des mortifications trop rudes, il établit une régularité édifiante. Dans les affaires que les Papes & les Princes lui confierent, il montra de la dextérité sans souplesse, de la droiture sans simplicité, de la prudence sans raffinement. Son goût principal étoit l'étude, mais une étude presque entierement tournée vers l'Ecriture & les Peres.

Après lui, la place d'Abbé de Cluni fut assez mal remplie, & quelques-uns de ses successeurs ne furent peut-être des sujets médiocres, que parce qu'ils avoient été précedés par des hommes qui avoient été presque tous des excellens modèles pour les Religieux, & un objet de vénération pour les peuples.

Ordres Militaires.

Les Croisades furent la premiére origine de divers Ordres, à-la-fois religieux & guerriers,

deſtinés au ſoulagement & à la défenſe de ceux qui faiſoient le pélerinage de la Paleſtine. Tels furent les *Templiers*, les *Hoſpitaliers*, les *Chevaliers Teutoniques*.

Les premiers furent nommés *Templiers*, parce que *Baudouin II* leur donna un logement près du Temple de Jéruſalem. Ce ne fut d'abord qu'une ſimple aſſociation formée par deux Gentils-hommes *Hugues de Paganis* & *Géoffroi* de *St-Adhémar*, qui ſe réunirent en 1118 avec d'autres Gentils-hommes recommandables par leur piété & leur courage. Sans s'aſſujettir à aucune Règle & ſans avoir pris l'habit religieux, ils alloient au-devant des Pélerins, & les reconduiſoient enſuite juſqu'au-delà des défilés des montagnes & des paſſages les plus dangereux.

Hugues de Paganis ſollicita enſuite l'approbation du ſaint-ſiége pour cette ſociété naiſſante. Le pape *Honoré II* le renvoya au Concile de Troyes, qui ſe tenoit alors. Les Peres approuvérent un Inſtitut dont le but paroiſſoit ſi louable, & chargérent S. *Bernard* de leur donner une Règle. Il preſcrivit diverſes obſervances à cette nouvelle milice, qui prit l'habit blanc, auquel *Eugène III* ajouta enſuite une croix rouge ſur le manteau à l'endroit du cœur. Sur la fin du XIIe ſiécle, les Templiers, répandus déjà dans tous les Etats de l'Europe, s'enrichirent par les libéralités des Souverains, des Prélats & des Grands. Mais, avec les grands biens, ils contractérent les vices qui

les accompagnent ordinairement. Ils refuserent de se soumettre au Patriarche de Jerusalem. Ils s'adonnerent au luxe & aux plaisirs, & montrerent tant de fierté & d'arrogance, même lorsqu'ils traiterent avec les Souverains, que *Philippe le Bel* demanda & obtint la destruction de leur Ordre.

Les *Hospitaliers*, ou Chevaliers de St-*Jean* de Jerusalem, naquirent vers la fin du siecle. Ils desservirent d'abord à Jerusalem un Hopital dédié à St *Jean l'Aumônier*, & se chargerent du soin des malades & des pelerins. La charité leur donna naissance, le zele les rendit guerriers. Ils prirent les armes pour défendre les chemins contre les incursions des Infideles. Cette nouvelle fonction attirant à eux un grand nombre de Nobles de toute la Chrétienté, le titre de *Chevalier* fut joint à celui d'*Hospitalier*. L'Ordre allierent ainsi les vertus de la Religion avec la valeur guerriere, fut composé de trois sortes de Religieux : de *freres Chevaliers*, de *freres*, & de *freres Servans*. Le Bienheureux *Gerard*, gentilhomme de Martigues en Provence, fut le premier Supérieur de cet Ordre, d'abord hospitalier, devenu militaire, & depuis souverain. Après la prise de Jerusalem par *Saladin*, les Chevaliers de S. *Jean* se retirerent à Ptolemaïde ou Acre, depuis dans l'Isle de Chypre, de-là dans celle de Rhodes, & enfin dans l'Isle de Malthe, que *Charles Quint* leur donna pour servir de rem-

part à la Sicile. Ils portoient, comme aujourd'hui, la croix blanche sur l'habit noir.

L'Ordre *Teutonique* de Ste *Marie* de Jerusalem, fondé vers l'an 1189, par des seigneurs Allemands, ne se consacroit guères qu'au service de ceux de leur nation. L'empereur *Frédéric II*, qui les ramena tous en Europe, leur proposa la conquête de la Prusse, dont les peuples étoient païens. Ils l'entreprirent, en vinrent à bout & possédèrent cette Province comme un fief dépendant de la couronne de Pologne. *Albert*, prince de la maison de *Brandebourg*, élu grand-maître en 1511, ayant embrassé le Lutheranisme, profita des divisions de l'Empire pour se faire donner comme Souveraineté, ce qu'il ne possédoit que comme chef de l'Ordre. Il conclut un traité avec *Sigismond* roi de Pologne, par lequel la partie de la Prusse qui appartenoit à l'Ordre Teutonique fut érigée en duché séculier & héréditaire pour lui & ses descendans : ainsi *Albert* s'étant marié avec une princesse de Dannemarck, transmit ce duché à sa postérité. Les Chevaliers, qui persistèrent dans la Religion Catholique, furent obligés de quitter la Prusse où étoit le siége de l'Ordre, & de le transférer à Mariendal en Franconie. Il ne leur reste de leur puissance & de leurs richesses qu'un petit nombre de commanderies, situées en différentes provinces. La marque de l'Ordre est la croix noire sur l'habit blanc.

L'Espagne produisit aussi, vers le tems de la fondation des Templiers, différens Ordres qui se signalèrent par leur piété & leur valeur; mais on ne s'attend point à trouver dans un tableau raccourci, tel que celui-ci, tous les objets qui nous occuperoient dans une Histoire détaillée.

Ecrivains célèbres.

Les Croisades, en ranimant le goût pour les voyages lointains & les occupations guerrières, ne furent pas fort favorables à la culture des lettres : cependant ce siecle fut plus fécond en bons Auteurs que le précédent.

Le nom de *Bernard*, le dernier des Peres, doit être à la tête de ces Ecrivains : nous avons déja parlé de lui, & nous ne le rappellons à la mémoire de nos lecteurs, que pour payer à la vérité de ses talens le tribut d'éloges qu'ils méritent. Son esprit étoit, à quelques égards, supérieur à son siécle. Il entrevit les défauts de la dialectique qu'on enseignoit alors, & il mépris cet art frivole, jusqu'à se vanter de n'y rien comprendre.

Pierre Lombard, évêque de Paris, fut surnommé le *Maître des Sentences*, à cause d'un Abrégé de théologie, long-tems expliqué & commenté, qu'il intitula : LES SENTENCES. Ce livre utile répondoit à toutes les questions qu'on agitoit. L'auteur adopta la méthode d'*Abailard*, son maître ; mais il se garantit de ses erreurs. En se servant de la dialectique d'*Aristote*, il se fit une loi

de confirmer ses sentimens par les décisions des Peres de l'Eglise. *Pierre Lombard* mourut en 1164, avec la gloire d'avoir vu ses *Sentences* reçues dans les Ecoles de théologie, comme le principal livre classique. On ne pouvoit pas passer pour théologien, si on ne l'avoit étudié. Une foule de Commentateurs s'empresserent de l'expliquer, & le livre du *Maître des Sentences* qui passoit pour clair, devint quelquefois obscur, par les notes & les questions subtiles & nouvelles dont on le chargea.

Hugues de *St-Victor*, ainsi appellé parce qu'il étoit chanoine de cette Abbaye à Paris, fut l'ornement de son Ordre par ses Ouvrages théologiques. Il mourut en 1173.

La compilation du Droit canonique, que le moine *Gratien* nous a laissée, a conservé son nom à la postérité; mais ce nom seroit plus respecté, si celui qui le portoit avoit eu plus de critique & de lumieres.

Richard de *St-Victor* & *Pierre* de Blois s'illustrerent par leur goût pour la morale & la piété.

Sigebert de Gembloux, *Otton* de Frisingue, & *Guillaume* de Tyr, furent les historiens les plus supportables de ces tems grossiers.

*Histoire d'*Abailard.

Le défaut des théologiens de ce siecle étoit de courir après les subtilités, comme on court aujourd'hui après l'esprit. C'est ce qu'on remarque

dans les écrits de *Gilbert* de la *Porrée*, dont les erreurs sur la Trinité furent condamnées ; & surtout dans ceux d'*Abailard*, homme célebre par ses talens, ses malheurs & ses désordres. Il étoit Breton. Son amour pour *Héloïse*, niéce d'un Chanoine de Paris, remplit sa vie d'amertume. Ayant séduit cette fille, dont il eut un enfant, les parens d'*Héloïse* s'en vengérent par un traitement honteux. Cet opprobre le força à prendre l'habit de Bénédictin dans l'abbaye de St-*Denys* ; & il engagea en même tems *Héloïse* à se faire religieuse dans le monastére d'Argenteuil. « *Ma foiblesse*, (dit-il dans une de ses Lettres rapportée par l'Abbé de Choisi,) *me rendit jaloux, & tous les hommes devinrent mes rivaux. Je la donnois à Dieu, mais ce n'étoit pas de bon cœur. Je retenois mon présent autant que je le pouvois, & ne le laissois échapper que par le désir de l'ôter aux autres.* »

La réputation d'*Abailard* attira plusieurs de ses disciples à St-*Denys*. Mais l'Abbé, las peut-être de ses exhortations sur la régularité, l'envoya au prieuré de Deuil en Champagne où il ouvrit une Ecole célèbre. Il fut pourvu ensuite de l'abbaye de St-*Gildas* de Ruys en Bretagne, & n'y trouva que de l'opposition de la part de ses Religieux. *Je voudrois*, (dit-il dans une de ses Lettres,) *que vous vissiez ma maison ; vous ne la prendriez jamais pour une Abbaye. Les portes ne sont ornées que de pieds de biches, de sangliers, de hiboux. Mes Moines n'ont d'autre signal pour se ré-*

veiller que le bruit des cors & des chiens. Ils passent les jours à la chasse : & plut à Dieu que leurs plaisirs y finissent bornés !

Cependant les leçons qu'il avoit dictées, les écrits qu'il avoit publiés, faisoient beaucoup de bruit. La subtilité de son esprit l'ayant jetté dans des erreurs sur la Trinité, sur le libre-arbitre, sur l'incarnation & la satisfaction de J. C., &c. S. *Bernard*, son rival en esprit & en eloquence, & son supérieur en piété & en doctrine, dénonça ses sentimens au Concile de Sens tenu en 1140. *Abailard* y fut condamné, & en appella au Pape, qui proscrivit ses sentimens comme hérétiques, & lui ordonna un silence éternel. Il publia cependant une Apologie, dans laquelle il fit une confession de foi très orthodoxe ; & après avoir vécu encore dix ans dans la retraite & dans les larmes, il finit sa vie dans un monastère de Cluni en 1142, à 63 ans.

Ce docteur fut un des premiers qui préférèrent de vaines chicanes de philosophie à l'autorité respectable des Peres de l'Eglise, & qui introduisirent dans les Ecoles cet amas de questions subtiles, dont les hommes éclairés du XVIIe & du XVIIIe siecles les ont purgées. *Arnaud* de Bresse fut un des disciples d'*Abailard*, & il alla beaucoup plus loin que son maître.

Pierre le *Vénérable*, abbé de Cluni, envoya le corps d'*Abailard* à *Heloïse*, pour être enterré dans le monastère du Paraclet, dont elle étoit abbesse,

Abailard le lui avoit promis de ſon vivant, afin qu'*Heloïſe* & ſes Religieuſes ſe cruſſent plus obligées, en recevant ſes cendres, à prier pour le repos de ſon ame. « Alors, (diſoit-il à *Héloïſe* dans une de ſes Lettres,) » vous me verrez, non pour vous demander des larmes; il » n'en ſera plus tems. Verſez-en aujourd'hui » pour éteindre des feux criminels. Vous me » verrez alors pour fortifier votre piété par l'horreur d'un cadavre; & ma mort, plus éloquente » que moi, vous dira ce qu'on aime quand on » aime un homme. »

Différends de S. Thomas *de Cantorberi avec* Henri II.

C'eſt par l'hiſtoire des démêlés de *Thomas Becquet* avec *Henri II*, roi d'Angleterre, que nous terminerons celle de ce ſiècle. Ce Prélat, fils d'un bourgeois de Londres, avoit d'abord été avocat. Son éloquence lui mérita la place de Chancelier en 1158, & ſes ſervices dans cette place le firent-élever ſur le ſiége de Cantorberi, ſur lequel il ne vouloit pas monter, parce qu'*un Archevêque*, diſoit-il, *voit autrement les affaires de l'Egliſe qu'un Chancelier.*

Dès qu'il fut élu, il fit de ſérieuſes réflexions ſur la ſainteté de l'état auquel il s'engageoit; & en allant de Londres à Cantorberi pour ſon ſacre, il avoit dit à *Hébert*, un de ſes clercs, & homme d'un grand mérite: « Je veux que vous me rap-

» portiez déformais tout ce qu'on dira de moi ;
» car il m'arrivera comme aux autres, principa-
» lement aux Grands, dont on dit bien des cho-
» ses qui ne viennent pas a leur connoissance.
» Avertissez-moi aussi des fautes que vous me
» verrez faire, puisque quatre yeux voient plus
» que deux. » Quand il eut reçu l'onction sacrée, il devint un autre homme : il ne vecut plus que pour Dieu, & commença par se revêtir de l'habit monastique, avec un rude cilice ; mais par-dessus il portoit un habit convenable à sa dignité. La seconde annee de son épiscopat, il partit exprès d'Angleterre pour venir au Concile que le pape *Alexandre III* tenoit à Tours. Comme *Thomas* étoit dans sa plus grande faveur, il fut reçu en Normandie & par-tout où il passa, comme si c'eût été le Roi lui-même. Quand il arriva à Tours, les Evêques allérent au-devant de lui ; & , contre la coutume de l'Eglise Romaine, tous les Cardinaux s'avancérent assez-loin hors de la ville pour le recevoir, & il n'y en eut que deux qui demeurérent auprès du Pape. *Alexandre*, qui fut sa réputation desiroit de le voir depuis longtems, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il repassa en Angleterre, où il fut reçu par le Roi comme un pere par son fils.

Henri II croyoit avoir choisi un Prélat entiérement devoué à ses interets ; mais il fut bientôt détrompé : *Thomas* ne tarda pas de faire éclater la fermeté qui formoit son caractere. Un prêtre

accusé d'homicide ayant été pris, fut envoyé à l'Evêque de Sarisbéri, son diocésain, à cause du privilége clérical. La preuve ne se trouvant pas complette, l'Evêque lui ordonna la purgation canonique ; & comme il ne put y satisfaire, l'Evêque consulta l'Archevêque de Cantorberi, qui condamna le prêtre à être privé de tout bénéfice, déposé, & mis dans un Monastére pour faire pénitence perpétuelle. Vers le même-tems, un Chanoine de Bedford dit des injures aux officiers du Roi, qui en fut extrêmement irrité contre tout le Clergé. La plainte en étant portée à l'Archevêque, il le fit-fustiger publiquement, & le suspendit de ses fonctions pendant quelques années. Le Roi ne fut pas encore satisfait ; & ayant assemblé à Londres l'Archevêque & les Evêques, il leur représenta que, pour réprimer les crimes, il étoit nécessaire que les clercs, après avoir été dépossés, fussent livrés au bras séculier : les Evêques soutenoient au contraire, que les Canons & la liberté ecclesiastique ne le permettoient pas.

Le Roi, peu favorable à leurs prétentions, proposa cinq articles pour mettre des barriéres à la puissance ecclésiastique. L'Archevêque de Cantorberi, qui les avoit d'abord signés avec plusieurs autres Prélats, s'y opposa ensuite fortement, à la priére du Pape. Il fut obligé de passer en France, où le roi *Louis* le *jeune* lui donna un asyle. Ce prince tâcha de le réconcilier avec son Souverain ; il

y réuſſit avec beaucoup de peine, & le prélat repaſſa en Angleterre. On voulut l'obliger alors d'abſoudre tous les Evêques qu'il avoit interdits ou excommuniés : toujours animé du même zèle, il refuſa formellement de lever l'interdit. Les Prélats excommuniés porterent leur plainte à *Henri II*, qui étoit alors en Normandie. Ce prince eut l'imprudence de dire : *Il eſt bien malheureux que, parmi tant de ſerviteurs que je nourris, il ne s'en trouve aucun qui me délivre d'un prêtre qui me donne plus de peine que tous mes autres ſujets* !

Ces paroles, plus qu'indiſcrettes, furent un ordre pour quatre officiers du Roi qui les entendirent. Ils ſe rendent à Cantorbéri, préſentent à *Thomas* un ordre du Roi d'abſoudre les Evêques excommuniés ; & ſur ſon refus, ils le maſſacrerent vers la fin de 1170. Trois ans après il fut mis au catalogue des Saints, comme un Martyr des immunités eccléſiaſtiques, & comme un Evêque également recommandable par ſon zèle & par ſa charité. Chaque jour, après qu'il avoit dit Matines de très-grand matin, on faiſoit entrer treize pauvres à qui il lavoit les pieds, il leur ſervoit à manger, & donnoit à chacun quatre pièces d'argent : il faiſoit cette action très-ſecrettement. Le jour étant venu, on faiſoit entrer douze autres pauvres, à qui ſon Aumônier lavoit les pieds & donnoit à manger. Enfin à l'heure de Tierce, deux Aumôniers ſervoient encore cent pauvres. Ces trois aumônes ſe faiſoient tous les

matins

matins ; mais le saint Archevêque en faisoit un grand nombre d'autres. Le Pape ayant appris la mort d'un prélat qu'il regardoit comme un Saint, excommunia ses meurtriers. Ils furent obligés d'aller à Rome pour se faire-absoudre. L'un d'eux perit malheureusement à Cosenza ; & les trois autres passérent le reste de leur vie à Jérusalem ; où ils tâchérent d'expier leur crime par la pénitence & les mortifications. *Henri II* n'obtint son absolution qu'à condition qu'il ne s'opposeroit point aux appels au saint-siége ; qu'il rappelleroit tous les partisans de l'Archevêque de Cantorberi, qui avoient été exilés ; qu'il aboliroit les loix prejudiciables aux intérêts de l'Eglise, & qu'il feroit la guerre aux Infidèles de la Palestine pendant trois ans.

Plusieurs Historiens modernes ont fait un portrait odieux de S. *Thomas* de Cantorberi, & se sont élevés avec un enthousiasme emporté contre ses prétentions. Ce n'est pas à nous d'examiner si elles étoient fondées, & si ce prélat, ainsi que plusieurs Pontifes Romains, ne passa pas les bornes de son pouvoir. Mais, en étendant ce pouvoir dans un siècle de barbarie & de désordre, où la Religion seule pouvoit être un frein, ils rendirent peut-être service à l'humanité. Les Papes & les Evêques faisoient parler sa voix en faveur des peuples opprimés. Sans eux toute idée de justice & de morale se seroit évanouie dans l'Occident. La pureté des motifs qui anima quel-

ques Pontifes, tels que *Grégoire VII* & S. *Thomas*, ne leur permit point de penser que le Chef visible de l'Eglise & les autres Pasteurs pussent abuser du pouvoir immense dont ils jettoient le fondement ; ils ne virent dans cette puissance qu'un remède aux malheurs & aux vices qui désoloient l'Europe : despotisme dans les princes, bassesse & corruption dans les sujets. C'est ainsi qu'on peut, par leurs motifs, excuser à quelques égards, des prétentions & des abus qu'on ne pourroit autrement justifier.

De S. Hugues, *Evêque de Lincoln.*

Un Prélat d'Angleterre, qui, avec moins de réputation que S. *Thomas* de Cantorbéri, n'en eut pas moins de vertus, fut *Hugues* évêque de Lincoln. Il étoit né en Bourgogne, & avoit d'abord été Chartreux. Appellé en Angleterre pour diriger une maison de son ordre, il fut élevé bientôt-après sur le siége de Lincoln, & se rendit recommandable par son attachement inviolable à la justice, par son zele pour la défense des foibles & des opprimés, & par l'intrépidité avec laquelle il résistoit aux Puissances, quand elles exigeoient de lui quelque chose d'injuste.

Un jour qu'il avoit parlé avec beaucoup de fermeté en présence du roi *Richard*, ce prince se tournant vers ses officiers, dit : *Sachez tous les Evêques ressemblent à celui-ci, ils protégeront les Rois & les Seigneurs, & personne n'aura aucun pouvoir sur eux.*

Le saint Evêque défendit expressément aux prêtres d'exiger des amendes pécuniaires. *Vous négligez*, leur disoit-il, *de leur faire-accomplir les pénitences vraiment médicinales & satisfactoires, & vous n'avez soin que de leur faire-payer les sommes qu'ils ont promises.* Ils lui dirent que S. *Thomas* de Cantorberi avoit aussi imposé des amendes pécuniaires. *Croyez-moi*, répondit S. Hugues, *ce n'est point ce qui l'a rendu Saint.* Il abolit aussi toutes les exactions que ses prédécesseurs avoient introduites sous de spécieux prétextes.

En faisant sa visite dans les maisons religieuses de son diocèse, il vint à une Abbaye de filles, & entra dans l'Eglise pour faire sa prière. Voyant au milieu du chœur devant l'autel un tombeau élevé, & couvert d'étoffes de soie, & entouré de lampes & de cierges, il demanda ce que c'étoit? On lui dit que c'étoit la tombe de la fameuse *Rosemonde*, qui avoit eu une liaison criminelle avec le roi *Henri II*, & que ce prince avoit fait à cause d'elle de grands biens à l'Eglise. Il répondit: *C'étoit une prostituée, ôtez-la d'ici, & l'enterrez hors de l'Eglise; de peur que la Religion Chrétienne ne devienne un objet de mépris; & afin que les autres femmes apprennent par cet exemple à avoir horreur de la débauche & de l'adultère.* Et son ordre fut exécuté. Le saint Evêque mourut à Londres l'an 1200, âgé de soixante ans.

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

TREIZIÈME SIÈCLE.

Nouvelle Croisade : Empire des Latins à Constantinople.

Les mauvais succès des premières Croisades n'avoient point ralenti le zele des Princes Chrétiens pour ces guerres sacrées. Une nouvelle armée de François prit la route de la Palestine, au commencement de ce siecle, sous la conduite du valeureux *Baudouin*, comte de Flandres. Les Vénitiens fournirent les vaisseaux nécessaires pour le trajet de ces troupes, composées de quatre mille chevaliers, de neuf mille écuyers, & de vingt mille hommes-de-pied. Mais Venise ne se chargea des frais de ce voyage, qu'à condition que *Baudouin* emploieroit d'abord ses forces pour se rendre maître de Zara en Dalmatie, au profit de la république.

Après que l'armée Croisée eut fait cette conquete, elle fit voile vers Constantinople, où régnoit alors *Alexis*, fils d'*Isaac Comnène*, usurpateur de la couronne impériale sur son frere *Isaac Lange*. A l'approche des Croisés, l'usurpateur s'enfuit; le jeune *Alexis* fils d'*Isaac Lange*, est reconnu Empereur, & ensuite étranglé par un de ses parens, nommé *Marsiflos* ou *Murzuphle*: l'armée de *Baudouin* entre en 1204 dans Constantinople, & s'abandonne, dans les Eglises, dans les palais, dans les maisons, aux derniers excès de cruauté & d'avarice. *Baudouin* est élu Empereur, & le perfide *Marsiflos* précipité du haut d'une colonne.

Les Latins ne pouvoient choisir un Prince plus digne de la couronne que *Baudouin*, doux, affable, religieux, aimant la justice, & faisant régner la vertu par son exemple. Comme il n'avoit alors que trente-trois ans, il étoit en état d'affermir l'Empire des Latins dans l'Orient: mais ayant marché vers Andrinople pour en faire le siége, il fut vaincu & mis-à-mort par les Bulgares en 1208.

Quatre Empereurs François régnérent après lui jusqu'en 1261, que *Baudouin II* fut dépossédé par *Michel Paléologue*. Ainsi l'Empire des Latins à Constantinople subsista à peine 58 ans. Les Grecs, déja indisposés contre les Latins, conçurent, depuis les barberies commises dans la ville impériale, une haine implacable, le plus grand obstacle à leur réunion à l'Eglise Latine.

Nouveau Roi de Jérusalem ; prise de Damiette.

Cependant quelques Seigneurs qui n'avoient pas voulu se fixer à Constantinople, passerent en Syrie avec les débris de l'armée Croisée. *Saphadin*, frere de *Saladin*, maître de Jérusalem depuis la mort d'*Emeri* de *Lusignan*, arrivée l'an 1205, en avoit démoli les murailles. Ce n'étoit plus qu'un bourg sans défense. Il ne restoit aux Croisés, dans la Palestine, que Ptolemaïde ou St-Jean d'Acre. L'Evêque de cette ville ayant demandé un Roi de Jérusalem à *Philippe-Auguste*, roi de France, ce prince lui nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne. C'étoit un homme plein de feu & de courage. Par le secours de ses amis & par les exhortations du Pape, il trouva le moyen de former une armée de près de cent mille combattans.

Au lieu de marcher contre Jérusalem, ils conduisent leurs vaisseaux vers l'Egypte, assiegent Damiette & la prennent après deux ans de siege. On ne garda pas long-tems cette place. L'armée Chrétienne s'étant engagée imprudemment entre deux bras du Nil, dans le tems de l'inondation de ce fleuve, elle fut obligée de traiter avec le Sultan d'Egypte, qui leur permit de se retirer en Palestine. On lui rendit Damiette, & *Jean de Brienne* fut retenu en otage.

Ce Prince ayant obtenu la liberté, marcha au secours de Constantinople à la tête de quelques

Chrétiens croisés. Le trône impérial étoit alors vacant par la mort de *Baudouin*, vaincu dans la guerre contre les Turcs, coupé en piéces & livré en proie aux bêtes féroces. *Brienne* arrive dans cette circonstance, & le sceptre lui est déféré.

La maniére dont *Jean* de *Brienne* s'éleva successivement sur les deux premiers trônes de l'Orient, montra quelle étoit sa valeur. *Erard* comte de Brienne, son pere, le destinant à l'état ecclésiastique, l'avoit envoyé à Clairvaux, d'où un de ses oncles, instruit de son dégoût pour la vie monastique, le tira. Il se distingua bientôt dans les Tournois, quoiqu'il ne reçût aucun secours de sa famille, & qu'il ne subsistât que par la générosité de ses amis. Sa situation l'engagea à prendre la Croix, & dès qu'il fut en Orient, il se conduisit avec tant de bravoure & de sagesse, que ses talens lui procurérent les sceptres de Jerusalem & de Constantinople. Cet événement, & presque tous ceux des Croisades, seroient renvoyés dans la classe des romans, si on les lisoit dans les Historiens de l'antiquité; mais ils sont si constatés, que le pyrrhonisme le plus hardi ne sçauroit en attaquer la certitude.

Croisade de Fréderic II.

Jean de *Brienne* avoit fait épouser sa fille & son héritiére au royaume de Jérusalem, à *Fréderic II*, empereur d'Allemagne. Ce prince, pressé par les Papes de passer en Palestine, fait auparavant un traité avec le sultan *Mélédin*, qui lui cède Jéru-

salem, Nazareth, & quelques autres places importantes. S'étant ainsi assuré des conquêtes que les Chrétiens ambitionnoient, il arrive à Jérusalem, s'y couronne lui-même Roi du pays, & repart pour l'Europe, fier de la gloire d'avoir repris les saints-lieux sans avoir répandu une goutte de sang.

*Pontificat d'*Innocent III ; *IVe Concile de Latran.*

Les maux de l'Eglise, la dépravation des mœurs, qu'avoient entraînés ces guerres lointaines, affligeoient beaucoup le pape *Innocent III.* Elevé sur le saint-siége à la fin du douzième siècle l'an 1198, il l'occupa pendant les seize premières années du treizième. Il s'appelloit auparavant le Cardinal *Lothaire*, & n'avoit que trente-sept ans lorsqu'il fut élu Pape : mais on le choisit en considération de ses bonnes mœurs & de ses talens, & malgré sa résistance & ses larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, ensuite à Bologne, & s'étoit distingué en Philosophie & en Théologie. Le lendemain de son sacre il reçut le serment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'investiture de sa charge : au lieu que jusques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faisoit serment de fidélité.

Innocent tâcha d'abord de recouvrer les domaines que l'Eglise de Rome avoit eus en Italie, & d'en chasser ceux qui les avoient usurpés. Il en-

voya donc plusieurs Nonces dans les provinces, & visita en personne le duché de Spolète & la Toscane. Il employa même les armes contre quelques villes rebelles : mais il témoignoit ne pas aimer ces sortes d'affaires si dissipantes. Entre tous les désordres qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haïssoit principalement la vénalité : il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-tems cette cour si odieuse. Trois fois la semaine il tenoit le Consistoire public, dont l'usage étoit presque aboli : il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoyoit à d'autres Juges les moindres affaires, & examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la sagesse & la pénétration avec laquelle il faisoit cet examen ; & les plus sçavans Jurisconsultes venoient à Rome seulement pour l'entendre, afin de se former dans ses Consistoires. Dans ses jugemens il n'avoit aucun égard aux personnes, & il ne les prononçoit qu'après une mûre déliberation. C'est ce qui lui attira tant & de si grandes causes ; & l'on n'avoit rien vu à Rome de semblable depuis très-long-tems.

Son premier dessein, en montant sur le trône pontifical, fut de faire assembler un Concile général. Il s'écoula près de seize ans sans qu'il pût l'accomplir, à cause des guerres qui troubloient une partie de l'Europe. Enfin il fut convoqué à Rome pour la fin de l'année 1215.

Ce Concile, le IVe de Latran, & le XIIe des

généraux, se tint dans la Basilique de *Constantin*. Il s'y trouva quatre cents douze Evêques, huit cents Abbés & Prieurs, les Patriarches Latins de Constantinople & de Jerusalem, & le Patriarche des Maronites. Presque tous les Princes Catholiques y envoyerent leurs Ambassadeurs. Le Pape en fit l'ouverture par un sermon, où il prit pour texte ces paroles de l'Evangile: *J'ai désiré ardemment de célébrer cette Pâque avec vous.* Expliquant ensuite le mot de Pâque, qui signifie passage, il en distingue trois; le passage corporel d'un lieu à un autre, qu'il applique au voyage de la Terre-Sainte: le passage spirituel d'un état à l'autre, par la réformation de l'Eglise: le passage éternel de cette vie à la gloire celeste. Ces trois passages font toute la matiere de son discours, qu'on admira dans le tems.

Le premier soin du Concile fut d'établir les dogmes de la Foi contre les erreurs de *Berenger* & des Albigeois, qui n'etoient pas encore entierement étouffées. « Il n'y a qu'une Eglise univer-» selle, (dit ce Concile,) hors de laquelle per-» sonne n'est sauve. JESUS-CHRIST y est lui-mê-» me le Prêtre & la Victime: son Corps & son » Sang sont véritablement contenus au Sacrement » de l'autel, le pain etant changé en la substance » de son corps & le vin en celle de son sang » par la puissance divine: & ce Sacrement ne peut » être fait que par le Prêtre ordonné legitime-» ment, en vertu du pouvoir de l'Eglise accordé

à par J. C. à ses Apôtres & à leurs successeurs. » Le terme de *Transsubstantiation*, consacré dans ce Canon, a toujours été depuis employé par les Théologiens Catholiques, pour signifier le changement que Dieu opère au sacrement de l'Eucharistie : comme le mot de *Consubstantiel* fut consacré au Concile de Nicée, pour exprimer le mystère de la Trinité. Mais l'Eglise avoit cru de tous tems le changement de substance dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoiqu'elle ne se servit point du terme de *Transsubstantiation*. Le Concile de Latran définit encore contre les Albigeois : « Que si après le Bap- » tême quelqu'un tombe dans le péché, il peut » toujours être relevé par une vraie pénitence. » Non-seulement les Vierges & tous ceux qui » gardent la continence, mais encore les person- » nes mariées, qui se rendent agréables à Dieu » par la foi & les bonnes-œuvres, méritent d'a- » river à la béatitude éternelle. » Le Concile proscrivit aussi les rêveries d'un abbé *Joachim* sur l'état futur de l'Eglise, & ses propositions erronées sur le mystere de la Trinité.

On fit ensuite divers règlemens sur la confession auriculaire, sur la communion des Laïques sous une seule espèce, sur l'usage de garder le Saint-Sacrement dans les Eglises. On y promulgua le célebre Canon qui ordonne à tous les Fideles de l'un & de l'autre sexe, de se confesser au moins une fois chaque année à son *propre Prêtre*, & de recevoir la communion Paschale. On défendit d'en

tablir de nouveaux Ordres religieux. On donna le moyen de réformer les anciens, ou de les conſerver dans la régularité. Enfin on fit divers décrets, qui ont ſervi de fondement à la diſcipline obſervée depuis, & d'autorité aux Canoniſtes.

Innocent III ne put voir les effets du zèle qu'il avoit montré dans cette célèbre aſſemblée. Il mourut en 1216, avec la réputation d'un Pontife pieux, modeſte & ſçavant. Il ne voulut point ſe ſervir de vaiſſelle d'argent, & il vendit la ſienne pour ſoulager les pauvres.

Diſputes de Frédéric II *avec les Papes.*

Après *Innocent III*, le ſaint-ſiege fut occupé par un Romain de l'illuſtre maiſon de *Savelli*. Il prit le nom d'*Honorius III*. Ce fut ſous ſon pontificat que s'éleverent les diſputes de l'empereur *Frédéric* avec les Papes. Ces différends furent foibles ſous *Honorius*; mais ils parvinrent au comble ſous ſon ſucceſſeur & ſon neveu *Grégoire IX*, imitateur de ſon zèle & de ſa fermeté. L'Italie, ſous ce Pontife, ſe partagea en diverſes factions, ſous les noms de *Guelfes* & de *Gibelins*; les premiers étoient pour le Pape, & les autres pour l'Empereur.

Frederic avoit fait vœu d'aller combattre les Infideles; *Grégoire IX* le preſſa d'aller l'accomplir. Ce Prince feignit d'y aller, & s'embarqua; mais il revint peu de tems après. Le Pape le força par ſes cenſures à entreprendre ce voyage. *Frederic*

l'entreprit, & arriva heureusement en Palestine.

Ayant appris que le Sultan d'Egypte étoit campé près de Gaza, il lui envoya deux Seigneurs avec des présens, & lui fit-dire que s'il vouloit rendre Jérusalem, il seroit inutile de faire la guerre. Le Sultan, informé de la division qui étoit entre les Chrétiens, lui répondit, que les Musulmans ne pouvoient pas céder aisement Jérusalem, à cause du respect qu'ils avoient pour le Temple, où ils venoient de toutes parts avec autant de dévotion que les Chrétiens au Sépulcre de JESUS-CHRIST. Ce que l'on appelloit alors le Temple de Jérusalem, etoit la mosquée bâtie à la même place, depuis que le calife *Omar* eut pris cette ville en 636. Cette mosquée fut changée en Eglise à la conquête de *Godefroi* de *Bouillon*, & l'on faisoit-croire aux pélerins que c'etoit le Temple de *Salomon*, rebâti par les Chrétiens apres avoir été ruiné par les Romains. C'etoit l'Eglise patriarchale; mais *Saladin* ayant pris Jérusalem, la rétablit en mosquée.

Après une négociation très-secrette, l'Empereur fit un traité avec le Sultan. Jérusalem devoit etre livrée à l'Empereur, à condition qu'il ne toucheroit point à l'enceinte où étoit la mosquée des Musulmans, qui y viendroient librement faire leurs prières. Par ce traité le Sultan rendoit aux Chrétiens Béthléem, à condition qu'on n'empêcheroit aucun Musulman d'y aller en pélerinage. Le Patriarche de Jérusalem, les Templiers & les Hos-

pitaliers, ne voulurent prendre aucune part à ce traité. Le Patriarche alla même jusqu'à défendre de célébrer l'Office divin à Jérusalem. Il refusa aussi à tous les pélerins la permission d'y entrer & de visiter le S. Sépulcre, & écrivit deux lettres très vives contre l'Empereur.

Ce prince, après avoir fait son entrée à Jérusalem & avoir visité l'Eglise du S. Sépulcre, se hâta de partir pour l'Allemagne, sçachant que le Pape lui faisoit la guerre avec succès. Il n'étoit pas même en sûreté en Palestine; car les Templiers & les Hospitaliers voyant le Pape déclaré si hautement contre lui, écrivirent au Sultan d'Egypte, que l'Empereur avoit résolu d'aller à pied & avec peu de gens au fleuve du Jourdain, & qu'ainsi le Sultan pourroit le prendre ou le tuer. Le Sultan ayant reçu la lettre dont il connoissoit le sceau, détesta la perfidie des Chrétiens, & particulièrement de ces Religieux; & il envoya la lettre à l'Empereur, déjà averti de la trahison sans avoir voulu la croire. Elle fut la source de sa haine contre ces deux Ordres militaires. On chargeoit plus les Templiers de cette trahison que les Hospitaliers.

Cependant une armée levée par le Pape, avoit conquis un grand nombre de places dans toutes les provinces d'Italie qui dépendoient du royaume de Sicile. L'Empereur, à son retour, recouvra en peu de tems tout ce qu'il avoit perdu. *Grégoire IX*, outré de douleur, exécuta la menace qu'il avoit faite, de dégager les sujets de *Frédéric* de

jeur ſerment de fidélité. L'Empereur envoya faire au Pontife des propoſitions de paix, & fit venir en Italie pluſieurs Seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ſes différends avec le Pape. La paix ſe fit l'an 1230. L'Empereur alla trouver *Grégoire IX* à Anagni. Lorſqu'il fut devant lui, il ôta ſon manteau, ſe mit à ſes pieds, & reçut le baiſer de paix.

Cet accommodement ne fut pas de longue durée. L'Empereur s'étant emparé de l'iſle de Sardaigne, fief relevant du ſaint-ſiége, *Grégoire* s'en plaignit inutilement. Il l'excommunia de nouveau, le dimanche des Rameaux de l'an 1239; le dépoſa de la dignité impériale, déclara ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & leur défendit étroitement de l'obſerver. L'Empereur tranſporté de colére, écrivit aux Romains, pour leur faire de grands reproches d'avoir ſouffert que le Pape lui fît une telle injure. En même-tems le Pape adreſſa une lettre circulaire à tous les Evêques de la Chrétienté, pour leur ordonner de publier, tous les Dimanches & les Fêtes, au ſon des cloches, la ſentence contre l'Empereur. Cette lettre fut auſſi envoyée aux Rois, aux ducs & aux principaux ſeigneurs, avec les changemens convenables ſelon la qualité des perſonnes. *Frédéric*, irrité contre un Pape qui employoit des armes ſi terribles, entre en Italie avec une armée: *Grégoire* voulut lui oppoſer un Concile; mais ſon ennemi ferma tous les paſſages, & ceux qui ſe hazardérent de vouloir aller à Rome pour cette aſſem-

blée ecclésiastique, furent emprisonnés ou massacrés.

Grégoire en mourut de douleur, & son successeur *Célestin IV* ne lui survecut que quinze jours. Enfin, après deux ans de vacance, on élut le cardinal *Sinibalde*, des comtes de *Fiesque*, qui prit le nom d'*Innocent IV*. Il avoit toujours vécu en bonne intelligence avec *Frederic*, lorsqu'il étoit cardinal; on crut qu'étant Pape, il termineroit plus facilement les disputes entre l'empire & le sacerdoce. On se trompa. *Innocent* voulut que *Frederic* se justifiât des crimes qui avoient engagé *Grégoire IX* à l'excommunier. Cette demande irrita l'Empereur; & le Pape craignant les effets de sa vengeance, se retira en France, où il convoqua un Concile-général en 1245.

I. Concile Général de Lyon.

Lyon fut le lieu qu'on choisit pour cette assemblée, à laquelle le Pape appella les Princes & cita l'empereur *Frederic*. On y vit *Baudouin* empereur de Constantinople, & *Raimond* comte de Toulouse. Les prelats, qui étoient environ cent-quarante, avoient à leur tête les patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & d'Aquilée. L'empereur *Frederic*, craignant les suites des décisions de cette assemblée, y envoya un ambassadeur, qui offrit au Pape, au nom de son maître, de s'opposer aux Tartares, aux Corasmiens & aux autres ennemis de l'Eglise; mais le Pontife, n'écoutant que son

reſſentiment, prononça une ſentence de dépoſition contre *Fréderic*. « Ne pouvant plus, (dit le Pape) » ſans nous rendre nous-mêmes coupables, to- » lérer les iniquités de *Fréderic*, nous ſommes obli- » gés en conſcience de le punir. » Il réduit enſuite les crimes de ce prince à quatre principaux, qu'il ſoutient être de notoriété publique : *parjure*, *ſacrilége*, *héréſie*, & *félonie*. « Sur tous ces excès, (continue le Pape,) » & pluſieurs autres, après en avoir » mûrement délibéré avec nos confreres & avec » le Concile, & en vertu du pouvoir de lier & » de délier, que JESUS-CHRIST nous a donné en » la perſonne de S. *Pierre*, nous denonçons ce » Prince privé de tout honneur & dignité, dont » il s'eſt rendu indigne par ſes crimes, & l'en » privons par cette ſentence : abſolvant pour tou- » jours de leur ſerment tous ceux qui lui ont juré » fidelité, défendant expreſſément que perſonne » déſormais lui obéiſſe comme Empereur ou com- » me Roi, ni le regarde comme tel ; & voulant » que quiconque a l'avenir lui donnera aide ou » conſeil en cette qualité, ſoit excommunié par » le ſeul fait. Au reſte, ceux que regarde l'élec- » tion de l'Empereur, lui éliront librement un ſuc- » ceſſeur dans l'Empire : & quant au royaume » de Sicile, nous y pourvoirons avec le con- » ſeil de nos freres, ainſi que nous jugerons à- » propos. Donné à Lyon le dix-ſeptiéme de Juil- » let 1245. »

Le Pape prononça cette ſentence *en préſence du*

Concile, mais non *avec l'approbation du Concile* ; car il feroit injuſte d'attribuer à un ſynode œcuménique une telle entrepriſe ſur l'autorité temporelle.

Frédéric ayant appris la nouvelle de ſa dépoſition, tâcha de ſe rendre les Princes favorables. Il leur écrivit deux lettres pour les toucher ſur ſon ſort. Dans la première, il les exhorte à profiter de ſon exemple, & dit : « Que ne devez-vous » point craindre d'un tel Pape, chacun en particulier, puiſqu'il entreprend de me dépoſer, moi » qui ſuis couronné Empereur de la part de DIEU » après l'élection ſolemnelle des Princes ? Il n'a » aucun droit de nous juger quant au temporel, » en ſuppoſant qu'il y eût des accuſations graves » & bien fondées contre nous. Mais je ne ſuis » pas le premier que le Clergé a ainſi attaqué en » abuſant de ſa puiſſance, & je ne ſerai pas le » dernier. Vous en êtes vous-mêmes cauſe, en » vous ſoumettant à ces hypocrites dont l'ambition n'a point de bornes. Si vous vouliez y faire » attention, combien découvririez-vous dans la » Cour de Rome d'infamies, dont la pudeur ne » permet pas de parler ? Ce ſont les grands revenus dont ils ſe ſont enrichis aux dépens de pluſieurs Royaumes, qui les rendent inſenſés. Quelle » reconnoiſſance vous témoignent-ils pour les dîmes & les aumônes dont vous les nourriſſez ? » Ne croyez pas que la ſentence du Pape m'ait » abattu. La pureté de ma conſcience, dont DIEU

» m'eſt témoin, m'aſſure qu'il eſt avec moi. Mon » intention a toujours été de réduire les Eccléſiaſtiques, ſur-tout les plus grands, à l'état où » ils étoient dans la primitive Egliſe, menant » une vie apoſtolique, & imitant l'humilité de » Notre-Seigneur. Ils guériſſoient les malades, » reſſuſcitoient les morts, & ſoumettoient les Rois » & les Princes, non par les armes, mais par leur » vertu. Ceux-ci, livrés au ſiécle, enivrés de délices, n'ont aucune crainte de DIEU. Leurs » grandes richeſſes leur ôtent toute religion. Il » faut donc leur ôter ces richeſſes, qui leur ſont » ſi pernicieuſes : c'eſt à quoi vous devez travailler avec moi. »

Cette lettre emportée ne ſervit qu'à rendre *Frédéric* odieux, parce qu'il paroiſſoit vouloir diminuer la liberté & la dignité de l'Egliſe, que l'on croyoit alors inſéparables des richeſſes & de la grandeur temporelle. Le décret d'*Innocent IV* contre lui, eut des ſuites plus fâcheuſes qu'il ne le penſoit. Il fut en partie la cauſe de la ruine de cet Empereur & de ſa maiſon, plongea l'Allemagne dans l'anarchie, & l'Italie dans tous les déſordres des guerres de religion & des guerres civiles.

Première Croiſade de S. Louis

Parmi les décrets que fit le Concile de Lyon, il y en eut un pour engager à ſecourir l'empire de Conſtantinople, qui étoit chancelant, & un autre qui ordonnoit de publier par toutes les provinces

Chrétiennes la Croisade contre les Infidèles. L'ardeur des peuples pour ces expéditions périlleuses étoit refroidie par le souvenir des revers qu'on avoit essuyés dans les précédentes. Il n'y eut guères que les François qui prirent la croix.

S. *Louis*, prince qui joignoit la piété la plus tendre au courage le plus intrépide, occupoit alors le trône de France. En 1224, étant tombé dangereusement malade, il croit entendre une voix qui lui ordonne de s'armer contre les ennemis du nom Chrétien. Dès ce moment il fait vœu de se croiser. Enfin, après quatre ans de préparatifs, il s'embarque à Aigues-mortes avec la Reine son épouse, trois de ses freres, & près de trois mille Chevaliers bannerets. Il aborde en Egypte, s'empare de Damiette, & a quelques petits succès qui allarment le sultan *Malec-Sala*, qui demande en vain la paix. On se repent bientôt de la lui avoir refusée.

L'armée Françoise, forte de soixante mille combattans, s'étant avancée vers le Nil, la maladie en fait périr la moitié, l'autre moitié est vaincue près de la Massoure. Le Roi lui-même, & ses deux freres le comte d'Anjou & le comte de Poitiers, sont faits prisonniers. Son troisième frere, *Robert d'Artois*, est mis à mort à ses yeux. *Louis* n'obtint sa liberté & celle de ses freres, qu'en payant un million de besans d'or, & en rendant Damiette. Son armée très-diminuée se retira dans la Palestine, où le Roi demeura jusqu'à la mort de sa mere la

reine *Blanche*, occupé à visiter les lieux-saints, & à faire-reparer les fortifications de Cesarée de Philippe, de Joppé, d'Acre, de Sidon. Son séjour, qui fut d'environ quatre ans, valut la liberté à douze mille Chrétiens. De retour en France, en 1254, il trouva un royaume que son absence avoit ruiné; & en tâchant d'en reparer les désordres, il étoit toujours rempli du desir de former une nouvelle Croisade.

Seconde Croisade de S. Louis.

Cette seconde expédition, faite environ treize ans après la premiere, ne fut point contre les Mahométans possesseurs de la Palestine, ni contre l'Egypte; mais contre Tunis, dont le Roi avoit, disoit-on, quelque envie d'embrasser le Christianisme. *Quel bonheur*, (disoit *S. Louis*,) *si je pouvois être le Parrain d'un Roi Mahométan*! En cas que ses espérances fussent trompées, il regardoit la conquête de cette partie de l'Afrique comme importante, pour faciliter les autres. L'armée débarque près des ruines de Carthage. Le roi de Tunis, loin de penser au Baptême, menaça de massacrer tous les Chrétiens captifs dans ses états, & de venir fondre sur les François à la tête de cent mille hommes. Il n'eut pas besoin de combattre. On attendoit *Charles* roi de Sicile & frere de *S. Louis*, qui n'arrivoit point. Les chaleurs excessives, les eaux corrompues, la mauvaise nourriture, produisirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de

l'armée fut détruite en peu de tems. S. *Louis*, par une confiance singuliere, avoit amené ses trois fils aînés, l'espoir de la nation. Il en vit mourir un; un autre étoit dangereusement malade, il se sentit frappé lui-même, & reçut ce coup avec ces vifs sentimens de religion dont il étoit pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il dicta en forme de testament à *Philippe* son successeur, respirent également la piété & l'amour des peuples. « Mon fils, » la premiere chose que je vous recommande, » c'est d'aimer DIEU de tout votre cœur. Sans » cet amour, personne ne sera sauvé. Si DIEU » vous envoie quelque adversité, souffrez-la avec » patience; pensez que vous l'avez meritée, & » qu'elle tournera à votre avantage. S'il vous en- » voie de la prospérité, remerciez-le, ne vous » attribuez rien, & n'en devenez point orgueilleux. » Aimez tout ce qui est bien, & haïssez tout mal. » Punissez les blasphémateurs. Rendez souvent gra- » ces à DIEU des biens que vous en avez reçus, » & meritez par-là d'en recevoir davantage. Soyez » equitable en tout, même contre vous-même. » Mettez votre application à faire regner la paix » & la justice parmi vos sujets. Aimez l'Eglise & » ceux qui la servent avec zele & avec edifica- » tion. Donnez les benefices à des personnes di- » gnes de les posseder & capables de les remplir, » & n'en donnez point à ceux qui en ont déja. » N'entreprenez point des guerres sans necessité, » & approuvez volontiers toute conciliation. Que

» votre dépense soit toujours raisonnable, &c. &c. »

La maladie continuant d'augmenter, le S. Roi reçut les Sacremens avec beaucoup de piété ; & quand il se sentit près de sa fin, il se fit mettre sur un lit couvert de cendres, où il mourut le 25 Août 1278, avec le courage d'un héros & la piété d'un anachorète. Le Roi de Sicile, son frere, qui arriva peu de tems après sa mort, fit la paix avec les Maures ; & les tristes restes de l'armée croisée revinrent en Europe, avec la douleur d'avoir fait des tentatives inutiles.

L'expedition de Tunis fut la derniére de ces guerres sacrées, qui épuisérent l'Europe d'hommes & d'argent, & qui la corrompirent par le relâchement de la discipline ecclésiastique, par le trop grand usage des indulgences, & par la dissipation, suite ordinaire des guerres lointaines. Il n'en resta aucun fruit solide en Orient. Le royaume de Jérusalem fut anéanti : Tyr, Sidon & les plus importantes places furent livrées aux Sarrasins ; & le sceptre impérial de Constantinople ne fut qu'un moment entre les mains des François.

Cependant, ces entreprises produisirent peut-être, pour quelques peuples, des effets plus utiles que des conquêtes. On leur dut « l'accroissement » de la navigation & du commerce, qui enrichit » Venise, Gênes, & les autres villes maritimes d'I- » talie. L'expérience des premiéres Croisades, fit- » voir les inconvéniens de faire par terre une mar- » che de cinq ou six cents lieues, pour aller gu-

» gner Constantinople & la Natolie. On prit le » chemin de la mer beaucoup plus court, & les » Croisés, selon les pays d'où ils venoient, s'em- » barquerent en Provence, en Catalogne, en Ita- » lie, ou en Sicile. Il fallut dans tous les ports » multiplier les bâtimens & les équipages, pour » passer tant d'hommes & de chevaux avec les » munitions de guerre & de bouche. Ainsi, la » navigation de la Mer-Méditerranée, dont les » Grecs & les Arabes étoient en possession depuis » plusieurs années, tomba entre les mains des » Francs, & les conquêtes des Croisés leur assu- » rerent pendant quelque tems la liberté du com- » merce, pour les marchandises de Grèce, de » Syrie & d'Egypte, & par conséquent pour » celles des Indes, qui ne venoient point encore en » Europe par d'autres routes. Par là s'enrichirent » & s'accrurent les plus puissantes républiques de » Venise, de Gênes, de Pise, de Florence; car » outre les ports-de-mer, le commerce s'étendit » aux villes où fleurissoient les arts & les manu- » factures. » (FLEURI, *Pr. Discours*, N° 13.)

Croisades contre les Albigeois.

L'ardeur religieuse & guerrière qu'inspirérent les Croisades, s'étoit tellement emparée des esprits, que, lorsqu'on ne put plus s'armer contre les Infidèles, on se croisa contre les hérétiques. Dès l'an 1210, on leva des troupes pour exterminer les Albigeois. *Simon* comte de Montfort en étoit le chef.

C'étoit

C'étoit un homme aussi courageux que zélé, unissant les exercices militaires avec les pratiques de la dévotion; grand, bien fait, & si déterminé dans un combat, que le seul mouvement de son sabre suffisoit pour épouvanter ses ennemis. Plusieurs Catholiques non moins ardens que lui, se rangèrent sous ses drapeaux.

La prédication avoit précédé la guerre. Quatre ans auparavant, *Pierre* de *Châteauneuf*, évêque de Carcassone, & légat du St-Siége, suivi de S. *Dominique*, le premier instituteur de l'Inquisition, & d'*Arnaud* abbé de Cîteaux, avoit parcouru le Languedoc pour convertir les errans. Les Albigeois étoient soutenus par *Raimond* comte de Toulouse, & par les princes voisins qui les favorisoient par inclination ou par politique. *Raimond* chassa du Languedoc le légat du St-Siége, & le fit-assassiner, comme il entroit dans un bateau pour passer le Rhône.

Ce meurtre eut des suites fâcheuses pour le comte de Toulouse. Le Pape l'excommunia, & publia en 1210 une Croisade contre lui. Les Croisés, *Simon* de *Montfort* à leur tête, entrent dans le Languedoc, prennent Beziers, Carcassonne, Lavaur & plusieurs autres places; ramenant quelques errans par la crainte, & les intimidant tous par les cruautés qu'ils exerçoient. *Ce moyen de convertir les hérétiques*, (dit l'Abbé de Choisi), *ne s'accorde guères avec la douceur de l'Evangile.* Il est vrai que les exécutions sanglantes de *Simon* de *Montfort*,

ne furent souvent que des représailles. Un grand nombre d'Eglises brulées & renversées en Languedoc ; plusieurs Catholiques égorgés ; quelques-uns des seigneurs Croisés massacrés : telles furent les barbaries dont les Albigeois s'étoient rendus eux-mêmes coupables. Enfin, dans les divers combats qu'on se livra, le sang ne fut épargné ni de part ni d'autre, comme il arrive dans presque toutes les guerres de Religion.

Le plus important se donna en 1213. *Pierre* roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, assiégerent Muret sur la Garonne. Le comte de Montfort les surprend, & leur défait plus de cent mille hommes dans une bataille où le roi d'Aragon fut tué.

Raimond comte de Toulouse, surnommé le *vieux*, étant mort en 1222, son fils, *Raimond* le *jeune*, fut obligé de conjurer l'orage élevé contre son pere & contre lui. Il fut excommunié, pour avoir soutenu la guerre contre *Amauri*, fils du célebre *Simon* de *Montfort*, chef d'une nouvelle Croisade. Enfin, après avoir combattu vivement pendant plusieurs années, pour recouvrer une partie de ses états envahis par *Simon* & *Amauri*, il se reconcilia avec l'Eglise, & fit sa paix avec S. *Louis*, qui s'étoit déclaré contre lui. Le reste de sa vie se passa dans les pélerinages, ou à combattre les prétentions des Inquisiteurs nouvellement établis dans le Languedoc.

Hiſtoire du Tribunal de l'Inquiſition.

Quelques moyens qu'on eût pris pour extirper les ſectes des Vaudois & des Albigeois, il reſtoit encore un grand nombre de ces hérétiques, qui avoient échappé aux longues & ſanglantes guerres dont nous venons de tracer le tableau en raccourci. C'eſt ce qui engagea les Papes à établir, vers l'an 1200, un tribunal uniquement occupé à en faire la recherche. On nomma Inquiſiteurs, ceux qui furent chargés de faire ces perquiſitions. S. *Dominique* ayant été employé à ces recherches, *Grégoire IX* les confia en 1233, après ſa mort, à ſes enfans nouvellement inſtitués.

Innocent IV établit ce tribunal en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Eſpagne s'y vit entièrement ſoumiſe en 1448. Le Portugal l'adopta en 1557, conformément au modèle reçu par les Eſpagnols. Douze ans auparavant, *Paul III* avoit formé la congrégation de l'Inquiſition, ſous le titre de Saint-Office, & *Sixte-Quint* confirma cette congrégation en 1588.

Le pouvoir des premiers Inquiſiteurs ſe borna d'abord à travailler à la converſion des hérétiques par la voie de la prédication & de l'inſtruction. S'ils ne réuſſiſſoient point par la perſuaſion, ils exhortoient les princes & les magiſtrats à punir, même du dernier ſupplice, ceux qui perſiſtoient avec obſtination dans leurs erreurs. Ils prenoient des informations ſur le nombre & la qualité des

hérétiques, sur le zele des Evêques & des magistrats à les poursuivre, & ils envoyoient le résultat de leurs perquisitions au Pape, pour en faire ce qu'il jugeroit à-propos. Leur autorité s'accrut insensiblement : enfin elle vint à un point, qu'elle parut redoutable aux Princes, & nous avons vu de nos jours qu'il a fallu la réprimer en Portugal & en Espagne.

Cependant la justice nous force de convenir que dans tout ce qu'on a écrit sur les Protestans & les Philosophes sur ce redoutable tribunal, il y a beaucoup d'exagération. « 1°. Tous les officiers de l'Inquisition, (dit l'abbé de *Vera* dans son *Etat d'Espagne*) » sont obligés de faire des preuves de bonnes mœurs & de capacité. 2°. Le saint-office » ne fait jamais arrêter personne, sans avoir » bien examiné la qualité du dénonciateur, & sans » avoir pris de grandes précautions pour bien » approfondir si c'est par haine ou par vengeance » qu'il fait sa dénonciation. D'ailleurs il faut remarquer qu'il y a la peine du talion contre le » dénonciateur. 3°. Ceux qui disent que ceux qui » sont arrêtés dans les prisons de l'Inquisition » sont obligés de deviner le crime dont ils sont » accusés, en imposent à ce tribunal. Il est certain que dès qu'ils sont arrêtés, on leur donne » un procureur, un avocat pour défendre leur » cause. 4°. Aucun tribunal inférieur ne peut célébrer d'*acte de foi* sans une permission expresse » du conseil suprême, lequel y envoie ordinairement un conseiller. »

L'*acte de foi* est un jour de cérémonie destiné par l'Inquisition à punir ou à absoudre ceux qui ont été accusés d'hérésie. On choisit ordinairement un jour solemnel, afin que ce jugement ait plus d'eclat. On conduit tous les coupables à l'Eglise, où on leur lit leur sentence d'absolution ou de condamnation. Les condamnés à mort, revêtus d'une espèce de dalmatique sur laquelle on a peint des diables & des flammes, sont livrés au juge seculier par le saint-office qui prie qu'il n'y ait point effusion de sang. S'ils persevérent dans leurs erreurs, ils sont brûlés vifs, à la vue d'un immense populace, toujours avide de ces sortes de spectacles.

Ces solemnités qu'on appelle *actes de foi*, & qu'on ne pouvoit guères nommer *actes de charité*, sont très-rares aujourd'hui. On a pensé qu'une Religion de paix & d'amour, telle que le Christianisme, demandoit des instructions pour les errans, & non des bûchers. D'ailleurs les moyens terribles employés contre les Juifs ou contre les heretiques, peuvent bien contenir ceux qui éleveroient leur voix dans les pays d'inquisition; mais ils contribuent à éloigner de l'Eglise Catholique ceux qui, dans d'autres contrées, seroient tentés de rentrer dans le bercail.

Les Pontifes Romains de ce siécle, toujours conduits par la charité & par la prudence, ont bien senti cette vérité. Aussi n'y a-t-il point de pays

où la juriſdiction du ſaint-office ſoit plus douce qu'à Rome & à Avignon.

Nouveaux Ordres Religieux ; Dominicains.

Puiſque nous avons parlé de S. *Dominique* dans l'article précedent, nous tracerons ici en peu de mots ſon hiſtoire, & celle de la fondation de ſon Ordre. Il étoit Eſpagnol de l'illuſtre maiſon de *Guſman*, & chanoine d'Oſma dans la vieille Caſtille. Il avoit parcouru pluſieurs provinces d'Eſpagne, prêchant par-tout la penitence & la faiſant pratiquer. Après avoir converti pluſieurs Maures, il vint en Languedoc, pour ramener les Albigeois à la veritable doctrine. S'étant aſſocié quelques compagnons de ſon zele, il leur donna une Régle & le nom de Freres Prêcheurs, parce que leur premier inſtitut étoit de prêcher & de catéchiſer les heretiques. Cet ordre, dont l'utilité fut ſentie par les Papes, fut confirmé en 1215 au Concile de Latran par *Innocent III*, & l'année d'après par *Honorius III*. S. *Dominique*, quoique mort à l'âge de 51 ans, en 1221, vit ſa nouvelle famille ſe multiplier dans très peu de tems. Il eut lui-même la conſolation de l'établir à Paris. La premiere maiſon de ſon Ordre fut dans la rue S. Jacques, & c'eſt de-là que les Dominicains ont été appellés en France *Jacobins*.

Le pape *Grégoire IX* le mit dans le catalogue des Saints ; & c'eſt à tort qu'un Auteur Proteſ-

tant a dit « qu'*il le méritoit, ſi la fureur la plus ſanguinaire & les rêveries les plus extravagantes pouvoient tenir lieu de ſainteté.* » S. *Dominique*, malgré l'ardeur de ſon zèle, étoit d'un caractère doux & humain ; & quant aux rêveries qu'on lui attribue, nous ignorons où elles ſe trouvent. Si les auteurs de ſa Légende ont dit « qu'*Innocent III* » n'avoit approuvé ſon Ordre, que parce qu'il avoit » vu dans un ſonge la Baſilique de Latran menaçant ruine, mais ſoutenue ſur les épaules de S. » *Dominique* » ; ce n'eſt pas à lui qu'il faut imputer cette hiſtoire, qui d'ailleurs pourroit être vraie ſans miracle.

S. *Dominique* avoit une tendre piété pour la *Ste-Vierge*. C'eſt de lui que vient l'uſage de l'invoquer au commencement des Sermons. Le principal fruit de ſon amour pour MARIE fut la dévotion du Roſaire, qui contribua preſqu'autant à premunir les Fideles contre les ſéductions des Albigeois, que les armées des Croiſés. Quoique cette dévotion fût vraiſemblablement connue avant lui, il lui donna plus d'éclat & plus de ſolidité, en formant des Confréries de perſonnes pieuſes qui honoroient d'un culte particulier les XV Myſtéres auxquels la Mere de Dieu eut part. Les cinq prem. appellés *joyeux*, ſont : l'Annonciation, la Viſite rendue à Ste *Eliſabeth*, la Naiſſance du Sauveur, ſon Adoration par les Mages, & ſa diſpute dans le Temple au milieu des Docteurs étonnés de ſa ſageſſe. Les cinq myſtéres *triſtes* ſont : l'Agonie de J. C. au

jardin des oliviers, sa flagellation, son couronnement d'epines, le transport de sa croix & son crucifiement. Les derniers mysteres portent le nom de *glorieux*, parce qu'ils ont pour objet le triomphe du Sauveur & de sa divine Mere : c'est la Resurrection, l'Ascension, la Descente du S. Esprit, la glorification de J. C. dans le Ciel, & l'Assomption de la Ste Vierge.

Franciscains.

Tandis que S. *Dominique* établissoit ses Missionnaires en France, S. *François* donnoit naissance à l'ordre des *Mineurs* en Italie. Il étoit fils d'un marchand d'Assise, ville du duché de Spolette. Son goût pour la mortification lui fit abandonner dès l'âge de 25 ans la maison paternelle, pour s'enfermer avec sept disciples, imitateurs de sa pénitence, dans une cabane près d'Assise, qui leur servit tout à-la-fois de retraite & d'Eglise. Les Benedictins leur donnerent une petite chapelle, qui étoit tout-auprès, consacrée à la Vierge sous le nom de Ste *Marie de la Portioncule* ; & ce fut le berceau & la premiere maison de l'Ordre Seraphique.

François ayant assemblé un jour ses sept disciples, leur declara le dessein qu'il avoit de les envoyer dans toutes les parties du monde prêcher la pénitence. « Considerons, mes chers freres, « (leur dit-il) que DIEU nous a appellés non-« seulement pour notre salut, mais pour le salut

» de plusieurs autres : exhortons tous les hommes, » plus par notre exemple que par nos paroles, » à faire pénitence de leurs péchés. Ne craignez » point, parce que nous paroissons mépriſables » & insensés : mais annoncez simplement la péni- » tence, & espérez que le Seigneur qui a vaincu » le monde, parlera en vous par son Esprit. Pre- » nons garde qu'après avoir tout quitté, nous ne » perdions le Royaume des Cieux pour quelque » petit intérêt ; & si nous trouvons en quelque » lieu de l'argent, n'en faisons pas plus de cas » que de la poussière sur laquelle nous marchons. » Ne jugeons ni ne mépriſons point ceux qui » vivent délicatement. Dieu est leur maître com- » me le nôtre, & peut les appeller à lui. Ils sont » nos freres, puisqu'ils sont ses créatures, & nos » maîtres en ce qu'ils aident les serviteurs de » Dieu à faire pénitence, en leur procurant les » besoins de la vie. Vous trouverez des hom- » mes fideles & doux qui vous recevront avec » joie, & d'autres au contraire, qui vous mal- » traiteront : apprenez à souffrir tout avec pa- » tience & humilité. Mais ne craignez point ; » dans peu de tems plusieurs sages & plusieurs » nobles se joindront à vous pour prêcher aux » Rois, aux Princes & aux Peuples. »

Le zele du patriarche du nouvel institut ne se bornant pas à des paroles, il s'embarqua pour la Terre-Sainte. Il parut au siége de Damiette en 1219, & voulut convertir le Soudan d'Egypte,

qui le renvoya avec des preſens. De retour en Italie, il s'enferma dans un petit monaſtere ſur une des montagnes de l'Apennin, où un brulant Seraphin lui imprima (ſelon S. *Bonaventure*) les marques des ſouffrances de J. C. aux mains, aux pieds & au coté; c'eſt ce qu'on appelle *les ſtigmates*, & c'eſt l'origine du nom de *Séraphique* qui a paſſé à ſon Ordre. Enfin, conſumé par ſes auſterités, il alla en recevoir la recompenſe en 1226.

DIEU fit éclater ſa ſainteté par pluſieurs miracles. La moleſtie avoit été l'une des principales vertus de *François*. Pluſieurs de ſes diſciples vouloient qu'il demandât au Pape le pouvoir de prêcher par-tout où il leur plairoit, ſans la permiſſion des Evêques. Le ſage fondateur ſe contenta de leur répondre: *Tâchons de gagner les Grands par l'humilité & le reſpect, & les petits par la parole & le bon exemple. Notre privilége ſingulier doit être de n'avoir point de privilége.*

Son Ordre étoit déjà très-nombreux, &, dès le premier chapitre général en 1219, on y compta près de cinq mille Religieux. Il avoit été confirmé par le pape *Innocent III* au Concile de Latran, & l'année ſuivante par *Honorius III*. Les Freres Mineurs furent les premiers Religieux qui renoncerent à la propriété de toute poſſeſſion temporelle, & firent profeſſion d'une pauvreté évangelique. On les appella *Cordeliers* à cauſe de leur ceinture de corde. Ils ont été diviſés en pluſieurs branches, de *Recollets*, de *Picpuces*, de *Ca-*

pucins, d'*Observantins*, par différentes réformes, que nous ferons-connoître dans la suite de cette Histoire.

Augustins.

L'Ordre des *Hermites de S. Augustin*, composé d'un assemblage de plusieurs sortes de congrégations d'Hermites, qui avoient différens habits & différentes règles, se forma peu de tems après celui des Franciscains. Les historiens de ce nouvel ordre assurent que S. *Augustin*, après sa conversion & son retour en Afrique, se retira dans la solitude avec quelques compagnons qu'il s'étoit attachés. Cette retraite fut, selon les mêmes historiens, l'époque de la naissance de différentes familles religieuses qui se glorifient de l'avoir pour pere. Après sa mort, (ajoûtent-ils,) l'Afrique ayant été envahie par les Vandales Ariens, S. *Fulgence*, disciple zélé de l'illustre évêque d'Hippone, transporta son corps & ses Religieux en Sardaigne. C'est de-là qu'ils se dispersérent dans les différentes provinces de la Chrétienté. L'Ordre fut continué & accru par les amateurs de la vie solitaire, jusqu'au siécle de *Guillaume* duc d'Aquitaine, par les soins duquel la discipline érémitique fut remise en vigueur.

Quoi qu'il en soit de cette origine, dont l'histoire est fort-contestée, le pape *Alexandre IV* donna, au mois de Mai 1256, une constitution pour rassembler différens Hermites en une seule

congrégation sous la règle de S. *Augustin*. Il leur donna un habit noir, & pour premier général *Lanfranc Septalani*, Milanois. Cet institut se multiplia moins que celui des Freres Mineurs; mais il ne laissa pas d'être nombreux, & d'occuper un rang considerable parmi les Religieux mendians.

Trinitaires; *Religieux de la Merci.*

Un des Ordres qui honorent le plus la Religion & l'humanité, est celui des *Trinitaires*, ou de la Rédemption des captifs. Il y avoit dès le douzième siecle des chevaliers de la Rédemption en Espagne; mais cet institut ne fut bien formé que par *Jean* de *Matha*, natif de Faucon dans le comté de Nice, & docteur en theologie de Paris. Il fut seconde dans ses pieux & heroïques desseins par *Felix* de *Valois*, hermite d'une solitude près de Meaux, appellée Cerfroi, aujourd'hui la principale maison de l'Ordre.

Les Infideles ayant fait beaucoup de captifs sur les Chretiens dans les guerres des Croisades, *Jean* & *Felix* se consacrerent à leur rachat. Dans le premier voyage qu'ils firent à Maroc, ils racheterent cent quatre-vingt-six esclaves, & dans le second en Barbarie, cent-dix. Les voyages devinrent plus frequens, à mesure que la charité des Fidèles seconda le zèle de ces hommes généreux, qui rompoient non-seulement les chaines de leurs fers en heros, mais qui défendirent souvent la verité en Apôtres. Toute la Chretienté adopta & encouragea un institut si interessant, & le pape

Innocent III s'empressa de le confirmer en 1209. En moins de quarante ans on compta en Europe près de six cents maisons de Trinitaires. L'Espagne, inquiétée continuellement par les Maures, fit sur-tout à ces Religieux un accueil favorable. Ils eurent en France le nom de *Mathurins*, du lieu où ils bâtirent leur Eglise de Paris, & dans laquelle il y avoit une chapelle où reposoit le corps de S. *Mathurin*.

A l'exemple de *Jean* de *Matha*, *Pierre Nolasque*, gentil-homme Languedocien, qui avoit servi avec assez de distinction dans la croisade contre les Albigeois, fonda en 1223 dans le royaume d'Aragon les *Religieux de Notre-Dame de la Merci*, ou de la Redemption des captifs. Il leur donna l'exemple du zèle & du courage, en allant racheter beaucoup de captifs en Afrique. Dans les premieres expeditions qu'il avoit faites dans les royaumes de Valence & de Grenade, il avoit retiré dit-on, quatre cents captifs des mains des Infidèles. Son institut, confirmé par *Grégoire IX*, passa en France & dans divers autres états, où il est honoré & respecté. Le saint fondateur mourut en 1258 avec la gloire d'avoir réuni le zèle courageux d'un Rédempteur, aux vertus douces & modestes d'un Religieux.

Carmes.

Les *Carmes*, fondés dans le siécle précédent au Mont-Carmel en Palestine, furent approuvés

dans celui-ci par *Innocent III.* Nous avons parlé ailleurs de ces Religieux. Nous dirons seulement qu'après avoir passé d'Orient en Europe, ils porterent long-tems le nom de *Freres Rouges*, à cause de leur habit figuré de bandes blanches & noires. Ils demanderent à *Honorius III* la permission de prendre des manteaux blancs au lieu de chapes rouges. Ce changement se fit l'an 1287, ou ils commencerent aussi à porter le Scapulaire qu'ils disoient avoir été montré par la Ste-Vierge au bienheureux *Simon Stock*, Carme Anglois, qui introduisit cette dévotion dans l'Eglise.

Au reste, c'est une des reveries des Protestans, que tous ces Ordres aient été institués par les Papes, pour être les Satellites de la cour de Rome. Les Souverains Pontifes ne connurent ces Instituts qu'après qu'ils furent établis, & ils en firent quelquefois attendre très-long-tems la confirmation.

Nouvelles disputes des descendans de Frédéric II *avec les Papes.*

La mort de l'Empereur *Frédéric II* n'éteignit point les disputes de l'Empire & du Sacerdoce. *Conrad IV*, son fils, le fit-elire après lui. Heritier du courage de son pere, il en avoit aussi les sentimens. *Innocent IV* le sçavoit, & le contenoit peu favorable aux prétentions des Pontifes Romains, il prêcha une Croisade contre lui. Ce prince s'étant rendu maître d'une partie de la Pouille, le pré-

paroit à pouſſer plus loin ſes conquêtes, lorſqu'il mourut à la fleur de ſon âge en 1254, ne laiſſant qu'un fils appellé *Conradin*.

Mainfroi, fils naturel de *Fréderic II*, & frere de *Conrad*, qui l'avoit chargé de la régence du royaume de Naples, répandit le bruit que *Conradin* étoit mort, & ſe fit couronner à Palerme ſous le titre de Roi de Sicile. Le pape *Alexandre IV*, ſucceſſeur d'*Innocent*, ne voulant pas un voiſin ſi dangereux, leva des troupes contre lui. *Mainfroi* s'en vengea en faiſant des courſes continuelles ſur les terres de l'Egliſe. Il enleva même au ſaint-ſiege le comté de Fondi, & fut excommunié par *Urbain IV*, qui donna l'inveſtiture du royaume uſurpé par *Mainfroi*, à *Charles* d'*Anjou* frere de S. *Louis*.

Charles, inſtruit de l'art de la guerre, battit aiſément *Mainfroi*, qui, malgré ſon courage, fut tué à la bataille de Benévent en 1266. Le vainqueur ſe rendit bientôt maître de tous les états que le Pape lui avoit donnés. *Conradin* devenu ſon compétiteur depuis la mort de *Mainfroi*, prend alors le titre de roi de Sicile, & paſſe en Italie où l'appelloit une faction puiſſante.

Clément IV, qui avoit été élu Pape après *Urbain*, le ſomma de comparoître devant le ſiége apoſtolique pour y défendre ſes prétentions, au lieu de les faire-valoir par les armes. Il le menaça en même tems des foudres de l'Egliſe, s'il refuſoit de ſe ſoumettre à ce qu'on lui preſcriroit,

Conradin, peu touché de ces menaces, & n'espérant pas un jugement favorable de Rome, continua de marcher avec son armée & vint à Pavie. Alors le Pape le déclara excommunié, & inhabile à posséder aucun royaume, ni aucun fief de l'Eglise. *Conradin* ne s'avança pas moins jusqu'à Rome, & passa de-là dans la Pouille, où sa valeur sans expérience ne lui servit presque de rien. *Charles* le vainquit près du Lac Fucin le 23 Août 1268, le fit prisonnier, & lui fit trancher la tête au milieu du marché de Naples le 29 Octobre suivant. Cette exécution du dernier rejetton d'une maison illustre fut presque généralement désapprouvée. *Charles* voulut être témoin de ce triste spectacle; « & sacrifiant (dit *Hardion*) l'intérêt » de sa gloire à une cruelle politique, il ne se fit » point de scrupule d'acquérir une couronne par » un crime. »

Second Concile général de Lyon. Réunion passagère de l'Eglise Grecque.

Les guerres des Croisades ayant établi une plus grande relation entre l'Orient & l'Occident, on fit diverses tentatives pour terminer le schisme qui séparoit depuis quelques siècles l'Eglise Grecque d'avec la Latine. Les Empereurs Grecs qui avoient recouvré leur capitale en 1261, avoient besoin de se fortifier, dans leur état de foiblesse, par le secours des Princes Occidentaux. L'empereur *Michel Paléologue* sentant combien leur protec-

tion lui étoit nécessaire, tâcha de l'obtenir, en favorisant les projets de réunion entre les deux Eglises.

Lorsque *Grégoire X*, de la famille des *Visconti*, eut été élu souverain Pontife, il exhorta l'Empereur Grec à persévérer dans le dessein de réunir l'Orient avec l'Occident. Ce pontife ayant convoqué un Concile général à Lyon au commencement de l'an 1274, pour consommer ce grand ouvrage, l'empereur *Michel* y envoya ses ambassadeurs, ainsi que tous les Princes de l'Europe.

Le Concile se tint dans l'Eglise métropolitaine de St-*Jean* de Lyon. Il s'y trouva cinq cents Evêques, soixante-dix Abbés, & environ mille autres Prélats inférieurs. Le Pape, chef de cette auguste assemblée, étoit monté sur un jubé construit exprès, revêtu de ses habits pontificaux, & assisté de plusieurs Cardinaux. C'est de-là qu'il exposa les trois motifs de la convocation du Concile : la réformation des mœurs, les secours donnés à la Terre-Sainte, & la réunion des Grecs.

Les députés de l'Eglise Orientale signérent une profession de foi telle que le Pape l'avoit exigée, après avoir présenté une Lettre de vingt-six Métropolitains d'Asie, qui annonçoit leur soumission aux articles qui jusqu'alors avoient divisé les deux Eglises. Mais dès qu'ils furent de retour à Constantinople, le peuple & une partie du clergé s'élevérent contre une réunion qu'ils regardoient

comme le renverſement de la Religion.

Michel, qui voyoit dans cet accord un moyen de conſerver l'empire, ou du moins de le défendre contre les incurſions de ſes ennemis, ſévit contre ceux qui s'oppoſoient à l'extinction du ſchiſme : mais, la ſévérité ſervant encore à allumer le fanatiſme, Conſtantinople fut remplie de libelles & de placards contre l'Empereur.

Ce fut dans ces circonſtances orageuſes (en 1278), qu'arriverent les nonces que le pape *Nicolas III* envoyoit en Orient après le Concile de Lyon, pour y conſommer l'ouvrage ébauché dans ce Concile. Ces ambaſſadeurs commencerent par demander que les Grecs réformaſſent leur Symbole & y ajoutaſſent le mot *Filioque*.

» *Michel* (dit M. *Pluquet*,) fut d'autant plus étonné » de cette nouvelle demande, que lorſqu'il s'étoit » agi de la réunion ſous l'empire de *Vatace*, le » pape *Innocent IV* avoit conſenti que les Grecs » continuaſſent de chanter le Symbole ſuivant » leur uſage. Il comprit que, s'il vouloit ſatisfaire le Pape, il courroit riſque d'une révolte » générale. Il refuſa de faire dans le Symbole le » changement que les nonces exigeoient. Ils ſe » retirérent, & le Pape excommunia l'Empereur.

» L'excommunication étoit conçue en ces termes : *Nous excommunions* Michel Paléologue, *que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fauteur de l'ancien ſchiſme & de leur hérésie ; & nous défendons à tous Rois, Princes, & autres*,

» *de quelque condition qu'ils soient, de faire avec lui,* » *tant qu'il demeurera excommunié, aucune société ou* » *confédération.* »

Martin IV renouvella cette excommunication, & elle duroit encore en 1283, lorsque *Michel* mourut accablé de chagrins & d'ennuis. Il avoit déplu aux Grecs en voulant les faire-rentrer dans le sein de la véritable Eglise, & mécontenté les Latins, en exigeant des adoucissemens qui pussent faciliter la réunion des schismatiques.

Andronic II, son fils & son successeur, séduit par des fanatiques, lui refusa la sépulture, & annulla tout ce qui s'étoit fait pour éteindre le schisme. Il fit solemnellement deposer dans un Concile le patriarche *Veccus*, qui favorisoit la réunion, & rétablit le patriarche *Joseph*, qui avoit été ci-devant chassé de son siege parce qu'il lui étoit contraire.

Ainsi les efforts d'un Empereur aussi absolu & aussi zèle que l'étoit *Michel*, & les intentions pacifiques du premier pasteur de l'Eglise Grecque, ne produisirent aucun changement stable dans l'état de cette Eglise. Presque toutes celles de l'Orient demeurérent livrées a l'esprit de division. Plusieurs Jacobites & Nestoriens renoncerent cependant à leurs erreurs ; mais leur exemple ne put guérir ni les préventions, ni la haine des Grecs.

Les projets pour la Croisade furent aussi infructueux que ceux qu'on avoit formés pour l'ex-

tinction du schisme. *Grégoire X* mourut en 1276, & les Pontifes qui vinrent après lui ne gouvernerent pas assez long-tems pour adopter ses idées & pour les faire valoir. Tout le fruit du XIVe Concile general, IIe de Lyon, se borna à quelques reglemens utiles, & à la réforme de quelques abus. On n'y dissimula point les maux, & on n'étouffa point la voix de ceux qui les découvroient; mais il étoit difficile, que des assemblées passageres pussent guérir des plaies qui demandoient un traitement suivi & journalier.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Le XIIIe siecle, sterile en bons Ecrivains, fut fécond en Théologiens scholastiques. Les Dominicains en produisirent un grand nombre, tels que *Albert* le *Grand*, évêque de Ratisbonne, mort en 1280, âgé de 87 ans, après avoir enfanté différens Ouvrages, imprimés en 1651, en 21 vol. in-fol. Recommandable comme Religieux & comme Evêque, il ne l'est guères comme Auteur. Il étendit la logique au-delà de ses bornes en y mêlant mille choses étrangères, & il traita l'astrologie judiciaire en science qu'on peut mêler à la politique.

S. *Thomas d'Aquin*, son disciple, fils du comte d'*Aquin*, chercha un asyle contre la corruption du siecle chez les Dominicains, qu'on appelloit alors les *Freres Prêcheurs*. Il enseigna la théologie avec le plus grand succès, & devint l'oracle de son Ordre. Il

refusa l'archevêché de Naples & mourut en 1274, comme il venoit au Concile de Lyon. Son humilité & son austérité égalèrent sa science. Ses parens s'étant opposés à son entrée dans l'état religieux, envoyèrent une courtisane pour le corrompre; il la mit en fuite avec un tison ardent. Sa SOMME, qui lui a mérité le surnom de *Docteur angélique*, est encore le fondement de toute la théologie scholastique & morale. Il fut pour la théologie ce que *Descartes* a été pour la philosophie dans le siécle dernier. Malgré sa pénétration, son sçavoir & son jugement, il fut forcé de se plier à la methode scholastique de son siécle, & de traiter quelques question inutiles que les Théologiens modernes ont écartées. C'est à lui qu'on doit l'Office de la Fête-Dieu, instituée dans ce siécle par le pape *Urbain IV.*

Vincent de Beauvais, ainsi nommé parce qu'il étoit Evêque de cette ville, publia une espèce d'Histoire universelle sous le titre de *Speculum* (Miroir) *historiale*, qui n'est point le miroir de la vérité.

Hugues de *S. Cher*, cardinal, passable interprète de l'Ecriture-Sainte, donna la premiére idée des Concordances.

Raymond, auteur du *Poignard de la Foi*, se distingua par une érudition supérieure au génie de son siécle. Il étoit Dominicain, ainsi que les précédens.

Les Freres Mineurs eurent aussi leurs ecri-

vains. Le plus célebre est Saint *Bonaventure*, né en Toscane l'an 1221, l'ame des lumieres de son Ordre, dont il fut general. Le pape *Gregoire X* l'honora de la pourpre Romaine. Lorsqu'on lui porta la nouvelle de sa promotion, on le trouva lavant la vaisselle. Son humilité étoit extrême. *Clement IV* lui offrit vainement l'archevêché d'Yorck. Il mourut en 1274, au Concile de Lyon, avec le titre de *Docteur Seraphique*. Ses Ouvrages de pieté respirent une onction qui l'a fait mettre au rang des bons Ecrivains mystiques : mais on y trouve quelquefois des reflexions & des recueils historiques sur la vie de J. C., qui n'étant pas puisés dans l'Evangile, ne sont pas toujours propres à nourrir une pieté éclairée & solide. Le recueil de ses Ecrits, imprimés à Venise, 1741-1756, forme 14 vol. in-4°.

Alexandre de Hales, surnommé le *Docteur irrefragable*, le maître de S. *Bonaventure*, fut aussi appellé *fons vitæ, gloria clericorum, flos philosophorum* ; mais il mérita plus d'estime par sa pieté, que par sa science, qui étoit mêlée de toute la rouille de son tems.

S. *Antoine de Padoue*, commentateur des Livres saints, & Prédicateur infatigable, se fit un nom par son éloquence, qui ne pouvoit guères être connue que pour son siecle.

Durand, evêque de Mendes, eut le surnom de *Speculateur*, à cause de son *Speculum Juris*. Ce livre a été long-tems consulté par les Canonistes,

Guillaume de *St-Amour*, docteur de l'université de Paris, se rendit célèbre par l'ardeur avec laquelle il défendit les droits de la société dont il étoit membre, contre les Religieux mendians. Il les attaqua avec une vivacité extrême, & il trouva dans S. *Thomas* & dans S. *Bonaventure* des adversaires qui le réfutèrent avec force, mais sans emportement.

Mais celui de tous les Docteurs Parisiens qui mérita le mieux de la postérité, fut *Robert Sorbon*, ou *de Sorbonne*. Il fut ainsi appellé, parce qu'il étoit né au village de ce nom près de Sens. Les Ouvrages des Ecrivains de son tems sont presque oubliés; le sien subsiste & subsistera pour la gloire de la Religion. C'est lui qui fonda en 1253 le collége qui porte son nom. Il chercha, par cette fondation, à applanir aux pauvres écoliers la carrière des études théologiques. Il conçut & il exécuta le projet d'une société d'Ecclésiastiques séculiers, vivant en commun, qui, libres des soins de la vie, se livrassent entièrement aux sciences de leur état, & enseignassent les autres gratuitement. L'établissement de la Sorbonne, confirmé par le saint-siége, fut autorisé par S. *Louis*, dont *Robert* étoit le chapelain & le confesseur.

Ce célèbre Docteur auroit rendu un grand service aux Ecoles de ce tems-là, s'il avoit pu les délivrer des subtilités sophistiques, puériles & indécentes, que l'assujettissement à la dialectique

d'*Ariſtote*, qu'on ne connoiſſoit que par les mauvaiſes verſions des Arabes, y avoit introduites : mais c'étoit beaucoup, de donner des moyens d'acquérir avec moins de peine les connoiſſances auxquelles les hommes ſtudieux d'alors pouvoient atteindre.

Il faut remarquer à la louange de ce ſiécle, que les gens-de-bien & de ſavoir, étoient conſultés & écoutés. Le mérite étoit encore en honneur. On a vu S. *Bonaventure* élevé à la dignité de Cardinal ; & S. *Thomas* d'*Aquin* reçut, des Papes & des Rois, les témoignages les plus honorables.

Nous remarquerons encore, que dans les controverſes que l'on eut à ſoutenir pour la réunion des Grecs, divers points de doctrine furent éclaircis & traités avec ſoin. Les Conciles qu'on aſſembla, ſervirent non-ſeulement à répandre la lumiére ſur les dogmes, que les hérétiques vouloient obſcurcir, mais à recueillir les débris de l'ancienne diſcipline, & à reſſerrer les liens ſacrés de la communion eccléſiaſtique.

Etat de l'Egliſe de Rome.

Les Papes qui gouvernérent l'Egliſe à la fin de ce ſiécle, ſe ſuccédérent ſi rapidement que leur hiſtoire ne pouvant fournir qu'une liſte ſort-ſeche, doit être renvoyée dans des tables chronologiques. Les élections étoient une ſource de cabales & de diſputes. Après la mort du pape Nicolas

colas IV, le S. Siége vaqua pendant plus de deux ans. Enfin les Cardinaux élurent *Pierre* de *Morron*, qui prit le nom de *Célestin V*. C'étoit un Hermite qui avoit toutes les vertus de son état, & aucune des qualités propres au gouvernement. La simplicité dans laquelle il avoit passé sa vie, le défaut d'expérience, la foiblesse de l'âge, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ceux auxquels il étoit livré. Il se démit de la Papauté en 1294, & retourna dans la solitude, après avoir fondé les Celestins, ordre supprimé aujourd'hui en France.

Le cardinal *Cajetan*, qui avoit, dit-on, engagé *Célestin V* à se démettre, fut élu après lui : « Prélat (dit l'Abbé de *Vertot*,) sçavant en l'un & l'autre » droit, habile dans le gouvernement & consommé dans les affaires d'état ; mais d'une ambition sans bornes, avare, vindicatif, même cruel ; » & qui pendant tout son pontificat, ne fut occupé que du projet chimérique d'unir l'un & » l'autre glaive, & à la faveur de l'autorité purement spirituelle, de s'attribuer sous différens » prétextes une domination temporelle sur les » Etats de tous les Princes Chrétiens. » Il commença son règne par la révocation des graces accordées par son prédécesseur. Jaloux de la place qu'il occupoit, & craignant qu'on ne persuadât à *Célestin* de la reprendre, il le fit enfermer dans un château, où il mourut peu de tems après, consumé par ses austérités.

Les entrepriſes des Papes ſur l'autorité temporelle ſe ſoutinrent d'autant plus dans ce ſiecle, qu'elles trouvérent des apologiſtes dans pluſieurs théologiens. S. *Louis*, plein de reſpect pour la chaire de S. *Pierre*, mais ne voulant pas ſacrifier à ceux qui l'occupoient les droits de ſon trône, donna en 1269 ſa *Pragmatique-Sanction*, pour contenir la puiſſance eccléſiaſtique dans de juſtes bornes. « Les » Papes, (dit l'Abbé de *Choiſi*,) ſous le ſpecieux » prétexte des Croiſades & de l'extirpation des » héréſies, s'étoient attribué un grand pouvoir. Ils » donnoient les terres des héretiques à ceux qui » en faiſoient la conquête, & ſe reſervoient toujours » quelque redevance. Les Seigneurs particuliers ſe » faiſoiẽt alors la guerre fort-communément, ſans que » les Princes puſſent l'empêcher. Les Papes les mettoient ſous la protection de S. *Pierre*, & défendoient » à leurs ennemis de les attaquer. Ils ordonnoient des » Croiſades, impoſoient des decimes ſur le clergé » pour ces expeditions, & de plus ils ſe rendoient » peu-à-peu les maitres abſolus des priviléges & » de toute la diſcipline eccléſiaſtique, même de » la plupart des *Benéfices*, auxquels ils nommoient, » à la moindre diſpute, des collateurs.

» C'eſt à une partie de ces abus, que S. *Louis* » voulut remédier par ſa Pragmatique. Cette ſa- » meuſe ordonnance porte que les patrons & les » collateurs des *Benéfices*, ſeront maintenus en poſ- » ſeſſion de leurs droits; que tous les différends » en cette matiere ſeront réglés par le Droit com-

» mun, & qu'on ceſſera de lever, au nom de » la Cour de Rome, des contributions onéreuſes » à l'Etat, &c. »

Inſtitution du Jubilé.

Boniface VIII, (c'eſt le nom que prit le cardinal *Cajetan*, ſucceſſeur de *Céleſtin*,) ſignala la ſixiéme année de ſon pontificat par une inſtitution ſalutaire. Vers la fin de l'année 1300, le peuple diſoit hautement que c'étoit un ancien uſage de l'Egliſe, que chaque centiéme année on gagnât une indulgence pléniére en viſitant l'Egliſe de S. *Pierre*. Un vieillard de cent-ſept ans, ayant confirmé cette tradition au pontife, *Boniface* donna une bulle qui portoit, que ceux qui viſiteroient en 1300, & tous les cent ans enſuite, les baſiliques de *S. Pierre* & de S. *Paul*, après s'être confeſſés de leurs péchés, gagneroient une indulgence pléniere; mais dans cette bulle il n'étoit pas fait mention du Jubilé, nom que *Clément VI* donna (dit-on) le premier à cette inſtitution, en ordonnant qu'elle ſeroit célébrée tous les cinquante ans.

Le premier jour de la proclamation du Jubilé, *Boniface VIII* donna la bénédiction au peuple en habits pontificaux, & le ſecond, avec les ornemens de la dignité impériale. Le deſſein qu'il avoit formé de s'arroger une autorité illimitée, non-ſeulement ſur les affaires ſpirituelles, mais ſur les temporelles des Princes, ſe manifeſta alors avec

éclat. Il fit-porter devant lui une epee nue, & le hérault qui la portoit, prononçoit a haute voix : *Il y a ici deux glaives* ; paroles de l'Evangile, dont le Pape detournoit le sens pour s'attribuer l'exercice & les droits des deux puissances. Nous verrons bientôt quel fut le fruit de ces pretentions, qui, en revoltant les Souverains, devoient allumer des disputes funestes.

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

Différend de Boniface VIII *avec* Philippe *le* Bel.

SI *Boniface VIII* est célèbre en Europe par l'institution du Jubilé, il ne l'est pas moins en France par les différends qu'il eut avec *Philippe* le *Bel*, prince aussi jaloux des droits de la puissance temporelle, que le Pape l'étoit de ceux de la puissance spirituelle. Ces démêlés commencèrent en 1296. *Philippe* ayant mis des impôts sur le clergé, quelques-uns de ses membres s'en plaignirent à *Boniface*. Le Pontife donna à cette occasion la bulle *Clericis Laicos*, dans laquelle il défend à tout Ecclésiastique, soit séculier, soit régulier, de payer aux Laïques quelqu'espèce de taxe que ce soit, sans la permission du saint-siège.

Le Roi de France n'étoit point nommé dans

cette bulle ; mais comme il sentit très-bien qu'elle n'avoit que lui pour objet, il défendit aussi en général & sans parler du Pontife Romain, de transporter hors du Royaume, sans sa permission, ni joyaux ni argent, ni armes, ni vivres. Cette défense occasionna une nouvelle bulle, plus énergique que la première. *Boniface* y relève d'abord la liberté de l'Eglise épouse de *Jesus-Christ*, à laquelle, dit-il, il a donné le pouvoir de commander à tous les Fidèles, & à chacun d'eux en particulier. Venant ensuite à interdire le transporter de l'argent, il dit : « Si l'intention de ceux qui l'ont faite, a été de l'étendre à nous, à nos freres les Prélats, & aux autres Ecclésiastiques, elle seroit non-seulement impudente, mais insensée : puisque ni vous, ni les autres Princes séculiers, n'avez aucune puissance sur eux ; & vous auriez encouru l'excommunication, pour avoir donné atteinte à la liberté de l'Eglise. » Le Pape explique ensuite la Constitution *Clericis laicos*, & déclare qu'il n'a pas défendu absolument au clergé, de donner au Roi quelques secours d'argent pour les nécessités de l'Etat, mais seulement de le faire sans sa permission du saint siege. « Le Roi des Romains, ajoute-t-il, & le Roi d'Angleterre, ne refusent pas de subir notre jugement pour les différends qu'ils ont avec *Philippe* ; & il est certain que le jugement nous en appartient, puisqu'ils prétendent que vous pêchez contr'eux. » Il finit en menaçant le Roi d'avoir recours à des remèdes plus violens.

On fit à cette bulle, au nom du Roi, une réponse où il est dit : « L'Eglise épouse de JESUS-CHR. n'est pas seulement composée du clergé, mais encore des laïques. Il l'a délivrée de la servitude du péché, du joug de l'ancienne Loi, & a voulu que tous ses membres jouissent de cette liberté. Ce n'est pas pour les seuls Ecclésiastiques qu'il est mort, ni à eux seuls qu'il a promis la grace en cette vie & la gloire en l'autre : le Clergé ne peut donc s'approprier que fort-injustement la liberté que J. C. nous a acquise. Mais il y a des libertés particulières accordées aux Ministres de l'Eglise par les Papes, à la priére, ou du moins avec la permission des Princes séculiers. Ces libertés ne peuvent ôter aux Princes ce qui est nécessaire pour le gouvernement & la défense de leurs Etats. Les Ecclesiastiques sont membres de l'Etat comme les autres, & par conséquent obligés de contribuer à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont les plus exposés. Il est contre le droit naturel de leur défendre d'accorder cette contribution, tandis qu'on leur permet de donner à des amis ou à des bouffons, & de faire des dépenses fort-inutiles, en habits, en équipages, en festins & en d'autres vanités toutes séculières, au préjudice des pauvres. Nous craignons Dieu, & nous honorons les ministres de l'Eglise : mais nous ne craignons pas les menaces déraisonnables des hommes, sçachant que la justice est de notre côté. »

Pierre *Barbet*, archevêque de Rheims, voyant le trouble qu'excitoit en France la bulle *Clericis laicos*, écrivit au pape *Boniface* au nom de toute sa province, pour le prier de remedier à ce scandale. Il envoya à Rome des Evêques, pour donner au Pape sur ce sujet les instructions nécessaires. Le Pape y eut égard; & par une bulle adressée en 1297 à tous les Evêques & aux seigneurs de France, il se plaint que quelques-uns ont mal expliqué sa Constitution; & l'expliquant lui-même, il déclare que la défense qu'elle porte ne s'étend point aux dons volontaires ou gratuits, faits par le clergé au Roi ou aux seigneurs, mais seulement aux exactions.

Cependant, malgré ces explications, l'aigreur subsista toujours entre *Philippe* & *Boniface*; elle éclata plus vivement que jamais en 1303. Le Pape envoya au Roi un légat qui étoit son ennemi personnel: c'étoit *Bernard Seisset* ou *de Saisset*, évêque de Pamiers, en faveur duquel *Boniface* avoit érigé cet évêché sans le consentement du monarque. Ce prélat, homme inquiet, vindicatif & insolent, se souvenant des difficultés que *Philippe* avoit fait naître dans le tems de l'érection de son évêché, se montra à la cour avec toute la hauteur de l'orgueil & toute la vivacité du ressentiment. Il proposa de la part du Pape une croisade contre les Turcs, &, sur le refus que le Roi fit d'entrer dans la ligue qu'on proposoit, il crut pouvoir la faire réussir en lui parlant avec un ton

nière dureté & en tenant contre lui les discours les plus injurieux.

Vingt-quatre témoins ayant attesté ses propos outrageans contre la personne de son Souverain, *Philippe* le fit-arrêter en 1301. *Boniface*, irrité qu'on traitât ainsi son légat, lui envoya l'archidiacre de Narbonne, pour lui ordonner de le mettre en liberté. Le Roi ayant refusé, le Pape lança quatre bulles contre lui.

Bulles de Boniface, *& réponse de* Philippe.

Dans la première, il lui signifioit que lui Roi de France, étoit sous la correction du Pontife.

Par la seconde, il suspendoit tous les priviléges accordés aux Monarques François.

Il ordonnoit dans la troisiéme à tous les Prélats du royaume de se rendre à Rome pour assister à un Concile.

Enfin, par la quatriéme, il excommunioit *Philippe le Bel*, en comprenant dans l'anathême les Prêtres ou Evêques qui lui administreroient les choses sacrées.

Une de ces bulles étoit conçue en ces termes :

« *Boniface*, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, a *Philippe*, roi de France.

« Crains Dieu & garde ses commandemens. Nous » voulons que tu sçaches que tu nous es sou» mis dans les choses spirituelles & temporelles. » La collation des benefices & des prébendes ne

» te regarde absolument en rien, & si les fruits » de quelque vacance sont soumis à ta garde, » tu dois les reserver aux successeurs : si tu » en as disposé autrement, nous déclarons de » telles collations nulles, & nous révoquons tout » ce qui s'est fait à cet égard. Nous déclarons » hérétiques, tous ceux qui pensent autrement, » &c. &c. »

Voici la réponse du Roi :

« PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE, A BONIFACE, QUI PRÉTEND ÊTRE SOUVERAIN PONTIFE, PEU OU POINT DE SALUT.

« Que votre très-grande fatuité sçache que » nous ne dépendons de personne pour le tem- » porel ; que la collation des Eglises & des pré- » bendes nous appartient de droit royal, aussi- » bien que les fruits de tous les bénéfices pen- » dant leur vacance ; que les collations faites par » nous jusqu'ici, ou à faire à l'avenir, sont & » demeureront valables, & que nous maintien- » drons courageusement leurs possesseurs envers » & contre tous ceux qui pensent autrement, » &c. &c. »

Le Roi ne se contenta pas de cette réponse : il fit brûler publiquement les bulles du Pape, & convoqua les Etats du royaume, qui déclarèrent qu'ils ne connoissoient d'autre puissance que celle de leur Roi, & qui promirent de soutenir jusqu'à la mort les droits & les libertés du royaume. Il envoya en même-tems *Nogaret* en Italie,

sous prétexte de signifier au Pape un appel de ses bulles au futur Concile ; mais réellement pour l'enlever, & le faire-venir de gré ou de force à un Concile que *Philippe* vouloit assembler à Lyon.

Attentats contre le Pape ; sa Mort.

Boniface avoit un parti violent contre lui à Rome ; les *Colonnes* étoient ses implacables ennemis. Il les avoit persécutés violemment parce qu'ils étoient *Gibelins*, & l'on sçait qu'en donnant des cendres le premier jour de Carême à un Archevêque de Gènes qui étoit de ce parti, le Pape lui dit : *Souvenez-vous que vous êtes* Gibelin, *& que vous serez réduit en cendre avec les* Gibelins !.. *Nogaret* se lia avec un homme de cette famille puissante & vindicative : c'étoit *Sciarra Colonne*, qui lui donna le moyen de pénétrer le matin 7 Septembre 1303 dans Anagni, ville du domaine de *Boniface*, où il étoit né, & où il s'étoit réfugié. *Nogaret* entra dans cette ville avec *Colonne* & quelques seigneurs du pays. Ils avoient avec eux trois cents chevaux, & un grand nombre de gens de pied de leurs amis, & payés par le Roi de France, dont ils portoient les enseignes en criant : « *Meure le Pape* Boniface ! & *vive le Roi de France* ! » *Nogaret* s'adressa au Capitaine & au Podesta d'Anagni, demandant leur secours, qu'ils lui accordèrent. Ainsi ils se rendirent maîtres de la ville, & ensuite du palais du Pape après quelque résistance. Les Cardinaux épouvantés s'enfuirent &

se cachérent; mais on prétend que quelques-uns étoient d'intelligence avec les François. La plupart des domestiques du Pape s'enfuirent aussi.

Boniface se voyant ainsi surpris & abandonné, se crut mort, & dit : « Puisque je suis trahi comme JESUS-CHRIST, je veux du moins mourir en Pape. » Il se fit revêtir de la chape qu'on appelloit alors le manteau de S. *Pierre*, mit sur sa tête la tiare, qu'on nommoit la couronne de *Constantin*, & prit en main les clefs & la Croix, & s'assit ainsi sur la chaire pontificale. La résistance que trouvérent *Nogaret* & sa troupe dans la maison du Pape & dans quelques autres, fut cause qu'ils ne purent parvenir à lui que vers le soir. Ils se rendirent maîtres de la personne, après l'avoir traité (dit-on) avec la dernière brutalité, le 7 Septembre 1303, veille de la Nativité de Notre-Dame.

Le Pape devoit publier le lendemain une bulle par laquelle il excommunioit de nouveau le Roi de France, dispensoit ses sujets de leur serment de fidélité, & donnoit son royaume au premier occupant. Il l'avoit même déja offert à l'empereur *Albert*, dont il avoit confirmé l'élection; mais ce Prince ne voulut point se charger d'un si dangereux présent. *Nogaret* se disposoit à faire partir *Boniface*, lorsque les habitans d'Anagni s'étant révoltés contre les François, le chassérent lui & ses partisans. Le Pape s'étant sauvé à la faveur du tumulte, mourut d'une fièvre chaude le 12

Octobre de la même annee 1303 : Pontife ſçavant à la maniére de ſon ſiecle, mais trop violent & trop ambitieux. Quelques Hiſtoriens rapportent que *Céleſtin*, ſon prédéceſſeur, avoit dit *qu'il étoit entré dans la papauté comme un renard, qu'il gouverneroit comme un lion, & qu'il mourroit comme un chien.* Cette eſpèce de prédiction, (dit l'Abbé de *Vertot*) ne fut apparemment inventée, comme beaucoup d'autres, qu'après les événemens. On l'accuſa de ſon tems en France de tous les crimes, d'impiété, de blaſphême, d'héréſie, de ſimonie, &c. &c.; mais ces accuſations ayant été intentées lorſque les haines étoient dans la plus grande effervescence, la plupart doivent être rejettées. On doit dire ſeulement avec *Boſſuet*, « que comme il s'étoit élevé par ambition à la papauté, il en remplit les fonctions avec une orgueil extrême. » (*Hist. de France*, Liv. VI.) C'eſt lui qui canoniſa S. *Louis*.

Pontificat de Benoit XI.

A un Pontife emporté ſuccéda un Pape pacifique. Ce fut *Benoit XI* (*Nicolas Boccaſſin*), Dominicain, cardinal-évêque d'Oſtie. Il ne régna que huit mois, pendant leſquels il termina les triſtes différends qui diviſoient Rome & la France. Il accorda à *Philippe* l'abſolution des cenſures, qu'il n'avoit point demandée, mais que ſes envoyés devoient recevoir ſi on la leur offroit, en remettant les choſes en France telles qu'elles

étoient avant la dispute suscitée par *Boniface VIII*. *Benoit XI* donna sur cette paix différentes bulles aux mois d'Avril & de Mai 1304. Dans l'une il absout ceux qui avoient eu part à la prise de son prédécesseur, & il n'en excepta que *Nogaret*, dont il se reserva l'absolution. On croit qu'il fut empoisonné en Juillet 1304. Ce Pontife vertueux & modeste n'avoit pas voulu reconnoître sa mere, parce qu'elle s'étoit présentée à lui avec des habits qui étoient au-dessus de son état.

Translation du Saint-Siege à Avignon.

Après la mort de *Benoit XI*, le saint-siege vaqua treize mois. Le cardinal *Bertrand de Got*, archevêque de Bordeaux, fut élevé en Juin 1305 au souverain pontificat, par les sollicitations de *Philippe le Bel*. C'étoit un prélat infiniment & ambitieux, qui promit à ce prince, (suivant *Villani* & plusieurs autres historiens,) de lui accorder tout ce qu'il demanderoit, s'il lui procuroit la tiare. Cette promesse de l'archevêque de Bordeaux, est fondée sur le récit de *Villani*, historien Florentin, très-prévenu contre le nouveau Pape & contre la France. Quoiqu'il en soit, un des premiers soins de *Clement* fut d'annuller toutes les bulles lancées par *Boniface VIII* contre le roi de France, qui auroit fait faire le procès à la mémoire de ce pontife, son ennemi, si on ne lui avoit remontré qu'un tel acharnement étoit indigne d'un grand monarque.

Clement se retira ensuite à Bordeaux, & dans sa

route il fit d'excessives dépenses, qui ruinoient les Eglises & les Monastères. Le Roi, (dit M. *Hardion*,) lui envoya trois ambassadeurs, pour se plaindre de ces vexations. Le Pape répondit, « qu'il ne se reprochoit rien, & qu'il puniroit ceux de ses gens » qui auroient abusé de son nom pour rançonner » les couvens ou les chapitres. »

Le couronnement de *Clément V* s'étoit fait à Lyon le 14 Septembre 1305. Cette cérémonie avoit été troublée par un événement fâcheux : une muraille trop chargée de spectateurs s'étant écroulée, les uns avoient été blessés, les autres écrasés ; le Pape lui-même fut renversé : on en augura des événemens funestes, & les Italiens se confirmèrent dans cette idée, lorsque *Clément V* qui aimoit la France, déclara qu'il ne se rendroit point dans l'Italie, déchirée par les factions des *Guelfes* & des *Gibelins*. En effet, après avoir demeuré à Lyon, à Bordeaux, à Poitiers, à Toulouse, & avoir exigé par-tout des contributions des Eglises, il fixa sa résidence à Avignon au mois de Mars 1309. C'est l'époque du commencement du séjour des souverains Pontifes dans cette ville.

Les Cardinaux Italiens, (dit l'Abbé de *Vertot*,) ne furent pas long-tems sans se repentir d'avoir élevé au souverain pontificat un prélat François & avide d'argent. Ils jugerent bien, que si la tiare restoit long tems en France, ils n'auroient pas beaucoup de part au gouvernement, & par conséquent au trésor de l'Eglise. Le cardinal des *Ursins*, Ita-

lien, outré de se voir la dupe du cardinal *du Prat*; prelat François, qui avoit été le principal promoteur de l'election de *Clement V*, le rencontra un jour dans l'anti-chambre du Pape. *Vous êtes venu à bout de vos desseins*, lui dit-il avec un sourire amer, *& nous voilà transplantés au-delà des Monts. Mais, ou je connois mal le caractère des Gascons, ou je serai bien trompé si on revoit de long-tems le saint-siege à Rome.*

« Cette capitale du monde Chrétien, (ajoute *Varet*,) » autrefois la maitresse & la souveraine » des nations, perdoit le peu d'éclat qui lui étoit » reste de son ancien empire. Tous les Italiens » gémissoient de cette translation, que la plupart, » par rapport au tems qu'elle a duré, ont com- » parée à la transmigration de Babylone. Il y a » eu même des Historiens, qui n'ont point fait » scrupule d'attribuer cette translation à l'attache- » ment que ce pontife avoit pour la comtesse de » *Perigord*, fille du comte de *Foix*, princesse d'une » rare beauté, & dont apparemment il eut de la » peine à se separer. Les mêmes Auteurs l'accu- » sent, pour satisfaire son avarice, d'un honteux » commerce des choses saintes. » Mais ces histo- riens sont la plupart Italiens, &, sans vouloir jus- tifier en tout *Clement V*, nous observerons que les Auteurs de cette nation semblent avoir un peu écouté la passion & le ressentiment dans les portraits qu'ils ont tracés de ce pontife.

Extinction des Templiers ; Concile-général de Vienne.

Dans une conférence que *Philippe* le *Bel* avoit eûe avec le Pape à Poitiers, l'extinction de l'ordre des Templiers, dont la fierté brava plusieurs fois ce prince, avoit été resolue. Le grand-maître *Jacques* de *Molay*, & les principaux chevaliers qui composoient son conseil, instruits de ce qui se tramoit contre eux, vont se jetter aux pieds du Pape, pour le supplier d'informer sur les accusations d'apostasie, d'heresie & d'idolâtrie intentées contre leurs confréres. On prétendoit qu'à leur entrée dans l'Ordre, ils renioient J. C. en crachant trois fois sur le Crucifix ; qu'ils adoroient une tête de bois couverte d'or ; &, qu'ayant renoncé aux femmes, ils se livroient à des impuretés abominables. On informa sur ces accusations extraordinaires. Deux scelerats renfermés pour leurs crimes, l'un Templier apostat, l'autre bourgeois de Béziers, furent les premiers dénonciateurs ; &, le 13 Octobre de l'an 1307, soixante chevaliers avec le grand-maître furent arrêtés à Paris, saisis à la même heure, & cinquante-sept périrent dans les supplices à la fin de Mai 1311.

Le Pape n'osant décider lui-même cette grande affaire qui intéressoit tant d'illustres familles, convoque un Concile-général à Vienne en Dauphiné. La premiére session se tint le 13 Octobre 1311 ; & dans la seconde, tenue le 3 Avril 1312, *Clément*

V, qui avoit aboli quinze jours auparavant, par ſentence proviſoire, les Templiers, publia la ſuppreſſion de cet ordre en preſence de *Philippe* le *Bel*, de ſon frere & de ſes trois fils. On donna preſque tous leurs biens aux Hoſpitaliers de S. *Jean* de Jeruſalem, appelés aujourd'hui Chevaliers de Malte. A l'egard de la perſonne des Templiers, ceux qu'on jugea innocens furent entretenus ſur les biens de l'Ordre; on pardonna à ceux qui avoient confeſſé leurs crimes, & on traita avec la derniére rigueur ceux qui, après les avoir avoués, les avoient retractés. Tels furent le grand-maître, les commandeurs de Normandie & d'Aquitaine; ils furent brûlés à petit feu à Paris, dans une Iſle où eſt à preſent la place Dauphine, proteſtant, au milieu des flammes, de leur innocence & de celle de leur Ordre. *Mezerai* prétend que le grand-maître ajourna *Clément V* à comparoître dans quarante jours au tribunal de Dieu, & *Philippe* le *Bel* dans un an. Cette prédiction eſt ſans-doute poſterieure à l'événement; mais elle prouve du moins, que la voix du public n'adoptoit pas toutes les accuſations intentées contre un Ordre où il s'étoit gliſſé ſans doute de grands vices, mais où il devoit y avoir auſſi des hommes pleins d'heroïſme & de vertu.

« Il y a bien de l'apparence, (dit *Mariana*,) » que les Templiers n'étoient ni tous innocens, » ni tous coupables. Les ſupplices, (ajoute-t-il,) » parurent cruels à pluſieurs perſonnes. Il n'étoit

» guéres vraisemblable que les désordres dont » on les accusoit, eussent infecté tous les parti- » culiers d'un si grand corps, répandu dans tou- » tes les provinces de la Chrétienté. Mais l'ex- » tinction d'un Ordre si célèbre, doit servir de » leçon a leurs semblables; &, pour éviter de tom- » ber dans de pareils malheurs, ils doivent moins » fonder leur conservation sur leurs richesses, que » sur la pratique des vertus conformes à leur état. » (*Vertot*, *Hist. de Malte*, Liv. IV.)

Bossuet, en avouant, que les Chevaliers étoient devenus extrêmement orgueilleux par trop de puissance & de richesses, dit qu'on en brûla plusieurs avec une *cruauté inouie*; & *on ne sçait*, ajoute-t-il, *s'il n'y eut pas plus d'avarice & de vengeance que de justice dans cette exécution.* (*Abrégé de l'Histoire de France*, année 1311.)

Réglemens du Concile de Vienne.

Revenons au Concile de Vienne. Cette assemblée est célèbre par les réglemens qu'elle fit pour le rétablissement de la discipline & l'extirpation de divers abus. Il régla la vie que devoient mener les Moines-noirs & les Chanoines-réguliers. Il leur défendit toute superfluité dans la nourriture, leur recommanda la retraite & l'étude, mais sans faire mention du travail des mains; tant on avoit oublié l'esprit de la vie monastique. Les mêmes réglemens s'étendent aux Chanoines-réguliers. A l'égard des Religieuses, le Concile leur donna des

visiteurs pour abolir plusieurs abus dont il fait le dénombrement, & qui montrent combien elles avoient besoin de réforme.

Le Concile condamna des femmes que l'on nommoit *Begines*, & qui prétendoient être Religieuses, sans faire profession d'aucune regle approuvée. Le nom de *Begines* venoit des femmes pieuses, que *Lambert le Begue* avoit assemblées à Liege cent-cinquante ans auparavant. Quelques-unes avoient rendu ce nom odieux, en donnant dans le fanatisme de l'Evangile éternel; mais plusieurs s'éloignerent toujours de ces excès, comme celles qui subsistent encore dans les Pays-Bas.

Un autre réglement celebre, est celui qui regarde les hôpitaux. Il porte que le gouvernement de ces lieux sera confié à des hommes prudens, capables, de bonne reputation. C'est l'origine des administrateurs laïques, auxquels on a été obligé de confier les biens des hôpitaux, à la honte du Clergé. Car dans les premiers siecles on ne croyoit pas les pouvoir mettre en de meilleures mains, que dans celles des Prêtres & des Diacres. Mais dans les malheureux tems dont nous parlons, il étoit bien rare de trouver parmi eux des administrateurs fideles du bien des pauvres, & l'on étoit obligé d'en prendre parmi les laïques.

Le Pape, au nom du Concile, fit deux constitutions touchant les privileges des reguliers & autres exempts: l'une, pour les défendre des vexations des Prelats; l'autre, pour empêcher les Reli-

gieux d'empiéter sur les droits des Evêques & des Curés. Le Concile révoqua la fameuse bulle *Clericis Laicos* de *Boniface VIII* sur l'immunité des clercs. Enfin on ordonna la levée d'une decime pour le recouvrement de la Terre-sainte ; mais le tems des Croisades étoit passé.

Mort de Clément V ; *Pontificat de* Jean XXII.

Le Pape ne survécut guéres à la tenue du Concile de Vienne & à la suppression des Templiers. Il mourut en Avril 1314 à Roquemaure près d'Avignon, comme il alloit à Bordeaux pour prendre l'air natal. Il fut peu regretté ; son luxe & ses profusions ne contribuérent pas à rendre sa mémoire respectable. Cependant il faut avouer que *Villani* & S. *Antonin* ont exagéré les défauts de ce Pontife, & ont fermé les yeux sur ses qualités.

Les cardinaux assemblés à Lyon, ne pouvoient s'accorder sur l'élection de son successeur ; les uns vouloient un Pontife Italien, les autres un François. Le siége vaqua près de deux ans ; enfin on nomma le 7 Août 1316, le cardinal *Jacques d'Euse*, d'une bonne famille de Cahors en Querci, qui prit le nom de *Jean XXII.*

Les Romains se flattoient, qu'il viendroit habiter la capitale du monde Chrétien ; mais l'amour de la patrie l'emporta dans le cœur du nouveau Pape. Il s'établit à Avignon, & y régna plus de dix-huit ans, gouvernant de-là toutes les Eglises, &

montrant sous un extérieur peu avantageux, un esprit vif & une ame ferme. Dans la Lettre circulaire qu'il écrivit aux Evêques & aux Princes, il parle de l'unanimité des suffrages des cardinaux, & de l'état d'incertitude où l'avoit laissé la crainte de s'imposer un aussi pesant fardeau que le souverain pontificat. Quoique ces sortes de declarations ne soient pas toujours sinceres, celle-ci paroit suffisante pour détruire ce que dit *Villani*, qu'ayant été chargé du compromis de l'élection du Pape, il s'étoit nommé lui-même en s'écriant : *Ego sum Papa.*

L'un des premiers soins du nouveau Pape, fut d'ériger diverses abbayes en évêchés. Toulouse devint un archevêché. On lui donna pour suffragans Montauban, Lavaur, Mirepoix, S. Papoul, Rieux & Lombez : évêchés auxquels on assigna une partie du territoire & des revenus de celui de Toulouse. *Jean XXII* érigea aussi des évêchés à Alet, à St-Pons, à Castres, à Condom, à Sarlat, à St-Flour, à Luçon, à Maillezais, transféré en 1648 à la Rochelle.

Tandis que le Pape donnoit à l'Eglise de nouveaux Pasteurs, on conspiroit contre lui & contre quelques cardinaux. Les conjurés avoient d'abord tenté de les empoisonner ; mais ce moyen n'ayant pas réussi, ils avoient eu recours à des operations magiques, qu'on croyoit, dans ces siecles méchans & superstitieux, d'une très-grande vertu. *Hugues-Geraud*, évêque de Cahors, étoit le chef de ce

complot aussi odieux que ridicule. On se saisit de sa personne, & après avoir été dégradé par l'évêque de Tusculum, il fut livré aux magistrats séculiers, qui le condamnèrent à périr dans un bûcher. Ses crimes étoient la simonie, un despotisme tyrannique contre ceux qui lui étoient soumis, des calomnies atroces contre ceux qui lui résistoient, & le projet d'un attentat contre la vie du Pape.

Le pontife eut bientôt une affaire, qui lui causa encore plus d'inquiétude que la conjuration de l'indigne évêque de Cahors. L'empereur *Louis* de Bavière avoit pris les ornemens de la dignité impériale avant que de recevoir l'approbation que le Pape se croyoit en droit de lui donner; & comme *Louis* ne reconnoissoit point ce droit du Pontife, *Jean XXII* lança contre lui une excommunication. L'Empereur se vengea en lui opposant un autre pape: il fit élire par le peuple Romain *Pierre de Corbière*, qui se fit nommer *Nicolas V*. Mais *Jean* mit fin à ce schisme; en se rendant maître de la personne de l'Antipape, qui finit ses jours tranquillement à Avignon, où le Pape le traita avec beaucoup de générosité & de douceur: car, autant *Jean XXII* étoit fier avec les grands qui lui résistoient, autant étoit-il affable avec les petits qui lui faisoient des soumissions.

Disputes des Franciscains. Erreur de Jean XXII *sa mort.*

Les Franciscains étoient divisés depuis quelque tems sur la forme de leurs robes & de leurs ca-

puces. Ceux qu'on appelloit *Conventuels*, les vouloient larges & amples ; ceux qui se faisoient nommer *Spirituels*, les demandoient étroits & serrés. Ceux-ci étoient les plus opiniâtres, & se piquoient d'une austérité rigoureuse. Envain les Papes leur ordonnèrent de suivre ce que leurs supérieurs prescriroient sur la forme de leurs habits ; ils se séparèrent de leurs freres, qu'ils regardoient comme des violateurs de la regle, & se cantonnerent dans le Languedoc. Pour terminer ce schisme, *Clément V* donna dans le Concile de Vienne une bulle, où il tâchoit de reunir les esprits & de calmer les consciences. L'entêtement de ceux qui s'appelloient *Spirituels*, quoiqu'ils n'euſſent que peu d'esprit & encore moins de jugement, rendit la constitution de *Clément V* entiérement inutile. Ils se separerent totalement de l'Ordre, chasserent à main-armée de quelques couvens les freres de la communauté, se donnérent des *gardiens* à leur gré, & prirent des habits tres-étroits & des capuchons fort courts.

En 1322, quelques zelés allérent encore plus loin. Ils pretendirent que les Franciscains, etant entierement dépouillés de tout droit de proprieté, n'étoient pas maîtres même de leur boire & de leur manger. La proprieté & le domaine de tout ce qu'ils avoient, appartenoit, selon ces rigoristes, à l'Eglise Romaine. C'étoit, disoient-ils, dans cette desappropriation entiere que consistoit la perfection de la pauvreté de JESUS-CHRIST & des Apôtres, dont ils avoient fait profession. Quelques Papes

avoient

avoient, ce semble, favorisé cette idée. Mais *Jean XXII* ne trouva pas à-propos de prendre pour le domaine inutile dont on vouloit le charger. Sans avoir égard aux subtilités des *Spirituels*, il décida « que, dans les choses que l'on consume, l'usage ne sçauroit être séparé de la propriété; & que le genre de pauvreté, qui consiste à renoncer à la propriété en conservant l'usage, a été inconnu à J. C. & aux Apôtres. »

La plupart des Franciscains, ayant désapprouvé cette décision du Pontife, assez bon pour examiner des questions dignes de mépris, (dit D. *Calmet*) s'unirent avec ses ennemis pour l'accuser à son tour d'errer dans la foi. *Jean XXII* avoit une opinion particulière sur la manière dont les Saints verront Dieu: quoiqu'il l'eût annoncée fort obscurément dans un sermon qu'il prêcha le jour de la Toussaint 1331, on la trouvoit erronée; & il se rétracta, ou du moins s'expliqua d'une manière orthodoxe, à sa mort, arrivée à Avignon en 1334.

On a accusé ce Pape d'avarice; il laissa un trésor considérable: mais on prétend qu'il le destinoit à la conquête de la Terre-sainte. Il fut d'ailleurs simple, sobre, & modeste, dans une cour très-corrompue. Avignon étoit alors le théâtre du faste, de la mollesse, de l'ambition; mais le Pape resta toujours attaché à l'étude qu'il aimoit. Il s'étoit distingué de bonne-heure par son habileté dans le Droit civil & canonique, par ses connois-

sances théologiques, & son esprit pénétrant avoit paru capable des plus grandes affaires. Dans celle qu'il traita pendant son pontificat, il montra quelquefois un caractere trop ardent & opiniâtre.

Pontificats de Benoit *XII*, Clément *VI*, Innocent *VI*, & Urbain *V*.

Benoît XII (Jacques *Fournier*), dit le cardinal Blanc, parce qu'il avoit été religieux de Citeaux, & qu'il en portoit l'habit, fut le successeur de *Jean XXII*. Il revoqua les expectatives, dont son prédécesseur avoit chargé les Eglises pour satisfaire son avidité. Son premier objet fut de bannir la simonie de la cour de Rome, il mépriſa, dans la distribution des benefices, les sollicitations des grands, & celles de ses parens mêmes. Ses soins s'étendirent sur les Religieux & les Chanoines-réguliers, qu'il tâcha de reformer.

Rome lui envoya des ambassadeurs, pour l'engager à rétablir le saint-siege dans cette capitale du monde Chrétien. Le fameux *Pétrarque*, le plus bel-esprit de son tems, lui adressa une Epitre en vers latins, dans laquelle il représentoit Rome comme une épouse éplorée qui redemande son époux. *Benoît* ne tint un instant de quitter les bords du Rhône, pour se rendre aux desirs des Romains : mais les troubles de l'Italie, & les sollicitations de la cour de France, le retinrent à Avignon. Il y jetta les fondemens du Palais apostolique, ouvrage [illegible] Rome, remarquable par l'élevation de ses

teurs. Ce Pontife mourut saintement en 1342 ; il disoit que, « pour être véritablement Pape, il » faudroit n'avoir ni pere, ni mere, ni parens. »

Clément VI, (Pierre *Roger*), cardinal, archevêque de Rouen, adopta les prétentions de *Jean XXII*. Il renouvella les procédures contre *Louis de Bavière*. Après une monition, où il lui enjoignoit de venir se soumettre à ses ordres, il prononça en 1346 une derniére sentence contre lui. Par cette bulle promulguée solemnellement le Jeudi Saint, « il défendit à qui-que-ce-soit, (dit *Fleuri*,) » de lui obéir, d'observer les traités faits avec » lui, de le recevoir chez eux, de demeurer dans » sa communion ; enfin il le chargea de malédic- » tions. »

Cette sentence foudroyante porta une partie de l'Empire à se détacher de *Louis* de Bavière. *Charles IV* fut élu à sa place, & il ne tarda pas d'occuper le trône impérial sans compétiteur, *Louis* étant mort en 1347. Le zèle de *Clément VI* ne regardoit guéres que les prérogatives de la tiare. Il avoit puisé à la cour de France, qu'il avoit long-tems habitée, le goût du luxe & de la magnificence. Ses mœurs tenoient plus d'un homme du monde, que d'un Pontife : mais il étoit généreux, bienfaisant, & *Clément* de fait & de nom. Les Romains lui avoient envoyé une ambassade, comme à son prédécesseur. *Pétrarque*, qui étoit du nombre des envoyés, employa en vain sa froide allégorie d'une épouse dédaignée, qui se jette aux pieds de son

époux ; *Clément VI* resta à Avignon, dont il avoit acquis la souveraineté. *Jeanne* reine de Naples, accusée du meurtre de son époux, & obligée de venir plaider sa cause devant le Pape, lui vendit Avignon & son territoire en 1348, pour quatre-vingt mille florins d'or.

Après sa mort, arrivée en 1352, on élut le cardinal *Etienne* d'*Albert*, evêque d'Ostie, qui prit le nom d'*Innocent VI*. Son prédecesseur avoit fait des réserves de plusieurs bénéfices pour les Cardinaux ; *Innocent* les suspendit. Les abus les plus criants furent reformés. Il renvoya les bénéficiers dans leurs bénéfices ; il diminua le nombre de ses domestiques, & il répandit sur les pauvres ce qu'il avoit retranché de la dépense de sa maison. Le 12 Septembre de l'an 1362 fut le terme de sa vie.

On a dit, que c'étoit un Pontife dont les mœurs étoient le seul mérite ; mais c'étoit un mérite essentiel dans une cour dissolue, qu'il falloit reformer encore plus par l'exemple que par les réglemens. Il se montra bon, juste, simple ; & quoiqu'il ne fût pas sçavant, il aima & protégea les gens-de-lettres. Il eut, comme *Clément VI*, un peu trop d'empressement à élever ses parens ; mais avec cette différence, que les prélats de sa famille répondirent à ses soins, & que les parens de *Clement* lui firent peu d'honneur.

Etat de Rome ; *Conjuration de* Rienzi.

Rome privée de ses deux yeux, le Pontificat & l'Empire (comme disoient alors les Romains),

regrettoit ſon ancienne ſplendeur : un homme du peuple, fils d'une ſimple lavandiére, tenta en 1347 de la faire-renaitre. Quoique né dans la baſſeſſe, il avoit reçu une éducation ſupérieure à ſa naiſſance & il en profita. Il embraſſa la profeſſion de Notaire, & du fond de ſon cabinet il méditoit une révolution. L'hiſtoire de Rome & de ſes antiquités, la lecture des anciens & ſur-tout de *Ceſar*, l'enthouſiaſme de la liberté, exaltérent ſon imagination forte & brillante, & élevérent ſon ame naturellement fiére & audacieuſe.

Son éloquence l'avoit fait-choiſir par les Romains, pour être un des députés qu'ils envoyérent à *Clément VI*, au commencement de ſon pontificat. *Rienzi*, de retour à Rome, fit le rapport de ſon ambaſſade le jour de la Pentecôte, & parla avec tant de force & d'artifice, qu'il fut élu par acclamation Tribun du peuple. On le mit à l'inſtant en poſſeſſion du Capitole. Le nouveau Tribun priva entiérement les Nobles de Rome de tout pouvoir. Il en fit-arrêter pluſieurs qui favoriſoient des brigands, dévaſtateurs de la ville & des pays voiſins, & il les punit avec toute la ſévérité des loix.

La plus grande partie de l'Italie s'étant ſoumiſe au gouvernement, il ramena par-tout la paix, la ſûreté & l'abondance. Le Pape croyant qu'il n'agiſſoit que pour les intérêts du pontificat, & le bien de la patrie, lui donna de grands éloges, & l'exhorta à gouverner Rome en ſon nom. L'Em-

pereur, & la Reine de Naples, lui envoyérent des ambaſſadeurs, comme au reſtaurateur de l'Italie.

Rienzi, ébloui de tant d'honneurs, affecta le pouvoir ſuprême; il abuſa de ſa puiſſance & prodigua ſes richeſſes. Il prit des titres emphatiques; & s'étant fait armer Chevalier, il s'intitula *Chevalier candidat du St-Eſprit, ſévère & clément Libérateur de Rome, Zélateur de l'Italie, Amateur de l'univers, & Tribun auguſte.* Il donna le ſpectacle ridicule & pompeux de ſon couronnement, cita l'Empereur & les Electeurs à ſon tribunal, ainſi que le Pape & les cardinaux; empriſonna les barons de Rome, les condamna à perdre la tête; & après avoir demandé leur grace au peuple aſſemblé, il les fit marcher à ſa ſuite dans les rues de Rome, comme pour décorer ſon triomphe.

Les ſeigneurs Romains, indignés, ſe retirent dans leurs châteaux, s'y fortifient, lèvent des troupes, ravagent la campagne, aſſiégent le Tribun, & le forcent de chercher un azile à Naples & enſuite à Prague. L'année d'après, 1348, le Roi des Romains, *Charles* de *Luxembourg*, l'ayant fait arrêter, l'envoya à *Clement VI*, qui fit inſtruire ſon procès. La mort du Pape ralentit les pourſuites, & *Innocent VI*, ſucceſſeur de *Clément*, crut devoir le renvoyer à Rome avec le titre de Sénateur.

Les *Colonnes* s'étoient rendus redoutables dans cette ville, & les ſouverains Pontifes craignoient encore plus leur ambition que les intrigues de *Rienzi*. Cet homme audacieux releva ſon parti, &

il gouverna pendant quelques mois d'une maniére absolue. Mais le peuple qui avoit élevé cet idole, la détruisit bientôt. Sa sévérité, son faste & ses exactions le rendirent si odieux, que les Romains soulevés contre lui mirent le feu a son palais. Il prit la fuite déguisé en mendiant; mais il fut reconnu & percé de coups le 8 Octobre 1354.

Telle fut la fin de ce fameux conspirateur, qui, avec quelques qualités brillantes, n'avoit ni fixité dans ses idées, ni constance dans ses entreprises; qui voulut envain imiter les anciens *Gracchus*, & dont toute la gloire se borna à avoir bravé, pendant quelque tems, les grands de Rome, & la puissance impériale & pontificale. Le Pape ayant appris la fin de cet homme ambitieux & fanatique, ordonna a son légat de veiller sur Rome; mais il y avoit dans cette ville, des seigneurs trop puissans & trop remuans, pour qu'il pût y exercer le pouvoir que *Rienzi* s'étoit arrogé.

Retour des Papes à Rome; origine du Schisme.

Urbain V (Guillaume *Grimaud*), abbé de S. Victor de Marseille, successeur d'*Innocent VI*, fut aussi libéral que lui. Il entretenoit jusqu'à mille étudians dans diverses universités. Uniquement consacré à ses devoirs, il bâtit des Eglises nouvelles, pourvut les anciennes d'ornemens, fonda divers chapitres, & réprima autant qu'il put la chicane, l'usure, le déreglement des ecclésiastiques, la simonie, & la pluralité des bénefices. Il forma

le deſſein de tranſporter le ſaint-ſiége à Rome ; & il l'exécuta en 1367 : mais il retourna trois ans après à Avignon, pour négocier la paix entre la France & l'Angleterre. Il y arriva le 13 Septembre 1370, & y mourut en odeur de ſainteté le 19 Decembre de la même année.

Ce Pontife eut trois époques flatteuſes dans ſon pontificat : ſon entrée triomphante dans Rome aux acclamations du peuple ; ſon arrivée dans la même ville au retour de Montefiaſcone, lorſque l'empereur *Charles IV*, à pied, tenant la bride du cheval blanc que ce Pontife montoit, le conduiſit à l'Egliſe de S. *Pierre* ; enfin l'emper. d'Orient, *Jean Paléologue*, abjurant le ſchiſme à ſes genoux. Ce dernier prince ne s'étoit réuni à l'Egliſe Romaine, que pour obtenir des ſecours contre les Infideles : mais n'ayant pu engager ni le Pape, ni les Princes d'Europe à armer pour lui, il ne tenta point d'obliger ſes ſujets à rentrer dans le ſein de l'unité.

Le cardinal *Pierre Roger*, neveu du pape *Clément VI*, obtint le ſaint ſiége après *Urbain V*, & prit le nom de *Grégoire XI*. Il paſſa les cinq premières années de ſon pontificat à Avignon ; mais en 1376, il fut ſi-fort preſſé par Ste *Catherine* de Sienne & Ste *Brigide* de retourner à Rome, qu'il ſe mit en voyage vers le milieu de Septembre. Son entrée dans la capitale du monde Chrétien eut l'air d'un triomphe. Il regrettoit cependant toujours la France, & il ſe propoſoit de retourner à Avignon, lorſqu'il mourut à Rome le 13 Septembre 1378.

Les Romains désirant de fixer le siege apostolique dans leur ville, vouloient un Italien pour Pape. Ils n'osoient cependant se flatter de l'obtenir, parce que le collége des cardinaux n'étoit composé que de seize, parmi lesquels il n'y en avoit que quatre Italiens. Le peuple s'assembla tumultueusement à la porte du conclave; & les cardinaux ne purent appaiser sa fureur, qu'en promettant de le satisfaire.

Barthélemi de *Prignano*, Napolitain, archevêque de Bari, fut donc élevé au souverain pontificat sous le nom d'*Urbain VI.* C'étoit un homme dur & violent, qui irrita tellement les esprits, que plusieurs cardinaux, presque tous François, quittèrent Rome fort mécontens; &, sous le prétexte des troubles excités par la populace Romaine, ils protestèrent contre son élection, & élurent le cardinal *Robert* de Genève, évêque de Cambrai, qui se fit nommer *Clément VII.*

Guerre entre les deux Papes.

Le nouveau Pape, voyant que son compétiteur étoit maître de Rome, établit son siége à Avignon. Il n'y eut d'abord que le royaume de Naples & la Provence qui le reconnurent; mais bientôt toute la France & l'université de Paris entrèrent dans sa communion. Cependant les deux Papes se préparoient à se maintenir dans leur place par les armes spirituelles & temporelles. Il y eut des troupes levées de part & d'autre. L'Italie devint un

théâtre, où les *Urbanistes* & les *Clementins* combattirent avec acharnement. Les foudres de l'Eglise, les injures & les invectives furent prodigues. Les noms d'*Intrus*, d'*Antipape* & d'*hérétique* étoient les qualifications que les deux Papes se donnoient dans toutes leurs bulles.

*Mort d'*Urbain VI ; *continuation du Schisme.*

Urbain, regardé comme l'auteur de la guerre civile qui désoloit l'Italie, eut beaucoup à souffrir des séditieux Romains. Sa mort, arrivée en 1389, l'enleva aux malheurs que ses ennemis lui préparoient ; mais elle n'éteignit point le schisme. Les cardinaux de sa création, au nombre de quatorze, élurent le 2 Novembre 1389, le cardinal de S. *Athanase*, qui prit le nom de *Boniface IX.*

Clément siegeoit toujours à Avignon, où il mourut en 1394, après seize ans de pontificat. « Ce » Pape, (dit *Clemangis*,) fut pendant, presque tout » le cours de sa vie, le *serviteur des serviteurs* » des Princes, obligé de souffrir les affronts des » courtisans, dépendant des circonstances, & perpétuellement obsédé par l'importunité des demandeurs. Prodigue de promesses, il donnoit » aux uns des bénéfices, aux autres de bonnes » paroles. Il avoit mis le clergé dans une telle » dépendance des princes & des magistrats séculiers, que chacun d'eux étoit plus Pape qu'il ne » l'étoit lui-même. » Cependant l'ambition qui domine le cœur de l'homme est telle, qu'il ne vou-

fut jamais ſe dépouiller d'une dignité qu'il achetoit par tant de complaiſances.

On crut que la mort de ce Pontife étoit le ſignal de la paix ; mais on ſe trompa. Malgré les ſollicitations de *Charles VI*, roi de France, qui dépêcha un courier aux cardinaux, pour les prier de différer l'élection, ils firent un Pape. Ce fut le fameux *Pierre* de *Lune*, cardinal d'Aragon, qui ſe fit appeller *Benoît XIII*. Nous verrons dans l'Hiſtoire du XVe ſiécle, de quels artifices il ſe ſervit pour conſerver la papauté & pour perpétuer le ſchiſme.

Hérétiques.

La ſuite des grands événemens dont nous n'avons pas voulu interrompre le récit, nous a empêchés de tracer le tableau des erreurs qui troublérent l'Egliſe dans ce ſiécle. Le précédent avoit vu naître les *Flagellans*, ſecte populaire dont les membres répandus dans certains cantons d'Italie, marchoient en proceſſion nuds pieds dans les rues, & ſe donnoient la diſcipline juſqu'au ſang. Des erreurs dangereuſes ſe mêlérent à ces pratiques ridicules. Les Flagellans s'aviſoient de ſe confeſſer & de s'abſoudre ſacramentellement, quoique laics. Cette ſecte, qu'on croyoit éteinte, reparut en 1349 en Allemagne, en Hongrie, & dans certaines parties de la France, où elle fut cenſurée par la faculté de théologie de Paris.

Les *Béguards*, les *Béguins* & les *Fraticelles*,

quoique anathématisés par le Concile de Vienne en 1311, étoient antérieurs au XIVe siecle. Leur histoire est remplie de grandes obscurités. Il est cependant vraisemblable que, par les *Béguards* & *Fraticelles*, il faut entendre certains Franciscains apostats, qui, enseignant les erreurs renouvellées depuis par les *Quiétistes*, menoient, sous prétexte de spiritualité, une vie oisive & scandaleuse. Les Inquisiteurs poursuivirent ces hérétiques avec chaleur : il en périt dans les bûchers ; mais la secte subsista long-tems. Les *Turlupins* (espèce de Béguards), nés dans ce siecle en Savoie & en Dauphiné, soutenoient que la prière mentale étoit la seule nécessaire, & faisoient, dit-on, trophée des plus grandes infamies.

On vit aussi en Orient, parmi les moines du Mont-Athos, une secte de *Quiétistes*, dangereuse autant que ridicule. Ils prétendoient avoir porté la perfection de la vie contemplative, jusqu'a voir des yeux corporels une lumiere qui étoit Dieu même, & être parvenus à l'état de la sublime quiétude. Ils s'enfermoient chacun dans leurs cellules. Là, appuyant leur barbe sur la poitrine, ils fixoient les regards vers le milieu du corps, ensuite retenant leur respiration, ils s'appliquoient à chercher au-dedans d'eux-mêmes la place du cœur, où ils disoient qu'habitoient toutes les puissances de l'ame. Lorsqu'ils croyoient l'avoir trouvée, ils s'imaginoient voir la lumiere qui est dans le cœur, & se croyoient eux-mêmes alors en discernement & envi-

tonné d'une lumiere céleſte. On les nomma par dériſion *Omphalopſyques*, c'eſt-à-dire, Ayant l'ame au nombril. Pour eux, ils ſe décoroient du nom de *Heſycaſtes*, ou Solitaires jouiſſant d'un parfait repos.

Mais l'héréſie la plus longue, & la plus importante par ſes ſuites, celle qui occupa le plus les eſprits à la fin du XIVe ſiécle, fut le *Wicléſiſme*. Jean *Wiclef*, ſon auteur, étoit un curé dans le diocèſe de Lincoln en Angleterre. Il ſe piquoit d'une piété auſtére, & il tonnoit ſans ceſſe contre les vices du Clergé, le faſte des Prélats, l'oiſiveté des Moines & l'avidité de la cour de Rome, le ſcandale du ſchiſme, l'abus des excommunications prodiguées ſans ſujet légitime, &c. &c. Il avoit eu, tandis qu'il profeſſoit la théologie à Oxford, une diſpute avec quelques Religieux mendians, qui dans ſon cœur ulcéré dégenéra en haine violente contre le Clergé régulier. Il l'attaqua ſouvent dans ſes ſermons. Cette liberté fut goûtée par les courtiſans & le peuple, & ſe changea bientôt en licence.

« Les démêlés vifs & fréquens de la cour de » Rome & de l'Angleterre depuis *Jean-ſans-Terre*, » avoient, (dit M. l'Abbé *Plaquet*,) indiſpoſé » les eſprits contre cette cour. On ne ſe rappel- » loit qu'avec beaucoup de peine l'excommuni- » cation & la dépoſition de ce Prince, ſa couron- » ne miſe aux pieds du Légat, & remiſe par ce » miniſtre ſur la tête du Roi, la ceſſion de l'An-

» g'eterre au Pape, & le tribut imposé sur ce
» royaume par le Pape. Enfin, les Anglois voyoient
» avec chagrin les benefices du royaume donnés
» par le Pape aux etrangers. Comme, dans ces
» démêlés, le Clergé avoit ordinairement pris le
» parti de la cour de Rome, il s'etoit attiré la
» haine d'une partie du peuple, qui d'ailleurs re-
» gardoit avec envie les richeſſes que les eccleſiaſ-
» tiques poſſédoient. »

Wicleff trouva donc dans les eſprits des diſpoſitions favorables au deſir qu'il avoit de ſoulever l'Angleterre contre l'Egliſe de Rome. Enhardi par les applaudiſſemens de ſon parti, il s'eleva non-ſeulement contre l'Egliſe, mais encore contre pluſieurs dogmes qu'elle enſeigne. Il renouvella les erreurs des Donatiſtes, & fut en pluſieurs choſes le precurſeur des *Proteſtans*. Il ne rejetta pas pourtant les ſacremens de la Confirmation, de la Pénitence, de l'Extreme-onction, ni la Meſſe, ni l'invocation des Saints; mais ſa hardieſſe fut le germe de celle que les autres hereſiarques montrerent après lui.

Ce qui ſervit ſur-tout à augmenter les partiſans de ce novateur inquiet, parmi les grands ſeigneurs, jaloux du Clergé, c'eſt qu'il ſoutenoit hautement que les ſeigneurs temporels pouvoient legitimement priver de ſes biens une Egliſe corrompue; que J. C. n'avoit point donné à ſes diſciples le pouvoir d'excommunier pour le refus des choſes temporelles, que les eccleſiaſtiques & le Pape me-

me pouvoient être legitimement repris par des laïques ; qu'il ne falloit point envoyer d'argent, ni à la cour de Rome, ni à celle d'Avignon, à moins que ce devoir ne fût prouvé par l'Ecriture-sainte ; que si les Livres-saints n'ordonnoient pas ce tribut, ceux qui l'exigeoient, étoient des loups raviſſans ; que le peuple ne devoit être ſurchargé de tailles, qu'autant que le patrimoine de l'Egliſe étoit épuiſé.

Guillaume de *Courtenai*, archevêque de Cantorberi, ſenſible aux maux que les écrits de *Wiclef* avoient faits à l'Egliſe Britannique, pourſuivit ſa condamnation en 1382. Sa doctrine ayant été diſcutée dans deux Conciles, tenus, l'un à Londres, l'autre à Oxford, on en condamna neuf articles comme des héréſies, & quinze comme de ſimples erreurs. Cependant *Wiclef* ne perdit point les places dont il étoit revêtu, ſoit par le crédit de ſes protecteurs, ſoit par la facilité avec laquelle il ſe rétracta. Mais la condamnation de ſes héréſies augmenta beaucoup ſa haine contre le Pape & contre le clergé. Il compoſa divers ouvrages, pour inſinuer ſes ſentimens & les communiquer dans toute l'Angleterre.

« Dans ce tems, *Urbain VI* & *Clément VII* (dit M. *Pluquet*,) « ſe diſputoient le ſiege de Rome. » L'Europe étoit partagée entre ces deux Pontifes; » *Urbain* étoit reconnu par l'Angleterre, & *Clé-* » *ment* par la France. *Urbain VI* fit prêcher en » Angleterre une Croiſade contre la France, &

» accorda aux Croisés les mêmes Indulgences » que l'on avoit accordées pour les guerres de » la Terre-Sainte.

» *Wiclef* saisit cette occasion pour soulever les » esprits contre l'autorité du Pape, & composa » contre cette Croisade un ouvrage plein d'em- » portement & de force. *Il est honteux*, dit-il, *que* » *la Croix de* JESUS-CHRIST, *qui est un monument* » *de paix, de miséricorde & de charité, serve d'é-* » *tendard & de signal à tous les Chrétiens pour* » *l'amour de deux faux-Prêtres, qui sont manifes-* » *tement des Antechrists, afin de les conserver dans* » *la grandeur mondaine, en opprimant la Chrétien-* » *té, plus que les Juifs n'opprimerent J. C. lui-* » *même & ses Apôtres.... Pourquoi est-ce que l'or-* » *gueil d'un Prêtre de Rome ne veut pas accorder à* » *tous les hommes Indulgence plenière, à condition* » *qu'ils vivent en paix & en charité, pendant qu'il* » *la leur accorde pour se battre & pour se détruire?* »

Urbain VI envoya en Angleterre une monition pour citer *Wiclef* à Rome; mais il fut attaqué d'une paralysie & mourut deux ans après, en 1384, laissant une foule de disciples, qui firent valoir les dogmes de leur maître. Le Concile de Constance les condamna solemnellement en 1414, & ordonna que les os de cet hérésiarque, qu'il frappa d'anathème, seroient brûlés avec appareil; c'est ce qui fut exécuté en 1428.

Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Paſſons aux Auteurs qui établiſſoient la vérité par leurs écrits, tandis que les Wicléfites & d'autres hérétiques cherchoient à répandre leurs erreurs.

Nicolas, natif de Lyre dans le diocèſe d'Evreux, quitta le Judaïſme pour embraſſer la Religion Chrétienne. Il entra dans l'Ordre de S. *François*, & mourut en 1340, après avoir publié divers Traités théologiques peu lus aujourd'hui.

Jean Scot, Frere Mineur, né à Duns en Ecoſſe, paſſa en France, ſe ſignala à Paris, où il fut élevé au degré de docteur. Il y ſoutint l'opinion de la *Conception Immaculée* de la Sainte Vierge, dont il parle ainſi : « On dit communément qu'elle » a été conçue dans le péché originel. » Il en rapporte les raiſons, auxquelles il tâche de répondre, & ajoute : « Je dis que DIEU a pu faire que » la Vierge ne fût jamais en péché originel. Il a » pu faire auſſi qu'elle n'y fût qu'un inſtant, & » il a pu faire qu'elle y fût quelque tems, & » que dans le dernier inſtant elle fût purifiée. » *Scot* apporte des raiſons de ces trois poſſibilités, & conclud ainſi : « DIEU ſçait lequel de ces » trois il a fait ; mais il ſemble convenable d'attribuer à *Marie* ce qui eſt le plus excellent, » s'il n'eſt contraire ni à l'Ecriture, ni à l'autorité de l'Egliſe. » C'eſt ainſi que *Scot* s'explique ſur ce ſujet ; & quoiqu'il le faſſe, comme on voit, avec bien de la modeſtie, il paſſe pour

le premier auteur de l'opinion de la *Conception Immaculée* de la Vierge. *Scot* fut surnommé le *Docteur subtil*, à cause de la subtilité de son génie. C'étoit un des plus zélés partisans d'*Aristote*. En fondant son ordre, S. *François* n'avoit pas prétendu sans doute former des sectes de Péripatéticiens : mais les Franciscains s'étant rendus recommandables dans les universités, il fallut adopter un système, & ils s'attachèrent au Péripatéticisme. *Scot* contribua beaucoup à le faire valoir, & fut le patriarche de la secte des *Reaux*. Son nom est cependant plus connu que ses ouvrages, lesquels ne roulent que sur des matières scholastiques, & sont assez mal écrits.

Guillaume Ockam, Anglois & Frere Mineur, comme *Scot*, fut le chef de la secte des scholastiques appelés *Nominaux*, & se fit connoître par de graves inepties. C'étoit un génie ardent & un homme inquiet. Ennemi déclaré de la cour de Rome, il écrivit pour *Philippe le Bel* & pour *Louis de Bavière*. Il défendit leur cause par des sophismes & des subtilités : manière de raisonner dans laquelle il étoit supérieur à tous les Péripatéticiens de son tems. Les *Nominaux* étant devenus odieux au saint-siége, à cause de la hardiesse de leur chef, la plupart furent chassés des universités, & l'on employa les voies rigoureuses pour les réduire au silence. Ils avoient voulu gouverner le monde par leurs opinions ; & depuis qu'on juge les choses par ce qu'elles sont,

en elles-mêmes, à peine se souvient-on de leur nom.

L'ordre des Freres Mineurs produisit encore *Raimond Lulle*, plus célèbre par les persécutions que ses connoissances en chymie lui procurérent, que par ses livres ; & *Alvare Pélage*, évêque de Sylve en Portugal, qui s'illustra par un Traité sur la discipline de l'Eglise, intitulé, *De planctu Ecclesiæ.*

Les théologiens mystiques comptent parmi les écrivains de ce siécle, *Jean Thaulère*, Dominicain, & *Jean Rusbrock*, tous deux profonds dans la spiritualité.

Un genre de mysticité inconnu aux premiers siécles de l'Eglise s'introduisit dans celui-ci, & la morale y gagna peu, selon *Fleuri*, qui s'en explique en ces termes : « Depuis que le travail des » mains a cessé chez les Religieux, ils ont extrême- » ment relevé l'*Oraison mentale*, qui est en » effet l'ame de la Religion Chrétienne, puisque » c'est l'exercice actuel de l'adoration en esprit » & en vérité, prescrite par J. C. même. Mais » il est facile d'en abuser. C'est en quoi consis- » toit principalement l'hérésie des *Massaliens*, con- » damnée dès le VIe siecle ; & ce que les Ca- » tholiques leur reprochoient le plus, étoit le mé- » pris du travail & la mendicité. Les *Fraticelles* » des derniers tems leur ressembloient fort, & » chez les Catholiques mêmes l'Oraison mentale » a servi de prétexte à plusieurs abus. Quand un » Moine Egyptien faisoit, en priant toujours, des

» nattes ou des paniers, on voyoit bien qu'il ne » perdoit pas ſon tems : mais il n'y a que DIEU » qui ſçache à quoi l'emploie celui qui, pendant » une ou deux heures, demeure à genoux & les » bras croiſés.

» Or, cette dévotion oiſive & par conſéquent » equivoque, a été la plus ordinaire depuis en- » viron cinq cents ans, particulierement chez les » femmes, naturellement plus pareſſeuſes & d'une » imagination plus vive. De-là vient que les » Vies des Saints de ces derniers ſiécles, Ste *Bri-* » *gide*, Ste *Catherine de Sienne*, la bienheureuſe » *Angele de Foligni*, ne contiennent guéres que » leurs penſées & leurs diſcours, ſans aucun » fait remarquable : ces Saintes employoient ſans » doute bien du tems à rendre compte de leur » interieur aux prêtres qui les dirigeoient : & » ces directeurs, prevenus en faveur de leurs pé- » nitentes dont ils connoiſſoient la vertu, pre- » noient aiſement leurs penſées pour des révé- » lations, & ce qui leur arrivoit d'extraordinaire » pour des miracles. »

Nicolas Oreſme, docteur de Paris, & precep- teur de *Charles V* roi de France, traduiſit la Bi- ble en françois, par ordre de ce prince. On a de lui quelques autres ouvrages. Il mourut evê- que de Lizieux. Il uniſſoit aux vertus qui font les Saints, les qualités qui font les grands Evê- ques.

Mais, de tous les auteurs du XIVe ſiecle, celui qui

eut le plus de talent & de réputation, fut sans contredit *Pétrarque*, le restaurateur des lettres dans un tems de barbarie. Il fut le premier qui déterra les Ecrits des anciens, & qui imita leur style dans ses ouvrages. Il se servit des décombres de l'antiquité, pour poser le fondement de l'édifice qu'on éleva aux beaux-Arts dans le XVIe & le XVIIe siécles. Quoiqu'il n'ait presque jamais traité des matiéres ecclésiastiques dans ses nombreuses productions, les services qu'il rendit à l'esprit humain méritoient que nous en fissions une mention particuliére.

Nous avons vu qu'il tenta plusieurs fois de faire retourner les Papes en Italie. Dans sa jeunesse il écrivit à *Benoit XII*; dans un âge plus mûr à *Clément VI*, dans sa vieillesse à *Urbain V*. Sa Lettre à ce dernier Pontise est un monument de son éloquence, de son courage, & de l'état où étoit alors la capitale du Monde chrétien.

« Vous avez fait de beaux réglemens, (dit-il au Pontife). » Tout est dans l'ordre dans Avi» gnon. Mais que fait Rome ? Quelle est sa si» tuation ? quelles sont ses espérances ? A-t-elle » des Consuls ? a-t-elle son Pontife ? Elle est en » deuil ; elle pleure nuit & jour. Ah ! comment » cette ville autrefois si peuplée est-elle aujour» d'hui si déserte ? La maitresse des Nations lan» guit dans un triste veuvage. Dechirée par les » guerres étrangéres, par les discordes civiles, » Rome ne connoit plus la paix. Ses murs sont

» abbatus, ſes palais renverſés, ſes Temples dé-
» truits. Le culte divin eſt mépriſé, la juſtice
» violée, les loix enfreintes. Courbé ſous le poids
» de ſes maux, le peuple Romain vous tend les
» bras: il vous appelle à grands cris. Vous êtes
» ſourd à ſa voix. O le meilleur des peres! com-
» ment pouvez-vous goûter le repos ſous des
» lambris dorés, pendant que le palais de Latran
» tombe en ruines, que la Mere des Egliſes eſt
» ſans toit, que les demeures des Apôtres ne
» ſont plus que des décombres? »

Cette Lettre, d'un particulier connu ſeulement par ſon genie, contribua beaucoup au départ du Pontife pour Rome. Quel triomphe pour *Pétrarque* & pour la litterature!

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

QUINZIÉME SIÉCLE.

Continuation du Schisme.

NOUS avons vu les Cardinaux qui étoient à Avignon à la mort de *Clément VII*, lui donner pour successeur le cardinal *Pierre* de *Lune*, qui prit le nom de *Benoît XIII.* Simple Cardinal, il ne parloit que de concorde & des moyens de rendre la paix à l'Eglise. Il avoit même promis, avant son élection, de céder le pontificat, si l'on ne pouvoit terminer le schisme autrement. C'est sous ces dehors imposans qu'il se montra au commencement de son règne. Il écrivit à *Charles VI*, roi de France, que sa *Chape pontificale ne tenoit à rien*, s'il falloit la dépouiller pour l'avantage de la Religion. Il avoit blâmé l'ambitieuse opiniâtreté des Pontifes rivaux ; mais bientôt il manifestal e même caractère qu'eux, & chercha mille

prétextes pour se dispenser de tenir sa parole. On eut beau le presser, il répondit toujours qu'il ne quitteroit point le souverain pontificat, si *Boniface IX*, son compétiteur, ne lui en donnoit l'exemple.

La mort de ce dernier Pape, attaqué depuis long-tems d'une maladie qui le conduisit au tombeau l'an 1404, dans la 63e année de son âge, semblait fournir à *Benoît XIII* une occasion d'être reconnu pour légitime Pape par toute l'Eglise. Mais les Cardinaux Romains élurent le cardinal de Bologne, *Innocent VII*, dont les grandes vertus donnoient des espérances favorables pour la paix; elles furent vaines: il voulut mourir Pape, quoique son pontificat fut orageux, parce que les *Colonne* lui disputoient la souveraineté temporelle de Rome.

Après sa mort, arrivée en 1406, les cardinaux Romains dressèrent un acte, par lequel chacun d'eux s'engageoit, en cas qu'il fut élu, de déposer la tiare, pourvu que son compétiteur la quittât également. Pour que cette promesse fût mieux tenue, ils donnèrent la papauté au plus vertueux d'entr'eux: c'étoit *Ange Corario*, Vénitien septuagénaire, homme respectable par son zèle & sa fermeté. Dès qu'il fut élu, il protesta qu'il n'étoit point question de son compétiteur à sacrifier leur dignité, qu'il étoit obligé d'aller en France à pied, un bâton blanc à la main, ou par mer dans une nacelle. Cette protestation étoit belle; mais

mais elle fut sans effet. Les deux Pontifes amuſérent long-tems l'Europe par des lettres, dans leſquelles ils s'exhortoient réciproquement à abdiquer une place que l'un & l'autre regardoient comme la premiére du monde, & que ni l'un ni l'autre ne vouloit céder.

Concile de Piſe, qui dépoſe Grégoire XII & Benoît XIII; *élection d'*Alexandre V.

La convocation d'un Concile étoit le ſeul moyen de terminer le ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe. Les Cardinaux des deux obédiences l'aſſemblérent à Piſe, le 25 Mars 1409. Ils y citérent les deux Papes, qui ne répondirent à leur invitation qu'en les excommuniant comme des rebelles, qui agiſſoient ſans la permiſſion du ſouverain Pontife; mais on mépriſa leurs anathèmes. Le Concile fut compoſé de 24 Cardinaux, des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem; & d'un nombre prodigieux d'Abbés. Les Princes Chrétiens y envoyerent leurs ambaſſadeurs, & les Univerſités leurs députés.

La ſentence de dépoſition fut bientôt prononcée. *Pierre* de *Lune* & *Ange Corario* furent déclarés ſchiſmatiques & déchus du ſouverain pontificat, dont ils s'étoient rendus indignes par leurs parjures. On élut enſuite un nouveau Pape ſous le nom d'*Alexandre V*. Il s'appelloit *Pierre* de *Candie*, & avoit été l'artiſan de ſa fortune. Né dans l'obſcurité, il entra dans l'ordre de S. *François*,

& parvint de place en place à la dignité de Cardinal. Elevé sur la chaire de Pierre, il y montra des vertus, qui firent entrer plusieurs princes dans sa communion, mais étant mort un an après son élection, en 1410, on lui donna un successeur qui ne lui ressembloit guères : ce fut le cardinal *Balthazar Cossa*, qui obtint le souverain pontificat sous le nom de *Jean XXIII.*

Le nouveau Pape étoit cardinal-diacre ; il reçut la prêtrise quelques jours après son élection. Une famille noble de Naples lui avoit donné le jour. La plupart des Historiens, (dit l'abbé de *Choisi*,) ont fait une peinture affreuse de ses mœurs ; & ceux-mêmes qui en ont dit le plus de bien, ont été contraints d'en dire aussi beaucoup de mal. *Léonard Arétin* & *Théodoric de Niem*, ses secrétaires, assurent qu'il avoit de grandes qualités selon le monde ; mais que les vertus ecclésiastiques lui manquoient absolument. Il avoit été pirate dans sa jeunesse. S'étant ensuite produit à la cour des Papes, il gagna la confiance de *Boniface IX*, qui le fit cardinal & légat de Bologne. Ce fut principalement par ses intrigues que *Benoît XIII* & *Grégoire XII* furent déposés dans le Concile de Pise. C'est à ces mêmes intrigues qu'il dut en partie la tiare. Il se servit, pour se faire élire, du pouvoir qu'il avoit dans Bologne & de la protection toute-puissante de *Louis* duc d'Anjou, son ami particulier, arrivé depuis peu de France avec une armée pour la conquête du royaume de Naples.

Concile de Conſtance ; dépoſition de Benoît XIII, Grégoire XII & Jean XXIII.

Les commencemens du pontificat de *Jean XXIII* furent aſſez heureux. Il fut reconnu par la plus grande partie de l'Europe. *Grégoire* & *Benoît* ſe regardoient toujours à la vérité comme ſouverains pontifes ; mais leur autorité diminuoit peu-à-peu. Le premier, traveſti en marchand, avoit été obligé de ſe ſauver à Gaïette, où *Ladiſlas*, roi de Naples, lui aſſigna un aſyle. Le ſecond, pourſuivi par ordre du roi de France, s'étoit retiré en Eſpagne, dans un château bâti ſur la pointe d'un rocher auprès de la mer. Il falloit cependant prendre de nouveaux moyens pour les engager à abdiquer un titre qui ne leur appartenoit pas.

L'empereur *Sigiſmond* crut qu'on y réuſſiroit en aſſemblant un ſecond Concile général ; il fut convoqué à Conſtance par le pape *Jean XXIII*, qui n'avoit pas trop envie de s'y rendre. *Je crains*, diſoit-il, *d'y aller ſouverain Pontife, & de revenir particulier.* Il ſe mit pourtant en chemin ; mais quand il fut près de Conſtance, il dit à ſes compagnons de voyage : *Je vois bien que c'eſt ici la foſſe où l'on attrape les renards.* Il arriva le 28 Octobre 1414, trois jours avant le tems qu'il avoit marqué pour l'ouverture du Concile. Il ſe trouva dans cette grande aſſemblée quatre patriarches, quarante-ſept archevêques, cent-ſoixante

évêques, cinq cents soixante-quatre abbés & docteurs : l'affluence du monde fut si grande, qu'on y compta jusqu'à trente mille chevaux. L'empereur *Sigismond* étoit arrivé le 24 Décembre, assista le lendemain, en habit de diacre, à la messe du Pape, & y chanta l'Evangile.

Jean XXIII, malgré les craintes que lui inspiroient les partisans que les Antipapes avoient encore, se flattoit que son élection, faite par un Concile général, seroit confirmée par celui de Constance ; mais il fut bien trompé, lorsqu'on lui proposa de faire le sacrifice de sa place au repos de l'Eglise. Il fit quelques difficultés ; mais comme on produisit les accusations qu'on avoit à intenter contre ses mœurs, il fit, dans la seconde session, une promesse solemnelle de renoncer à la papauté, si son abdication pouvoit éteindre le schisme. *Jean* ne tarda pas à se repentir de la parole qu'il avoit donnée ; &, pour agir avec plus de liberté contre ceux qui demandoient son abdication, il ne songea plus qu'à trouver des moyens de sortir secrettement de Constance. On le soupçonna de ce dessein sur des conjectures assez fortes, & l'Empereur prit des mesures pour empêcher son évasion. Comme on le gardoit à vue, il n'avoit de ressource que dans le secours de *Frédéric d'Autriche*. Ce prince étoit arrivé à Constance depuis près d'un mois, sous prétexte d'aller plus loin, mais en effet pour entretenir sous les yeux du Pape, avec lequel il feignoit

de n'avoir aucune liaison. On veilloit de si-près sur le Pape & sur *Frederic*, qu'ils ne pouvoient faire un pas à l'insçu de *Sigismond*. Le seul expédient que *Frederic* put trouver, fut de donner un Tournoi. La fête fut marquée pour le vingtiéme de Mars 1415. Pendant que tout le monde étoit au spectacle, *Jean XXIII* se déguisa sur le soir en postillon, & sortit dans la foule sur un mauvais cheval, ayant une grosse casaque grise sur les épaules, & une arbalêtre à l'arçon de la selle. La nuit il se mit dans une barque que *Frederic* avoit fait-tenir prête; & en quelques heures il arriva à Schaffouse en Suisse, qui appartenoit à ce Duc.

Le Concile, quoiqu'affligé de la fuite du Pape, continua ses séances, le condamna comme dissipateur des biens ecclésiastiques, simoniaque, scandaleux & perturbateur de la foi; & comme tel, le dépossa du pontificat le 29 Mai 1415. On lui fit-signifier cette sentence par des commissaires, qui le trouvérent assez bien disposé. Il reçut avec résignation le décret du Concile; fit-ôter de sa chambre la croix papale, & protesta qu'il renonçoit aux prétentions qu'il pouvoit avoir sur la chaire de S. *Pierre*.

Peu de tems après, *Grégoire XII* imita son exemple. Il s'étoit retiré chez *Malatesta*, seigneur de Rimini, qu'il chargea de sa procuration, pour aller à Constance céder ses droits en plein Concile. Les Peres, en reconnoissance de ce sacrifice,

le déclarérent doyen des Cardinaux & légat perpétuel de la Marche d'Ancone, avec toutes les prérogatives attachées a cette dignité. On le déchargea en même tems de tout ce qui pouvoit s'être passé d'irrégulier pendant son pontificat.

L'antipape *Pierre* de *Lune* fut le seul qui demeura dans son obstination. Abandonné de tous ses partisans, dégradé & excommunié par le Concile de Constance, réduit à son rocher de Paniscola en Catalogne, ce vieillard inflexible persista dans le schisme jusqu'a sa mort, arrivée en 1424 dans la quatre-vingt-dixieme année de son âge. Il fut Antipape près de trente ans, & ne voulant pas même céder à sa mort ce qu'il ne pouvoit plus conserver : il recommanda à deux Cardinaux attachés à sa fortune, ou plutôt à ses infortunes, de lui donner un successeur. En effet, ils nommérent Pape un chanoine de Barcelone, qui prit le nom de *Clément VIII.* Mais ce nouvel antipape abdiqua son vain titre en 1429, & obtint en dedommagement l'évêché de Mayorque.

Continuation du Concile de Constance ; élection de Martin V.

Aucun Pape n'étant reconnu par le Concile de Constance, il fallut en élire un. Le cardinal de Cambrai, fort zele pour la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, opina qu'avant de travailler à ce grand ouvrage, on devoit donner un chef à la Chrétienté. *Comment*,

disoit-il, *réformer un corps qui n'a point de tête, & des membres qui n'ont point de chef?* Les vingt-huit cardinaux jetterent donc les yeux sur le cardinal *Otton Colonne*, & lui donnerent la tiare en 1417; il prit le nom de *Martin V.* Les Allemands & les François lui offrirent une retraite; mais il leur répondit « qu'il feroit son séjour à » Rome, parce qu'un pilote devoit être à la poupe » & non à la proue de son vaisseau. »

Lorsque *Martin* partit pour se rendre dans cette ville, *Balthazar Cossa* alla se jetter à ses pieds à Florence; le spectacle d'un souverain Pontife déposé & humilié toucha vivement le cœur du Pape, qui le reçut avec bonté, & lui donna le moyen de subsister honorablement dans le rang de Cardinal. Dans les cérémonies publiques il lui faisoit donner un siége plus élevé que ceux des autres Cardinaux. *Cossa* ne jouit pas long-tems de cette foible consolation. Il mourut six mois après, peint diversement par les Auteurs des différentes communions, qui ont vraisemblablement exagéré ses bonnes & ses mauvaises qualités.

Condamnation de Wiclef *& de* Jean Hus; *Supplice de celui-ci & de* Jérôme *de Prague.*

Martin, avant que de quitter Constance, participa à tout ce qui se fit dans cette assemblée. Les Peres convoqués au nom de l'Eglise universelle, vouloient non-seulement éteindre le schisme, mais détruire le germe des erreurs qui souilloient la pureté de la Foi. Nous avons dit ci-

devant que le Wicleffisme fut condamné dans le Concile de Conſtance : cette hereſie avoit penétré en Allemagne. *Jean Huss*, docteur de l'univerſité de Prague, l'avoit fait-revivre en Bohême, ſoit en écrivant en faveur de *Wiclef*, ſoit en traduiſant ſes ouvrages.

Ce theologien poſſedoit à beaucoup de ſçavoir une éloquence véhemente. Il ſe fit un parti parmi les eccléſiaſtiques. Celui qui adopta & qui répandit avec le plus de chaleur ſes dogmes heterodoxes, fut *Jerôme* de Prague, maitre-ès-arts de l'univerſité de cette ville, homme ſçavant & d'une vertu rigide. Ces deux theologiens furent appellés au Concile de Conſtance ; le premier ayant perſiſté dans ſes erreurs, fut livré au bras ſeculier & brulé vif le 4 Juillet 1415. *Jerôme* de Prague, ſon ami & ſon diſciple, fut arrêté en même tems & mis en priſon. On l'exhorta à déſavouer les propoſitions erronées qu'il avoit ſoutenues : l'ennui de la priſon & la crainte de la mort lui arracherent une retractation ; mais l'ayant revoquée bientôt-après, il finit, comme ſon maitre, ſa vie dans un bucher, le 30 Mai 1416. Il fit-éclater, ainſi que lui, une conſtance inebranlable au milieu des flammes, & une reſignation digne d'une meilleure cauſe.

Fin du Concile de Conſtance.

Les Peres aſſemblés à Conſtance, firent, avant que de ſe ſeparer, divers decrets pour le retour

mation de plusieurs abus, & pour l'affermissement de la saine doctrine. On approuva l'usage de l'Eglise, de ne communier les laïques que sous une seule espèce, & on rejetta la demande des Hussites qui vouloient recevoir le Corps & le Sang de J. C. sous les espèces du pain & du vin. On ordonna la frequente tenue des Conciles provinciaux; on défendit la translation des Evêques sans une grande nécessité; on restreignit les exemptions & les dispenses; on condamna la simonie; on recommanda la modestie dans les habits ecclésiastiques: mais on ne décida rien sur les autres objets de réforme qu'on avoit proposés, tels que les Annates, les réserves du siége apostolique, les graces expectatives, &c. &c.

Enfin le Concile se sépara: il avoit commencé le 5 Novembre 1414, il finit le 22 Avril 1418. Cette assemblée sera éternellement mémorable par la deposition de deux Antipapes, par l'abdication volontaire ou forcée du Pape légitime, par la réunion de toutes les Nations Chrétiennes dans un même lieu, par la présence d'un grand Empereur, par la supériorité attribuée aux Conciles généraux sur les souverains Pontifes, par l'élection & le couronnement d'un Pape reconnu de tous les Fidèles, enfin par plusieurs décisions sur des matieres qui intéressoient également la Foi & les mœurs. Ceux qui montrerent dans le Concile le plus grand zèle pour le bien de l'Eglise, furent l'empereur *Sigismond*, le sçavant *Pierre d'Ailli*,

cardinal de Cambrai, *François Zabarella* cardinal de Florence, & le célebre chancelier de l'Université de Paris, *Jean Gerson*, l'un des envoyés du Roi de France, homme également recommandable par son sçavoir & par ses vertus.

Guerre des Hussites.

Apres avoir raconté les affaires les plus remarquables qui occuperent les Peres du Concile de Constance, il faut voir la suite de ces évenemens. Le supplice de *Jean Hus* & de *Jerôme* de Prague, regardés comme des Martyrs dans leur parti, allumerent la guerre en Bohême. Les errans dresserent une confession de foi conforme à ce que leur Patriarche leur avoit enseigné, & se séparérent entiérement de la communion Romaine. Pour se maintenir dans une entiere liberté de conscience, ils levérent une puissante armée, qui, semblable à toutes les troupes conduites par le fanatisme, profana les lieux-saints, abattit les Temples, démolit les Autels, & se souilla par mille abominations. *Jean Ziska*, gentilhomme de Bohême, général de cette armée d'enthousiastes, remporta sept fois la victoire sur l'empereur *Sigismond*, qui fut obligé de lui donner la paix & de le nommer gouverneur de Bohême. Apres la mort de ce héros, les Hussites, animés de son esprit, eurent de nouveaux avantages. Enfin il fallut publier contr'eux une croisade, qui n'eut aucun succès. On crut pouvoir les ramener par les négociations, &

c'eſt dans cette vue qu'on aſſembla un autre Concile, auquel ils furent invités, pour traiter des articles qui les ſéparoient de l'Égliſe.

Concile de Pavie, transféré à Sienne; & enſuite à Bâle.

Lorſque *Martin V* prit congé des Peres de Conſtance, il promit de convoquer bientôt un Concile, qui s'occuperoit uniquement de la réformation des abus qui faiſoient gémir les gens-de-bien. Il fut d'abord convoqué à Pavie; mais la peſte ayant chaſſé de cette ville les Evêques & les autres Prélats aſſemblés, on le tranſporta à Sienne, & de-là à Bâle. La premiére ceſſion commença le 23 Juillet 1431. Le pape *Martin* étoit mort le 20 Février, avant que d'avoir pu voir l'ouverture du Concile, qui ſe fit ſous les auſpices d'*Eugène IV* ſon ſucceſſeur, & en préſence du cardinal *Julien Céſarini* qui y préſida à ſa place.

La premiére choſe que les Peres du Concile firent, fut de renouveller le décret de celui de Conſtance, qui établiſſoit la ſupériorité du Concile général au-deſſus du Pape. *Eugène*, piqué, voulut diſſoudre l'aſſemblée œcuménique de Bâle, pour en convoquer une autre à Bologne; cette tentative n'ayant pas réuſſi, il tranſféra en 1438, de ſa propre autorité, le Concile à Ferrare, & l'année ſuivante à Florence. Les Peres de Bâle l'ayant ſommé pluſieurs fois de révoquer la bulle par laquelle il déclaroit leur Concile diſſous, le

menacérent de l'attaquer personnellement comme réfractaire, contumace & indigne de la place éminente qu'il occupoit. Ils lui tinrent parole ; &, après avoir statué la nullité du Concile qu'il opposoit au leur, ils le déclarérent déchu du siége pontifical, & mirent à sa place *Amédée*, duc de Savoie, qui, ayant abandonné ses états à ses enfans, vivoit en anachorète à Ripailles près du lac de Genève.

Amédée prit le nom de *Félix V* ; mais, ayant été dans la suite abandonné de tous ses partisans, il se démit de son prétendu pontificat entre les mains de *Nicolas V*, successeur d'*Eugene IV*, & retourna dans sa solitude, où il mourut en odeur de sainteté.

Les Hussites au Concile de Bâle.

Les Hussites ayant été invités d'envoyer des députés au Concile de Bâle, choisirent les plus distingués d'entr'eux, leur général *Procope*, & *Jean Rockana*, le plus sçavant de leurs théologiens. Les quatre demandes qu'ils firent au nom de leur parti, rouloient sur quatre points : La premiere avoit pour objet la communion sous les deux espéces. La seconde concernoit le droit qu'ils donnoient aux magistrats de punir tous les crimes, même ceux dont les Ecclésiastiques pouvoient se rendre coupables. Ils vouloient, en troisieme lieu, qu'on leur permît d'annoncer librement ce qu'ils appelloient la *Parole de Dieu*. Ils demandoient

enfin que le Clergé n'eût aucune autorité dans les affaires civiles.

On conféra long-tems sur ces articles, sans pouvoir rien obtenir des hérétiques Bohémiens; cependant le Concile leur envoya bientôt après des députés, parmi lesquels on distinguoit le sçavant *Enée-Sylvius Piccolomini*. Les envoyés ramenérent plusieurs Hussites, en leur accordant l'usage de la coupe avec les restrictions convenables. Ces nouveaux reunis furent appellés *Calixtins*, tandis que les obstinés se nommoient *Thaborites*, du mont Thabor près de Prague, où ils avoient une forteresse redoutable. Ces malheureux continuérent à soutenir une guerre meurtrière, & dont les succès furent variés. Enfin, après bien du sang répandu, ils déposérent les armes & vécurent paisiblement, lorsqu'on leur accorda la tolerance qu'on donna un siecle après en Allemagne aux autres Eglises protestantes, qui les reçurent dans leur sein.

Fin du Concile de Bâle.

Le Concile de Bâle se sépara après la 45e session, tenue en Mai 1443. Cette assemblée dura douze ans c'est-à-dire depuis le 19 Mai 1431, jusqu'à pareil mois de l'an 1443; mais ce n'étoit, depuis plusieurs années, qu'une ombre de Concile. Son authenticité n'est reconnue que jusqu'à la vingt-sixiéme session, parce que ce fut dans cette session qu'on commença d'agiter la ques-

tion de la dépoſition du pape *Eugène IV.* Les Italiens, qui reconnoiſſent dans le ſouverain Pontife une autorité ſans bornes, retranchent du nombre des Conciles-generaux ceux de Bale & de Conſtance, parce que dans ces deux célebres aſſemblées on confirma l'ancienne & conſtante regle de la ſuperiorité du Concile au-deſſus du Pape; ainſi ils n'admettent que dix-huit Conciles-generaux, au lieu que nous en recevons vingt.

Concile de Ferrare transféré à Florence; réunion paſſagere des Grecs.

Le pape *Eugène IV*, mécontent du Concile de Bâle, en convoqua un autre en 1438 à Ferrare, comme nous l'avons dit ci devant; mais les affaires importantes qui s'y traiterent, méritent que nous y revenions. *Jean Paléologue*, empereur de Conſtantinople, étoit allarmé des progrès que faiſoient les Turcs en Orient. Le ſchiſme dans lequel *Photius* avoit entraîné les Grecs, avoit été auſſi funeſte à l'Empire qu'à l'Egliſe; parce que, depuis cette époque, les Latins les voyoient tranquillement expoſés aux invaſions étrangeres. Les coups redoublés que les Turcs portoient au trône de Conſtantinople, le menaçoient d'une chute prochaine. *Jean Paléologue*, ſentant le beſoin qu'il avoit du Pape & des Princes Occidentaux, envoya des ambaſſadeurs à *Eugène* pour lui propoſer un nouveau projet de réunion avec l'Egliſe Latine. Il ſe rendit lui-même à Ferrare,

avec le patriarche de Conſtantinople, ſon frere, & pluſieurs autres perſonnes conſidérables de la cour & du clergé. Ce prince y fut reçu avec magnificence, & on travailla avec beaucoup de chaleur à réunir les deux Egliſes.

Les conférences roulerent ſur la proceſſion du St-Eſprit, ſur le Purgatoire, ſur l'uſage du pain azyme, ſur la primauté du Pape. On tint XVI ſeſſions à Ferrare, dans leſquelles ces matiéres furent débattues pendant long-tems. La peſte déſoloit cette ville, & l'on fut obligé de transférer le Concile a Florence.

Eugène, ne pouvant plus fournir à la dépenſe d'environ ſept cents Orientaux, les Florentins lui avoient offert de lui prêter une ſomme conſidérable, s'il vouloit tenir le Concile dans leur ville; il accepta leurs propoſitions, & la tranſlation ſe fit au mois de Janvier 1439.

La premiere ſeſſion (ou la XVIIe en comptant celles du Concile de Ferrare) ſe tint le 26 Février. Après avoir diſputé ſur la proceſſion du St. Eſprit, les Latins établirent ſi bien cette verité, que les Grecs ſouſcrivirent à leur créance, à l'exception de *Marc* évêque d'Ephèſe. L'Empereur fut une des premiéres conquêtes des Peres du Concile; & ſon changement fut d'autant plus flatteur pour les docteurs Catholiques, que ce prince étoit très-verſé dans les matiéres de Religion. Il avoit fait-briller ſon ſçavoir dans une diſpute avec un rabin, qu'il confondit & qu'il engagea à recevoir le Baptême.

De la procession du St-Esprit, on passa à ce qui regardoit le Purgatoire, & l'on fut bientôt d'accord. Enfin, la parfaite union de l'Eglise Latine avec l'Eglise Grecque, fut conclue le 21 Juillet, jour auquel on signa, comme un gage assuré de la force de cette union, *que le St-Esprit procède du Pere & du Fils comme d'un seul principe; qu'on a pu ajouter* Filioque *au Symbole; qu'il y a un Purgatoire; que la consécration se fait véritablement avec du pain levé ou sans levain, & que les Prêtres doivent consacrer selon la coutume de leur Eglise, Orientale ou Occidentale; enfin que le Pape a la primauté dans tout le monde, comme chef de toute l'Eglise.*

Parmi les Grecs qui se signalerent au Concile de Florence, il faut distinguer l'illustre *Isidore* métropolitain de Nicée, dont la modestie relevoit les talens, & qui montroit la plus profonde érudition dans un âge où les autres savans commencent à peine à se faire connoître. Le zele avec lequel il travailla au grand ouvrage de la réunion, le rendit odieux aux Grecs schismatiques. Pour ne pas être exposé à leur ressentiment & à leur fureur, il resta en Italie, où Eugene le créa cardinal.

Après le départ des Grecs, le Concile dura encore trois ans, & ne fut conclu qu'en 1442 dans l'Eglise de St-Jean de Latran. *Eugene IV* se félicitoit beaucoup d'avoir mis la concorde entre deux Eglises divisées depuis si long-tems, mais

cette union ne fut que paſſagere. Nous avons vu que *Marc*, évêque d'Ephèſe, avoit refuſé de ſigner le décret d'union. Cette ſeule étincelle perpétua le feu de la diviſion & du ſchiſme. Le clergé de Conſtantinople, extrêmement prévenu contre tout ce qui s'étoit fait a Florence, reçut avec indignation les Prélats qui y avoient aſſiſté. Il y eut contr'eux une conſpiration générale des Prêtres, du peuple, & ſur-tout des Moines, qui gouvernoient preſque toutes les conſciences. On les chargeoit d'injures. La populace ameutée les appelloit *Azymites*, *Traitres à la Religion*, *Apoſtats*, tandis qu'elle combloit d'éloges *Marc* d'Ephèſe, regardé par les ſchiſmatiques comme l'unique défenſeur de la Foi.

Conſtantinople, la Grèce, les villes d'Aſie furent inondées de libelles, où l'on voyoit renaître ces objections contre l'Egliſe Latine, tout-récemment détruites au Concile de Florence. Ce qui montroit le plus l'inconſtance & la foibleſſe humaine, c'eſt que quelques-uns des Auteurs de ces écrits avoient brillé au Concile, & dans les conférences où les matiéres s'étoient agitées. De ce nombre furent l'archevêque d'Héraclée, le philoſophe *Gemiſtius*, l'archevêque de Trebiſonde, & beaucoup d'autres qui ſe rétractérent de vive voix ou par écrit. Les différens écrits qu'ils publiérent, furent l'origine de mille bruits répandus parmi le peuple. Les uns aſſuroient, qu'à Florence on avoit corrompu les Grecs & acheté leurs ſuffrages à

prix d'argent : les autres, qu'on les faiſoit-mourir de faim, pour les obliger de ſigner. Ceux-ci diſoient que les Latins avoient falſifié tous les exemplaires qu'ils produiſoient ; ceux-là, qu'on n'avoit produit que des paſſages tronqués.

Eſſarion & quelques autres réfutérent ces calomnies. Ils prouvérent, que les Grecs avoient eu au Concile une entiere liberté, ſoit pour expliquer leurs ſentimens, ſoit pour propoſer leurs difficultés, ſoit pour donner leurs ſignatures. Mais comme ces apologies ne parurent qu'après la mort de *Marc* d'Ephèſe, les Grecs, déja preoccupés de toutes les impoſtures qu'il avoit répandues, demeurérent opiniâtrement attachés à leurs opinions.

En 1443, les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem, qui avoient ſouſcrit au Concile de Florence par leurs députés, convoquérent un Synode à Jeruſalem, où ils le traiterent de *Conciliabule exécrable*, & menacérent même l'empereur *Jean Paléologue* de l'excommunier, s'il continuoit d'en autoriſer les déciſions. Ce prince, naturellement foible, ſe relâcha beaucoup de ſa premiére fermeté, & les Evêques de l'Egliſe Grecque perſiſterent dans le ſchiſme, à l'exception du Patriarche de Conſtantinople & d'une petite partie de ſon clergé.

Nouvelles tentatives pour éteindre le Schiſme des Grecs.

Conſtantin Paléologue, qui monta ſur le trône impérial apres l'empereur *Jean Paléologue*, avoit à redouter les armes victorieuſes de *Mahomet II*, empereur des Turcs. Conſtantinople alloit lui être enlevée ; du moins les victoires continuelles du formidable Sultan le lui faiſoient-craindre. Dans cette extrémité, il envoya en 1451 des ambaſſadeurs au Pape, pour lui demander des ſecours. Il n'avoit pas encore pu, diſoit-il, obliger les Grecs à ſe ſoumettre au Concile de Florence ; mais il promettoit de travailler efficacement a obtenir leur ſoumiſſion.

Le pape *Nicolas V* envoya à Conſtantinople le cardinal *Iſidore* pour faire accepter le décret d'union au nouvel Empereur, qui le reçut avec les principaux membres de la cour & du clergé. Mais ſon exemple ne fut pas ſuivi du reſte de la nation. La réponſe d'un pieux fanatique, nommé *Gennadius*, ſervit beaucoup à les faire perſévérer dans le ſchiſme. Ce ſolitaire, conſulté ſur la réunion projettée, répondit en ces termes : « Miſéra-» ble peuple ! Pourquoi avoir recours à des Ita-» liens, au lieu de vous jetter dans les bras du » Tout-puiſſant. En perdant la foi, vous perdrez » votre ville. Vous ne pouvez renoncer à la re-» ligion de vos peres, ſans mériter de ſubir le joug » de la ſervitude. »

Les prêtres, les religieux, les laïques, regardèrent cette réponse comme un oracle. La fureur des schismatiques se porte aux derniers excès. Le peuple alla dans les cabarets, comme il auroit fait les jours de réjouissance, & là il vomissoit, le verre à la main, mille injures contre le Pontife Romain & contre l'Empereur qui implorait son secours. *Nous n'avons pas besoin*, s'écrioient-ils, *ni des troupes, ni de l'assistance des Latins. Loin de nous le culte des Azymites!* La frénésie fut portée jusqu'au pied du Sanctuaire, plusieurs refusèrent de recevoir la communion avec ceux qui ne souscrivoient point le décret de réunion à l'Eglise Latine. D'autres écrivirent, au nom de l'Eglise de Constantinople, aux Bohémiens Hussites, pour les louer de ce qu'ils n'avoient pas adopté les nouveautés de l'Eglise Romaine, en les exhortant de s'unir avec eux: « Non pas, disoient-ils, suivant l'Union-sainte de » Florence, qui s'éloigne entièrement de la Foi; » mais selon le sentiment des anciens Peres. » Mais tandis que ces malheureux schismatiques s'opiniâtroient dans leur révolte contre l'Eglise Catholique, *Mahomet II* alloit fondre sur eux & se rendre maître de leur ville capitale.

Progrès des Turcs; prise de Constantinople.

Avant de raconter ce funeste événement, il faut remonter un peu plus haut. Depuis environ un siècle, le grand objet des Empereurs Turcs étoit d'anéantir l'empire Grec. *Amurat II* avoit mis en

1422 le siége devant Constantinople, qu'il fut obligé de lever. Tournant ses armes d'un autre côté, il poussa ses conquêtes jusqu'en Hongrie. *Ladislas*, roi de Hongrie, fit un traité de paix avec lui pour l'écarter de ses frontieres. A peine en avoient-ils juré l'exécution, l'un sur l'Alcoran, l'autre sur l'Evangile, que le cardinal *Julien Césarini*, légat en Hongrie, l'engagea de le rompre. *Amurat* livre bataille aux parjures en 1444 à Varne, & les défait entiérement. *Ladislas* fut tué, ainsi que le cardinal *Julien*. On prétend que la victoire ayant été long-tems douteuse, *Amurat* tira de son sein le traité de paix conclu avec les Chrétiens, en disant : « *Christ, si tu es Dieu, comme les Chrétiens le disent, venge-moi de leur perfidie. Ils ont juré une alliance avec moi par ton saint nom, & n'ont pas laissé de la violer.* » *Amurat* auroit fait des progrès plus considérables, s'il n'avoit été vigoureusement repoussé par deux Chrétiens, *Jean Huniade*, prince de Transylvanie, & *Scanderberg*, roi d'Epire.

Mahomet II, successeur d'*Amurat*, hérita de son courage & de ses projets. La conquête de la ville impériale étoit le principal objet de son ambition. Il l'assiége en 1453, & l'emporte d'assaut après un siége de deux mois. *Constantin Paléologue*, surnommé *Dracosé*, frere de *Jean Paléologue*, qui régnoit alors à Constantinople, fut étouffé (dit-on) en sortant de la ville, par la foule des fuyards. Son corps ayant été trouvé & reconnu, *Mahomet* lui fit couper la tête, qu'on porta par la ville

au bout d'une lance. Tous les *Paléologues* furent massacrés, ou réservés aux plaisirs du sultan. Une grande partie de la noblesse & du peuple fut immolée à la fureur du soldat ; plus de soixante mille hommes furent destinés à un malheureux esclavage. Les temples, profanés par les abominations des troupes infidèles, furent changés en mosquées.

Le vainqueur, maître de la capitale de l'empire Grec, se fit proclamer Empereur. En vain le pape *Calixte III*, qui avoit succédé au pape *Martin V*, mort en 1455, envoya des ambassadeurs aux Princes Chrétiens, pour les exhorter à se réunir contre l'excessive puissance des Othomans : *Mahomet* continua ses conquêtes, & détruisit le foible empire de Trébisonde, possédé par *David Comnène*, comme il avoit détruit celui de Constantinople.

Mahomet II, voulant faire de cette dernière ville le siége de son empire, crut que, pour y attirer les Grecs, il ne falloit pas les forcer à embrasser le Mahométisme. Le vainqueur permit donc aux vaincus le libre exercice de leur Religion. Ayant appris que le siége patriarchal étoit vacant, il y fit nommer le célèbre *George Scholarius*, le plus habile & le plus éloquent des Grecs.

Comme c'étoit la coutume que le patriarche fût installé par l'Empereur Grec, le Sultan voulut lui donner l'investiture. *George* fut conduit dans la grande salle du palais impérial, au pied du trône de *Mahomet*, revêtu de ses plus riches ornemens,

devant qui il se prosterna. Ce prince lui mit en main le bâton pastoral, en prononçant ces paroles à haute voix : *La Très-sainte Trinité, qui m'a donné l'Empire, te fait, par l'autorité que j'en ai reçue, Archevêque de la nouvelle Rome, & Patriarche œcuménique.*

Quelques jours après, *Mahomet* alla rendre visite au nouveau Patriarche, qui avoit pris le nom de *Gennadius*, & il le pria de lui expliquer les principaux points de la Religion Chrétienne. *Gennadius* le fit avec autant de force que de solidité. Le Sultan en parut touché, & traita les Grecs avec plus de douceur. Il le pria même de rédiger par écrit tout ce qu'il lui avoit dit dans un entretien si intéressant. On trouve cet ouvrage, avec plusieurs autres du même écrivain, dans la *Bibliothèque des Peres.*

Gennadius employa tous ses talens & son zèle pour engager son peuple à se réunir à l'Eglise Latine. Mais voyant que ses remontrances ne produisoient pas plus de fruit que ses écrits, il renonça, la cinquiéme année de son pontificat, au gouvernement d'une Eglise rebelle, & se retira dans un monastére. Depuis cette fatale époque, les Grecs ont continué de vivre dans le schisme, & cette séparation n'a pas servi à les faire-prospérer. Le patriarchat a perdu tout son lustre. Le grand-Seigneur vend à présent cette dignité au plus offrant : cependant il y a encore une espèce d'élection pour la forme. Cet abus de vendre ainsi

la premiere place ecclesiastique de l'Orient, doit sa naissance à l'ambition d'un moine Grec, qui, pour écarter ses concurrens, offrit une somme d'argent qui fut bien vite acceptée. Les Turcs donnoient auparavant une entiere liberté de nommer pour Patriarche, celui qui leur paroissoit le plus digne du pontificat.

Siege de Rhodes.

Mahomet, fier de ses prospérités, voulut enlever aux Chrétiens l'île de Rhodes, le boulevard de la Chrétienté dans la Mer-Méditerranée. Cette île étoit la retraite des Chevaliers de St-Jean-de-Jerusalem, qui génoient la navigation des galeres & des vaisseaux Turcs. Le fameux *Mezach Paleologue*, Grec, de la famille impériale, favori du Sultan, vint faire le siége de Rhodes par son ordre. Une flotte, composée de cent-soixante voiles, battit la place avec une vigueur extrême pendant deux mois. Mais le grand-maître *d'Aubusson*, gentilhomme François, la défendit avec tant de fermeté, & contraignit les Turcs de lever le siége, après qu'ils eurent perdu devant cette place plus de neuf mille hommes, outre quatre mille Hellés.

Le Sultan ayant vu échouer sa flotte devant Rhodes, s'en vengea en faisant descendre un corps de troupes dans le royaume de Naples. *Acmet*, qui commandoit son armée, aborda le vingt-huitieme d'Août 1480 à Otrante, ville maritime de la

la Calabre, & il la força de se rendre, après l'avoir battue pendant dix-sept jours. Il y mit tout à feu & à sang. L'on compta jusqu'a douze mille Chrétiens tués ou faits prisonniers, parmi lesquels se trouva l'Archevêque, fort infirme & accablé de vieillesse. Tenant la Croix, & exhortant ses ouailles à demeurer fermes dans la Foi, il fut scié en deux, selon quelques historiens, & selon d'autres écorché vif. Huit cents Chrétiens furent menés hors de la ville tout-nuds, & égorgés dans une vallée, qu'on a nommée depuis la vallée des Martyrs, parce qu'ils aimérent mieux souffrir la mort, que de renoncer a la Religion Chrétienne.

La prise d'Otrante jetta une si grande consternation dans toute l'Italie, que l'on pensoit plutôt à prendre la fuite, qu'à se défendre. Le Pape eut d'abord dessein de quitter Rome, & de se retirer en France; mais étant un peu revenu de sa frayeur, il prit des mesures pour conserver les terres de l'Etat ecclesiastique. Il fit la paix avec les Florentins, exhorta l'Empereur, les Rois & les Princes à donner du secours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Pouille en grande diligence, les vingt-quatre galéres qu'on avoit préparées pour secourir les Chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les Souverains & les Prélats a se trouver à Rome au plutôt, pour concerter les moyens d'arrêter les progrès des Infidéles. Ces précautions étoient absolument nécessaires. Le Bacha *Achmet* s'avançoit toujours, & couroit toutes les côtes de la Mer

Adriatique, dans le dessein d'aller piller Notre-Dame de Lorette. Dès qu'il eut apperçu la flotte des Chrétiens, il en fut effrayé, & se retira avec beaucoup de précipitation.

Mahomet II, qui s'étoit déclaré le plus grand ennemi du Christianisme, vouloit envoyer une nouvelle armée à Otrante; lorsqu'une mort subite l'enleva en 1481, dans la cinquante-deuxième année de son âge. En mourant, il prononça (dit-on) plusieurs fois le nom de Rhodes, place fatale à ses armes. Il expira dans une bourgade de Bithynie, entre Nicomédie & Constantinople. La défense de Rhodes, où le brave d'*Aubusson* fut blessé, lui avoit mérité les titres de *bouclier de l'Eglise* & de *Libérateur de la Chrétienté*. Ces noms sont bien plus glorieux que ceux que *Mahomet II* ambitionnoit. La vie de ce conquérant, qui se piquoit d'imiter *Alexandre*, fut un mélange bizarre de grands vices & de grands talens. Il conquit deux empires, douze royaumes, plus de deux cents villes considérables, & n'en fut pas plus heureux.

Finissons cet article par une réflexion importante. Au milieu des maux qui affligèrent l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque dans ce siècle, on ne sçauroit trop remarquer combien DIEU les traita différemment. L'Eglise Grecque fut abandonnée, pour ainsi dire, à l'esprit de division dont elle étoit depuis si long-tems animée. Elle consomma ses malheurs & son schisme, dans le tems même que l'on faisoit les plus grands efforts pour les

faire-ceſſer. Le ſchiſme d Occident au contraire fut entiérement éteint, & l'on vit le calme renaître dans le tems même de la plus terrible agitation. Les Grecs regardoient le ſchiſme comme un état naturel, & n'étoient effrayés que quand on vouloit les y faire renoncer. Les Latins au contraire, qui connoiſſoient mieux le precieux dogme de l'Unité de l'Egliſe, n'enviſageoient qu'avec douleur le malheureux ſchiſme dont ils étoient témoins, & regardoient l'état où ils voyoient l'Egliſe, comme un état violent dont on devoit travailler à ſortir ſans délai. On pouvoit craindre, que les Royaumes qui reconnoiſſoient un Pape, ne s'y attachaſſent d'une maniére fixe, ſans ſe mettre en peine du parti que d'autres Souverains prenoient en obéiſſant à un autre Pape. Mais il ne vint à l'eſprit de perſone que cet état pût être compatible avec la conſtitution eſſentielle de l'Egliſe: on etoit pleinement convaincu, que le ſaint-ſiége etoit le centre de l'Unité Catholique, & que l'Egliſe ne pouvoit avoir qu'un ſeul chef.

Egliſe de France ; Pragmatique-Sanction.

Si, des événemens généraux qui intéreſſoient l'Egliſe univerſelle, nous paſſons aux Egliſes particulieres ; nous verrons celle de France profiter de la confuſion où tout étoit pendant le ſchiſme d'Occident, pour faire des réglemens utiles. Le plus important eſt celui de la *Pragmatique-Sanction.* Cette ordonnance, dont S. *Louis* avoit

donnée, fut promulguée en France sous le règne de *Charles VII*, en 1438. La France étoit livrée aux abus les plus criants, au sujet de l'élection des prélats & de la collation des bénéfices. Ce prince crut devoir y apporter un remede efficace.

Une Assemblée du Clergé fut convoquée en 1431, à Bourges, par son ordre. Les Prélats qui la composoient y dressèrent des mémoires, que l'on envoya au Concile de Bâle qui se tenoit alors. Enfin, après avoir disputé & délibéré pendant sept ans, on acheva cette Pragmatique, le fondement de la discipline de l'Eglise Gallicane, ainsi que de ses libertés. On la renferma dans vingt-trois articles, dressés sur les décrets du Concile de Bâle.

1°. On établit la supériorité du Concile général sur le pontife Romain.

2°. On donna aux Eglises la liberté d'élire leurs prélats, & on marqua de quelle façon l'élection devoit se faire pour éviter les brigues & la simonie.

3°. On abolit les réserves & les graces expectatives, dont le Pape & ses légats avoient fait abus depuis quelques siecles.

4°. On abolit les annates.

5°. On établit des prébendes théologales, pour tirer le clergé de la profonde ignorance où il croupissoit dans certains diocèses, & on affecta le tiers des bénéfices aux gradués.

6°. On fit diverses ordonnances sur les cérémonies du service divin & la police des Eglises

cathédrales. Dans divers chapitres, on recevoit la distribution de tout le jour, pourvu qu'on eut assisté une heure à l'office : on abolit cet abus, ainsi que plusieurs autres.

Les Papes sentirent combien la Pragmatique étoit contraire à leurs intérêts. *Pie II* le sut bientôt connoître. En 1459 il écrivit aux Princes Chrétiens, pour les prier de s'assembler avec lui à Mantoue, ou du moins d'y envoyer leurs ambassadeurs. Il étoit question de faire la guerre aux Turcs. Le roi *Charles VII* envoya l'Archevêque de Tours, qui étoit un vénérable vieillard; l'Evêque de Paris, *Thomas* de *Courcelles*, célèbre théologien; & le Bailli de Rouen. L'Evêque de Paris porta la parole au Pape, & fit un discours qu'il divisa en deux parties, & qui dura près de deux heures. Il releva le mérite du Roi de France & de ses ancêtres. Il loua leur attachement aux intérêts de la Religion, & leur zèle pour éteindre le schisme, vertus qui leur avoient acquis le titre de *Rois très-Chrétiens.* Il demanda ensuite le royaume de Sicile pour *René* d'*Anjou*. Le Pape dans sa réponse releva beaucoup le saint-siege, & dit que tous les Princes devoient s'y soumettre. Il loua les grandes actions des Rois de France, remontant jusqu'au tems de *Charlemagne*, & même de *Clovis*; & faisant-voir combien l'Eglise de Rome avoit reçu d'avantages de la protection des Rois très-Chrétiens, & sur-tout du Prince qui régnoit, sans

lequel il étoit impossible d'arrêter les progrès des Turcs.

Mais, malgré ces éloges, le Pape dit aux ambassadeurs de France, qu'il étoit surpris que l'on attendit de lui une aussi grande grace que celle de l'investiture d'un royaume pour un Prince François, tandis que l'on continuoit d'y soutenir la Pragmatique-Sanction, & que l'on executoit une si mauvaise règle, qui étoit l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à la dignité du souverain Pontife. Il ajouta « qu'il ne pouvoit dire des François, ce que S. *Paul* dit des Chrétiens : *Je vous ai fiancés à cet unique époux qui est* JESUS-CHRIST, *pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure* ; tant qu'ils auroient cette tache de la Pragmatique. » Lorsque *Pie II* n'étoit qu'*Æneas Sylvius*, il ne parloit pas ainsi : car il avoit reçu & approuvé la *Pragmatique* dans le Concile de Bâle, & en avoit été un des plus zélés défenseurs ; mais en changeant d'état, il avoit aussi changé de sentiment, ou du moins de conduite.

Pie II n'oublia donc rien pour faire supprimer ce fameux decret de l'Eglise Gallicane. Après la mort de *Charles VII*, *Louis XI* étant monté sur le trône, le Pape lui envoya en qualité de nonce l'Evêque de Terni, homme insinuant & adroit. Ce prélat flatta si habilement le nouveau Roi, que la Pragmatique fut abolie par un édit en 1461. La Charte de cette célebre ordonnance fut traînée ignominieusement dans les rues de Rome, & le

Pape, plein de joie & de reconnoissance, envoya au roi une épée enrichie de pierreries, & un remerciment en vers. Cependant, malgré l'édit de *Louis XI*, on ne laissa pas d'observer en France plusieurs articles de la Pragmatique.

Paul II, élevé sur le saint-siége après *Pie II*, en 1464, crut devoir lui porter le dernier coup. Il envoya en 1467 un légat en France, qui étoit chargé de solliciter l'entiére abolition de cette ordonnance, si inquiétante pour la cour de Rome, & qui devoit offrir le chapeau de cardinal à l'Evêque d'Evreux, *Jean Balue*, ministre de *Louis XI*, s'il faisoit réussir les desseins du Pape. *Balue*, l'un des plus mauvais citoyens qu'ait nourris la France, trahit les intérêts de sa patrie, & obtint de *Louis XI* des lettres-patentes qui confirmoient l'abolition de la Pragmatique ; mais lorsqu'il voulut les faire-enregistrer au Parlement, le procureur-général, *Jean de St-Romain*, magistrat intègre, s'opposa à l'enregistrement d'un édit qui supprimoit l'ordonnance la plus nécessaire au royaume. L'Université se joignit au Parlement, & déclara au légat, par son recteur, qu'elle appelleroit au futur Concile de tout ce qui se feroit contre une loi solemnellement promulguée au nom de l'Eglise Gallicane.

Après la mort de *Louis XI*, arrivée en 1483, on assembla les états-généraux à Tours. Le Clergé y demanda le rétablissement de la Pragmatique. Les Archevêques de Lyon & de Tours, qui étoient

cardinaux s'y opposerent ; & les Prelats qui avoient été promus sous *Louis XI*, contre la forme prescrite par la Pragmatique, se joignirent à eux. Les partisans de la cour de Rome eurent le dessus, malgré les plaintes du Tiers-état, qui, dans cette même assemblée generale de la nation, chercha à prouver que les exactions des Papes étoient cause de la pauvreté du royaume. Cependant la Pragmatique, tantôt approuvée, tantôt revoquée, continua d'être observée (quoique attaquée par quelques mauvais François) sous les regnes de *Charles VIII* & de *Louis XII*. Nous verrons dans l'histoire du siecle suivant, comment elle fut entiérement aneantie par le Concordat conclu entre *Léon X* & *François I*.

Differends des Curés avec les Religieux.

Une affaire moins importante que celle de la Pragmatique, occupa pendant quelque tems l'Eglise de France. La question « si les Religieux men-» dians pouvoient confesser sans le consentement » des Curés, » se renouvella en 1456, à l'occasion d'une bulle du pape *Nicolas V*, qui la decidoit en faveur des Religieux. L'Université de Paris appela de cette bulle, & exclut de son corps ceux qui ne voulurent point la rejetter. Les Religieux s'en plaignirent au pape *Calixte III*, qui se declara pour eux à l'exemple de ses prédécesseurs, mais l'Université n'ayant pas voulu plier, & les Religieux ne voulant pas être exclus de

ſes écoles, le Pape fut obligé de révoquer la bulle. C'eſt ainſi que ſe termina cette diſpute, qu'on vit renaître ſous *Sixte IV*. Ce pont ſe renouvella en 1453 les bulles favorables aux Religieux mendians. Mais les differends qui avoient diviſé le Clergé ſeculier d'avec le régulier en France, s'etant éleves en Allemagne, le Pape mit la paix entre les Religieux & les Curés, en modérant les priviléges des uns, & en s'expliquant nettement ſur les droits des autres.

Suite des Pontifes Romains depuis Eugène IV.

On voit par le détail dans lequel nous venons d'entrer, que les Papes, malgré les ſcandales du ſchiſme d'Occident, avoient une grande influence dans toutes les affaires générales & particuliéres qui ſe traitoient dans l'Egliſe. Nous avons fait connoître ce qu'*Eugène IV* fit de bien & de mal, en parlant du Concile de Bale & de celui de Florence.

Nicolas V, appellé auparavant *Thomas* de *Sarzanne*, ſon ſucceſſeur, travailla efficacement à la paix de l'Egliſe & de l'Italie, & eut le bonheur d'y réuſſir. Pontife vertueux & humain, il traita avec généroſité l'antipape *Felix V*, & s'acquit, par ce procédé, l'amitié des peuples & l'eſtime des grands. Les gens de-lettres, qu'il favoriſoit de ſes bienfaits, parce qu'il étoit ſçavant lui-même, le perdirent en 1455.

Calixte III (*Alphonſe* de *Borgia*), d'une illuſtre

famille d'Espagne, voyoit avec douleur les progrès des Turcs. N'etant encore que cardinal, il fit-vœu de leur declarer la guerre, & en signa la formule, ou il prenoit le titre de souverain Pontife, tant il avoit de confiance d'être placé sur le trône de Saint *Pierre*. Mais dès qu'il y fut élevé, il sentit que les projets les plus beaux en idée sont souvent impraticables dans l'exécution. Il eut beau envoyer des prédicateurs par toute l'Europe, pour exciter le courage & le zèle des peuples & des Princes: les uns & les autres s'exagérerent les difficultés de l'entreprise, qui effectivement n'étoit pas facile, & se bornerent à faire des vœux steriles. Il mourut en 1458.

Pie II (*Enée Piccolomini*), de Corsini près de Sienne, qui occupa le saint-siège après lui, montra la même ardeur pour la Croisade. Il convoqua une assemblée de tous les Princes Chrétiens à Mantoue. Il équippa une flotte, sur laquelle il étoit près de monter, lorsque la mort le surprit en 1464, & lui épargna la douleur d'avoir fait des tentatives infructueuses.

Paul II (*Pierre Barbo*), Vénitien, mort en 1471 d'un excès de melon, étoit neveu du pape *Eugene IV*. Il brilla plus par sa magnificence extérieure que par son génie. Il ne favorisa gueres les gens-de-lettres, qui l'ont peint d'une maniére desavantageuse. Jamais on n'a pleuré avec autant de facilité que ce Pontife, il tâchoit d'obtenir par ses larmes ce qu'il ne pouvoit persuader

par ſes raiſons. C'eſt lui qui réduiſit le Jubilé à 25 ans.

Sixte IV (*François* de la *Rovére*), de Celles près de Savonne, étoit ſçavant. Sa vie étoit ſi réguliére, qu'on eût pris ſa maiſon pour un monaſtére. Il avoit deſſein d'aſſembler un Concile dans le palais de Latran, pour travailler au rétabliſſement de la diſcipline ; mais les difficultés qu'il éprouva firent évanouir le projet du Concile & de la réformation. Il mourut en 1484, avec la réputation d'un pontife gouverné par le népotiſme & implacable dans ſes reſſentimens.

Le pontificat d'*Innocent VIII* ſuivit celui de *Sixte IV*. Il s'appelloit *Jean-Baptiſte Cibo*, & s'étoit frayé le chemin au trône pontifical par le ſuccès avec lequel il avoit rempli pluſieurs commiſſions importantes. Son zèle pour la Croiſade contre les Turcs lui fournit un prétexte pour amaſſer beaucoup d'argent. Il l'employa à enrichir les enfans qu'il avoit eus avant ſon pontificat, & à faire la guerre au Roi de Naples, qu'il excommunia. Il mourut en 1492.

Le règne d'*Alexandre VI*, ſon ſucceſſeur, nous occupera dans l'hiſtoire du ſiécle ſuivant.

Nouveaux Ordres, les uns Religieux, les autres Militaires.

Les Pontifes Romains n'eurent pas la conſolation de réformer le Clergé ſéculier, ainſi qu'on ſe l'étoit propoſé depuis le Concile de Conſtance,

mais le Clergé regulier acquit de nouvelles branches, qui porterent des fruits de vie. C'eſt de ce ſiecle que date l'ordre des *Minimes*, inſtitué par S. *François de Paule*, hermite Calabrois, né en 1418. Conſacré à Dieu dès ſa plus tendre jeuneſſe, il s'enferma dans un hermitage, ou plutôt dans un roc au bord de la mer. Ses vertus ayant attiré auprès de lui des diſciples, il leur bâtit en 1467 un monaſtere près de Paule ſa patrie, ville de Calabre, & leur donna une règle, approuvée par *Sixte IV*, *Alexandre VI* & *Jules II*. Ses diſciples porterent d'abord le nom d'*Hermites de S. François*, enſuite celui de *Minimes*, parce qu'ils s'appelloient par humilité *Minimi fratres eremitæ*. Leur ſaint fondateur joignit les auſtérités les plus rigoureuſes à la charité la plus ardente. Il alla recevoir la récompenſe de ſes travaux en 1507. Il mourut en France dans le couvent de Duplеſſis-Duparc.

Beatrix de *Sylva*, Portugaiſe, illuſtre par ſes vertus autant que par ſa naiſſance, fonda à Tolede l'ordre des Religieuſes de la *Conception de la Vierge Marie*, qui ſuivirent d'abord la regle de Cîteaux, & qui embraſſerent enſuite celle de Ste-*Claire*.

LES Ordres militaires établis dans ce ſiecle ſont ceux de S. *Maurice*, de la *Toiſon d'or*, & de S. *Michel*.

Le premier, inſtitué (dit-on) par *Amédée VII* duc de Savoie, depuis Pape ſous le nom de *Fe-*

IIX V, fut uni en 1571 à l'ancien ordre de S. *Lazare*, par une bulle qui permet aux chevaliers de se marier, une fois seulement, à une vierge.

Les chevaliers de la *Toison d'or* reconnoissent pour fondateur *Philippe* le *Bon*, duc de Bourgogne, qui ayant épousé en secondes noces à Bruges en Flandres, *Isabelle*, fille de *Jean* roi de Portugal, voulut rendre la cérémonie de son mariage plus solemnelle par l'institution d'un ordre. Il lui donna le nom de *Toison d'or*, & cet ordre passa dans la suite aux Archiducs & aux Rois d'Espagne.

L'ordre de S. *Michel* fut fondé en 1469 par *Louis XI*, roi de France, qui vouloit apparemment imiter son oncle maternel *René* d'*Anjou*, roi de Sicile, fondateur de l'ordre du Croissant. Le serment qu'on exigeoit des chevaliers, étoit principalement de soutenir la dignité & les droits de la couronne & l'autorité du Roi contre tous ceux qui les attaqueroient.

Sçavans ; Invention de l'Imprimerie.

Le séjour des Papes à Avignon, le schisme que ce séjour occasionna, furent la source de plusieurs maux dans l'Eglise ; mais les hommes célèbres en talens & en vertus, qui brillèrent au milieu des ténèbres de ces tems malheureux, produisirent aussi de très-grands biens.

Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, dont il étoit la lumiere, se montra plein de zèle-

pour la réformation de l'Eglise, & soutint ce zèle par les mœurs les plus pures. Il mourut en 1429. Ses Ouvrages sur le dogme, la morale, la discipline, sont nombreux & estimés.

Pierre d'*Ailli*, cardinal & évêque de Cambrai, étoit né à Compiegne, d'une famille obscure. Ses mœurs & son sçavoir lui frayèrent la carriere de la fortune & des dignités. L'Eglise le perdit en 1425. Il l'avoit enrichie de plusieurs sçavans Traités: entr'autres, sur la reforme de l'Eglise, & sur l'autorité du Concile-general.

Nicolas de *Clemangis*, le rival des anciens Peres pour la force de l'éloquence & la noblesse des pensées, étoit docteur de Paris. Ses Lettres & ses Traités sur le schisme sont encore lus ajourd'hui. On place sa mort en 1440.

Le cardinal *Bessarion*, charge de porter la parole au nom des Prelats Grecs, remplit cette fonction avec autant d'esprit que de zele. Nous avons dit qu'il fut un des promoteurs de l'union de l'Eglise Grecque à la Latine, & qu'il fut honoré de la pourpre Romaine. Il avoit été moine Grec: il mourut en 1472, à 77 ans. Sa maison étoit une espece d'académie; il communiquoit aux sçavans qui étoient autour de lui les secours de ses lumieres, de son esprit, & d'une bibliotheque aussi nombreuse que choisie.

Alphonse Tostat, Espagnol; *Paul de Burgos*; *Denys Rickel*, Chartreux, connu sous le nom de *Denys le petit*, *Laurent Valla*, &c, se distingue-

lent parmi les interprètes de l'Ecriture-sainte.

Thomas à Kempis, chanoine-regulier de S. *Augustin*, qu'on croit communément l'auteur de l'excellent livre de l'*Imitation de J. C.*, fut au rang des meilleurs écrivains mystiques.

L'Histoire fut cultivée par *Thierri* de *Niem*, évêque de Cambrai, qui nous a tracé avec beaucoup d'impartialité tout ce qui regarde le schisme d'Occident; & par *Platine*, auquel nous devons les Vies des Papes.

La prise de Constantinople & la ruine de l'empire d'Orient, firent refluer les lettres en Occident. Plusieurs sçavans Grecs s'étant retirés en Italie, y inspirérent le goût de la langue Grecque & des bons Auteurs. Toutes les richesses de la Grèce paienne & de la Grèce chretienne passérent dans l'Eglise Latine. On eut principalement obligation de ces nouveaux trésors à *Théodore* de *Gaza*, à *George* de *Trebisonde*, à *Argyrophile*, à *Demetrius Chalcondile*, &c. La plupart de ces sçavans furent protégés par les Papes; & de l'Italie, la lumiére se répandit dans le reste de l'Europe.

Tout étoit favorable alors pour le renouvellement des sciences. L'Imprimerie, qui venoit d'être inventée par un gentil-homme de Mayence (*Jean Guttemberg*), fournit une nouvelle ressource contre l'ignorance des peuples & la négligence des pasteurs. Il est vrai qu'en multipliant les bons livres, elle servit aussi à répandre les mauvais. Les plaintes, les murmures, les erreurs

circulérent par le moyen de cet art, à-la-fois si utile & si dangereux, d'un bout de l'Europe à l'autre ; & les Pontifes Romains, qui l'encouragérent, furent les premiers qui eurent à s'en plaindre. Nous devons à la presse le developpement de l'esprit humain, long-tems enseveli dans la plus épaisse barbarie ; mais nous lui devons peut-être aussi le progrès des erreurs qui troublerent l'Eglise dans le XVIe siecle.

De ces deux evenemens singuliers, la ruine de Constantinople & l'invention de l'Imprimerie, naquit cette fermentation des esprits, qui produisit enfin une revolution en Europe, à laquelle on ne s'etoit point attendu : tant il est vrai que l'homme est fait pour tout pervertir ; & que, de ce qui paroit bien d'abord, naissent quelquefois les plus grands maux !

Cette fermentation commença par les plaintes qu'on forma de toutes parts contre les abus qui s'etoient glissés dans le sanctuaire. On ne tenoit presque aucune assemblée ecclésiastique, où l'on ne parlât de la necessité de la reformation. Les Papes eux-mêmes dans leurs bulles & dans les instructions qu'ils donnoient à leurs nonces, s'élevoient fortement contre les abus, & avouoient qu'il falloit absolument y remedier. Les Auteurs les plus accrédités & les Prédicateurs les plus célebres parloient sans cesse des maux de l'Eglise, & ne se lassoient point d'en faire les plus tristes peintures. Mais, (dit le grand *Bossuet*) parmi ceux

qui étoient touchés de l'état de l'Eglise & qui demandoient la reforme, il y avoit deux sortes d'esprits. Les uns, vraiment pacifiques, déploroient les maux sans amertume. Les autres étoient des esprits superbes, pleins de chagrin & d'aigreur, qui, frappés des désordres qu'ils voyoient régner dans l'Eglise, & principalement parmi ses ministres, ne croyoient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ces abus. Ces hommes aveugles & orgueilleux, succomboient à la tentation qui porte à haïr la Chaire en haine de ceux qui y président ; & comme si la malice des hommes pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avoient conçue pour les Pasteurs, leur faisoit-haïr en même-tems, & la doctrine qu'ils enseignoient, & l'autorité qu'ils avoient reçue de Dieu pour enseigner. Tels étoient *Wic f* & *Jean Hus*, qui avoient frayé le chemin aux Réformateurs, lesquels mirent en feu toute l'Eglise pendant le cours du siècle dont nous allons tracer l'histoire.

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SEIZIÉME SIÉCLE.

Idée générale de ce Siécle.

DE tous les âges de l'Eglise, celui qui ouvre le théâtre le plus brillant & le plus funeste, est peut-être le XVIe siécle. L'hérésie se joint à la corruption des mœurs, pour troubler le repos des Fidèles. Les erreurs de *Luther* enlevent une partie du Nord à la doctrine Catholique; celles de *Calvin*, nées des siennes, agitent la France, l'Angleterre, la Suisse, & finissent par faire couler des ruisseaux de sang. Les successeurs de *Mahomet*, maîtres du Tombeau de J. C. qu'ils foulent aux pieds, jettent des yeux avides sur l'Italie. L'Eglise, affligée par ses pertes continuelles en Europe, trouve quelque consolation dans les acquisitions qu'elle fait dans les Indes orientales & occidentales. La vraie Religion éclaire des pays

inconnus, livrés à toutes les ténèbres de l'idolatrie. Les succès de la Foi sont dus presque partout à des Religieux, dont les uns naissent dans ce siécle, & dont les autres acquiérent un nouvel éclat par les réformes qu'ils éprouvent. Des Prélats vertueux, animés de l'esprit qu'ils avoient puisé dans le Concile œcuménique de Trente, ramenent les Fidèles confiés à leurs soins, à la pureté des mœurs, ainsi qu'à la pureté de la Foi. Leur exemple étoit nécessaire, pour effacer les impressions funestes que les vices & l'ambition des souverains Pontifes, qui régnérent au commencement de ce siécle, avoient laissées à tous les esprits.

*Pontificat d'*Alexandre VI. *Supplice de* Savonarole.

Nous voudrions pouvoir couvrir d'un voile les années remplies par le pontificat du cardinal *Rodric* de *Borgia*, Espagnol, homme actif, éloquent, hardi, grand politique, mais sans mœurs & sans principes, & qui eut un fils encore plus méchant que lui. Le nouveau Pape prit le nom d'*Alexandre VI*, lors de son élection en 1492. Neveu de *Calixte III* par sa mere, il s'étoit procuré la tiare par la brigue, la cabale & l'argent. On prétend que ceux qui lui avoient donné leurs voix dans l'espérance d'en être récompensés, périrent d'une mort prématurée.

Alexandre VI avoit eu cinq enfans d'un com-

merce criminel avec *Vanoza* dame Romaine, quatre garçons & une fille. *César de Borgia* fut celui que le Pontife chérit le plus, & qui seconda le mieux ses desseins ambitieux. Il avoit été revêtu de la pourpre Romaine par son pere; mais ayant quitté le chapeau de cardinal pour l'épée, il fut envoyé en France, portant une bulle qui rompoit le mariage de *Louis XII* avec *Jeanne* fille de *Louis XI*. Le Roi de France, qui ménageoit *Alexandre VI*, donna à ce fils le duché de Valentinois, & lui fournit des troupes pour favoriser ses entreprises sur plusieurs petits états d'Italie. *Borgia*, ayant rassemblé une petite armée, assujettit le Boulonnois, le Ferrarois, le duché d'Urbin & celui de Camerino, après avoir fait assassiner les *Varanes* qui en étoient seigneurs. A ces usurpations il joignit plusieurs terres des *Colonnes*, des *Ursins* & des *Gaetans*, qu'il obtint par trahison ou par force-ouverte.

Alexandre VI favorisa de tout son pouvoir les injustes conquêtes de son fils; mais la mort de ce Pontife, (naturelle, suivant les meilleurs Historiens, & accélérée par le poison, suivant un bruit populaire,) vengea l'Eglise des maux que leurs crimes & leurs scandales lui avoient causés. Il mourut en 1503, à 75 ans, après avoir occupé le saint-siege pendant onze ans & huit jours. « C'étoit, (dit *Bayle*,) un homme décrié par sa » mauvaise foi, par son peu de religion, par son » avarice insatiable, & par ses déréglemens, & qui

» d'ailleurs sacrifia tout au desir immense qu'il » avoit d'aggrandir ses enfans. » Ce fut lui qui donna aux Rois d'Espagne le titre de *Rois Catholiques*, que *Ferdinand* & *Isabelle* avoient mérité, en chassant des Maures de leurs états, & en faisant-porter la Religion dans le Nouveau-Monde.

Son pontificat fut distingué par le Jubilé universel de 1500; mais il fut troublé par les prédications de *Jérôme Savonarole*, Dominicain, qui déclama violemment à Florence contre les vices & l'ambition du Pape. *Alexandre VI* lui fit-faire son procès par des commissaires; & il fut brûlé vif, comme un hérétique & un perturbateur du repos public.

Les esprits furent partagés au sujet de ce Religieux, fanatique selon les uns, homme inspiré de Dieu selon les autres. Deux Moines, l'un Dominicain, l'autre Cordelier, proposérent de passer à travers un bûcher, le premier pour soutenir que *Savonarole* étoit un prophète, le second pour prouver qu'il étoit un imposteur. Ce duel singulier n'eut cependant pas lieu, parce que *Savonarole* vouloit que son champion entrât dans le feu, tenant le Saint-Sacrement à la main, & que le peuple s'y opposa. Dès cet instant *Savonarole* perdit tout son crédit, & il fut enfermé le lendemain dans une prison, d'où il ne sortit que pour monter sur le bûcher où il expira le 23 Mai 1498. Il mourut avec confiance, sans rien dire, (selon le continuateur de *Puffendorf*,) qui put

faire juger s'il étoit innocent ou coupable. Ses déclamations emportées contre le chef de l'Eglise, & l'empire qu'il vouloit acquérir sur le peuple, méritoient sans doute un châtiment exemplaire ; mais le supplice du feu parut aux gens une punition bien-forte & bien-cruel.

Election de Pie III. *Prétentions du Cardinal d'*Amboise. *Commencement du pontificat de* Jules II.

La chaire pontificale excitoit l'ambition de divers Cardinaux. Le cardinal d'*Amboise*, premier ministre de *Louis XII*, y aspiroit sur-tout, moins cependant pour satisfaire son orgueil, que pour travailler, disoit-il, à la réforme des abus & à la correction des mœurs. Dès qu'il eut appris la mort d'*Alexandre VI*, il se rendit à Rome, plein de l'espérance d'être Pape. Il avoit un puissant parti parmi les Cardinaux ; & les Princes qui avoient le plus d'intérêt à l'exclure, sembloient disposés à contribuer à son élévation. L'Empereur l'avoit flatté qu'il soutiendroit ses intérêts, l'artificieux *Ferdinand*, roi de Castille, lui fit les plus belles promesses. D'*Amboise* se flatta à toutes ces espérances illusoires, croyant que la triple couronne ne pouvoit lui manquer, & il fit marcher les troupes Françoises qu'il avoit appellées pour favoriser son élection. Ce fut le cardinal de S. *Pierre* qui lui donna ce conseil, en lui persuadant qu'il le feroit élire tout d'une voix, sans s'attirer le repro-

che d'avoir attenté à la liberté du sacré collége. Mais dès qu'ils furent enfermés dans le conclave, le cardinal de S. *Pierre*, qui aspiroit à la papauté, lui fit aussi-tôt donner l'exclusion.

Les membres du sacré collége estimoient ce dernier prelat, neveu du pape *Sixte IV*, & dont le nom de famille étoit *Julien* de la *Rovére*. Né à Savone dans l'etat des Gênes, il s'étoit elevé par ses talens & avoit gagné les cœurs par ses libéralités. Le conclave le regardoit comme un homme ferme & courageux qui pourroit s'opposer aux prétentions des Princes. Mais, comme il ne put d'abord réunir toutes les voix, « il fit-élire un » vieux Cardinal qui apparemment laisseroit bien-» tôt la papauté vacante. Ce fut *François Piccolomini*, qui prit le nom de *Pie III.* Il ne tint » le siége que vingt-six jours, & le cardinal de » S. *Pierre* qui avoit les vœux de tout le collé-» ge, fut élu d'un commun consentement dès le » soir qu'on entra dans le conclave. L'ambition » & la simplicité du cardinal d'*Amboise* furent la » risée de toute l'Europe. Mais le Roi ne sentit » pas assez combien mal-à-propos son autorité » avoit été commise en cette occasion, où les » mesures étoient si mal prises. » (*Bossuet, Abrégé de l'Histoire de France.*)

Le nouveau Pape prit le nom de *Jules II.* Son premier soin fut de priver *César* de *Borgia* de toutes les souverainetes dont il s'étoit emparé & de toutes les dignités dont il avoit été revêtu.

Mais comme il avoit le genie presque aussi guerrier & aussi ambitieux que celui qu'il dépouilloit, il garda une partie des usurpations de *Borgia*, & entra bientôt dans une ligue formée par l'empereur *Maximilien* avec les Rois de France & d'Espagne, pour chasser les Venitiens de toutes les seigneuries qu'ils possedoient en terre-ferme. Ces fiers républicains n'ayant pas pu résister aux efforts de tant de Puissances réunies, leurs dépouilles enrichirent leurs vainqueurs, & *Jules II* rentra dans la possession de Ravenne, de Rimini & de tout le Bolonnois.

Demêlés de Jules II *avec* Louis XII.

Ce fut en partie par le courage de *Louis XII* que se firent les conquêtes sur les Venitiens, qu'il défit entierement à la bataille d'Aignadel. Les succès de ce prince en Italie donnerent de l'ombrage à *Jules II*. Le Roi lui avoit accordé un asyle en France, pendant le pontificat d'*Alexandre VI*. Mais *Jules*, ayant oublié les services signalés que le Roi de France lui avoit rendus, ne songea qu'à lui susciter des ennemis. Heureusement les Suisses s'armerent contre lui. Il excita *Henri VIII*, roi d'Angleterre, jeune prince, qui desiroit signaler son avenement à la couronne par quelque action éclatante; enfin, pour rendre son parti plus fort encore, il donna l'absolution aux Venitiens, & prononça avec eux des mesures peu favorables à la France. *Louis XII* n'ignoroit point ces menées. Obligé de déclarer la

guerre

guerre aux Pontifes, il convoqua vers la fin de Septembre 1510 une assemblée générale de l'Eglise Gallicane à Tours, pour sçavoir comment il devoit se défendre contre le souverain Pontife, en conservant toujours le respect dû à l'Eglise & au saint-siege. On convint d'assembler un Concile général à Pise; & quelques Cardinaux qu'on avoit gagnés, en indiquerent l'ouverture pour le premier de Septembre 1511.

Conciles de Pise & de Latran.

Ce Concile ne s'ouvrit cependant que le premier Novembre : quatre Cardinaux & un grand nombre d'Evêques, d'Abbés & de Docteurs s'y trouverent. On exposa dans la premiére session les motifs de la convocation du Concile : c'étoient la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres; le serment que *Jules II* avoit fait à son avénement à la papauté d'assembler un Concile œcuménique. Dans la seconde session on réglace qui regardoit la police de l'assemblée; mais, dès la troisieme, il fallut chercher une autre ville pour la tenir.

Le Pape, né avec des inclinations militaires, ne se contenta pas d'employer contre *Louis XII* les foudres ecclésiastiques. Il se lia dabord avec les Souverains, & conclut secrettement contre la France avec *Ferdinand* roi de Castille, & les Vénitiens, une Ligue qu'ils appellérent la *Ligue Sainte*, parce qu'elle avoit pour prétexte le recou-

vrement des places enlevées au Saint-Siége, & la ruine du Concile de Pise qu'ils appelloient *schismatique*. S'étant mis ensuite lui-même, malgré le poids des années & des maladies, à la tête des troupes qu'il avoit levées, il commença d'attaquer l'Etat de Florence, de la dépendance duquel étoit la ville de Pise. Les Peres du Concile crurent donc devoir se rendre à Milan, où ils avoient transféré leur assemblée; mais comme les Suisses firent alors une irruption dans le Milanois, la quatrieme session ne se tint que le 4 Janvier 1512; elle fut suivie de quatre autres, dans lesquelles les Peres, après avoir sommé *Jules II* de nommer un lieu libre pour tenir le Concile & de s'y trouver en personne pour se justifier, le déclarerent suspens de l'administration du pontificat, & firent défense de le reconnoître pour chef de l'Eglise.

Jules s'attendoit à ce coup d'éclat, &, pour le parer, il avoit opposé Concile à Concile; il avoit convoqué dans la Basilique de Latran une assemblée générale de l'Eglise, dont la premiere session, suivie de onze autres, fut tenue le 3 Mai 1512. Le Pape y présida, assisté de quinze Cardinaux. Dans la troisieme séance on lut une bulle qui condamnoit le Concile de Pise avec ses fauteurs, & confirmoit les excommunications fulminées par le Pape contre les Cardinaux & les Prélats qui le composoient. *Jules* fit publier en même-temps des monitoires pour mettre le royaume de France

en interdit, & ajourner le Roi, les Prélats, les Chapitres & les Parlemens du royaume à comparoître devant lui dans soixante jours, pour exposer les motifs de leur opposition à l'abrogation de la Pragmatique Sanction : règlement célèbre, qui, aux yeux du Pape, étoit le renversement d'une partie de ses droits.

Mort de Jules II; *Election de* Léon X.

Peu de tems après, une fièvre lente enleva *Jules II* à l'Eglise, qui le regretta peu, après neuf années de pontificat. « Il fallut, (dit *Bossuet*,) aller » rendre compte de tant de guerres, que son humeur impérieuse & violente avoit excitées. » On l'avoit vu, (dit M. l'Abbé *Pluquet*,) faire des siéges, livrer des batailles, monter à cheval comme un simple officier, visiter les batteries & les tranchées, animer les troupes, s'exposer lui-même au feu. Non content de combattre avec des armes temporelles, on le vit employer contre la France les armes spirituelles ; excommunier un Roi qu'elle adoroit, mettre son royaume en interdit, ôter à la ville de Lyon le droit des foires-franches, parce que cette ville avoit donné retraite aux Evêques du Concile de Pise. On ne peut douter que ces entreprises ne jettassent dans l'esprit des François des idées contraires au respect dû au saint-siége, & ne servissent aux succès des prétendus Réformateurs qui parurent bientôt. « L'autorité la plus légitime devient suspec-

» te, (dit l'Auteur cité,) lorsqu'on en fait un abus » manifeste, & que cet abus attaque le bonheur » ou la tranquillité des Etats. »

Le Cardinal de *Médicis*, âgé seulement de trente-six ans, succeda à *Jules II* en 1514, & prit le nom de *Léon X*. Ce Pape, effrayé des rapides conquêtes de *Salim I*, empereur des Turcs, vainqueur de l'Egypte, qui menaçoit de porter la guerre en Italie, chercha à se rapprocher de *Louis XII*, dont les armes pouvoient écarter un si redoutable ennemi. Ce prince souhaitoit cette reconciliation; il renonça au Concile de Pise, & adhera à celui de Latran qui fut terminé en 1517. Tous les anathèmes lancés contre la France furent levés par un décret du Concile, & les prelats François absous des censures qu'ils avoient encourues en favorisant l'assemblée de Pise: ainsi se termina ce celebre different, qui tint pendant plusieurs années l'Europe attentive.

Entrevue de Léon X *& de* François I; *Concordat.*

Louis XII mourut peu de tems après sa réconciliation avec Rome. *François I*, son successeur, prince jeune & ardent qui ne respiroit que la guerre, passa en Italie avec une armée dès la premiere année de son règne. Le Pape, qui lui avoit été d'abord opposé, menagea une conference avec lui; l'entrevue se fit à *Bologne*, en Decembre 1515. C'est dans cette ville que le Roi, a fini-

tigation de son chancelier *Duprat*, vendu (dit-on) à la cour de Rome, qui lui avoit promis le chapeau de Cardinal, abolit la *Pragmatique-Sanction*, & conclut avec le Pape ce fameux traité appellé *Concordat*, inséré dans les actes du Concile de Latran, comme une règle que les François devoient suivre à l'avenir en matière ecclésiastique & bénéficiale.

Par cet accord, dont on a dit tant de bien & tant de mal, la nomination aux évêchés & aux abbayes étoit accordée au Roi, qui devoit présenter au Pape les sujets nommés; le Pontife renonçoit de son côté aux réserves & aux expectatives, à condition qu'on lui payeroit les Annates, c'est-à-dire qu'il jouiroit de la première année du revenu des *Bénéfices* vacans. Ces Annates, contre lesquelles on a tant déclamé, ne furent pas cependant établies expressément par le Concordat, mais par une bulle qui suivit de près ce fameux traité. Le Concordat essuya les plus vives oppositions de la part du Clergé, du Parlement & de l'Université; mais il fut enfin enregistré en 1518, après plusieurs lettres de jussion.

« Par ce Concordat, (dit *Bossuet*,) les Rois de » France ont la conscience chargée d'un poids terri- » ble, & le salut de leurs sujets est entre leurs mains. » Mais ils peuvent faire, à eux-mêmes & à tout » leur royaume, un bien extrême, si, au lieu de » regarder les prélatures comme une récompense » temporelle, ils ne songent qu'à donner au peu- » ple de dignes pasteurs. »

On a dit que, par le Concordat, *le Roi & le Pape avoient pris ce qui ne leur appartenoit pas*, & *donné ce qu'ils ne pouvoient pas donner*; mais plusieurs Jurisconsultes pensent que le Roi, en reprenant par ce traité le privilége de nommer aux Bénéfices consistoriaux de son royaume, ne reprenoit que la prérogative de tous les premiers Rois de France. D'ailleurs les élections étant devenues dans les tems d'anarchie une simonie publique, & les grands sièges étant souvent donnés à des gens de néant, peu propres à gouverner, il y a peut-être moins d'inconvénient que nos Rois exercent les droits des premiers Fidèles, & qu'à mérite égal ils donnent la préférence aux Nobles dans la collation des Bénéfices.

Dans les pays conquis & dans ceux qui ont été réunis à la France, postérieurement au Concordat, les Rois de France nomment aux Bénéfices en vertu d'indults particuliers accordés en divers tems par les Papes. L'usage qu'ils ont fait du pouvoir que leur donne le Concordat, a presque toujours été applaudi, parce que dans le choix des sujets, ils ont consulté des Ecclésiastiques vertueux ou des Membres sages. Le Clergé a été remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence très-rares dans le tems des élections. C'est une justice que les Protestans modérés & les Incrédules mêmes ont rendue à l'Eglise de France, à quelques exceptions près, (c'est l'un d'eux,) qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Indulgences prêchées en Allemagne.

L'affaire du Concordat n'intéressoit que l'Eglise de France ; mais il s'éleva bientôt des disputes sur des sujets plus importans qui agitèrent l'Eglise universelle. *Léon X*, occupé du projet d'attaquer les Turcs par mer & par terre, & de faire de l'Eglise de St-Pierre le plus bel édifice de l'univers, fit prêcher des indulgences dans toutes les provinces de l'Occident ; on les donnoit pour une légére rétribution ; en Allemagne on les afferma comme on affermeroit un impôt, & les fermiers, pour gagner plus d'argent dans cette entreprise, employérent des prédicateurs qui exagérérent le prix de ces graces spirituelles. Le vulgaire, dans les deux sexes s'étoit laissé persuader qu'avec ces indulgences il étoit assuré de son salut, & que, dès qu'il les avoit obtenues dans le dessein de délivrer les ames du Purgatoire, leur délivrance étoit aussi prompte que certaine.

Luther *prêche contre les Indulgences.*

Les abus qui se commettoient dans la distribution des indulgences, & les exagérations des prédicateurs, animérent le zèle de quelques Augustins Allemands. *Jean Staupitz*, vicaire-général de cet Ordre en Allemagne, jaloux de ce qu'on avoit chargé les Dominicains de prêcher les indulgences au préjudice des Augustins, possesseurs depuis long-tems de ce privilége, chargea quelques-uns de ses Religieux de décrier les nouveaux prédicateurs.

Martin Luther saisit cette occasion pour développer des principes qu'il avoit cachés jusqu'alors ; né à Islebe dans le comté de Mansfeld en 1483, d'un forgeron, il reçut en esprit ce que la nature lui avoit refusé en naissance. Après s'être signalé dans ses premières études, il entra chez les Hermites de S. *Augustin*, effrayé de la mort d'un de ses condisciples, qu'il avoit vu périr à ses côtés d'un coup-de-foudre. Il avoit beaucoup de vivacité dans l'esprit, & de fermeté dans le caractere. Dès qu'il eut été honoré du bonnet de docteur dans l'université de Witteberg, il y professa avec le plus grand succès, montrant beaucoup de dédain pour la théologie des Ecoles, de goût pour les écrits des Peres, & de penchant pour les opinions singulieres.

Chargé par ses supérieurs de prêcher contre l'abus des indulgences, il attaqua les indulgences mêmes & le pouvoir de celui qui les donnoit. Il soutint des theses en 1517, 18 & 19, & après avoir proposé ses opinions comme des doutes, il les soutint comme des vérités incontestables. Cette hardiesse allarma *Léon X*, qui écrivit contre *Luther* à l'empereur *Maximilien*, & à *Frédéric* duc de Saxe, son souverain, mais ce dernier prince, loin d'imposer silence à ce Religieux, l'encouragea dans sa révolte contre l'Eglise.

D'un autre côté, les Cardinaux [illegible] des Théologiens [illegible], ou qui ne l'étoient point du-tout, furent aussitôt séduits par les opinions du Réformateur. Un trait, mis [illegible] [illegible]

putée aux Catholiques, un passage de l'Ecriture mal interprété par les Commentateurs, un abus repris & corrigé par *Luther*, leur en imposoit. La réforme fut donc regardée comme le rétablissement du Christianisme, sur-tout par des Sçavans & des Beaux-esprits peu favorables aux Théologiens scholastiques, dont le style leur déplaisoit encore plus que les raisonnemens.

Première Condamnation de Luther.

Le Pape voyant que le nouvel hérétique acquéroit chaque jour des partisans, crut devoir lancer contre lui des anathèmes qui pussent effrayer ses disciples. Il donna, au mois de Juin 1520, une bulle qui condamnoit la doctrine de *Luther* comme hérétique & impie, ordonnoit que ses livres fussent brûlés, & le déclaroit lui-même excommunié, si dans l'espace de soixante jours il ne reconnoissoit ses égaremens.

Dans le commencement de la dispute, *Luther* avoit affecté une humilité & une soumission qui n'étoient point dans son cœur. Homme timide & retiré, *il avoit*, disoit-il, *été traîné par force dans le public; & jetté dans ces troubles plutôt par hazard qu'à dessein.* Il attendoit avec respect le jugement de l'Eglise, jusqu'à déclarer en termes exprès que s'il ne s'en tenoit pas à sa décision, il consentoit d'être traité comme hérétique. Il avoit écrit au Pape lui-même en 1518 : *Donnez la vie ou la mort, appellez ou rappellez, approuvez ou réprouvez, comme il vous plaira : j'écouterai votre voix comme celle de* JESUS-CHRIST.

Mais dès que *Léon X* eut prononcé, il oublia ses protestations d'obeïssance, comme si c'eût été de vains complimens. Dès-lors sa modestie apparente se changea en fureur. On vit voler des nuées d'écrits contre la bulle du pontife Romain. Il fit paroître d'abord des Notes ou des apostilles pleines de mépris. Bientôt il publia un second écrit avec ce titre : *Contre la Bulle exécrable de l'Ante-Christ* ; & il le finissoit par ces mots : *De même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour.* C'est ainsi, (dit *Bossuet*,) que prononçoit ce nouveau pape.

Quant à la citation qu'on lui avoit faite de comparoître ; *j'attends*, disoit-il, *que je sois suivi de vingt-mille hommes-de-pied & de cinq mille chevaux : alors je me ferai-croire.* Tout étoit de ce caractere, & l'on voyoit dans ses écrits comme dans ses discours les deux marques d'un orgueil outré : la moquerie & la violence. Ce caractere n'étoit pas moins marqué dans sa conduite ; car il finit par faire-brûler la bulle de *Léon X* avec tout le corps du Droit-canon, en présence de l'université de Wittemberg.

Conférence de Worms.

Toute la vengeance que le Pape put tirer de ces différentes insultes, fut d'excommunier solemnellement en 1521 *Luther* avec ses partisans & ses protecteurs, & de se plaindre au jeune empereur *Charles-Quint*, qui venoit de succeder à l'empire après la mort de *Maximilien*. Ce prince,

voulant avoir la gloire de terminer cette grande affaire, convoqua la diette de l'Empire à Worms. *Luther* y fut cité. Ses amis tâchèrent de l'empêcher de comparoître. Mais *Luther* qui avoit l'audace d'un chef de secte, répondit : « On m'a légalement sommé, & je me rendrai à Worms » au nom du Seigneur, dussé-je voir conjurés » contre moi autant de Démons qu'il y a de tuiles dans les toits des maisons. »

Ce qui nourrissoit sa confiance étoit le grand nombre de partisans qu'il auroit dans la diette. Lorsqu'il parut Worms, une plus grande multitude de peuple se rassembla pour le voir, qu'il n'y en avoit eu à l'entrée de l'Empereur. Son appartement fut rempli tous les jours de princes & de gr. seigneurs, qui le traitèrent avec le respect qu'on auroit rendu à un prophète & à un législateur.

Luther flatté de cet accueil, parut devant la diette avec courage & y parla avec véhémence. Il refusa de se rétracter, à moins qu'on ne lui prouvât la fausseté de ses opinions, & il ne voulut admettre d'autre règle pour en juger que la parole divine. Ni les raisons, ni les prières, n'ayant pu lui faire abandonner ses sentimens, on lui permit de profiter du sauf-conduit qu'on lui avoit accordé pour se retirer en toute sureté. Mais quelques jours après son départ, on publia au nom de l'Empereur & de la diette un édit, qui le déclarant criminel endurci & excommunié, le dépouilloit de tous les priviléges dont il jouissoit

comme sujet de l'empire, avec défense à tous les Princes de lui donner asyle ou protection & injonction de se réunir tous pour se saisir de sa personne aussi-tôt que le délai du sauf-conduit seroit expiré.

Cet édit demeura sans effet. L'exécution en fut traversée en partie par la multiplicité des affaires que suscitèrent à *Charles-Quint* les troubles d'Espagne, d'Italie & des Pays-Bas, & surtout par les précautions que prit l'Electeur de Saxe pour arracher l'hérésiarque aux poursuites de ses ennemis.

Captivité de Luther ; *exposition abrégée de ses erreurs.*

Ce protecteur constant de *Luther* craignant qu'à son retour de Worms on n'attentât à sa liberté, le fit enlever par des cavaliers masqués, qui le menèrent dans un château de Thuringe, où il fut enfermé pendant neuf à dix mois. C'est dans cette solitude, que *Luther* appelloit son *isle de Patmos*, (par allusion à l'isle où l'Apôtre S. *Jean* avoit été exilé) qu'il continua de défendre sa doctrine & d'attaquer celle de ses adversaires. C'est là qu'il mit la dernière main à sa nouvelle religion, composée des restes débris des Vaudois, des Albigeois & des Hussites.

« Le libre-arbitre, suivant lui, est une chimère ; la foi seule suffit pour nous sauver. » Avoir de la foi, c'est croire que J. C. ayant souffert pour nos péchés, il ne nous reste plus rien » à faire pour les expier. Un homme plein de

» foi ne peut être damné, quand-même il le
» voudroit; mais sans la foi, toutes nos œuvres
» sont des œuvres de mort. Ainsi les vertus des
» Païens, qui n'étoient point éclairés de ce di-
» vin flambeau, devoient être mises au nombre
» des vices. La seule règle de notre créance doit
» être l'Ecriture-sainte; les Conciles-généraux pou-
» vant errer, leurs décisions ne sçauroient avoir
» force de loi. Le célibat des prêtres, les vœux
» monastiques, la confession auriculaire, les jeû-
» nes, les mortifications, sont autant de prati-
» ques superstitieuses dont le Démon est le pere.
» Il n'y a que deux sacremens : le Baptême &
» l'Eucharistie. La transsubstantiation est une ab-
» surdité. J. C. est réellement présent dans l'Eu-
» charistie; mais le pain & le vin ne sont point
» détruits par les paroles du prêtre. Les Messes
» basses sont un abus, ainsi que le culte des Ima-
» ges, & la croyance du Purgatoire. Les biens
» ecclésiastiques appartiennent au Souverain. Enfin
» l'on devoit abolir tous les Ordres de Religieux
» mendians, & changer leurs maisons en écoles
» publiques pour l'instruction de la jeunesse. »

Pendant la retraite de *Luther*, ses opinions se répandirent dans presque toutes les villes de la Saxe. Les Augustins de Wittemberg, animés par la faveur secrette de l'Electeur, firent une innovation dans le culte public, qui ne fut que trop applaudie par les amateurs de la nouveauté : ils abolirent la célébration des Messes-basses, & firent communier les laïques sous les deux espèces.

La joie que le succès de ces tentatives fit à *Luther*, fut troublée par les obstacles qu'on mettoit ailleurs à la propagation de sa doctrine. Un décret solemnel de l'Université de Paris, l'une des plus sçavantes de l'Europe, condamna ses opinions comme hérétiques. *Henri VIII*, roi d'Angleterre, cherchoit aussi à l'éloigner de son royaume, & il le prouva assez par la réponse qu'il fit au livre de *Luther*, intitulé : *La Captivité de Babylone.*

Cette réfutation d'un jeune monarque qui passoit pour homme-de-lettres & homme-d'esprit, mortifia d'autant plus *Luther*, qu'elle est écrite avec toute la subtilité d'un bon logicien. L'hérésiarque ne parut cependant point effrayé ni par l'autorité de l'Université de Paris, ni par le rang de *Henri VIII.* Il publia bientôt ses *Remarques* sur le Décret de l'une & sur la Réponse de l'autre, & il prit en les réfutant un style aussi violent & aussi amer qu'il l'auroit employé contre le plus méprisable de ses antagonistes.

Mort de Léon X ; *ses successeurs.*

Léon X étoit mort en 1521, avec la douleur de voir l'Eglise infectée du poison de l'hérésie. Ce pontife, moins occupé des devoirs de sa place, que de ses plaisirs & de ses intérêts, laissa une mémoire peu respectée, malgré les éloges que lui prodiguèrent les gens-de-lettres dont il fut le protecteur.

Adrien VI, archevêque de Burgos, originaire des Pays-Bas, & précepteur de *Charles-Quint*,

occupa après lui la chaire apostolique. C'étoit un homme estimable par son sçavoir & sa modestie. Il fit tous ses efforts pour éteindre l'incendie allumé en Allemagne ; mais les états de l'Empire, au lieu de seconder ses vues, lui firent presenter une liste des griefs que la nation Germanique avoit contre la cour Romaine, & demanderent la convocation d'un Concile national.

Le souverain Pontife étant mort sur ces entrefaites, le cardinal *Jules* de *Médicis*, son successeur, qui prit le nom de *Clément VIII*, envoya un légat à la diette de Nuremberg en 1524, pour presser de la maniere la plus forte l'observation de l'édit de Worms, donné contre *Luther* & les Lutheriens. *Charles-Quint*, alors en Espagne, appuya la demande du Pape par un rescrit adressé aux états de l'Empire, qui répondirent à *Clément VII* à-peu-près comme ils avoient fait à *Adrien VI*.

Progrès du Luthéranisme.

Cependant l'hérésie, contre laquelle les Papes élevoient inutilement leur voix, après avoir perverti les particuliers, corrompoit les royaumes entiers. De la Saxe, elle se répandit dans le Palatinat, pénétra dans le Danemarck & dans la Suède, & en peu de tems la Foi Catholique fut altérée dans tout le Nord. L'auteur de cette funeste révolution avoit établi pour base de ses erreurs, un principe qui servit à faire naître une foule de sectaires. Suivant lui, chacun avoit le

droit d'expliquer l'Ecriture-sainte à sa manière ; ainsi, l'orgueil humain cherchant à se distinguer par des opinions singulières, on vit bientôt sortir de l'école Luthérienne plus de deux cents sectes, toutes opposées les unes aux autres, mais toutes réunies contre Rome.

De Carlostad.

Le premier disciple de *Luther*, fut aussi le premier qui raffina sur la doctrine de son maître. Nous voulons parler d'*André Bodestein*, connu sous le nom de *Carlostad*, qui étoit le lieu de sa naissance en Franconie. Après avoir renoncé au sacerdoce & aux vœux qu'il avoit faits à son ordination, il se maria publiquement, à l'imitation de *Luther* qui avoit épousé une Religieuse. *Carlostad* étoit étourdi, présomptueux & emporté. Il trouva que *Luther* n'avoit qu'ébauché l'ouvrage de la prétendue réformation ; il voulut l'achever. Il se déchaîna contre le célibat des prêtres, brisa les Crucifix & les Images, renversa les Autels à la tête d'une troupe de fanatiques, & nia hautement la réalité du Corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie.

Dans la violente fermentation que les nouvelles erreurs causoient aux esprits, il ne lui fut pas difficile de trouver des fanatiques qui le secondèrent. *Luther* n'ayant pu les ramener par la douceur, obligea leur chef de sortir de Wittemberg, & engagea le duc de Saxe à le chasser

de tous ſes états avec la femme qu'il venoit d'épouſer. Ce malheureux, réduit à la dernière miſére, obligé de gagner ſa vie en labourant la terre & en portant du bois, alla ſe faire prédicant à Bâle, où il mourut d'une mort violente.

En jettant les yeux ſur la vie de *Carloſtad* & des autres Réformateurs, on ne peut qu'être étonné de la différence qu'on apperçoit entr'eux, & ceux dont DIEU s'eſt ſervi pour établir & défendre la vérité. « Loin d'attirer les hommes par l'éclat d'une ſainteté extraordinaire, (dit l'Abbé *Racine* d'après *Nicole*) » ils les ont frappés par » un ſpectacle qui ne pouvoit que cauſer de l'horreur à ceux qui ont quelque idée de la véritable vertu. En effet ces Réformateurs étoient » des Religieux, qui quittoient leur habit & leur » profeſſion pour contracter des mariages ſcandaleux, ou des prêtres qui violoient le celibat. Le premier fruit de cette doctrine fut d'ouvrir les cloîtres, de dé-voiler les Vierges, d'abolir les auſtérités, & de détruire toute la diſcipline de l'Egliſe. Au lieu que, ſelon l'expreſſion de S. *Chryſoſtôme*, les premiers prédicateurs du Chriſtianiſme ont planté la virginité » par toute la terre, les prétendus Réformateurs » ont tâché de la déraciner de toute la terre; & » non-ſeulement la virginité, mais la pénitence, » la pauvreté volontaire, & les autres vertus qui » ont ſi-fort relevé la Religion Chrétienne pen-

» dant plusieurs Abeles. L'évidence de la vérité » a forcé les Chefs du nouvel Evangile de re- » connoître que toute leur réformation n'avoit » produit aucun renouvellement de l'esprit du » Christianisme, & que le avoit plutôt augmenté » que diminué le déreglement de ceux qui l'a- » voient embrassée. *La plupart de ceux*, (dit Cal- » vin,) *qui se sont séparés de l'obéissance du Pape,* » *sont pleins d'orgueil & de perfidie. Ils sont pa-* » *reils du côté à l'extérieur; mais si vous les exa-* » *minez de plus près, vous les trouverez de vrais pharisiens.* » *Nous voyons* (dit aussi Luther), *que par la ma-* » *lice du Diable les hommes sont maintenant plus* » *avares, plus cruels, plus déreglés, plus insolens, & beaucoup pires qu'ils n'étoient sous le* » *Papauté.* »

De Zuingle.

Il y avoit alors en Suisse un Ecclésiastique s'étoit retiré, un jeune prêtre nommé *Zuingle*, plein d'esprit & de feu, qui avoit porté les armes avant que d'être ecclésiastique. Il se contenta à la chaire, pour laquelle il avoit du talent. Ses succès en ce genre lui méritèrent la principale cure de Zurich. Il l'occupoit, lorsqu'un Cordelier de Milan vint annoncer les indulgences en Suisse, comme les Dominicains l'avoient fait en Allemagne. *Zuingle*, plein des dogmes de *Luther*, attaqua le Franciscain & sa doctrine.

A l'exemple de l'hérésiarque *Saxon*, il prêcha

contre les indulgences, l'intercession & l'invocation des Saints, le sacrifice de la Messe, le célibat des Prêtres, l'abstinence des viandes, les vœux & les loix ecclesiastiques; mais il s'éloigna de lui dans des points essentiels. *Luther* donnoit tout à la grace, & *Zuingle* au libre-arbitre, ne faisant dépendre notre salut que de nous-mêmes. Le premier adoptoit la présence-réelle de JESUS-CHR. dans l'Eucharistie, quoiqu'il niât la transsubstantiation du pain & du vin; le second n'admettoit dans le sacrement des autels qu'une simple figure du Corps & du Sang de J. C. que nous ne recevions que spirituellement.

Zuingle fut d'abord embarrassé par les paroles de J. C. qui dit expressément: CECI EST MON CORPS. Il eut un songe dans lequel il croyoit disputer avec le secretaire de Zurich, ville [illegible] pasteur, qui le pressoit vivement sur les paroles de l'institution. Il vit paroître tout-à-coup un phantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots: « Lucius, que ne reponds-» tu ce qui est écrit dans l'Exode, *l'Agneau est la* » *Pâque*, pour dire qu'il en est le signe. »

Cette reponse du phantôme fut un triomphe pour lui, & *Zuingle* n'eut plus de difficulté sur l'Eucharistie. Il enseigna qu'elle n'étoit que la figure du Corps & du Sang de J. C. Il crut trouver dans l'Ecriture d'autres exemples où le mot *est* s'employoit pour le mot *signifie*: tout lui parut alors facile dans le sentiment qu'il vouloit faire prévaloir.

L'explication de *Zuingle*, favorable aux sens & à l'imagination, fut adoptée par beaucoup de Reformés. Ils vouloient tous abolir la Messe, & le dogme de la présence-réelle formoit un embarras sur cet article: l'explication de *Zuingle* le levoit. *Œcolampade*, *Capiton*, *Bucer* l'adopterent, elle se répandit en Allemagne, en Pologne, en Suisse, en France, dans les Pays-Bas, & forma la Secte des Sacramentaires.

Luther, qui aussi-bien que *Zuingle* avoit établi l'Ecriture comme l'unique regle de la Foi, traita les Sacramentaires comme des heretiques, & l'on vit entre les Sacramentaires & les Lutheriens, la même opposition qui etoit entre toutes ces Sectes & l'Eglise Romaine; aucun interêt n'a jamais pu les réunir, & les Lutheriens ne persecutoient pas les Sacramentaires avec moins de fureur que les Catholiques.

La Reforme introduite par *Zuingle* se répandit; plusieurs Reformateurs secondérent ses efforts à à Berne, à Bale, à Constance, &c.

La Suisse, le berceau de cette dangereuse hérésie, fut bientôt le theatre d'une guerre cruelle entre les Sectaires & les Catholiques. *Zuingle* défendit ses erreurs les armes à la main. Il avoit d'abord rendu le Senat de Zurich, dont il avoit seduit les principaux membres, juge de sa doctrine: il adopta ses dogmes, & les fit adopter par tout le canton. En vain ses erreurs furent condamnées par l'assemblée generale de la nation à

Bâle ; elles furent bientôt suivies par les cantons de Berne, de Bâle & de Schaffouse. Les Cantons Catholiques prirent alors les armes contre les Zuingliens, qu'ils allérent attaquer en 1531 jusqu'aux portes de Zurich. La défaite de quinze cents hérétiques qui prirent la fuite, obligea ceux-ci de lever une armée de vingt mille hommes, que *Zuingle* lui-même voulut commander. Les Catholiques, obligés de faire-retraite, surprirent leurs ennemis dans un défilé où périt *Zuingle*, le 11 Octobre 1531, en combattant avec la valeur d'un soldat intrépide, à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous avons peu de choses à dire sur les talens de *Zuingle*, & sur ses ouvrages. « Il n'étoit (dit M. l'Abbé *Pluquet*,) » ni sçavant, ni grand théologien, ni bon philosophe, ni excellent littérateur. Il avoit l'esprit juste & borné. Il exposoit avec assez d'ordre ses pensées ; mais il pensoit peu profondément, si l'on en juge par ses » ouvrages.

» *Zuingle*, un peu avant sa mort, fit une Confession de Foi, qu'il adressa à *François I.* En » expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à » ce prince, qu'il doit espérer de voir l'assemblée » de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux & vertueux, dès le commencement du » monde. *Là vous verrez les deux* Adam, *le Racheté & le Rédempteur ; vous verrez un* Abel, *un* » Enoch . . . *Vous y verrez un* Hercule, *un* Thésée,

n un Socrate, *un* Ariſtide, Antigonus, *&c. &c.*

Les diſciples de *Zuingle*, animés à la vengeance par la mort de leur Apotre guerrier, leverent une armée de trente mille hommes, qui furent battus. Les Catholiques, apres avoir gagné quatre ou cinq batailles, ne ſçurent pas profiter de l'avantage que les vainqueurs devoient avoir ſur les vaincus. Dans la crainte de ſuccomber à la longue ſous les efforts de leurs ennemis, ils firent un traité, par lequel chaque canton devoit conſerver la religion qu'il profeſſoit alors.

Les Luthériens prennent les armes.

Au milieu des démêlés qu'occaſionnoient dans preſque toute l'Europe l'eſprit de nouveauté & d'indépendance, *Philippe* Landgrave de Heſſe, très-zélé pour le Lutheraniſme, reſolut de le faire triompher par les armes. On avoit déjà oublié les maximes que *Luther* avoit données pour fondement à ſa reforme, de ne pas la ſoutenir par des ſoldats. Sous pretexte d'un traité imaginaire fait entre *George* duc de Saxe & les autres Princes Catholiques, pour exterminer les ſectateurs du nouvel Evangile, ceux-ci armerent en 1529. Il eſt vrai que cette levée de boucliers n'eut aucune ſuite. Le Landgrave ſe contenta de groſſes ſommes d'argent qu'il exigea de quelques Princes ecclésiaſtiques pour le dédommager des frais d'un armement, entrepris, de ſon propre aveu, ſur de fauſſes allarmes.

Luther sentant combien cette conduite étoit odieuse, chercha à l'excuser, en soutenant que le prétendu traité de *George* de Saxe n'étoit point une illusion. Il écrivit plusieurs Lettres contre ce prince, où il le traite de *Moab* orgueilleux qui entreprend toujours au-dessus de ses forces, & où il l'appelle *le plus fou de tous les fous*. Il ajoute qu'il priera Dieu contre lui, & qu'il avertira les Princes d'exterminer de telles gens qui vouloient voir toute l'Allemagne en sang. C'étoit dire clairement, (selon la remarque de *Bossuet*,) que de peur de voir la Germanie dans ce triste état, les Luthériens devoient l'y mettre, & exterminer les Princes qui s'opposoient aux ravages de l'hérésie.

Ce *George* duc de Saxe, que *Luther* traite si mal, étoit aussi contraire à la nouvelle secte, que son parent l'Electeur lui étoit favorable. *Luther* prophétisoit contre lui de toute sa force, sans considérer qu'il étoit de la famille de ses maitres; & on voit, (dit *Bossuet*) qu'il ne tint pas à lui qu'on n'accomplit ses prophéties à coups d'épée.

Différentes Diettes en Allemagne, au sujet du Luthéranisme.

Tant de troubles excités en Allemagne par le nouvel Evangile & les divisions sanglantes dont elle étoit menacée, engagérent l'empereur *Charles-Quint* à assembler différentes diettes. Dans celle de Spire, en 1529, on fit un décret qui défen-

doit de changer de religion dans les lieux où l'édit de Worms avoit été reçu. Les électeurs de Saxe & de Brandebourg, le duc de Lunebourg, le landgrave de Heſſe, pluſieurs autres Princes & quelques villes impériales, proteſtèrent contre ce decret ; & c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de *Proteſtans*, que les Lutheriens ont toujours porté depuis.

Une autre diette générale fut convoquée à Auſbourg, en 1530, par *Charles-Quint*, & l'ouverture s'en fit au mois de Juin. L'Empereur lui-même y préſida, & *Ferdinand*, roi de Hongrie, avec la plupart des électeurs, des princes, des députés des villes de l'empire, y aſſiſtèrent. Ce fut dans cette aſſemblée ſolemnelle que les Proteſtans préſentèrent leur Confeſſion de foi, dreſſée par *Mélanchthon*, le chef des Lutheriens mitigés, l'un des plus beaux eſprits de ſon ſiecle, & le plus modéré théologien de ſa ſecte.

Les Etats proteſtans ſignérent cette Confeſſion, comme un fidele expoſé de leur doctrine, & la remirent à l'Empereur, qui la fit lire à haute voix en préſence de tous les membres de la diete. Mais quelque-tems après, ce prince, qui ne vouloit pas que l'erreur eût plus de privileges que la vérité, fit faire une lecture publique de la réfutation que d'habiles théologiens Catholiques avoient faite de la Confeſſion d'Auſbourg.

Dans cette Profeſſion de foi, *Mélanchthon* avoit adouci quelques articles conteſtés, s'étoit un peu relaché

relâche sur d'autres, & avoit tâché de donner à tous le sens le plus favorable. Mais, malgré ces adoucissemens, les nouvelles erreurs mettoient déja tant de barrieres insurmontables, & avoient produit tant de séparations, qu'on désespéra dès-lors de pouvoir jamais concilier les esprits.

Les Princes Protestans n'étoient pas moins obstinés que les Théologiens qui les inspiroient. L'Electeur de Saxe, le Landgrave de Hesse & les autres protecteurs du Lutheranisme furent sollicités en vain par l'Empereur d'abandonner cette secte à elle-même. Ni les priéres du chef de l'empire, ni l'espérance des avantages politiques, ne purent les engager à cesser de soutenir ce qu'ils croyoient faussement être la cause de DIEU.

Charles-Quint ne pouvant rien gagner sur eux par la douceur, se détermina à exercer son pouvoir contre les auteurs & les fauteurs de l'hérésie. Le 19 Novembre 1530 il donna un édit qui défendoit toute innovation en matiere de religion, & qui ordonnoit de proscrire tous les changemens qui avoient été faits dans la doctrine, dans les usages & dans les cérémonies de l'Eglise, jusqu'à ce que le Concile général, qu'on demandoit avec instance, en eût ordonné autrement. Tous les ordres de l'Empire étoient en même tems requis à concourir, de leurs biens & de leur personne, à l'exécution de ce décret. Ceux qui refuseroient d'obéir, étoient déclarés incapables d'exercer les fonctions de Juges, ou de paroître

comme parties à la chambre impériale qui étoit la cour souveraine de l'Empire.

Ligue de Smalcalde.

Les Princes Luthériens voyant que le dessein de l'Empereur étoit de détruire le Luthéranisme, s'assemblerent à Smalcalde, pour se mettre à couvert de l'orage qui alloit fondre sur leur secte. Ils y dresserent en 1531 le projet d'une alliance défensive, destinée à le prévenir. Pour justifier cette confédération, connue sous le nom de Ligue de Smalcalde, ils envoyerent en France & en Angleterre un Manifeste, dans lequel ils tâchoient de prouver qu'ils ne s'étoient unis que pour maintenir la pureté de la Foi évangélique.

Luther, qui jusqu'alors avoit cru que la Réforme ne devoit s'établir que par la persuasion, & qu'elle ne devoit se défendre que par la patience, autorisa par ses écrits la Ligue de Smalcalde.

« Il comparoit le Pape à un loup enragé, contre lequel tout le monde s'arme au premier signal, sans attendre l'ordre du Magistrat : que » si renferme dans une enceinte le Magistrat le » délivre, on peut continuer à poursuivre cette » bête féroce, & attaquer impunément ceux qui » auroient empêché qu'on ne s'en saisît : si on est » tué dans cette attaque, avant que d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a qu'un » seul parti à se repentir, c'est de ne lui avoir » pas enfoncé le couteau dans le sein. Voilà com-

» me il faut traiter le Pape : tous ceux qui le » défendent, doivent auſſi être traités comme les » ſoldats d'un chef de brigands, fuſſent-ils des » Rois & des Céſars. »

L'Empereur, qui avoit beſoin des Princes Proteſtans pour chaſſer *Soliman* de l'Autriche, où il avoit fait une invaſion, ſe vit obligé, malgré ſes édits, d'accorder la liberté de conſcience aux Princes confédérés. Le traité portoit, « qu'il y auroit » une paix générale entre l'Empereur & tous les » Etats de l'Empire, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, juſqu'à la convocation d'un Concile général libre & Chrétien ; que perſonne, pour cauſe » de Religion, ne pourroit faire la guerre à un autre ; qu'il y auroit entre tous une amitié ſincère » & une concorde chrétienne ; que ſi dans un an le » Concile ne s'aſſembloit pas, les Etats d'Allemagne s'aſſembleroient pour régler les affaires » de la Religion, & que l'Empereur ſuſpendroit » tous les procès intentés pour cauſe de Religion » par ſon Fiſcal, ou par d'autres, contre l'Electeur de Saxe & contre ſes Alliés, juſqu'à la tenue d'un Concile, ou à l'aſſemblée des Etats. »

Mort de Clément VII.

Le Pape, affligé des progrès rapides que la condeſcendance de *Charles-Quint* laiſſoit faire aux nouveautés en Allemagne, s'occupa ſérieuſement de la convocation d'un Concile général. Mais les Lutheriens refuſerent opiniâtrement les ſecurités

qu'il proposa. Il cherchoit d'autres moyens de les ramener, lorsqu'il mourut en 1534, après avoir tenu le saint siège près de onze ans. Une politique timide, trop souvent dirigée par l'intérêt, obscurcit, (selon l'Auteur cité,) celui de la vertu que la nature lui avoit donnée. Elle fut l'ame de presque toutes les démarches de ce Pontife, & causa une partie des malheurs qui affligerent son pontificat. On avoit eu une plus grande idée de ses talens sous le règne de *Leon X* son cousin, dont il fut le premier ministre : mais lorsqu'il fut sur le trône, il prouva qu'il est plus facile de gouverner sous un autre que de commander soi-même.

En 1526, il s'étoit ligué avec la France, l'Angleterre & Venise contre l'empereur *Charles-Quint*, qui envoya le connétable de *Bourbon* assiéger Rome. Cette ville fut prise d'assaut le 6 Mai 1527, pillée & saccagée pendant deux mois avec des excès de barbarie, supérieurs à toutes les horreurs dont s'étoit souillé *Alaric*. *Clément*, qui s'étoit retiré dans le château St-Ange, y fut assiégé, & n'en sortit qu'au bout de sept mois, déguisé en marchand.

Schisme d'Angleterre.

Un des événemens qui chagrinerent le plus *Clément VII*, fut le schisme d'Angleterre, que ce Pontife eut la douleur de voir consommer peu de tems avant sa mort. Ce royaume, autrefois si soumis à l'Eglise, lui fut enlevé tout-à-coup vers l'an 1533, par l'amour sacrilege d'un roi, qui

s'étant d'abord signalé contre *Luther*, avoit mérité le titre de *Défenseur de la Foi*. *Henri VIII* avoit épousé *Catherine d'Aragon*, fille du roi Cathol. *Ferdinand*, & d'*Isabelle de Castille*, & tante de l'emp.' *Charles-Quint*. Il vécut pendant dix-huit ans en assez bonne intelligence avec cette princesse, dont il eut trois enfans. Les deux premiers étoient morts; il ne restoit qu'une fille. Le Roi, craignant que la couronne d'Angleterre ne tombât en quenouille, desiroit avoir un fils capable de lui succéder, & la Reine, déjà avancée en age, n'étoit plus en état de concevoir.

Cependant *Henri VIII*, malgré ce désir si naturel dans le Roi d'une grande monarchie, n'auroit pas pensé à se séparer de son épouse, si une fille de la Reine, qui avoit autant de beauté que d'artifice, ne lui avoit inspiré l'amour le plus violent. *Anne de Boulen* étoit son nom. Elle résista aux desirs du Roi, qui, résolu de l'épouser, chercha le moyen d'annuller son mariage avec *Catherine d'Aragon*. Il s'adressa au pape *Clément VII*, à l'instigation du cardinal de *Wolsey*, chancelier d'Angleterre, qui, du plus vil de tous les états, s'étoit élevé par son esprit intriguant jusqu'aux premières dignités & à la première faveur. *Henri* représenta au Pontife, que son union avec *Catherine* étoit illégitime & incestueuse. Cette princesse, en effet, avant que d'épouser *Henri VIII*, avoit été mariée à son frere *Arthus*; mais, son second mariage s'étant fait en vertu d'une dispense du

pape *Jules II*, il n'étoit guères probable qu'un Pape voulût condamner ce qui avoit été permis par un Pape.

Les circonstances paroissoient favorables à *Henri VIII*. *Charles-Quint* tenoit alors le Pape prisonnier dans le château St-Ange; il avoit besoin de *Henri*, & ce prince lui offroit son crédit & ses armes.

« Le Pape ne doutoit (dit M. *Pinquet*), ni du besoin qu'il avoit de *Henri*, ni de la sincerité de » ses offres, & il n'ignoroit pas les services qu'il » lui avoit rendus; mais il connoissoit les bizarreries & les emportemens de *Henri*; il sçavoit » que la passion de ce prince étoit une maladie, » que le tems seul pouvoit guérir: il jugea qu'il » falloit lier cette grande affaire, & la traîner en » longueur.

» Il permit donc au Roi d'épouser telle femme » qu'il lui plairoit, mais à condition que l'on » jugeroit auparavant si son premier mariage étoit » valide, ou non. Le Pape nomma, pour examiner la validité du mariage de *Henri* avec *Catherine*, des commissaires, tels que le Roi les demanda: ce furent le cardinal *Wolsey* & le cardinal *Campege*.

» *Campege* employa tout autrès de *Henri*, pour » l'engager à garder *Catherine*, & d'un autre » côté, il conseilloit cette princesse de se ménager un peu, de prévenir les malheurs qui menaçoient l'Angleterre, & peut-être toute l'Eglise, » si elle vouloit opiniâtrement défendre son ma-

» riage. Mais il ne put rien obtenir, ni de l'un,
» ni de l'autre. *Henri*, emporté par sa passion,
» demandoit un jugement ; *Catherine*, prévenue
» de son bon droit, souhaitoit la même chose ;
» & tous deux étoient persuadés qu'on ne pou-
» voit les condamner.

» On expédia des lettres sous le grand-sceau
» pour commencer l'instruction du procès, & l'on
» cita le Roi & la Reine à comparoître. Dans les
» premières formations, la Reine produisit une
» copie d'une dispense, un peu plus ample que
» celle sur laquelle les légats vouloient juger.

» *Henri VIII* s'inscrivit d'abord en faux contre
» cette copie ; & demanda que l'on produisit l'o-
» riginal ; mais il étoit en Espagne, & l'on re-
» fusa de le confier à l'Ambassadeur d'Angleterre.
» On contesta, & l'on défendit l'authenticité de
» cette dispense, par des raisons de jurisprudence
» & de critique, qui embarrassèrent les commis-
» saires. Ils craignirent de prononcer sur un point
» si délicat. Ils proposèrent au Pape, au lieu
» d'évoquer la cause, d'envoyer une Décrétale,
» conforme à la minute qu'ils lui envoyèrent ; &
» ajoutèrent, que pendant qu'on défendroit de
» chercher le Bref, on tâcheroit de persuader à
» la Reine d'entrer en Religion : que c'étoit le
» meilleur moyen pour terminer doucement ce
» procès, & pour satisfaire un grand Roi, qui,
» depuis plusieurs années, sentoit sa conscience
» déchirée de remords, augmentés tous les jours

» par les disputes des Théologiens & des Cano-
» nistes. Enfin, ils disoient tout ce qu'on pou-
» voit dire en faveur du Roi. »

Le Pape craignit que son légat ne se laissât surprendre ; il lui écrivit, « que quoiqu'il vou-
» lût faire toutes choses pour le Roi, il ne pou-
» voit, ni trahir sa conscience, ni violer ouver-
» tement les loix de la justice ; que toutes les
» demandes de ce Prince étoient si déraisonna-
» bles, qu'on ne pouvoit rien lui accorder, que
» toute la Chrétienté n'en fut scandalisée ; que
» déjà l'Empereur & le Roi de Hongrie avoient
» fait leurs protestations, & demandoient que la
» cause fût évoquée ; que l'on ne pouvoit leur
» refuser une chose si juste ; qu'il ne s'étoit ex-
» cusé que sur sa maladie, leur ayant fait-enten-
» dre, à l'un & à l'autre, que sa santé ne lui
» permettoit point d'examiner leur requête, &
» de rien signer ; que néanmoins il ne différoit
» qu'afin de ne point aigrir l'esprit de *Henri* ;
» qu'il falloit prolonger cette affaire le plus qu'il
» seroit possible. »

Telles étoient les dispositions de *Clément VII*, à l'égard de l'affaire du divorce de *Henri VIII*, qu'il évoqua à lui : *Henri* ne jugea pas à propos d'obéir à la citation ; & le Pape, loin de presse cette affaire, fit-naître des incidens qui en retardoient la décision.

Clément VII *refuse de dissoudre le mariage de* Henri VIII. *Sentence de divorce prononcée par* Cranmer ; *Couronnement d'*Anne *de* Boulen.

Henri VIII amoureux, ardent, impatient, se lassoit d'attendre. *Thomas Cranmer*, théologien de Cambridge, lui conseilla, puisque le Pape ne vouloit pas décider la question, de prendre l'avis des Théologiens les plus habiles & des plus célèbres universités de l'Europe. Ce sçavant parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne, pour recueillir des suffrages favorables a son maitre. Dès qu'il en eut rassemblé un certain nombre, il revint en Angleterre, où il fut nommé à l'archevêché de Cantorberi.

Dès que *Cranmer* eut été élevé sur ce siége, il travailla à la grande affaire du divorce. La chose pressoit : *Anne* de *Boulen* étoit enceinte de quatre mois, & il n'étoit plus possible de cacher son mariage avec *Henri*. L'Archevêque, qui n'ignoroit pas ce secret, se signala en cette occasion. Il écrivit une lettre sérieuse au Roi sur son mariage incestueux avec *Catherine*, & lui déclaroit qu'en qualité de Pasteur il ne pouvoit plus souffrir un si grand scandale. Il cita le Roi & la Reine pour comparoitre devant lui à Dunstal le vingtième de Mai (1533). *Cranmer* au jour marqué y alla avec les Evêques de Londres, de Winchester, de Bath & de Lincoln, & plusieurs Théologiens & Cano-

nistes. Le Roi comparut par procureur ; mais la Reine ne comparut point. Elle fut declarée contumace après trois citations. Ensuite on rapporta toutes les pièces de ce grand procès ; & après plusieurs seances *Cranmer* cassa le mariage de *Henri* & de *Catherine*, & le declara nul dès le commencement, comme contraire à la Loi de Dieu. Il n'oublia pas dans sa sentence de prendre la qualité de legat du saint-siege, selon la coutume des Archevêques de Cantorbery. Ainsi cet Archevêque, qui dans son cœur ne reconnoissoit ni le Pape, ni le saint-siege, vouloit pour l'amour du Roi prendre la qualité la plus propre à autoriser sa passion. Cinq jours après, il approuva le mariage secret d'*Henri* avec *Anne de Boulen*.

Le surlendemain elle alla au palais de Wittehal vêtue en Reine, & dans un appareil si pompeux, que l'on n'avoit encore rien vu de semblable. Le premier de Juin, *Anne de Boulen* marcha à pied sur des draps fort-riches, dont on avoit couvert les rues jusqu'à l'Eglise, où elle fut couronnée avec une magnificence extraordinaire. Après la cérémonie il y eut un repas superbe, & *Anne* y fut servie en Reine. Quelques mois après, elle accoucha d'une fille qui fut nommée *Elizabeth*.

Dès que la sentence du divorce eut été publiée, *Henri* en fit informer *Catherine*, qui refusa de s'y soumettre. Le Roi lui envoya dire: *Qu'il ne trouvoit pas qu'elle prît davantage le nom de Reine, & qu'il vouloit que la fille Marie, s'il n'avoit*

satisfait. Mais rien ne fut capable de la faire-changer, & elle soutint jusqu'à la mort la validité de son mariage. Le Roi, qui ne menaçoit jamais en vain, étouffant tous les sentimens de pere, maltraita fort la princesse *Marie*, lui défendit de voir sa mere, & la déclara incapable de succéder.

Henri VIII *excommunié; il se sépare de l'Eglise Romaine.*

Charles-Quint, irrité de l'outrage fait à sa tante, sollicita si puissamment le Pape de prononcer la sentence d'excommunication contre *Henri VIII*, que *Clément VII*, malgré les puissantes sollicitations de *François I*, excommunia solemnellement le Roi d'Angleterre. Ce prince ne gardant plus de mesures avec la cour de Rome, se fit-donner le titre de *Chef suprême de l'Eglise Anglicane.* Le Parlement dressa un Formulaire pour le serment d'obeissance qu'on devoit prêter au Roi pour cette nouvelle dignité. L'Angleterre fut dès-lors schismatique. Ainsi (dit *Bossuet*,) « la passion d'un Roi emporté la sépara du » saint-siege, d'où la Foi y étoit venue; & la » sentence du Pape, juste dans le fond, mais précipitée dans la procedure, fut la cause d'un si » grand malheur. » *Henri* soutint sa révolte contre Rome d'une maniére tyrannique. Le saint évêque de Rochester, *Jean Fischer*, à qui le pape *Paul III* avoit envoyé le chapeau de cardinal dans sa prison, & l'illustre chancelier *Thomas Morus*, perdirent la tête, parce qu'ils refuserent de donner

à *Henri* le titre qu'il avoit usurpé.

« La puissance spirituelle qu'il s'étoit fait attribuer (dit M. l'Abbé *Millot*,) » il l'exerçoit en théolo-» gien, armé du glaive pour établir ses opinions. » Il sévissoit avec fureur contre quiconque osoit » penser autrement que lui, & lui-même varioit » dans sa façon-de-penser. Les articles de Foi » dépendoient d'un instant de caprice. Ennemi » fougueux de l'Eglise & de son chef, il étoit » aussi fougueux zélateur des dogmes établis par » l'autorité de cette Eglise. »

La reine *Catherine* d'*Aragon* étant morte en 1536, accablée de douleur, sa rivale fut bientôt chassée du trône d'où elle l'avoit précipitée. Elle excita la jalousie de *Henri VIII*, qui la soupçonnant d'entretenir des intrigues amoureuses avec quelques seigneurs de la cour, la fit mourir sur un échaffaud. Dès le lendemain du supplice de l'imprudente *Anne de Boulen*, il épousa une fille qu'il aimoit depuis quelque tems, appellée *Jeanne Seimour*.

La loi par laquelle l'autorité du Pape étoit abrogée en Angleterre, trouva des oppositeurs, surtout chez les Religieux. *Henri* se vengea d'eux en s'emparant de tous les biens des abbayes, & en détruisant presque tous les monastères. Cependant, pour paroître toujours attaché à la Foi de ses ancêtres, il continua de faire brûler les Hérétiques, & pour qu'il ne se fît aucun changement dans les dogmes & dans les cérémonies

de la Religion, il assembla en 1537 son Clergé & son Parlement, qui dressèrent de concert une Profession de foi entierement opposée aux erreurs des novateurs.

Cette Profession de foi étoit composée de six articles, ainsi énoncés :

1°. « Qu'après la consécration du pain & du » vin, il ne restoit dans ce Sacrement aucune subs» stance de ce pain & de ce vin ; mais que le » Corps & le Sang naturel de J. C. y étoient sous » ces enveloppes.

2°. » Que l'Ecriture n'établissoit pas la nécessité » absolue de communier sous les deux espèces » & qu'on pouvoit être sauvé sans cela, puisque » le Corps & le Sang de J.C. existoient ensem» ble dans chacune des espèces.

3°. » Que la Loi de Dieu ne permettoit point » qu'on se mariât après avoir reçu l'ordre de la » Prêtrise.

4°. Que suivant cette même Loi il falloit gar» der le vœu de chasteté, quand on l'avoit fait.

5°. » Que l'on devoit continuer l'usage des Mes» ses particulières, lequel avoit son fondement dans » l'Ecriture & étoit d'un grand secours.

6°. » Que la Confession auriculaire étoit utile & » même nécessaire, & qu'on devoit en conserver la » pratique dans l'Eglise. »

« Mais, (dit *Bossuet*,) que peuvent sur les consciences des décrets de Religion, qui tirent toute leur force de l'autorité royale, à qui Dieu n'a rien commis de semblable, & qui n'ont rien que de po-

litique ? Encore que *Henri VIII* les soutint par des supplices innombrables, & qu'il fit-mourir cruellement non-seulement les Catholiques, qui detestoient la suprematie, mais même les Lutheriens & les Zuingliens, qui attaquoient aussi les articles de sa Foi : toutes sortes d'erreurs se glisserent intentionnement dans l'Angleterre, & les peuples ne sçurent plus à quoi s'en tenir, quand ils virent qu'on avoit mépriſé la chaire de *St Pierre.* »

Les articles publiés par l'autorité du Roi & du Parlement, furent appellés le *ſtatut de ſang*, à cauſe des peines graves dont devoient être punis ceux qui les combattroient, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits. C'étoit la priſon pour la premiere fois, & la mort pour la ſeconde.

Dans cette même ordonnance le Parlement annulloit le mariage des Prêtres, & condamnoit au dernier ſupplice les Eccléſiaſtiques qui continueroient de vivre avec leurs femmes. Ce fut alors que *Cranmer*, archevêque de Cantorberi, ſectateur ſecret de *Luther*, faillit à perdre la vie, & il n'échappa à la mort, qu'en diſant au Roi qui lui reprochoit ſon mariage, que, « depuis qu'il » avoit fait défendre aux Prêtres de ſe marier, » il avoit renvoyé ſa femme en Allemagne. »

Mort de Henri VIII.

Les changemens opérés par *Henri*, produiſirent quelques revoltes dans les provinces de Lincoln & d'Yorck, mais il eut le bonheur de les diſſiper.

Rien ne lui réſiſtoit : le Parlement n'oſoit s'oppoſer à ſes volontés : aucun de ſes Miniſtres n'avoit la fermeté de le contredire. Ainſi c'étoit lui ſeul qui réglοit tout, ſelon ſon caprice ; ſon Conſeil ne faiſant autre choſe qu'approuver ce qu'il propoſoit.

Il y avoit cependant dans le Conſeil, comme dans tout le Royaume, deux partis contraires par rapport à la Religion ; mais chacun avoit toujours les yeux ſur le Roi, pour connoître ſon inclination, de peur de s'expoſer à la combattre. Les Partiſans des nouvelles opinions eſpéroient toujours que le Roi pouſſeroit beaucoup plus loin la réforme qu'il avoit commencée : dans cette penſée, ils croyoient qu'il y avoit de la prudence à ne le pas irriter. Par une raiſon ſemblable, les Catholiques n'oſoient s'oppoſer directement au Roi, de peur que leur réſiſtance ne le portât à paſſer les bornes qu'il ſembloit s'être preſcrites : de-là réſultoit une complaiſance aveugle & générale pour toutes ſes volontés. Tout ſon royaume s'étoit ſoumis à l'autorité ſpirituelle qu'il s'étoit arrogée, lorſqu'il mourut en 1547, conſumé par les remords & les chagrins.

Henri s'étoit marié ſix fois. Nous avons parlé de *Catherine* d'*Aragon*, dont il eut la princeſſe *Marie* ; d'*Anne* de *Boulen*, mere d'*Eliſabeth* ; de *Jeanne Seymour*, qui donna le jour à *Edouard*, prince de Galles. Il épouſa encore *Anne* de *Clèves*, répudiée preſqu'auſſitôt après ſon mariage ; *Catherine Howard*, décapitée auſſi pour crime d'adultère ;

enfin *Catherine Parr*, qui lui furvécut. Quelques jours avant de mourir, il fit des legs pieux; insuffisante restitution des grands biens qu'il avoit envahis, & foible expiation de sa cruauté & de son incontinence. Il fit décapiter deux de ses femmes, un cardinal, soixante-dix-sept évêques, abbés ou prieurs; douze ducs, comtes ou marquis; dix-huit barons ou chevaliers; & pendre, rompre ou noyer une multitude de gens du commun, victimes infortunées de son bizarre & sanguinaire despotisme.

Mort de Luther.

Luther étoit mort un an avant *Henri VIII*, en 1546, d'une violente inflammation d'entrailles, à soixante-trois ans. Cet homme trop fameux eut certainement du sçavoir, de l'esprit, de l'éloquence dans sa langue naturelle; car, sans ces talens, il est rare qu'on fasse des révolutions en matiere de religion. Mais il joignit à quelques qualités tant de défauts, il affecta une insolence si brutale contre ses ennemis, il mit si peu de décence dans sa conduite & dans ses propos, que, s'il n'eut troublé le monde chrétien, son nom seroit ignoré ou avili.

Les Historiens protestans eux-mêmes, en le vantant comme le *flambeau de l'église*, & le *restaurateur de la liberté*, la *trompette qui avertit les peuples*, le *tonnerre qui les effraye par sa clarté*, n'ont pu s'empêcher d'avouer l'emportement de son caractere

re. « Sa confiance en ſes opinions, (dit *Robertſon*,) » tenoit de l'arrogance; ſon courage à les avan- » cer, de la témérité; ſa fermeté à ne s'en jamais » départir, de l'obſtination; & ſon zèle pour con- » fondre ſes adverſaires, d'une fureur qui s'exha- » loit en injures groſſières. Accoutumé à tout ſub- » ordonner à la vérité, il exigeoit des autres hom- » mes le même reſpect pour elle; & ſans aucune » indulgence pour leurs foibleſſes ou leurs préju- » ges, il invectivoit avec mépris contre tous ceux » qui ne penſoient pas comme lui. Lorſque ſa » doctrine étoit attaquée, il tomboit ſur tous ſes » adverſaires avec une égale fureur, n'ayant au- » cun égard à la diſtinction du rang ou du mé- » rite. Ni la dignité royale de *Henri VIII*, ni les » talens & l'érudition d'*Erasme*, ne purent les ga- » rantir des mêmes injures dont il accabloit *Tetzel* » ou *Eckius*... Vers la fin de ſa vie, ſes infirmités » altérèrent ſon tempérament & le rendirent plus » chagrin, plus colère, plus impatient dans la » contradiction. »

Contemplant avec orgueil les triſtes & grandes révolutions qu'il avoit opérées en Europe, ſa vanité, ainſi que ſa violence, l'accompagnèrent juſqu'au tombeau. Il fit un teſtament, où il diſoit: *Notus ſum in cœlo, in terra & in inferno, & auctoritatem ad hoc ſufficientem habeo ut mihi ſoli credatur.* Il ſe peignoit comme un homme, auquel DIEU le Pere avoit confié l'Evangile de ſon Fils, & il ſignoit, *D. Martinus LUTHER, notarius Dei.*

Ses partisans le regardent comme le troisième Apôtre, le traitèrent après sa mort en grand-homme. L'Electeur de Saxe fit transporter son corps à Wittemberg, où il lui fit élever un tombeau de marbre-blanc, environné des statues des douze Apôtres, comme s'il eût été leur égal. Cet Apôtre laissa plusieurs enfans de la femme Catherine de Bore, qu'il avoit tirée du cloître pour l'épouser. Vers la fin du dernier siècle, il y avoit encore en vie quelques-uns de ses descendans, qui occupoient des places distinguées. Le mariage du chef du Lutheranisme avoit été désapprouvé par les Catholiques, comme un inceste & une profanation : & par les Lutheriens, comme une démarche indécente; parce que cet hymen singulier avoit été célebré en 1526, dans un tems où sa patrie étoit affligée ou menacée de beaucoup de calamités. Mais *Luther* qui avoit déclaré dans un de ses sermons, qu'il lui étoit aussi impossible *de vivre sans femme que de vivre sans manger*, brava dans les bras de son épouse & les conseils de ses amis, & les censures de ses ennemis.

Réflexions générales sur la Réforme établie par Luther.

Nous nous arrêterons un moment au bord du tombeau du patriarche du Lutheranisme, pour faire, avec M. l'Abbé *Fleuri*, quelques réflexions sur la réforme qu'il voulut introduire. « Lorsque » *Luther* attaqua les Indulgences, il s'étoit guidé

» de grands abus dans l'Eglise ; il étoit nécessaire » de les réformer : c'est une vérité reconnue par » les Catholiques les plus zelés. Mais l'Eglise Ca- » tholique n'enseignoit point d'erreurs, & sa mo- » rale étoit pure. On a défié cent fois les Pro- » testans de citer un dogme ou un point de dis- » cipline contraire aux vérités enseignées dans » les premiers siécles, ou opposé à la pureté de » la morale Evangélique.

» On pouvoit donc se garantir des abus, & dis- » tinguer la morale de l'Evangile, de la corrup- » tion du siécle, laquelle, il faut l'avouer, avoit » étrangement infecté tous les ordres de l'Eglise, » qui cependant ne fut jamais destituée d'exem- » ples éclatans de vertus & de sainteté.

» Une infinité de personnes, plus sçavantes que » *Luther*, & d'une piété eminente, souhaitoient » la réforme des abus, & la demandoient. Mais » elles croyoient que c'étoit à l'Eglise même à pro- » curer cette reforme, & que la corruption même » du plus grand nombre des membres de l'Eglise » n'autorisoit aucun particulier à faire cette ré- » forme.

» Il n'y avoit donc aucune raison de se sépa- » rer de l'Eglise, lorsque *Luther* s'en separa. La » réforme que *Luther* établit, consistoit à détruire » toute la Hierarchie ecclésiastique, à ouvrir les » cloitres, & à licencier les Moines ; il enseigna » des dogmes, qui, de l'aveu de ses sectateurs mê- » mes, detruisoient les principes de la morale, &

» ſapoient tous les fondemens de la Religion na-
» turelle & reveilée : tels ſont ſes ſentimens ſur la
» liberté de l'homme, & ſur la Predeſtination.

» Le droit qu'a chaque Chrétien d'in-
» terpreter l'Ecriture, & de juger l'Egliſe, fut,
» ſinon la cauſe, au moins l'occaſion de cette foule
» de Sectes fanatiques & inſenſées qui défolerent
» l'Allemagne, & qui renouvellerent les principes
» de Wiclef, ſi contraires à la Religion & à la tran-
» quillité des Etats. (Voyez l'article des ANABAP-
TISTES dans la ſuite de cette Hiſtoire.)

» *Luther* entreprit cette réforme ſans autorité,
» ſans miſſion, ſoit ordinaire, ſoit extraordinaire.
» Il n'avoit pas plus de droit que les Anabaptiſtes
» qu'il réfutoit, en leur demandant d'où ils avoient
» reçu leur miſſion ? Il n'avoit mis dans ſa ré-
» forme, ni la charité, ni la douceur, ni même
» la fermeté, qui caractériſent un homme envoyé
» de Dieu pour réformer l'Egliſe. Son emporte-
» ment, ſa dureté, ſa préſomption, révoltoient
» tous ſes diſciples. Il avoit violé ſes vœux, &
» il s'étoit marié ſcandaleuſement. Il avoit autoriſé
» la polygamie dans le Landgrave de Heſſe. Ses
» Ecrits n'ont ni dignité, ni décence ; ils ne reſ-
» pirent ni la charité, ni l'amour de la vertu ; il
» s'abandonne avec complaiſance aux plus indé-
» centes railleries.

» Ce ne ſont point ici des déclamations. Ceux
» qui ont lu les Ouvrages de *Luther* & l'Hiſtoire
» de ſa réforme, même dans les Proteſtans, ne

» m'en dédiront pas; & j'en atteste les Protestans » modérés, les Lettres de *Luther*, ses Sermons, ses » Ouvrages, *Mélanthon* & *Erasme*.

» Il s'est élevé parmi les Luthériens beaucoup » de disputes du tems de *Luther*; & après sa mort, » les Théologiens Luthériens dressèrent plusieurs » Formules pour tâcher de se reunir, mais inutile- » ment. Indépendamment de ces divisions, il » s'éleva des chefs de Sectes, qui ajoutèrent ou » retranchèrent aux principes de *Luther*, ou qui » les modifiérent; tels furent les *Crypto-Calvinistes*, » les *Synergistes*, les *Flaviens*, les *Osiandristes*, » les *Indifférens*, les *Stancaristes*, les *Majoristes*, » les *Antinomiens*, les *Synerétistes*, les *Millénaires*, » les *Origénistes*, des *Fanatiques* & des *Piétistes*, » &c. &c. &c. »

*De l'*Interim *& de ses suites.*

Malgré la division qui se mit parmi les disciples de *Luther*, ce patriarche mourut avec la malheureuse gloire d'avoir fait-adopter ses erreurs à une partie de l'Allemagne. *Charles-Quint*, qui avoit d'abord sévi contre les Protestans, fut contraint de chercher un moyen de concilier les esprits que la sévérité auroit irrités. Il s'imagina qu'il pacifieroit les differends excités au sujet de la religion, s'il faisoit-dresser un nouveau Formulaire, qui contint tout ce qu'il falloit absolument croire & observer sur les points contestés entre les Catholiques & les Protestans. La rédaction de cette

formule fut confiée à deux théologiens de l'Eglise Romaine, *Julius Pflug* & *Michel Helding*, & à un théologien Luthérien, *Jean Agricola*, parce qu'ils paroissoient pouvoir joindre à des connoissances étendues, la modération & la prudence nécessaires pour un tel ouvrage.

Dès que le Formulaire fut achevé, on en fit la lecture dans la diette d'Augsbourg en 1548. L'Empereur l'envoya ensuite au Pape, qui le fit examiner. Ce Formulaire, à la réserve de quelques expressions équivoques, étoit conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique. On y confirmoit tous les dogmes de la vraie Eglise par des passages tirés de l'écriture; & on y ordonnoit l'observation de tous les rits que les Protestans avoient proscrits. Cependant on se relâchoit en leur faveur sur deux points: la communion sous les deux espèces, & le mariage des Ecclésiastiques. Quelques-uns croient que ces concessions, faites à la foiblesse de certains Prêtres & aux préjugés des peuples, n'étoient que pour un tems, le Pape les désapprouva. *Charles-Quint* ne laissa pas de publier un édit, par lequel il ordonnoit, que tous les Luthériens de l'Empire qui ne voudroient pas se réunir entièrement à l'Eglise Catholique, eussent à observer les réglemens du Formulaire, en attendant la décision du Concile-général.

Plusieurs Théologiens Catholiques, regardant cet édit comme un ouvrage fait à l'autorité ecclésiastique, le comparèrent à l'*Hexaples* de l'empereur

Zenon, & a l'*Edit* d'*Heraclius*. Les Luthériens zelés ne rejetterent pas l'*Interim* avec moins d'indignation que les Catholiques. En vain l'Empereur voulut les contraindre à s'y conformer; ils témoignerent ouvertement, qu'ils ne vouloient pas fléchir sous ce nouveau réglement. Ceux qui rejetterent l'*Interim*, furent appellés *Luthériens rigides*; ceux qui l'accepterent, furent nommés *Intérimistes* ou *Adiaphoristes*, parce qu'ils penſoient qu'il falloit s'accommoder au tems.

Suite de l'Hiſtoire du Luthéraniſme, juſqu'à la mort de Charles-Quint.

Mais les uns & les autres, toujours animés contre les Catholiques, cherchoient à obtenir ſur eux la ſupériorité à laquelle ils prétendoient depuis ſi long-tems. *Maurice*, électeur de Saxe, entra dans leurs deſſeins. Ayant fait ſecrettement une alliance avec *Henri II*, roi de France, & avec quelques Princes d'Allemagne, il leva des troupes; & ayant attaqué à l'improviſte l'Empereur, en 1552, il l'obligea de s'enfuir précipitamment avec ſon frere *Ferdinand* roi de Hongrie, dans le Tirol, où il fut ſur le point de les accabler. *Charles-Quint* épouvanté, remit en liberté les Princes Proteſtans, & traita plus favorablement ceux de cette communion. On leur promit une ſûreté entiére, & un libre exercice de leur Religion en Allemagne. Cet avantage, qui étoit une des conditions de la paix de Paſſaw en 1552, leur fut

solennellement confirmé par la diette d'Ausbourg en 1555.

Dans cette assemblée célebre, on dressa un Recès, qui devint la base de la paix religieuse en Allemagne. Les principaux articles de cet acte, furent : 1°. Que les Princes & les villes qui s'étoient déclarés pour la Confession d'Ausbourg, seroient libres d'en professer la doctrine & d'en exercer le culte, sans être inquiétés ni par l'Empereur, ni par le Roi des Romains, ni par les Princes, ni par les Prélats.

» 2°. Que les Protestans de leur côté, ne troubleroient ni les Princes, ni les Etats qui admettroient les dogmes & les cérémonies de l'Eglise Catholique.

» 3°. Qu'à l'avenir on ne tenteroit jamais de terminer les disputes de Religion, que par les voies pacifiques & persuasives des conférences.

» 4°. Que le Clergé Catholique ne pourroit réclamer aucun droit de Juridiction spirituelle dans les états de la confession d'Ausbourg.

» 5°. Que ceux qui se trouveroient en possession des bénéfices ou des revenus de l'Eglise, les garderoient, sans pouvoir être poursuivis sur cet article par la Chambre impériale.

» 6°. Que la puissance civile auroit le droit d'établir dans chaque Etat, la doctrine & le culte qu'elle jugeroit convenables, & que ceux des sujets qui refuseroient de s'y conformer, auroient

la

la liberté avec tous leurs effets, par-tout où il leur plairoit.

» 7°. Que si quelque Prélat ou Ecclésiastique, venoit à quitter dans la suite la Religion Catholique, il renonceroit à son diocèse ou à son bénéfice, qui seroit dès-lors réputé vacant, comme par la translation ou la mort du bénéficier, & que le collateur auroit droit d'y nommer un successeur attaché à l'ancienne doctrine. »

Tels furent les principaux réglemens de ce fameux Recès, qui fit-perdre bien des avantages à l'Eglise Catholique; mais *Charles-Quint*, en accordant aux Luthériens plus qu'il n'auroit d'abord voulu, cédoit à la nécessité d'établir la concorde entre tant d'États, que les nouvelles erreurs avoient divisés. Ce prince, d'ailleurs, ne soupiroit qu'après le repos.

Lassé des agitations de ce monde, & pénétré du néant des grandeurs, il alla mourir en Espagne, dans un Monastère, après avoir déposé le sceptre impérial & la couronne espagnole.

Les nouvelles Erreurs s'introduisent en France.

Les nouveautés, qui avoient causé tant d'inquiétude à *Charles-Quint*, & qui inondèrent de sang l'Allemagne, s'étoient glissées en France à la faveur du goût que quelques gens-de-lettres avoient pour les livres des Hérétiques. L'enthousiasme & le fanatisme s'y montrèrent en même-tems que l'erreur. De faux zèlés de la secte Luthérienne,

affichérent à Paris des placards sacrilèges contre la croyance de l'Eucharistie, & sur-tout contre le Sacrifice de la Messe. Après les avoir attachés aux principaux endroits de presque toutes les rues, ils eurent la hardiesse de les répandre dans la propre chambre du Roi.

Déjà on avoit tenté, auprès de ce prince, divers moyens de le rendre favorable à la nouvelle doctrine. Quand le Roi d'Angleterre rompit avec le saint-siège, pour rendre sa vengeance plus illustre, il s'efforça d'entraîner *François* avec lui dans le schisme. « La nouveauté, (dit *Bossuet*,) » avoit gagné quelques princesses de la maison » royale. Le Roi recevoit tous les jours de nou- » velles attaques sur ce point, par des moyens » délicats & imperceptibles. *Marguerite*, sa sœur » bien-aimée, connoissant son inclination pour les » gens-de-lettres, s'en servit pour l'obliger à faire- » venir *Mélanchton*, l'un des plus sçavans hommes » & des plus polis de son tems, mais aussi l'un » des chefs des Luthériens.

» Le cardinal de *Lorraine* rompit ce coup. On » dit qu'il entra dans la chambre du Roi, avec » un livre sous son bras. Le Roi, qui aimoit les » livres, ne manqua pas de lui demander ce que » c'étoit? & le cardinal répondit, que c'étoit un » ancien évêque de l'Eglise Gallicane. Le Roi l'ou- » vrit aussi-tôt, & trouva les *Ouvrages de S. Pro-* » *cle*, évêque de Lyon & Martyr, qui vivoit dans » le IIe. siècle de l'Eglise. Il lui demanda aussi-tôt de

» quel avis il étoit sur les nouvelles doctrines ?
» & le cardinal, qui avoit prévu cet effet de sa
» curiosité, lui lut des passages importans sur le
» point de l'Eucharistie, sur l'autorité de la Tradi-
» tion, & sur la prééminence de l'Eglise Romaine,
» tenue dès les premiers tems pour le centre de
» la communion ecclésiastique. Il s'étendit à faire-
» voir, que *Luther* & ses sectateurs avoient ren-
» versé, avec les anciennes maximes de l'Eglise,
» les fondemens du Christianisme ; & fit tant d'im-
» pression dans l'esprit du Roi, que depuis il n'é-
» couta jamais les nouveautés sans horreur. »

Il fit faire, le 19 Janvier 1535, une procession solemnelle où il assista avec piété. Il y eut un concours incroyable de peuples. Le Roi saisit cette occasion pour représenter les malheurs que l'hérésie avoit toujours causés dans les Etats. Il fit voir que, depuis que *Luther* & *Zuingle* s'étoient révoltés contre l'Eglise, il s'étoit répandu parmi les peuples des opinions séditieuses, qui avoient armé les sujets les uns contre les autres & contre leurs Princes, & avoient sappé les fondemens de la tranquillité publique.

Ce n'étoit pas ainsi, ajouta-t-il, que la doctrine évangélique s'étoit établie. Elle n'excita dans l'Empire Romain ni trouble, ni révolte, ni sédition. Elle augmenta au contraire la concorde parmi les citoyens & l'obéissance envers les Princes qui n'avoient point de meilleurs sujets que les premiers Chrétiens : au lieu que ces docteurs nouveaux qui se disent *Réformateurs*, fulci-

tent tous les jours mille fanatiques capables de tout entreprendre sous prétexte de piété. D'où il concluoit, que ces nouveautés n'étoient pas moins pernicieuses à l'Etat qu'à la Religion. Il exhorta ensuite ses sujets à perseverer aussi constamment dans la foi de leurs ancêtres. Il leur dit, qu'il étoit résolu à suivre cette même foi à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, parmi lesquels, depuis *Clovis*, il n'y en avoit pas un seul qui se fut séparé de l'Eglise.

« A ce pieux & éloquent discours, (dit *Bossuet*,) » il joignit de rigoureux édits, par lesquels il » condamnoit au feu les Hérétiques. Ces édits » furent exécutés durant long-tems, avec une sé- » vérité excessive : mais l'expérience les lui fit » tempérer, & lui apprit qu'il ne falloit pas don- » ner à des entêtés une occasion de contre-faire les » Martyrs. »

L'erreur ne périt point avec ceux qu'on fit mourir dans les bûchers. L'orgueil & la curiosité de l'esprit humain ; l'aversion pour des abus grands à la vérité, mais qu'on exagère presque toujours ; un fanatisme de réforme, plus dangereux que les abus mêmes ; l'opiniâtreté & l'audace si naturelles à des enthousiastes dont on punit les égaremens par des supplices, tout servoit à perpétuer les atteintes portées à la Foi de nos peres.

Histoire de Calvin.

Ce fut alors que le fameux *Jean Calvin*, commença de dogmatiser. Il étoit né à Noyon dans

le Vermandois, en 1509. Son pere, procureur-fiscal de l'Evêque de cette ville, lui obtint quelques bénéfices, dont il se défit pour aller chercher des disciples. *Melchior Wolmar*, Luthérien, qu'il avoit connu lorsqu'il étudioit le droit à Bourges, lui inspira du goût pour les nouvelles erreurs. Plein du desir de se former une Eglise en France, il les adopta, & y en ajouta de nouvelles.

Calvin avoit tout ce qu'il faut pour réussir auprès des simples, & même auprès des grands. « Jamais homme, (dit *Bossuet*,) ne couvrit mieux » un orgueil indomptable sous une modération » apparente. Il ne se soucioit point des biens de » ce monde, & la seule ambition qui le possédoit, » étoit d'exceller par les talens de l'esprit, & de » dominer sur les autres hommes par le sçavoir » & par l'éloquence. »

Cet homme dangereux jetta les premiers fondemens de sa secte à Poitiers. C'est-là qu'il se mit à catéchiser & à faire faire la Cène dans des caves, après s'être sauvé adroitement du collége du cardinal *le Moine*, où le lieutenant-criminel de Paris avoit envoyé des sergens pour l'arrêter.

Obligé de se sauver de Poitiers, il se retira à Bâle. C'est dans cette ville qu'il mit la derniére main à un livre qu'il osa dédier à *François I.* Ce livre trop célèbre étoit intitulé, *Institutions Chrétiennes*, quoiqu'il fût la réfutation de presque tous les dogmes du Christianisme. *François I*, qui pré-

vit les suites d'un ouvrage si dangereux, ne put, malgré son zele & ses soins, venir à bout de le faire supprimer. « Le seul avantage qu'en tira l'Eglise, (dit *Bossuet*,) fut que *Calvin* combattant » le sentiment de *Luther* sur l'Eucharistie, il augmenta les divisions qui étoient dans le parti » Protestant : de sorte que la divine Providence » se servit du plus dangereux hérésiarque de son » tems, pour affoiblir l'hérésie. »

Calvin, toujours occupé du dessein de répandre ses nouveaux dogmes, passa de Bâle à Ferrare, où la princesse *Renée* de France, fille de *Louis XII*, l'accueillit très-bien ; de Ferrare à Genève, ensuite à Strasbourg ; enfin à Genève encore, où il se fixa pour toujours.

Cette ville avoit déja adopté les erreurs de *Zuingle*. *Calvin* y forma le plan de la secte à laquelle il a donné son nom. Ses opinions erronées sont à-peu-près celles de *Luther*, à la réserve de son sentiment sur l'Eucharistie. *Calvin* pense que le Corps de J. C. n'est réellement & substantiellement que dans le Ciel ; & qu'il n'est présent que spirituellement dans le pain eucharistique, où il est une source de graces pour ceux qui ont la foi. Il ne veut ni culte extérieur, ni chef visible de l'Eglise, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni bénédictions, ni aucune de ces cérémonies si augustes, que l'impétueux *Luther* n'osa pas entièrement proscrire.

Genève se soumit à toutes ses volontés. Il y

établit la discipline extérieure de la nouvelle ; il dirigea le code des Lois civiles & ecclésiastiques. Il régla la forme des prières & des prêches, la manière de célébrer les deux seuls Sacrements qu'il admettoit, la Cène & le Baptême. Il fonda des Confistoires, des Colléges, des Synodes, des Académies, des Actes, des Formulaires de rigueur, avec laquelle Calvin exerça son pouvoir sans bornes & sa juridiction consistoriale, lui suscitèrent beaucoup d'ennemis : mais ses talens & sa fermeté triomphèrent de toutes les difficultés & de toutes les traverses. Il resta inébranlable dans ses sentimens, invariable dans ses démarches, & capable de tout sacrifier pour le soutien d'une pratique indifférente, comme pour la défense des premiers dogmes de la Religion. Un homme de ce caractère, avec de l'éloquence & de l'autorité dans les mœurs, (dit M. *Hume*,) gagne infailliblement la multitude, & l'entraîne sur les caractères foibles, qui aiment mieux se soumettre que de lutter sans cesse.

Enfin, après avoir imposé silence à tous ses ennemis, & donné une consistance solide à l'édifice de la prétendue-Réforme, Calvin mourut à Genève d'un asthme & d'une fièvre lente en 1564, à 56 ans, regardé comme un homme d'un génie pénétrant, hardi, éclairé, & d'un caractère jaloux, chagrin, colère & tyrannique.

La prodigieuse activité de son esprit contribua sans doute beaucoup aux progrès de sa secte. Il ne s'occupa pas seulement d'affermir la réforme à Genè-

ve, il écrivit sans cesse en France, en Allemagne; en Pologne contre les Anabaptistes, contre les Anti-Trinitaires, contre les Lutheriens, contre les Catholiques. Il étoit comme ESAU, *manus ejus contra omnes*. Ses ouvrages & ses lettres devoient faire-impression. Il écrivoit avec pureté & avec methode. Personne ne faisissoit plus finement & ne presentoit mieux les côtes favorables d'une opinion. La preface de ses *Institutions* est (selon M. l'abbé *Plaquet*) un chef-d'œuvre d'adresse. Il traita le premier les matieres theologiques d'une maniere elegante, & sans employer la forme scholastique. On ne peut nier qu'il ne fut theologien & bon logicien, dans les choses où l'esprit de parti ne l'aveugloit pas. On ne peut donc lui refuser de grands talens, comme on ne peut meconnoitre en lui de grands défauts.

Exécution de Cabriéres & de Merindol. Progrès du Calvinisme en France.

L'Apôtre de Genève, plein de l'ambition de répandre son nouvel Evangile, eut grand soin d'envoyer des ministres en France pour le prêcher. Leurs succès furent funestes aux Vaudois, qui étoient dispersés & cachés dans les montagnes de Dauphiné & de Provence, où ils avoient cru trouver une retraite assurée. Le 18 Novembre 1540, le Parlement de Provence, craignant la propagation de l'erreur, condamna à la mort dix-neuf de ces sectaires. Il ordonna en même-tems, que toutes

leurs maisons des villages de Cabrières & de Mérindol seroient entiérement démolies, ainsi que tous les forts & châteaux qu'ils occupoient, & qu'on arracheroit tous les arbres de leurs forêts. L'exécution de cet arrêt fut suspendue, à la prière du cardinal *Sadolet*, par ordre de *François I*, à condition que les Vaudois abjureroient leurs erreurs. Mais en 1545, le premier président d'*Oppède*, ayant dépeint ces hérétiques comme des séditieux qui pourroient se révolter, obtint la permission de faire-exécuter l'arrêt prononcé contre eux en 1540. Uni au baron de *la Garde*, qui ramenoit des troupes d'Italie, ce magistrat permit aux soldats de se jetter sur tous les habitans de ces contrées. Trois mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrées, & Mérindol, Cabrières & vingt autres bourgs ou villages, mis en cendres. Les troupes, animées par le faux zele du président d'*Oppède* & de l'avocat-général *Guerin*, firent une boucherie si affreuse, que *François I*, prêt à mourir, chargea son successeur de punir les auteurs de cette barbarie désavouée par la religion. *Henri II* renvoya cette affaire au parlement de Paris. L'avocat-général *Guérin*, qui fut condamné à perdre la tête, parce qu'il étoit d'ailleurs accusé d'autres crimes, porta seul la peine des autres coupables : d'*Oppède*, appuyé à la cour, fut renvoyé absous.

Les Calvinistes ne furent pas traités cependant avec plus de douceur, sous le règne de *Henri II*.

Ce prince publia contr'eux un edit sévére. Perſonne ne pouvoit être reçu dans aucune charge, ni enſeigner dans aucune école publique, avant que d'avoir fait une profeſſion authentique de ſa doctrine. D'Andelot, frere de l'amiral de Coligni, fut arrêté prisonnier pour des blaſphémes prononcés contre la Meſſe; & Anne du Bourg, conſeiller au parlement de Paris, l'un des ſoutiens du Calviniſme, pendu & brulé en place de Greve. « Il ſouffrit, (dit *Bayle*,) la mort ſans s'émouvoir, » & fit voir que l'erreur peut avoir ſes Mar» tyrs. Son ſupplice ne ſervit qu'à irriter les Hé» rétiques, & à faire chanceler la foi des Catho» liques ignorans. » Le nombre des Sectaires s'accrut prodigieuſement, & pluſieurs Egliſes Calviniſtes ſe formérent dans les diverſes provinces, ſur le modéle de la conſtitution eccléſiaſtique de Genéve.

Dans l'enthouſiaſme qui dominoit alors les prétendus-Reformés, ils ſe comparoient aux premiers Chrétiens perſécutés par les Empereurs païens. On avoit de quoi les confondre, (dit M. l'Abbé *Mallet*,) en leur oppoſant l'exemple de leur Apôtre Calvin, qui en 1553 avoit fait brûler à Genéve l'Anti-Trinitaire Servet. On pouvoit même aſſurer que, pour être perſécutés, il ne leur manquoit que d'être les plus forts. Mais il n'en eſt pas moins vrai que leur nombre & leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu des exécutions qu'on faiſoit pour les réprimer. La

cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes.

Quelques Princes du sang, quelques seigneurs du premier rang, professoient ouvertement la nouvelle Religion : tels étoient *Antoine* de *Bourbon*, roi de Navarre ; *Louis* prince de *Condé*, son frere ; l'amiral de *Coligni*, le duc de *Rohan*, &c. Peu de tems avant la mort de *Henri II*, les prétendus-Réformés tinrent leur premier synode national à Paris, & y dresserent une confession de foi, qui fut pour eux une règle de doctrine.

Indication d'un Concile-général.

Les Papes gémissoient sur les maux de l'Eglise. *Paul III* (Alexandre Farnese), élu en 1534, après la mort de *Clément VII*, travailla puissamment à y remédier, en assemblant un Concile-général, qui réformât l'Eglise dans la discipline & dans les mœurs. Dès le mois de Mai de l'année 1537, il indiqua la tenue de cette assemblée à Mantoue ; mais il fut obligé d'en retarder la convocation pour l'année suivante. La guerre allumée dans toutes les parties de l'Europe fut un nouvel obstacle, & les Evêques ne pouvoient s'y rendre librement. Enfin la paix ayant été conclue entre l'Empereur & le Roi de France en Septembre 1544, on se prépara à tenir le Concile, qui, dès l'année précédente, avoit été indiqué à Trente, ville d'Italie sur les frontières de l'empire d'Allemagne.

Ouverture du Concile de Trente.

Paul III, desirant d'achever au plutôt ce grand ouvrage, envoya ses legats à Trente, où ils arrivèrent au commencement de Mars 1545. C'etoient le cardinal *del Monte*, evêque de Palestrine; le cardinal de *Sainte Croix* (*Marcel Cervin*), qui furent depuis Papes, l'un sous le nom de *Jules III*, & l'autre sous celui de *Marcel II*; & le cardinal *Reginald Polus*, prince du sang royal d'Angleterre. L'ouverture du Concile se fit dans l'Eglise cathédrale de Trente, le 13 Decembre 1545. L'evêque de Bitonte, le plus celebre predicateur de l'Italie, prononça la harangue d'ouverture, qui fut tres-applaudie.

Le nombre des évêques qui se trouverent à cette premiere session, etoit fort petit; mais le Concile devint de jour en jour plus nombreux. Les légats du saint-siege y presiderent en presence de deux cardinaux, de trois patriarches, de vingt-un archevêques, d'un grand nombre d'evêques, de sept abbés, de sept generaux d'ordre, & de plusieurs ambassadeurs des Princes Catholiques. Les premieres séances furent employées à statuer sur la maniere dont on examineroit les matieres agitées. Il fut reglé de les discuter dans des congregations particulieres, avant que de les proposer au Concile general. Il fut jugé en même tems que tout se decideroit à la pluralité des suffrages particuliers, & non des nations, comme on avoit

fait aux Conciles de Bâle & de Conſtance. On tint, à Trente, huit ſeſſions, dans leſquelles on fit pluſieurs definitions touchant la Foi & la reformation des mœurs.

Dans la quatriéme, on établit, ſelon les anciens Conciles, le nombre des livres canoniques de l'ancien & du nouveau Teſtament, & on déclara qu'on devoit tenir la verſion *Vulgate* pour authentique.

On définit dans la cinquiéme ſeſſion, ce qu'on devoit croire touchant le péché originel. Le Concile déclara, qu'il nous eſt remis par le Baptéme; mais que la concupiſcence, qui eſt l'effet du péché, demeure. Les Peres ajoutérent, que dans ce décret touchant le péché qu'*Adam* a tranſmis à ſa poſtérité, ils ne prétendoient nullement comprendre la Ste Vierge *Marie*, mere de Dieu, & qu'ils vouloient qu'on déférât aux conſtitutions de *Sixte IV*, qui, pour honorer la mémoire de ſon immaculée Conception, en inſtitua en 1476 la Meſſe & l'Office.

La ſixiéme ſeſſion fut conſacrée à la matiére de la juſtification & de la grace. On y condamna trente-trois propoſitions oppoſées à la doctrine des Catholiques: les unes des Pélagiens, qui donnent tout à la volonté de l'homme, agiſſant par les ſeules forces de la nature; les autres des Lutheriens, qui attribuent tout à la ſeule grace de Dieu, laquelle, diſent-ils, emporte notre volonté par une force inſurmontable. Ces points ſi deli-

cats, furent traités avec tant de précision & de lumière, que les Théologiens des différens partis ne purent qu'admirer l'habileté de ceux qui avoient recueilli la décision du Concile.

Ce qui concerne les Sacremens en général, fut examiné dans la septième; & la doctrine du Concile fut renfermée dans trente canons, suivis d'anathèmes contre ceux qui s'en éloigneroient. Les Fidèles eurent dans ces décrets tout ce qu'ils doivent croire sur le nombre, l'institution, la nécessité, la valeur, la matière, la forme & le ministre de ces signes divins, & en particulier sur le Baptême & la Confirmation.

Le Concile transféré à Bologne; Mort de Paul III.

La maladie contagieuse dont Trente étoit menacée, obligea le Pape de transférer en Mars 1547 le Concile à Bologne, où l'on tint deux séances. L'empereur *Charles-Quint*, qui s'étoit opposé à cette translation, se brouilla avec *Paul III*, & leurs différends s'étant aigris, le Concile demeura suspendu pendant quatre ans. L'Empereur publia fulminement contre l'assemblée de Bologne, & fit dresser alors ce fameux formulaire de foi, connu sous le nom d'*Intérim*, dont nous avons déjà parlé.

Le pape *Paul III*, accablé d'années & d'ennuis, mourut le 10 Novembre 1549. Pontife plein de lumière dans les conseils, zélateur de la paix par-

mi les Princes Chrétiens, amateur des lettres, noble dans ses sentimens ; mais qui regretta en mourant de s'être laissé gouverner par les enfans qu'il avoit eus avant que de se consacrer à l'état ecclésiastique. Sa mort imprévue fut la cause de l'entière rupture du Concile assemblé à Boulogne, parce que les légats furent obligés de se rendre à Rome pour entrer dans le conclave. Le cardinal *del Monte*, fut élevé au souverain pontificat, le 5 Février 1550, sous le nom de *Jules III* ; & son empressement le plus vif fut le rétablissement du Concile-général.

Continuation du Concile de Trente.

Jules III, après avoir donné avis à l'Empereur & au Roi de France que le Concile se tiendroit de nouveau à Trente, nomma trois légats pour y présider. Dans la première session, tenue le premier Mai 1551, & qui fut l'onzième de cette grande assemblée, on lut le décret de son rétablissement.

Dans la treizième session, tenue le 11 Octobre, on lut le décret touchant l'Eucharistie. Le Concile définit, contre les Sacramentaires, *la présence réelle de* JESUS-CHRIST *dans le saint Sacrement de l'Autel* ; & contre les Lutheriens, *la Transsubstantiation, l'adoration de la sainte Hostie, & la présence de* JESUS-CHRIST *même hors l'usage de ce divin Sacrement*. On n'y voulut rien décider, ni sur la communion sous les deux espèces, ni sur le Sacrifice de la Messe ; afin que les théologiens

Proteſtans, qui prenoient un vif intérêt à ces deux points, & auxquels on donnoit un ample ſauf-conduit, euſſent le tems de propoſer leurs raiſons au Concile le 25 Janvier 1552.

La quatorzieme ſeſſion, ſe tint le 25 Novembre 1551. On y expoſa la doctrine de l'Egliſe Catholique, touchant les ſacremens de Pénitence & d'Extrême-onction. A l'égard de la Penitence, qui réconcilie le pecheur avec Dieu, le Concile enſeigna la neceſſité de l'inſtitution de ce ſacrement, ſa difference d'avec le Baptême, & ſes trois parties, la *Contrition*, la *Confeſſion* & la *Satisfaction*. Quant à l'Extrême Onction, qui donne aux malades la force de ſupporter leurs maux, les Peres expoſérent ſon inſtitution & ſes divins effets.

Dans la quinzieme ſeſſion, tenue le 25 Janvier 1552, on donna un nouveau ſauf-conduit aux Proteſtans, qui craignant d'être confondus dans une aſſemblée compoſée des plus célebres théologiens de l'Egliſe Catholique, différoient ſous divers prétextes d'envoyer les leurs. On prorogea en leur faveur, le tems juſqu'au premier Mai. Cependant les plus ſçavans docteurs du Concile, travaillerent dans pluſieurs congrégations à éclaircir la matiére du Mariage, pour en former les decrets qu'on devoit propoſer dans la ſeizieme ſeſſion. Mais lorſqu'on ſe préparoit à le continuer juſqu'à ſon entiere concluſion, la nouvelle de la guerre déclarée à l'Empereur par l'Electeur de Saxe, dont les troupes pouvoient venir juſqu'à Trente, obli-

gea les Peres de quitter cette ville, où ils n'étoient point en sûreté.

Pendant la suspension du Concile, l'Eglise perdit le pape *Jules III*, mort en 1555, à 68 ans. Peu respecté de sa cour, parce qu'il manquoit de gravité; & peu regretté de ses peuples, parce qu'il les avoit accablés d'impôts; ne manquant d'ailleurs ni de zèle, ni de talens. Son successeur, le cardinal *Marcel Corvin*, qui se fit appeller *Marcel II*, donnoit de grandes espérances; mais une apoplexie l'enleva vingt jours après son exaltation. La rigoureuse clôture du conclave avoit déja commencé à altérer sa santé. Il acheva de la ruiner par la fatigue des longues cérémonies de son exaltation, & par la contention d'esprit qu'exigeoit le plan de réforme qu'il méditoit de faire dans le clergé & dans la cour de Rome. Le cardinal *Jean-Pierre Caraffe*, doyen du sacré collége, qui prit le nom de *Paul IV*, fut placé après lui sur le siege apostolique. Ce pontife ne l'ayant occupé qu'environ quatre ans, ne put remédier aux maux de l'Eglise. Son grand âge l'obligea de se reposer des soins du gouvernement sur ses neveux, qui se conduisirent avec si peu de ménagement, que leur oncle fut obligé de les priver de leurs charges & de les envoyer en exil. Ces chagrins domestiques l'enlevérent à la Chrétienté à l'âge de 83 ans, le 18 Août 1559. Le zèle de *Paul IV* pour l'extirpation des nouvelles erreurs auroit eu peut-être plus de succès, s'il avoit sçu l'accompagner

d'un peu de douceur & de prudence ; mais ses idées sur l'autorité pontificale lui parurent si outrées qu'on ne pouvoit résister trop fortement à ceux qui avoient attaqué la Hiérarchie. Il croyoit que, dès qu'il s'agissoit de la cause de DIEU, on ne devoit avoir aucun égard aux ménagemens de la politique humaine. Il fut très-irrité contre l'Empereur & contre les Princes, qui, dans la fameuse diète d'Augsbourg en 1555, avoient garanti la tolérance aux Protestans d'Allemagne. L'impatience de son caractère & la précipitation de ses conseils, rendirent presque toutes ses talens & ses vertus.

Son successeur (*Jean-Ange de Médicis*, Milanois) *Pie IV*, ne fut pas plutôt couronné, qu'il pressa la tenue du Concile de Trente, assemblé depuis quinze ans, & interrompu par les troubles qui avoient agité tous les Etats. La bulle de convocation fut promulguée en Novembre 1560 ; mais divers obstacles firent retarder l'ouverture jusqu'au 18 Janvier 1562. Après que les ambassadeurs des Princes Catholiques furent arrivés, on continua les sessions, on en tint neuf sous le pape *Pie IV*, & il y en eut en tout vingt-cinq, dans lesquelles on n'établit sur le sacrifice de la Messe, sur la communion sous les deux espèces, sur l'Ordre & sur le Mariage, que ce que toute l'Eglise croyoit ; mais on fit différens décrets de réformation, dont la plupart sont très-remarquables par leur sagesse.

Décrets de Réformation.

Les principaux roulent, 1°. Sur les Réguliers & les Monastéres, & sur la clôture des Religieuses. 2°. Sur l'excommunication. 3°. Sur la vie que doivent mener les Evêques, l'exercice de la predication & la residence leur sont expressément ordonnés; ils se contenteront de meubles modestes & d'une table frugale; ils n'enrichiront pas leurs parens aux dépens des pauvres, ils doivent se souvenir qu'ils sont pasteurs, & non patrons. 4°. Sur le droit de patronage. 5°. Sur les annates; le droit des funérailles. 6°. Sur la protection que les Princes doivent donner aux Ecclesiastiques; décret qui n'a pas été reçu en France, parce qu'à quelques égards il est contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. 7°. Sur l'usage des duels, qui est défendu sous peine d'excommunication. 8°. Sur les clercs concubinaires, qui doivent être punis suivant les peines portées par les anciens Canons. 9°. Sur les Indulgences, dont le Concile conserve l'usage, mais dont la dispensation doit être faite avec la plus grande prudence & la modération qu'on observoit dans la primitive Eglise. 10°. Sur le choix des viandes, & sur les jeûnes qui tendent à amortir les passions en mortifiant la chair.

Conclusion du Concile.

La lecture de ces décrets de réformation se fit dans la 25°, & derniere séance, tenue le 5 Dé-

cembre 1563. Le Concile fut terminé après de grandes acclamations, prononcées par le cardinal de *Lorraine* : c'étoient des souhaits, des bénédictions, des actions de graces pour le Pape, l'Empereur, les Rois, les Républiques. Le même prélat finit par un applaudissement aux décrets du Concile, en disant : *C'est la doctrine des Apôtres & des Peres ; c'est la foi des Orthodoxes.*

Ensuite les Peres donnerent leurs souscriptions ; elles furent au nombre de deux cens cinquante-cinq, sçavoir : quatre legats, deux cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, trente-neuf procureurs pour les absens, sept abbés, & sept generaux d'ordres. C'est peut-être de tous les Conciles-generaux le plus célebre, par les obstacles qu'il fallut surmonter pour l'assembler, par le nombre prodigieux d'erreurs qu'on y anathematisa, par les sages reglemens qu'on y fit, enfin par le grand nombre de sçavans & vertueux prélats qui le composerent : tels étoient, dom *Barthelemi* des *Martyrs*, archevêque de Brague en Portugal ; le cardinal *Hercule* de *Gonzague*, évêque de Mantoue, moins illustre encore par sa haute naissance que par sa pieté, le cardinal *Stanislas Osius*, évêque de Varmie, que ses vertus & ses lumieres faisoient appeller le *Docteur des Polonois* ; le cardinal *Hosius Seripand*, auparavant general des Augustins, le cardinal *Charles* de *Lorraine*, archevêque de Rheims, prince distingué par un grand nom & par des services signalés rendus à l'Eglise, &c. &c.

Le Pape, au comble de la joie d'avoir terminé une assemblée qui duroit depuis vingt ans, en approuva les actes & les décrets en plein consistoire; il les fit rédiger en un volume, & les envoya dans toutes les parties du monde Chrétien, avec ordre aux Fidèles d'y obéir. Sa bulle fut reçue, sans contradiction, à Venise, en Espagne, en Portugal, en Pologne, en Flandre, dans le royaume de Naples & de Sicile; mais en Allemagne les Protestans, sans avoir égard ni à l'autorité du Pontife, ni à la piété & à la sagesse des Peres du Concile, refusérent de s'y soumettre. Il y eut dès-lors une séparation éternelle, établie entre la vérité & l'erreur, jusqu'à ce que la Providence éclairant les ténèbres des errans, daigne réunir toutes les ouailles dans le même bercail.

A l'égard de la France, le Concile fut généralement reçu quant à la doctrine; mais quant à la discipline, plusieurs points furent rejettés, parce que les droits de la puissance seculiere n'y parurent pas assez ménagés. Le parlement de Paris représenta, qu'en donnant pouvoir aux Evêques de procéder contre les laïques, par amendes & par emprisonnemens, le Concile étendoit la puissance Ecclésiastique aux dépens de la temporelle. On se plaignit, que le renvoi des causes criminelles des Evêques au Pape, frustroit les Conciles nationaux & provinciaux, qui avoient toujours été les juges légitimes de ces sortes de causes. On ajouta, que d'obliger les Evêques d'aller à Rome

pour répondre de leurs crimes, c'étoit non-seulement déroger à l'usage de France ; mais encore aux canons des Conciles, qui veulent que ces causes soient jugées sur les lieux. Ces raisons, & quelques autres, ont toujours mis un obstacle à la réception du Concile de Trente en France. Envain le Clergé la demanda dès le tems des Etats de Blois & dans les assemblées de Melun : envain, *Clément VIII* l'exigea comme une condition essentielle pour la réconciliation d'*Henri IV* : envain les Prélats François l'ont recommandée depuis, en soumettant la publication des décrets de discipline à la clause, *sauf les droits du Roi, & les privileges de l'Eglise Gallicane* ; cette précaution même ne rassura pas les Magistrats, qui ont toujours persisté à regarder cette réception comme contraire à nos usages.

Nouveaux progrès du Calvinisme en France.

La France étoit en proie, lors de la conclusion du Concile de Trente, aux divisions intestines dont les nouvelles erreurs avoient agité toute la Chrétienté. *Henri II* ayant été tué d'un éclat de lance dans un tournoi en 1559, le parti des Calvinistes devint puissant sous le regne du foible *François II*, prince sans vices & sans vertus, d'un corps délicat & d'un caractere foible, qui n'avoit alors que quinze ans. Ce roi enfant mit les rênes du gouvernement entre les mains de sa mere *Catherine de Medicis*, princesse artificieuse & me-

chante, qui divisoit tout pour régner seule. Cependant les ducs de *Guise*, oncles maternels de *Marie Stuart* reine d'Ecosse & épouse de *François II*, avoient beaucoup d'ascendant sur l'esprit de ce prince. Les Princes du sang, jaloux du crédit des *Guises*, voyoient avec peine l'administration des affaires confiée à des hommes d'un caractère impetueux & hautain. Pour les contrebalancer, *Louis* prince de *Condé* & les *Colignis* se mirent à la tête du parti Calviniste qui croissoit de jour en jour; tandis que les *Guises*, affectant beaucoup de zèle pour l'ancienne Religion, avoient le cœur des Catholiques.

Conjuration d'Amboise; ses suites.

La jalousie qui étoit entre les *Guises* & les *Condés*, fut l'origine des guerres civiles qui déchirèrent bientôt la France. Le parti de ce dernier prince forma en 1559 une association, connue sous le nom de la *Conjuration d'Amboise*, du lieu où elle fut conclue. Le projet étoit d'enlever le Roi des mains des *Guises*, & de faire-périr ceux-ci. La conspiration, communiquée à une multitude de Calvinistes, ne pouvoit être secrette: les *Guises*, avertis par leurs émissaires, mirent en sûreté la personne du Roi. On arrêta les principaux conjurés, & plusieurs d'entr'eux furent pendus aux creneaux du château d'Amboise. *La Renaudie*, chef de cette dangereuse entreprise, fut tué, & son corps mis en quartiers pour être exposé en public.

Ces supplices n'effrayerent point les Calvinistes; l'heresie répandue dans toutes les provinces, y prenoit de nouvelles forces. Pour opposer des barrieres au Calvinisme, la cour donna en 1560 l'edit de Romorantin, qui attribuoit aux Evêques la connoissance du crime d'heresie, & l'interdisoit au Parlement. Cette déclaration ne fut enregistrée qu'avec beaucoup de peine. On blâmoit le chancelier de l'*Hôpital* de l'avoir donnée; mais il ne s'y decida, selon quelques historiens, que pour empêcher l'établissement de l'Inquisition en France.

Cependant le feu secret qui s'allumoit dans l'interieur du Royaume, & qui menaçoit d'eclater, inquietoit le ministere. On tint, la même année (1560), un conseil extraordinaire à Fontainebleau, pour chercher les moyens de mettre le calme dans les esprits. C'est dans cette assemblée, que *Coligni* presenta une requête au nom des Protestans, qui demandoient la liberté de conscience & l'exercice public de leur Religion. *Jean de Montluc*, evêque de Valence, conseiller d'etat, qui servoit pour leurs opinions, parla hautement en leur faveur. Il représenta, que les rebelles, parmi les Calvinistes, devoient être severement punis; mais que ceux qui craignent de le devenir, & qui le prouvent par leur soumission & leur patience, meritoient d'être tolerés. Il conclut à les laisser tranquilles dans leur croyance, & à empêcher seulement les assemblées dangereuses. L'archevêque

chevêque de Vienne, *Charles* de *Marillac*, fut en partie de son avis. *Coligni*, enhardi par l'appui qu'il trouvoit dans le conseil, parla avec véhémence, & n'épargna pas les *Guises*. Le résultat fut qu'on laisseroit les Calvinistes en repos, & que l'on convoqueroit les Etats-généraux.

Le Roi de Navarre & le Prince de *Condé* furent appellés à cette assemblée. Celui-ci, soupçonné à la cour d'avoir été l'auteur de la conspiration d'Amboise, avoit cru qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & s'étoit déclaré ouvertement chef des Réformés. On l'accusoit d'avoir formé un autre complot pour s'assurer de la personne du Roi. Il fut arrêté prisonnier aux Etats même; on lui fit son procès, & il fut condamné à perdre la tête sur un échaffaud: mais la mort inopinée de *François II*, en 1560, ayant fait différer l'exécution, *Catherine* de *Médicis*, qui vouloit le mettre dans ses intérêts, lui donna la liberté & la vie. Tout le fruit des états d'Orléans se réduisit à une célèbre ordonnance par laquelle l'administration de la justice fut entièrement reservée aux gens-de-robe, & la Pragmatique rétablie par rapport aux élections: car *Pie IV* avoit fait annuller le Concordat, qu'on rétablit cependant deux ans après, en 1562, à la prière même de la cour de Rome, qui ne voulut pas être privée plus long-tems des Annates.

Apostasie de quelques Prelats.

Les Calvinistes ayant leur chef tout-puissant à la cour, triompherent pendant la minorité de *Charles IX*, successeur de *François II. Jean de Montluc*, évêque de Valence, qui penchoit, comme nous l'avons dit, pour la nouvelle Reforme, prêcha les dogmes de *Calvin* à la cour. Les *Colignis*, neveux du connetable de *Montmorency*, qui s'etoit lié avec les *Guises* pour s'opposer aux progrès de l'hérésie, ne penserent pas comme leur oncle. Ils entraînerent dans leur parti leur frere aîné, le cardinal *Odet* de *Châtillon*, qui abandonna honteusement la Religion à laquelle il devoit les titres & les biens dont il etoit revêtu.

Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui se trouva aux Etats de Paris en 1557, le laissa entrainer, (dit le P. *Fabre*) moins par le torrent des nouvelles opinions, que par l'amour d'une femme qu'il entretenoit, & se retira à Geneve en 1559 auprès de *Calvin*, qui l'envoya à Orleans trouver le Prince de *Condé*, en qualité de ministre. Ce prince le députa à la diete de Francfort, pour justifier les Protestans qui avoient pris les armes, & pour implorer les secours de *Ferdinand*: il y signala son éloquence, & obtint tout ce qu'il voulut. De retour à Genève, il fut accusé d'avoir fabriqué de faux-contrats & de faux-sceaux, & eut la tête tranchée en 1566, digne fin d'un apostat & d'un fauſſaire!

Colloque de Poiſſi.

Le chancelier de l'*Hôpital*, d'un génie élevé & d'un caractère tolérant, craignant que les rigueurs qu'on exerceroit contre les Calviniſtes, ne leur fiſſent de nouveaux proſélytes, chercha des moyens de conciliation. Il fut ſecondé par le cardinal de *Lorraine*, qui avoit déja propoſé à la Reine une conférence entre les Catholiques & les Calviniſtes dans laquelle il eſpéroit, malgré la chaleur qui dominoit dans ce parti, de le ramener à la douceur & à la vérité. Les amis de ce Prélat eurent beau lui repréſenter, (dit *Boſſuet*,) qu'il ſe compromettoit en diſputant avec des gens verſés dans les écritures, exercés dans les langues, féconds en invectives; il perſiſta dans ſon ſentiment.

Le cardinal de *Tournon* avoit d'autres raiſons pour empêcher que les Miniſtres huguenots ne traitaſſent pour ainſi dire d'égal à égal les Prélats, en entrant avec eux dans une conférence réglée. « Il ſongeoit, (ajoute *Boſſuet*,) non-ſeulement, » que le cardinal de *Lorraine* ſe commettoit, mais » qu'il commetoit en ſa perſonne la cauſe de l'Egliſe, qui, quoique plus forte & bien défendue, » pourroit être révoquée en doute par les eſprits » foibles, dès qu'elle paroitroit miſe en diſpute. » Quelle apparence de ſouffrir une conférence où » les ennemis de l'Egliſe pourroient tout dire contre elle & ſes miniſtres, en préſence du Roi & » de toute la cour? (car c'eſt ainſi que la con-

férence avoit été proposée.) » Falloit-il donner la » liberté de parler dans une assemblée si auguste à » des Moines apostats, tels qu'étoient la plupart » des Ministres, & à des gens bannis par les lois ? » Il n'étoit pas aisé de fermer la bouche à des opi- » niâtres, ni de confondre des esprits subtils, qui » avoient mille moyens de s'échaper. D'ailleurs, » l'extérieur de piété qu'ils affectoient imposoit » au peuple, & ils ne manqueroient pas de pu- » blier leur victoire : de sorte qu'ils sortiroient » de la conférence avec plus d'avantage, ou du » moins avec plus d'orgueil qu'ils n'y seroient en- » trés.

» Les raisons du cardinal de *Tournon* persua- » doient tout le monde, excepté le cardinal de » *Lorraine*. Il s'étoit figuré que son eloquence con- » fondroit les Ministres ; & occupé de la gloire » qu'il se promettoit de la conference, il n'en con- » sidéroit pas les inconveniens. »

L'ouverture de ce fameux Colloque se fit donc le 9 Septembre 1561 à Poissi, d'où il a pris son nom. Le Roi, la Reine-mere, les Princes du sang, six cardinaux, quarante archevêques ou évêques, & une multitude de theologiens, y assisterent.

Les dogmes catholiques furent soutenus avec beaucoup de force & d'eloquence par les cardinaux de *Lorraine* & de *Tournon*, secondés par les docteurs *Claude d'Espence* & *Claude de Sainctes*, & par *Lainez*, général de l'ordre des Jésuites nouvellement institué. *Théodore de Bèze*, *Pierre Mar-*

tyr & *Auguſtin Marlorat* plaidérent en faveur du Calviniſme.

« Le Roi, (dit *Boſſuet*,) fit l'ouverture de la » conférence avec ſa hardieſſe & ſa bonne-grace » ordinaires. Le chancelier de l'*Hôpital* expliqua » plus au long ſes intentions, & exhorta les deux » partis à la douceur. Le cardinal de *Tournon* » prit enſuite la parole ; & comme le Chance- » lier avoit parlé d'une maniére qui tendoit à » affoiblir l'autorité des Conciles, il demanda que » ſa harangue fût miſe par écrit. Mais, comme » cette propoſition ne tendoit qu'à des querelles, » le Chancelier y réſiſta, & le Roi commanda à » *Beze* de parler.

» Auſſi-tôt ce miniſtre & ſes confréres firent » une priére à haute voix ; il falloit donner ce » ſpectacle de piété a la cour. Son diſcours fut » long, éloquent & plein d'invectives. Il parcou- » rut tous les points de la Religion ; & lorſqu'il » fut venu au Saint-Sacrement, il attaqua la réa- » lité juſqu'à dire que *le Corps de J. C. en étoit au- » tant éloigné que le Ciel l'eſt de la terre.* Cette » propoſition fit horreur à toute l'aſſemblée. Les » Huguenots mêmes, qui la croyoient dans le fonds, » ne vouloient pas qu'on l'avançât ſi nue & ſi » dure. Le cardinal de *Tournon* adreſſa la parole » au Roi en lui diſant : Que *les Prélats qui aſſiſ-* » *toient à cette aſſemblée ne ſe ſeroient jamais réſo-* » *lus à écouter les blaſphémes de ces nouveaux Evan-*

» *gélistes sans un commandement exprès* ; & la con-
» férence fut remise à un autre jour.

» Ce jour étant arrivé, le cardinal de *Lorraine*
» fit cette belle harangue méditée depuis si long-
» tems. Il y réfuta le Chancelier, qui avoit donné
» aux Princes le droit de présider dans les Con-
» ciles. Il attaqua la doctrine de *Bèze* sur l'Eucha-
» ristie, défendit l'autorité de l'Eglise, & mon-
» tra que les ministres qui n'avoient ni mission,
» ni succession, ne devoient pas même être écou-
» tés. Sa doctrine étoit établie sur des passages
» de la Ste Ecriture & des Peres ; les Catholi-
» ques lui applaudirent. *Bèze*, accoutumé à par-
» ler, demanda à répliquer sur-le-champ ; mais
» le Roi remit à une autre fois...

» *Bèze*, attaqué sur la mission, répondit par des
» invectives contre les Prélats qu'il accusa d'ê-
» tre simoniaques, & eut la barbarie de désigner
» le cardinal de *Lorraine*. Ce prélat le remit sur
» la matière de l'Eucharistie. Il n'embarrassa pas
» peu les Calvinistes, quand il leur demanda s'ils
» vouloient signer l'article de la Confession d'Aus-
» bourg, où la matière de la Cène étoit expli-
» quée ? car ils ménageoient les Lutheriens, &
» ils enchérissoient en public, le plus qu'il leur étoit
» possible, la contrariété qui étoit entr'eux. Aussi
» *Bèze* employa-t-il toute son adresse à éviter
» la proposition, tendit-il de demander qu'on lui
» rapportât cette Confession [illegible] & n'en
» pas un seul article détaché du reste, [illegible]

» demandant à son tour au cardinal si les Catho-
» liques la vouloient signer ? Mais le cardinal le
» pressoit de déclarer ses sentimens particuliers ;
» & comme la conférence se tournoit en cris
» confus, sans qu'on pût presque s'entendre, on
» espéra de mieux réussir en donnant une nou-
» velle forme au Colloque.

» On nomma donc des députés de part &
» d'autre pour dresser l'article de l'Eucharistie d'u-
» ne maniere dont on pût convenir. Mais après
» beaucoup de propositions & de disputes, on
» se sépara sans rien faire.

» Les Ministres se vantérent d'avoir triomphé.
» Ils publiérent qu'ils avoient confondu les Ca-
» tholiques : ce que leurs discours éloquens, leur
» cabales & l'amour de la nouveauté firent croire
» à beaucoup de monde. Il n'y eut que le Roi de
» Navarre que la conférence dégoûta des Cal-
» vinistes, parce qu'il reconnut les divisions qui
» étoient entr'eux, & qu'il fut scandalisé de ceux
» qui avoient commencé la Réforme. Tout le
» reste du parti devint plus insolent que ja-
» mais. » (*Bossuet, Hist. de France*, année 1561.)

Ce parti étoit devenu si formidable, que la Cour fut obligée de leur accorder deux Edits pour la liberté de ceux qui l'avoient embrassé. Le premier, appellé l'Edit de Juillet, fut donné en ce mois en 1561 ; le second, connu sous le nom d'Edit de Janvier, parut dans le courant de ce

mois en 1563. Ces Edits leur accordant des privileges relatifs à la liberté de conscience & à l'exercice de leur Religion, leur firent connoître qu'ils étoient puissans & redoutés, & cette pensée leur inspira une hardiesse, dont les fuites se firent sentir dans toute la France. Une infinité de faux Catholiques, que le respect humain retenoient, levèrent alors le masque. Ils coururent aux prêches. Les Couvens mêmes produisirent plusieurs apostats, la plupart furieux contre la Religion qu'ils avoient prêchée. Plusieurs Huguenots, devenus intolérans dès qu'ils avoient été tolérés, s'enflammoient contre les Catholiques & leur prodiguoient les injures & les affronts.

Guerre Civile.

Trois des principaux seigneurs de la cour, le connétable *Montmorency*, le duc de *Guise*, le maréchal de *St-André*, se réunirent alors pour travailler à l'abaissement des Protestans, soutenus toujours par le prince de *Condé* & l'amiral de *Coligni*. Leur union fut nommée par les Calvinistes le *Triumvirat*. Tout annonçoit une guerre civile. Les soldats du duc de *Guise* ayant massacré en 1562, à Vassi en Champagne, environ soixante Reformés qui faisoient la cène, cette exécution fut le signal de la guerre.

Les Historiens Calvinistes prétendent que le juge du lieu ayant rappellé à *Guise* l'édit de la liberté de conscience, ce seigneur dit en portant

la main à la garde de son épée : *Voilà celle qui fera la rescision de ce détestable édit.* S'il prononça ces paroles (ce qui n'est pas certain), c'est une réponse échappée dans la colère, & le massacre de Vassi n'en étoit pas moins un accident arrivé contre son intention. Mais il est clair que les Protestans ne cherchoient qu'un prétexte pour lever l'étendard de la révolte.

Les deux partis en vinrent aux mains : une bataille sanglante, livrée près de Dreux en 1562, enleva aux Catholiques le maréchal de *St-André* tué dans l'action, & aux Protestans le prince de *Condé*, qui ne perdit point la vie, mais qui fut fait prisonnier. Le duc de *Guise* assiégea l'année suivante (1563) Orléans, la principale place des Réformés ; mais, tandis qu'il pressoit le siége de cette ville, il fut lâchement assassiné par un gentilhomme Calviniste, nommé *Poltrot*.

Un autre gentilhomme de la même secte avoit voulu commettre ce crime au siége de Rouen. Le duc, averti de son dessein, lui en demanda le motif. *Vous ai-je fait quelque mal ? -- Non*, répondit-il, *mais vous êtes le plus violent adversaire de ma Religion. -- Eh bien*, lui dit le duc, *si votre Religion vous apprend le meurtre, la mienne m'apprend le pardon, & je vous pardonne. Jugez par-là laquelle des deux Religions est la meilleure.*

Une paix passagère fut la suite de ces premiers mouvemens. La liberté de conscience fut de nouveau confirmée aux Protestans : mais la crainte

qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de-grace, rendoit cette indulgence nécessaire. Le prince de Condé paroissoit vouloir de bonne foi la paix & la tranquillité. Et si la Reine lui avoit tenu (dit le prud. *Hénault*) la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conseils le même rang & la même confiance qu'auroit eu le Roi de Navarre son frere, le parti Protestant eût été bientôt affoibli. Mais on le négligea dès qu'on n'eut plus besoin de lui, & le ressentiment affoiblit en lui l'amour de la patrie & du repos public.

Les Protestans reprirent donc les armes en 1567. Le prince de Condé livra bataille à l'armée Catholique dans les plaines de St-Denys, & c'est dans cette journée que le connétable de Montmorency, le dernier de ceux que les Réformés appelloient les *Triumvirs*, fut blessé mortellement. Sa grande maxime étoit : *Une Foi, une Loi, un Roi.* Deux autres combats, livrés à Jarnac & à Montcontour, ne furent pas aussi favorables au parti Calviniste, que l'avoit été celui de St-Denys. Le prince de Condé fut tué en 1569 dans le premier par Montesquiou, qui l'assassina de sang-froid après qu'il eut rendu les armes. Il laissa le commandement à l'amiral de Coligni, qui eut des succès inespérés.

Les Catholiques furent obligés de conclure à St-Germain en Laye en 1570 une nouvelle paix, par laquelle on confirma aux Calvinistes tout ce

qu'on leur avoit accordé dans les precedentes, & on leur donna pour sûreté quatre places-fortes, la Rochelle, Montauban, Cognac & la Charité. On leur accorda non-seulement des Prêches; on les déclara capables de toutes les charges. On leur permit même de recuser dans leurs procès avec les Catholiques, un certain nombre de juges sans en apporter la raison. Jamais ils n'avoient fait une paix si avantageuse; mais les provinces avoient été inondées de sang, & il étoit tems de leur faire mettre-bas les armes.

Massacre de la St-Barthélemi.

L'amiral de *Coligni*, au milieu de la paix, songeoit à la guerre. On en avertit *Charles IX* & *Catherine* de *Médicis*, qui, poussés par des esprits fougueux, prirent le parti le plus violent qu'on pût imaginer. Il fut résolu d'exterminer tous les Huguenots; on commença cette horrible exécution, également abhorrée des Catholiques & des Protestans, la nuit du 24 Août 1572, fête de *S. Barthélemi*. Au signal convenu, tous les Réformés répandus dans Paris furent égorgés-à-la-fois & plusieurs mis-à-mort par des assassins, à la tête desquels étoit *Henri*, fils de *François* duc de *Guise*. La première victime fut l'amiral de *Coligni*, dont le cadavre fut pendu à Montfaucon après avoir été le jouet de la populace; le comte de la *Rochefoucault*, *Téligni*, *Revel*, *Lavardin*, *Guerchi*, *Bardaillan*, & plus de deux mille gentilshommes

ou officiers Huguenots furent massacrés, ainsi que plusieurs Catholiques, immolés par leurs ennemis sous prétexte qu'ils étoient Huguenots.

Henri de *Navarre*, beau-frere du Roi qui lui avoit fait épouser sa sœur, & *Henri* prince de *Condé*, n'échapperent à la mort qu'en abjurant le Calvinisme. *Charles IX*, pour se laver d'une action si horrible, publia un Manifeste, dans lequel il protesta qu'il n'y avoit été poussé que par la certitude de la conspiration générale des Huguenots contre sa Religion & sa personne; il en envoya des copies au Pape, qui, par haine pour l'heresie, dit *Bossuet* (*Abregé de l'Histoire de France*), reçut agréablement la nouvelle de ce massacre, que les Pontifes aujourd'hui ont en abomination. « Ce n'est pas ainsi, (dit l'Abbé de » *Choisi*,) que le Christianisme s'est établi: J. C. » prince de paix, n'inspire à ses disciples que » la douceur & l'humanité; les Martyrs ne se sont » défendus contre leurs persécuteurs qu'en leur offrant leur sang & leur vie. » (*Hist. de l'Eglise*, tom. 10 in-12, pag. 11.)

Lorsque *Charles IX* se rendit au parlement de Paris le troisieme jour du massacre, pour rendre compte de la conjuration formée contre l'Etat par les Calvinistes, « le premier président leur en » publia la fausseté du Roi, qui avoit pu cacher » un si grand dessein, & le connoît le mieux qu'il » put. Mais en particulier il remontra fortement au Roi, que si cette conspiration étoit véritable,

» il falloit commencer par en faire convaincre
» les auteurs, pour les punir enſuite dans les
» formes; & non pas mettre les armes comme
» on avoit fait entre les mains de furieux, ni
» faire un ſi grand carnage, où ſe trouvoient en-
» veloppés indifféremment les innocens avec les
» coupables.

» Le Roi commanda qu'on fît ceſſer le maſſacre;
» mais il ne fut pas poſſible d'arrêter tout-à-coup
» un peuple acharné. Son ardeur ſe ralentit peu-
» à-peu comme celle d'un grand embraſement,
» & il y eut encore beaucoup de meurtres qua-
» tre ou cinq jours après la defenſe.....

» La mémoire de l'amiral de *Coligni* fut con-
» damnée par un arrêt ſolemnel qui eût pu être
» juſte dans un autre tems & pour un autre ſu-
» jet; mais rien ne parut plus vain ni plus mal
» fondé, que la conjuration dont on l'accuſoit
» alors. On ne laiſſa pas d'exécuter l'arrêt dans
» la Greve en preſence du Roi & de la Reine;
» & au défaut de ſon corps que le peuple avoit
» déchiré, on decapita ſon phantôme, qui fut
» enſuite traîné ſur une claie à Montfaucon. C'eſt
» le lieu où l'on expoſe le corps des voleurs de
» grand-chemin & des ſcélérats.

» Pour imprimer davantage la conſpiration dans
» les eſprits, on rendit à DIEU des actions de
» graces publiques ſur la pretendue découverte.
» Ces grimaces n'impoſerent à perſonne, & l'ac-
» tion qu'on venoit de faire fut d'autant plus de-

» teſtée par les gens-de-bien, que l'horreur en » augmentoit tous les jours par les nouvelles qu'on » recevoit des Provinces. Les ordres expediés » pour les maſſacres ayant couru par toute la » France, ils firent d'etranges effets, principale- » ment a Rouen, a Lyon & a Toulouſe. Cinq » conſeillers du Parlement de cette derniere ville » furent pendus en robe rouge. Vingt-cinq a trente » mille hommes furent égorgés en divers endroits, » & on voyoit les rivieres traîner avec les corps » morts l'horreur & l'infection dans tous les pays » qu'elles arrofoient.

» Le Roi deſavoua tout, comme fait contre » ſes ordres. Il y eut des provinces exemptes » de ce carnage, & ce fut principalement celles » dont les gouverneurs étoient amis de la maiſon » de *Montmorency*. Alençon & Bayonne furent de- » livrés par les ſoins de *Matignon* & du vicomte » d'*Orthez*, leurs gouverneurs. Tous ces gouver- » neurs répondirent qu'ils ne croyoient pas que » le Roi commandât tant de meurtres. » (*Voltaire, Abregé de l'Hiſt. de France.*)

Des Prelats humains imiterent leur exemple: tel fut *Jean Hennuyer*, évêque de Liſieux, qui dans ces tems malheureux fut à la-fois le pere & le pontife de ſes ouailles. Le Lieutenant-de-Roi de la Province lui ayant communiqué l'ordre qu'il avoit d'égorger tous les Huguenots de ſa ville épiſcopale, *Hennuyer* s'y oppoſa & donna acte de ſon oppoſition. Le Roi, loin de blâmer cette

charité héroïque & généreuſe, lui donna les éloges qu'elle méritoit ; & ſa clémence, plus efficace que l'épée des ſoldats, changea le cœur & l'eſprit des Calviniſtes de ſon diocèſe : la plupart firent abjuration entre ſes mains.

Quelque affoibli que fût le parti Calviniſte par le maſſacre de tant d'hommes, il n'étoit point écraſé. La vengeance ſe joignant au fanatiſme, les Huguenots reprennent les armes, s'aſſurent des meilleures places, ſe fortifient dans Montauban, dans Niſmes, dans Sancerre, & ſoutiennent opiniâtrément dans cette derniére ville un ſiége où ils éprouvérent pendant ſept mois toutes les horreurs de la famine. Il fallut leur accorder encore la paix, & on ſe préparoit à la rompre de part & d'autre, lorſque la mort de *Charles IX* en 1574 changea la face des affaires.

« La maniére dont ce prince mourut, (dit » *Bouſſuet*) fut étrange. Il eut des convulſions qui » cauſoient de l'horreur, & les pores s'étant ou- » verts par des mouvemens ſi violens, le ſang » lui ſortoit de toutes parts. On ne manqua pas » de remarquer que c'étoit avec juſtice qu'on » voyoit nager dans ſon propre ſang un prince, » qui avoit ſi cruellement répandu celui de ſes » ſujets. Quoiqu'il fût d'un naturel dur & féroce, » pluſieurs marques d'honnêteté & de politeſſe » qu'il donna, & l'ardeur qu'il témoigna ſur la » fin de ſes jours pour bien régner, firent-croire » que ſon humeur pouvoit être non-ſeulement

» adoucie & corrigée, mais encore tournée en
» grandeur-d'ame. Ainſi il peut ſervir d'exemple
» aux Princes, pour leur apprendre combien une
» bonne éducation leur eſt néceſſaire, & combien
» ils doivent craindre de prendre trop tard de bon-
» nes réſolutions. »

Règne de Henri III ; *hiſtoire de la Ligue.*

Le duc d'*Alençon*, frere de *Charles IX*, qui avoit été appellé au trône de Pologne, quitta ce pays pour ſe mettre en poſſeſſion de la couronne de France. Obligé par les circonſtances de traiter avec les Huguenots, il leur accorda en 1577 la paix la plus avantageuſe qu'ils euſſent encore faite : liberté entiere de conſcience, exercice public de la religion P. R., excepté à deux lieues de Paris & de la cour ; chambres mi-parties de Catholiques & de Proteſtans dans les huit Parlemens du royaume, la mémoire de l'amiral de *Coligni* réhabilitée, les Chefs de la confédération Proteſtante reconnus pour bons & fidèles ſujets, les Moines & les Prêtres apoſtats maintenus dans la poſſeſſion de garder leurs femmes & leurs enfans ; tels furent les principaux articles de ce fameux traité.

Les Catholiques étoient indignés : le cardinal de *Lorraine*, mort en 1574, avoit ébauché le plan d'une aſſociation contre l'héréſie. On renouvella ce projet, & les principaux Seigneurs Catholiques formerent, ſous les auſpices des *Guiſes*, une

confédération connue sous le nom de *Ligue*, pour maintenir la Religion ancienne contre les erreurs nouvelles. La formule dressée pour la Picardie, où cette union prit naissance, porte que *quiconque refusera ou différera d'y entrer, sera réputé ennemi de Dieu, déserteur de sa religion, rebelle à son Roi, traître à la patrie, abandonné de tous, & exposé à toutes les injures & oppressions, &c.*

« Le foyer du fanatisme de la Ligue, (dit M. l'Abbé *Pluquet*) » étoit à Paris, & l'on y publioit que le Roi favorisoit en secret les Protestans, & qu'il y avoit déjà dans Paris plus de » dix mille Protestans ou *Politiques* : nom odieux » dont la Ligue se servoit pour désigner ceux qui » étoient attachés au Roi & portés pour le bien » public.

» Par ces discours on échauffa les bourgeois » & la populace. Les prédicateurs se déchaînèrent contre le Roi de Navarre, & contre le » Roi même qu'ils accusoient de favoriser ce prince » hérétique. Enfin les confesseurs développoient » ce que les prédicateurs n'osoient dire clairement. On inventa encore dans ce tems-là beaucoup de pratiques propres à entretenir l'esprit » de sédition. On ordonna des processions dans » toutes les Eglises de la ville, où l'on paroit » les autels de pierreries, de vases d'or & d'argent qui attiroient les regards du peuple. »

Henri duc de *Guise*, surnommé le *Balafré* à cause d'une blessure qu'il avoit reçue au visage en

combattant les Calviniſtes, devenu chef de la Ligue, cherchoit par ces moyens reunis à alarmer les Catholiques & à les irriter contre les Proteſtans. Les Religionnaires furent inſultés dans pluſieurs endroits ; &, les forces des Ligueurs augmentant tous les jours, *Henri III* ſe vit contraint d'autoriſer la Ligue, qu'il redoutoit encore plus que les Huguenots, & s'en declara le chef.

Les Calviniſtes, ayant *Henri* roi de Navarre & le prince de *Condé* à leur tête, avoiẽt repris les armes; & *Henri* avoit remporté une victoire ſignalée ſur les Catholiques auprés de Coutras en 1587. Ce prince montra autant de generoſité aprés la bataille qu'il avoit fait-éclater de valeur pendant le combat. Il prit ſoin des bleſſés, renvoya les priſonniers gratuitement, fit-rendre les honneurs funebres au duc de *Joyeuſe*, tué de ſang froid aprés la victoire : mais cet acte, joint à celui de *Poltrot*, prouve de quel ſang-froid les Huguenots étoient animés.

Cependant *Henri III*, convaincu que la Ligue étoit l'ouvrage de l'ambition des Guiſes, & qu'en s'unissant avec eux il avoit augmenté leur pouvoir, prit enfin la reſolution d'éteindre cette faction. Mais il ſe ſervit de moyens odieux, en faiſant aſſaſſiner aux Etats de Blois les deux principaux chefs de la conſpiration, *Henri* duc de *Guiſe* & le cardinal ſon frere, dans le palais même où il étoit logé.

« Les Ligueurs, (dit M. l'Abbé *Prevot.*) devinrent furieux à la nouvelle de l'aſſaſſinat du duc

de *Guise*. Le duc de *Mayenne*, frere du duc de » *Guise*, se mit à leur tête. La Sorbonne déclara » que les sujets de *Henri* étoient déliés de leur » serment de fidélité. Le duc de *Mayenne* fut dé- » claré lieutenant-général du royaume. On leva » des troupes, & la Ligue fit la guerre à *Henri III.* » Les villes les plus considérables embrassérent » les interêts de la Ligue, & le Roi de France » fut obligé de se réunir au Roi de Navarre.

» Alors une foule d'écrits séditieux se répan- » dit dans Paris, & dans toute la France. La Sor- » bonne fit-rayer le nom du Roi des prieres qu'on » se font pour lui dans le canon de la Messe. » Enfin elle excommunia le Roi. Le Pape ex- » communia aussi *Henri III.* »

Presque toutes les villes du royaume, excitées à la révolte par les emissaires de la Ligue avoient oublié le véritable esprit du Christianisme. La populace de Toulouse égorgea le premier-président *Duranti* & l'avocat-général *Roffy*, deux magistrats connus par leur fidélité pour le Roi & par l'intégrité de leur vie. On pendit à une potence le cadavre de *Duranti*, qui avoit toujours paru contraire aux factieux. Les autres membres du parlement de Toulouse, parmi lesquels étoient deux conseillers qui (selon *de Thou*) avoient encore les mains teintes du sang de leur premier-président, embrassérent le parti de la Ligue. *Henri III* fut pendu en effigie dans la place publique par le peuple furieux. On vendit une mauvaise

eſtampe de lui, & on crioit : *A cinq jous notre Tyran !*

Henri III etant accable d'anathemes, il n'etoit point etonnant que le peuple le crut heretique, ou du moins lie avec les heretiques, & que le faux zele ſe portat aux dernieres extremites. Ce prince etant venu mettre le ſiege devant Paris revolte, fut poignarde en 1589 dans ſa tente par un Dominicain nomme *Jacques Clement*, « perſua-» de (dit M. l'Abbe *Velly*) qu'il faiſoit une » œuvre agreable à Dieu & meritoire au ſalut. Les » predicateurs comparerent ſes crimes à *Judith* & *Henri* » *III* à *Holopherne*. La delivrance de Paris a celle » de Bethulie. On en prepara pluſieurs hiſtoires, dans » leſquels l'aſſaſſin etoit loue comme un S. Martyr. » On vit l'effigie de ce ſcelerat expoſee ſur les au-» tels à la veneration publique. » La conduite de *Henri III* ne contribua que trop à entretenir cet egarement d'eſprit, que les vrais Chretiens reprouvoient autant que les bons citoyens. Livre à la molleſſe, à l'oiſiveté, à d'indignes favoris, il avoit uſſipé en profuſions ridicules la ſubſtance de ſon peuple, toujours gemiſſant ſous des impôts multipliés. Suſpect aux Catholiques & aux Huguenots, & devenu meprisable à tous, dit le preſident *Henault*, par une vie également ſuperſtitieuſe & libertine, il ne ſut jamais ni regir, ni defendre ; & il ne reſerva ſon autorité que pour faire entreprendre des crimes ſurfaux, c'eſt-à-dire, pour ſe faire haïr autant qu'il etoit meprise.

Henri IV *monte sur le trône. Il est absous par le Pape.*

Henri, roi de Navarre, étoit le légitime successeur du trône de France, la famille royale de *Valois* ayant fini dans la personne d'*Henri III*; mais, malgré le droit de sa naissance, il avoit peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent & une petite armée. Son courage & sa politique lui tinrent lieu de tout. Il gagna plusieurs batailles, entr'autres celle d'Yvri sur le duc de *Mayenne*, chef de la Ligue après la mort d'*Henri* de *Guise*, dont il n'avoit ni l'activité ni l'audace. Ayant fait la guerre pendant quelque tems avec des succès divers, *Henri* vient mettre le siege devant la capitale; il prend d'assaut tous les fauxbourgs de Paris dans un seul jour, & il auroit pris peut être la ville, s'il n'avoit craint de la livrer en proie à ses soldats. Il leva le siege, il le recommença; enfin ennuyé de faire la guerre à ses sujets, & sçachant qu'ils haïssoient moins en lui sa personne que sa religion, il résolut de rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine. Après quelques jours de conférence avec des Evêques, il fit abjuration en 1593 à St-Denys, entre les mains de l'Archevêque de Bourges, qui lui donna l'absolution de toutes les censures.

Cet événement changea la disposition des esprits. Plusieurs villes se soumirent à leur Roi, & les bons François espérérent que la Ligue seroit

entierement diſſipée. Paris demeura encore quelque tems dans la révolte ; les Ligueurs y étoient tout-puiſſans. « Le légat les animoit plus que jamais, (dit l'Abbé de *Cheſi*,) & quelques prédicateurs ſe déchaînoient à leur ordinaire. » Le docteur *Boucher*, connu par ſon fanatiſme, ſe déchaîna en chaire contre le monarque Catholique; & ſecondé par quelques autres furieux, il voulut envain retarder par ſes déclamations la reddition de Paris.

Le duc de *Mayenne* avoit quitté cette capitale, où il ne ſe croyoit pas en ſureté. Il en avoit donné le gouvernement au comte de *Briſſac*, qui fit rentrer les Pariſiens dans le devoir. Le Roi entra dans Paris la nuit du 21 au 22 Mars 1594. Un ſi heureux évenement arriva ſans tumulte & ſans effuſion de ſang ; & pour en conſerver la mémoire à la poſtérité, on ordonna que le 22 Mars de chaque année on feroit à Paris une proceſſion generale où tous les corps aſſiſteroient.

Il falloit, pour ôter tout prétexte de déſobéiſſance aux Ligueurs, que le Roi reçût l'abſolution du Pape. *Duperron* & d'*Oſſat* (depuis cardinaux), envoyés à Rome pour cette grande affaire, y travaillerent avec autant de zele que de prudence. La faction eſpagnole y mettoit des obſtacles. Le Pape n'oſoit ſe décider. *Clement VII* (lui dit *Olivieri*, auditeur de Rote, qui parloit familierement au Pontife, *Clement VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à* Charles-Quint ; *Clement VIII*

perdra la France, s'il continue de se prêter aux vues de Philippe *II.*

Le Pape, frappé de ces paroles, fit appeller *Duperron* & d'*Ossat* & convint avec eux de donner l'absolution au Roi aux conditions suivantes: « Que le Roi » rétabliroit la Religion Catholique dans le Béarn; » qu'il feroit-élever le jeune prince de *Condé*, » héritier présomptif de la couronne, dans la » Religion Catholique; que les Concordats con- » cernant les bénéfices seroient observés; que le » Roi feroit-publier & observer les décrets du » Concile de Trente, excepté dans les choses » (s'il y en a) qui pourroient troubler la tran- » quillité du Royaume; qu'il protégeroit les Ec- » clesiastiques; qu'il n'accorderoit les honneurs » & les dignités qu'aux Catholiques; qu'il di- » roit tous les jours le chapelet de Notre-Dame, » & le Mercredi & Samedi les Litanies; qu'il ob- » serveroit les jeûnes & autres Commandemens » de l'Eglise; qu'il entendroit la Messe tous les » jours, & qu'il bâtiroit un Monastére dans cha- » que province de son Royaume, &c. &c. »

D'*Ossat* & *Duperron* promirent au Pape l'observation de tout ce qu'il exigeoit; & enfin le 7 Septembre 1595, *Clément VIII* prononça publiquement l'absolution du Roi au bruit du canon du château St-Ange.

Les Romains en témoignérent une grande joie. Le cardinal *Tolet*, quoiqu'Espagnol, contribua plus que personne à faire réussir une affaire si

importante au repos de la France. Le cardinal de *Plaisance*, qui avoit été legat pendant la Ligue, & qui (selon l'Abbé de *Choisi*) avoit poussé son zèle jusqu'à la fureur, changea de sentimens quand il fut à Rome. Ainsi furent terminés les troubles de la Religion : troubles qui contribuèrent peut-être à la conservation de la Foi Catholique en France ; car Dieu tire quelquefois le bien du mal, & nous ramène au calme par des moyens qui semblent à nos yeux foibles & chancelans, ne devoir produire que des tempêtes.

Edit de Nantes accordé aux Calvinistes.

Henri IV, tranquille enfin sur le trône, crut devoir prévenir les guerres qui avoient déchiré la France jusqu'alors, en gagnant les principaux Ligueurs par des libéralités, & en accordant aux Calvinistes le libre exercice de leur Religion. Ce fut dans cette vue qu'il donna en 1598 à Nantes un fameux Edit, qui confirmoit & augmentoit même tous les privileges que les Protestans avoient obtenus des Rois ses prédécesseurs les armes à la main : liberté entière de conscience ; exercice public de leur religion dans les villes qui relevoient immédiatement à un parlement ; permission de faire imprimer tous leurs livres dans les villes où leur religion étoit tolérée ; faculté de posséder toutes sortes de charges & d'emplois ; places de sureté pour huit ans ; établissement dans les parlemens, de chambres composées de Catholiques & de Protestans. Le

Le Clergé, la Sorbonne, l'Université se récrièrent contre un Edit qui accordoit de si grands priviléges à des dissidens ; & le Parlement fit beaucoup de difficulté pour le vérifier. *Henri IV* ayant fait-venir deux députés de chaque chambre au Louvre, leur parla ainsi : « La Religion Catholique ne peut être maintenue que par la paix ; » & la paix de l'Etat est la paix de l'Eglise.... » Il ne faut plus faire de distinctions de *Catholiques* & de *Huguenots* : il faut que tous soient » bons François, & que les Catholiques convertissent les Huguenots par l'exemple de leur bonne » vie.... Je suis Catholique, & ne veux que personne en mon Royaume affecte d'être plus Catholique que moi ; mais je ressemble au berger, qui veut ramener ses brebis à la bergerie » avec douceur. »

Enfin le Parlement enregistra cet Edit, qui, tout favorable qu'il étoit, ne put réprimer le penchant que les Calvinistes avoient à la révolte, comme nous le verrons dans l'histoire du siécle suivant. Le malheur de toutes les sectes, c'est qu'elles sont animées d'un desir secret de devenir dominantes, & qu'elles veulent opprimer la Religion de l'Etat, lors-même que par des priviléges singuliers elles ont été incorporées à cet Etat, dont elles devroient avant tout aimer la tranquillité & le repos.

Suite de l'Hiſtoire de la Religion en Angleterre ; mort de Marie Stuart ; *perſécution des Catholiques par* Elisabeth.

Les revolutions que la Religion éprouva en Angleterre, firent moins répandre de ſang qu'en France ; mais elles ne méritent pas moins l'attention du lecteur curieux. Nous avons vu mourir *Henri VIII* en 1547, rongé de chagrins & de remords. *Edouard*, ſon fils, âgé de neuf ans, lui ſuccéda. Le ſoin de l'éducation de ce jeune prince avoit été confié à douze Seigneurs Anglois, qui lui inſpirérent du goût pour les opinions nouvelles. Son oncle maternel, *Edouard Seymour*, duc de Sommerſet, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, penſoit comme *Calvin* & *Zuingle* : il voulut que toute l'Angleterre penſât comme lui.

Ce changement éprouva d'abord de grands obſtacles. Les Catholiques attaquoient avec force les nouveaux dogmes de la Réforme, & défendoient avec beaucoup d'avantage la doctrine de l'Egliſe Catholique, & la plus conſidérable partie de la nation étoit fortement attachée à l'ancienne foi. Les Réformateurs ne ſçavoient eux-mêmes à quoi s'en tenir ſur les principaux points conteſtés entre les Catholiques & les Proteſtans. On faiſoit ſans ceſſe de nouvelles profeſſions de foi : on ajoutoit, en retranchant ſans ceſſe quelque choſe à ces profeſſions : on changeoit les Liturgies, ce n'étoient qu'Ordonnances du Roi & du Parle-

ment, pour obliger à croire telles choſes, & à n'en pas croire telles autres, pour preſcrire les rits des Ordinations, l'étendue du pouvoir des Evêques & des Paſteurs.

Voila ce que *Burnet* appelle un ouvrage de lumiére, & l'etat où la Réforme avoit mis l'Angleterre.

La nouvelle Profeſſion de foi contenoit les erreurs des Proteſtans ſur la juſtification, ſur l'Euchariſtie, ſur les Sacremens, ſur l'Egliſe, ſur l'Ecriture, ſur le Purgatoire, ſur les Indulgences, ſur la vénération religieuſe des Images & des Reliques, ſur l'invocation des Saints, ſur la priére pour les morts; on y confirmoit la Suprematie du Roi dans l'Egliſe, & l'on y condamnoit les erreurs des Anabaptiſtes.

Pour la Liturgie, on la rendit la plus ſemblable qu'il fut poſſible à celle des Proteſtans; on retrancha des Egliſes les Autels, les Images, les ornemens qui ſervoient dans la célébration de l'Office Divin; on abolit l'uſage de l'huile dans l'Extrême-Onction, &c.

Le Parlement proſcrivit ſolemnellement, au mois de Décembre 1547, l'exercice de la Religion Catholique; & l'Egliſe Anglicane devint alors un compoſé bizarre des erreurs des Sacramentaires & de celles des Luthériens.

Edouard étant mort en 1553, *Marie*, fille de *Henri VIII* & de *Catherine d'Aragon*, monta ſur le trône, avec la ferme réſolution de rétablir

la saine doctrine. Elle commença par casser tous les édits que son pere & son frere avoient donnés contre les droits de l'Eglise. Tous les étrangers, imbus des nouvelles erreurs, eurent ordre de sortir du Royaume. Les évêques Zuingliens ou Lutheriens furent condamnés au feu, lorsqu'ils persévereroient dans leurs opinions. *Cranmer*, archevêque de Cantorberi, qui avoit tant contribué au divorce de *Henri VIII*, périt par le dernier supplice. Ainsi les dogmes de J. C., qui sont des dogmes de douceur & de paix, furent soutenus par des exécutions cruelles, dont l'histoire de la primitive Eglise n'offroit aucun exemple.

Le cardinal *Polus* fut nommé légat en Angleterre; & lorsqu'il y fut arrivé, il s'opposa aux conseils violens de quelques Ministres de la Reine. Il vouloit que les Pasteurs eussent des entrailles de compassion, même pour leurs ouailles perdues; & qu'en qualité de peres spirituels, ils regardassent leurs enfans dans l'égarement, comme des malades qu'il faut guerir, & non pas tuer. Il remontroit que la trop grande rigueur aigrit le mal: qu'on devoit mettre de la différence entre un Etat pur, où un petit nombre de Docteurs se glisse, & un Royaume dont le Clergé & les Séculiers se trouvent plongés dans un abîme d'erreurs; qu'au lieu d'employer la force pour les déraciner, il falloit donner du tems au peuple de s'en défaire par degrés. Ses sages conseils servirent à modérer les supplices, mais non à les proscrire entierement.

Une hydropisie, accompagnée d'une fièvre lente, ayant enlevé *Marie* en 1558, au milieu des sollicitudes que son zèle lui donnoit, *Elisabeth*, fille de *Henri VIII* & d'*Anne de Boulen*, régna après elle. Pour affermir la couronne sur sa tête, elle donna une entière liberté de conscience à tous ses sujets. Elle prit le titre qui paroissoit, ce semble, ridicule dans une femme, de *Chef suprême de l'Eglise Anglicane*. La Religion de cette Eglise dont elle peut être regardée comme la principale fondatrice, fut fixée alors. La liturgie fut reglée telle qu'elle est aujourd'hui; on conserva l'ordre hiérarchique des archevêques, évêques, chanoines, curés, ainsi que de plusieurs cérémonies des Catholiques dans la célébration des mystéres; mais on adopta presque tous les dogmes des Luthériens & des Calvinistes.

La doctrine de ces heretiques avoit jetté de profondes racines en Ecosse, qui obeissoit à d'autres souverains qu'a ceux d'Angleterre. L'apôtre de l'hérésie dans ce pays fut un nommé *Jean Cnox*, qui dès l'an 1552 avoit fait beaucoup de prosélytes en prêchant contre la Messe & les autres points de la croyance Catholique. Les évêques l'ayant poursuivi comme un séducteur, il se retira a Genève, d'où il revint en Ecosse lorsque *Marie Stuart*, héritière du trône d'Ecosse, passa en France pour épouser *François II*. Il profita de l'absence de cette princesse pour établir chez les Ecossois la même forme de culte & la

même discipline ecclesiastique que les Génevois tenoient de *Calvin*, & que le Parlement d'Ecosse adopta solemnellement en 1560. C'est ainsi que le Calvinisme, fondé sur les loix de l'Etat, devint la religion dominante; & *Marie Stuart*, de retour dans sa patrie après la mort de son époux, eut beaucoup de peine à obtenir la permission de faire dire la Messe dans sa chapelle.

Cette malheureuse princesse essuya de continuelles traverses en Ecosse, & les Catholiques éprouvérent les contre-coups de l'aversion qu'on avoit conçue pour elle. « Sa conduite, (dit *Bossuet*,) avoit augmenté la haine que ses sujets, » pour la plupart heretiques, avoient déja pour » sa religion. Comme elle étoit accoutumée à la » magnificence de la Cour de France, elle faisoit » des dépenses que la pauvreté de son royaume » ne pouvoit souffrir. Pour diminuer le crédit de » *Jacques* comte de *Murrai*, son frere batard, chef » des Calvinistes, elle épousa *Henri Stuart* son » parent, qu'elle fit couronner Roi. Mais elle le » mépris bientôt après, & elle éleva si haut un » musicien, que non-seulement les Grands du » royaume, mais le Roi lui-même en devint jaloux. Il fut assassiné, parce qu'il étoit devenu » son secretaire & son principal ministre. Elle » fit semblant de lui pardonner; mais quelque » tems après ce jeune Roi fut étranglé dans son » lit, & la chambre où il couchoit sauta en même-tems par une mine. Le comte de *Lenox*

» fut l'auteur de cet attentat, et il commença après » il osa demander la Reine en mariage. Elle se » laissa forcer à l'épouser, après qu'il eut été » justifié presque sans procédures. On connut as- » sez que la Reine ne haïssoit pas ce meurtrier, » & la haine de ses sujets s'accrut sans mesure. » (*Abrégé de l'Hist. de France*, année 1567.)

On prit les armes, on se rendit maître de sa personne, & on l'enferma dans une forteresse. *Marie* s'étant échappée de sa prison, se mit à la tête d'une armée : mais la perte d'une bataille la força de se retirer en Angleterre, où elle s'étoit flattée mal-à-propos de trouver un asile assuré. *Elisabeth*, jalouse de ses talens, de sa beauté, & secrettement animée contr'elle la fit arrêter, & après l'avoir retenue long-tems dans une dure captivité, elle la fit condamner à perdre la tête sur un échaffaud.

Cette célebre exécution se fit au commencement de 1587, dans le château de Fotheringhe, sa dernière prison. Elle demanda qu'on l'exécutât en public, afin qu'elle pût rendre un témoignage éclatant à la Foi de ses peres. Etant montée sur l'échaffaud avec une fermeté qui tira des larmes des yeux de ses plus grands ennemis, elle harangua le peuple, pria DIEU pour l'Eglise, pour la reine *Elisabeth*, pour son bourreau, & mourut aussi heroïquement que chrétiennement.

Jacques, fils de l'infortunée *Marie*, lui ayant succédé sur le trône d'Ecosse, soutint par sa protec-

tion & par ſes ecrits la Religion Anglicane, qui depuis ſon regne a preſque toujours domine en Angleterre, en Ecoſſe & en Irlande. *Eliſabeth* délivrée d'une rivale qu'elle avoit tant redoutée, n'en fut que plus animée contre la Religion Catholique, ſur-tout depuis que *Sixte-Quint* avoit fulminé une bulle par laquelle il delioit ſes ſujets du ſerment de fidelité. Elle fit un grand nombre de loix pour défendre l'exercice de cette Religion. Les premieres contraventions etoient punies par de groſſes amendes, enſuite par la confiſcation des biens, enfin par une priſon perpetuelle où pluſieurs Catholiques périrent de miſére.

Dès le commencement de ſon règne, les Evêques qui ne voulurent pas reconnoître cette femme imperieuſe pour chef de l'Egliſe Anglicane, furent tous depouillés de leurs dignités. Confinés la plupart dans differentes priſons, ils furent traités avec une rigueur peu conforme aux ſentimens d'humanité qu'*Eliſabeth* affectoit quelquefois. Enfin ayant declaré criminels de léze-Majeſté tous les prêtres Anglois Catholiques qui reviendroient en Angleterre, on en prit un grand nombre qui périrent par le dernier ſupplice, après avoir eſſuyé les plus rudes tortures.

Des Partis que la Réformation a produits en Angleterre.

« La Réformation de l'Angleterre, cet ouvrage de lumiere, ſelon *Burnet*, ne tarda pas à don-

» venir (dit M. l'Abbe *Pluquet*) un ouvrage de » confusion. Plusieurs Anglois, qui avoient été » fugitifs sous le règne de *Marie*, retournerent » en Angleterre, pleins de toutes les idées de » la Reforme de Genève, de Suisse, & de France. » Ces Protestans ne purent s'accommoder de la » Reforme d'Angleterre, qui, à leur gré, n'avoit » pas été poussée assez loin.

» Ces Réformés ardens se séparérent de l'Eglise » Anglicane, & firent entr'eux des assemblées » particulieres, auxquelles on donna d'abord le » nom de *Conventicules*. On appella aussi *Presby-* » *tériens*, ceux qui s'étoient ainsi séparés, parce » qu'en refusant de se soumettre à la juridic- » tion des Evêques, ils soutenoient que tous les » prêtres ou ministres avoient une égale autorité, » & que l'Eglise devoit être gouvernée par des » Presbytéres, ou Consistoires, composés de Mi- » nistres & de quelques anciens Laics, ainsi que » *Calvin* l'avoit établi à Geneve.

» Il se forma donc sur ce sujet deux partis, » qui, au lieu d'avoir de la condescendance l'un » pour l'autre, commencérent à s'inquiéter mu- » tuellement, par des disputes de vive voix & » par écrit.

» Ceux qui adhéroient à l'Eglise Anglicane, trou- » voient fort mauvais que des particuliers pré- » tendissent reformer ce qui avoit été établi par » des Synodes Nationaux & par le Parlement. » D'un autre côté, les Presbyteriens ne trouvoient

» pas moins étrange, qu'on voulût les assujettir
» à pratiquer des choses qu'ils croyoient contrai-
» res à la pureté de la Religion, & on les nomma
» à cause de cela *Puritains*.

» On voyoit donc les Evêques & le Parle-
» ment traiter comme des hérétiques les Ré-
» formés qui ne vouloient pas suivre la Litur-
» gie établie par *Elisabeth*; tandis qu'une partie
» de la Nation Angloise n'étoit pas moins choquée
» de voir un Ministre faire l'office en surplis,
» que d'entendre prêcher une hérésie, & traitoit
» de superstitions idolâtres toutes les cérémo-
» nies que l'Eglise Anglicane avoit conservées.

» Les partisans de la Liturgie furent nommés
» *Episcopaux*, parce qu'ils recevoient le gouver-
» nement Episcopal. On les appella aussi *Con-*
» *formistes*, parce qu'ils se conformoient au culte
» établi par les Evêques & par le Parlement.

» Les Presbytériens s'appellèrent, au contraire,
» *Non-Conformistes* ou *Puritains*.

» La Hiérarchie est le point principal sur le-
» quel ils sont divisés.

» Depuis que ces deux partis se sont divisés,
» chacun a travaillé avec ardeur à gagner l'avan-
» tage sur l'autre. Les différens partis politiques
» qui se sont formés en Angleterre, pour ou con-
» tre l'autorité du Roi, ont tâché d'entraîner dans
» leurs intérêts ces deux partis. Comme, dans l'o-
» rigine, les Presbytériens ou les Puritains fu-
» rent dans l'opposition, parce que l'autorité

» Royale & celle du Clergé étoient réunies con-
» tre eux ; les Presbytériens se sont attachés
» aux ennemis de la puissance Royale, comme
» les Episcopaux se sont attachés aux Royalis-
» tes. Ces deux sectes ont eu beaucoup de part
» aux mouvemens qui ont agité l'Angleterre ; les
» Puritains furent la cause principale de la révo-
» lution qui arriva sous *Charles I*, & depuis ce
» tems ils sont le parti le plus nombreux. »

Histoire de l'établissement de l'Hérésie dans les Pays-Bas.

Le commerce que les Anglois & les Protestans d'Allemagne avoient avec les Pays-Bas, & les livres dangereux qu'ils répandoient à la faveur de ce commerce, inspirèrent les nouvelles erreurs à un grand nombre de personnes. *Charles-Quint*, souverain de ce pays, s'opposa en vain aux progrès de l'hérésie. *Philippe II*, son fils & son successeur, crut arrêter les ravages, en fondant de nouveaux évêchés, en envoyant des ministres de ses volontés, pleins de sévérité, en établissant le redoutable tribunal de l'Inquisition. Mais la rigueur irrite ordinairement les esprits, au lieu de les ramener. Le cardinal de *Granvelle*, envoyé dans les Pays-Bas, où il effraya les Hérétiques par l'appareil des supplices, ne put jamais faire recevoir le Saint-Office, & fut obligé de quitter un pays où il étoit détesté.

Les Hérétiques n'étant plus contenus par la présence de *Granvelle*, se répandirent dans toutes les provinces, &, leur hardiesse croissant avec leur nombre, ils se vengerent sur les Catholiques des traitemens qu'un Prelat catholique leur avoit fait-essuyer. Ils entrerent dans les villes, pillerent les Eglises, profanerent les Tabernacles, briserent les statues des Saints, chasserent les Religieuses de leur cloître, & massacrerent les Prelats & les Religieux qui oserent leur resister.

La princesse *Marguerite*, fille de *Charles-Quint* & gouvernante des Pays-Bas, crut pouvoir arrêter ces affreux excès, en faisant publier de nouveau les édits de l'Empereur son pere contre les novateurs. Cet acte de vigueur, loin de calmer les esprits, n'ayant servi qu'à les aigrir, elle écrivit à *Philippe II*, « que les Pays-Bas avoient » moins besoin du gouvernement doux d'une Prin- » cesse, que de la main courageuse d'un général. » *Philippe II* lui donna pour successeur le duc d'*Albe*, qui se rendit en Flandres à la tête de douze à quinze mille hommes en 1567.

Ce fameux capitaine, naturellement dur & sévére, ne fut pas plutôt arrivé à Bruxelles, qu'il fit arrêter plusieurs des principaux seigneurs des Pays-Bas, parmi lesquels étoient le comte d'*Egmont* & le comte de *Horn*, qui eurent la tête tranchée. *Guillaume* prince d'Orange, encore plus suspect à la cour d'Espagne, parce qu'il étoit l'ame de la Ligue secrette formée contre le gouver-

nement, s'étant sauvé en Allemagne, fut condamné par contumace. Dix-huit cents personnes périrent en même tems par la main du bourreau.

Les Hérétiques effrayés soupiroient après un vengeur. Le Prince d'*Orange* rentre dans les Pays-Bas à la tête de près de trente mille hommes, en partie soudoyés par les Princes Protestans d'Allemagne. Il fait-entrer dans ses intérêts les provinces de son gouvernement, en bannit la Religion Catholique, & se fait-déclarer Statoudher de ses provinces. Les Huguenots de France vont servir sous ses étendards avec le même empressement que les Protestans d'Allemagne. C'étoit pour eux une espèce de Croisade. Tous les ennemis de *Philippe II* & de la Religion Catholique le favorisent en secret, ou le soutiennent ouvertement. C'est ainsi que le Calvinisme devint la Religion dominante des Provinces-Unies.

Les Ministres Réformés tinrent plusieurs assemblées, & donnèrent a leur Eglise de Hollande la discipline que *Calvin* avoit établie à Genève. Bientôt on les vit divisés entr'eux. Ils ne se réunirent que dans les efforts qu'ils firent pour empêcher qu'on n'accordât aux autres Religions la tolérance qu'ils avoient d'abord demandée pour eux-mêmes.

Tandis que ces petites querelles intérieures agitoient l'Eglise Hollandoise, la République étoit attaquée au-dehors par des Puissances étrangeres,

Les détails des petits combats & de tous les efforts qu'elle fit pour soutenir sa liberté naissante, n'appartiennent pas à cet Ouvrage. Il suffira de dire que, lorsque le Prince d'Orange employoit toutes les ressources de son courage & de son genie, il fut tué d'un coup de pistolet par un Franc-Comtois appellé *Balthazar Gérard*, le dix Juillet 1584.

Maurice son fils marcha sur ses traces, & ayant continué la guerre avec la même valeur & les mêmes succès, les Espagnols se virent enfin contraints par le sort des armes à conclure en 1609 une treve avec la nouvelle république des Provinces-Unies. La suite de cette singuliere révolution appartenant plus à l'Histoire profane qu'à l'ecclésiastique, nous renverrons nos lecteurs aux Ecrivains qui en ont tracé le tableau.

De la Religion dans une partie du Nord.

Luther avoit enlevé à l'Eglise une partie de l'Allemagne, ses disciples lui arrachèrent presque tous les royaumes du Nord. La Norwege & le Dannemarck se fixerent pour toujours dans l'heresie. Ce poison infecta la Hongrie, les Lutheriens, profitant des troubles de ce pays, s'établirent dans la haute, & les Calvinistes dans la basse. On accorda dans la Transylvanie la liberté d'enseigner tout ce qu'on voudroit en matiere de religion, & à la faveur de cet édit donné en 1561, les Lutheriens, les Calvinistes & les Sociniens

firent de nombreux disciples. Plusieurs Eglises Luthériennes furent formées en Pologne sous le règne de *Sigismond-Auguste*, qui monta sur le trône en 1548. Les Calvinistes y envoyèrent aussi des prédicateurs, &, quoique ennemis implacables des Lutheriens, ils se réunirent contre la Religion Catholique. Cependant, les Rois n'ayant point abandonné cette Religion, elle a toujours été dominante en Pologne.

La Suède étoit Catholique, lorsque l'hérésiarque Allemand parut : deux Suédois qui avoient étudié sous lui à Wittemberg, portèrent sa doctrine en Suède. On croit alors au fort de la révolution qui enleva la Suède au Roi de Danemarck, & qui plaça sur le trône *Gustave-Wasa*; on ne s'apperçut pas du progrès du Luthéranisme.

Gustave, placé en 1523 sur le trône de Suède, dont il venoit de chasser le beau-frere de l'Empereur, avoit à craindre l'autorité du Pape dévoué à *Charles-Quint*, & le crédit du Clergé, toujours favorable à *Christiern* malgré sa tyrannie : d'ailleurs *Gustave* vouloit changer le gouvernement de la Suède, & régner en monarque absolu dans un pays où le Clergé avoit maintenu ses droits, au milieu du despotisme & de la tyrannie de *Christiern*. Il résolut donc d'anéantir en Suède la puissance du Pape & l'autorité du Clergé. *Luther* avoit produit ce double effet dans une partie de l'Allemagne par ses déclamations contre les Ecclésiastiques. *Gustave* favorisa le Luthéranisme, & domi-

secrettement ordre à ſes Miniſtres de protéger les Luthériens, & d'en attirer des univerſités d'Allemagne.

La plupart de ces nouveaux Docteurs avoient l'avantage de la ſcience & de l'éloquence ſur le Clergé, & même un certain air de régularité, que donnent les premieres ferveurs d'une nouvelle Religion. Ils étoient écoutés avec plaiſir par le peuple, toujours avide de nouveautés, & qui les adopte ſans examen, lorſqu'elles ne demandent point de ſacrifice, & qu'elles ne tendent qu'à abaiſſer ſes ſupérieurs. Une apparence de faveur qui ſe répandoit imperceptiblement ſur les prédicateurs Luthériens, leur attiroit l'attention de la Cour & de la premiere Nobleſſe, qui ne voyoit encore que des Prélats attaqués.

Pendant que ces Docteurs prêchoient publiquement le Lutheraniſme, *Guſtave* de ſon côté cherchoit avec affectation différens prétextes pour ruiner la puiſſance temporelle des Evêques & du Clergé. Il attaqua d'abord les Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, & après eux les Evêques. Il rendit ſucceſſivement pluſieurs déclarations contre les Curés & contre les Evêques, en faveur du peuple, & ſur des objets purement temporels, tels que la déclaration qui défend aux Evêques de s'approprier les biens & la ſucceſſion des Eccléſiaſtiques de leurs diocèſes.

Le Clergé prévit les projets de *Guſtave*, ſans pouvoir les arrêter; l'habileté de ce Prince pré-

venoit toutes leurs démarches & rendoit tous leurs efforts inutiles. Il dépouilla successivement les Evêques de leur pouvoir & de leurs biens : il protestoit cependant qu'il étoit très-attaché à la Religion Catholique. Mais lorsqu'il vit que la plus grande partie des Suédois avoient changé de Religion, il se déclara enfin lui-même Luthérien, & nomma à l'archevêché d'Upsal, *Laurent Petri*, auquel il fit épouser une demoiselle de ses parentes. *Gustave* se fit ensuite couronner par ce Prelat, & bientôt la Suède devint presque toute Luthérienne. Le Roi, les Senateurs, les Evêques & toute la Noblesse firent profession publique de cette doctrine. Mais comme la plupart des Ecclésiastiques du second ordre & les Curés de la campagne, n'avoient pris ce parti que par contrainte ou par foiblesse ; on voyoit dans plusieurs Eglises du royaume un mélange bizarre de ceremonies Catholiques & de prieres Luthériennes. Des Prêtres & des Curés mariés disoient encore la Messe, en plusieurs endroits, suivant le Rituel & la Liturgie Romaine. On administroit le Sacrement du Baptême avec les prieres & les exorcismes, comme dans l'Eglise Catholique. On enterroit les morts avec les mêmes prieres qu'on emploie pour demander à Dieu le soulagement des ames des Fidèles, quoique la doctrine du Purgatoire fût condamnée par les Lutheriens.

Le Roi voulant établir un culte uniforme dans son royaume, convoqua une assemblée generale

de tout le Clergé de Suede, en forme de Concile. Le Chancelier prenoit à l'assemblée au nom du Roi, les Evêques, les Docteurs & les Pasteurs des principales Eglises, composerent ce synode Lutherien. Ils prirent la Confession d'Ausbourg pour regle de Foi. Ils renoncerent solemnellement à l'obeissance qu'ils devoient au chef de l'Eglise. Ils ordonnerent qu'on abolliroit entierement le culte de l'Eglise Romaine. Ils rejetterent la priere pour les morts. Ils en prirent ces Eglises Lutheriennes d'Allemagne la maniere d'administrer le *Baptême* & la *Cene*. Ils declarerent le mariage des Prêtres legitime. Ils proscrivirent le celibat & les vœux. Ils approuverent de nouveau l'Ordonnance qui les avoit dépouillés de leurs privileges & de la plus grande partie de leurs biens; & les Ecclesiastiques qui firent ces règlemens, etoient presque les mêmes, qui, un an auparavant, avoient fait paroître tant de zèle pour la defense de la Religion.

Ils eurent cependant beaucoup de peine à abolir la pratique & la discipline de l'Eglise Romaine dans l'administration des Sacremens. On entendoit sur ces changemens des plaintes dans tout le royaume. Gustave, craignant les effets du mécontentement des peuples, ordonna aux Pasteurs & aux Ministres Lutheriens d'user de condescendance pour ceux qui demanderoient avec empressement les anciennes ceremonies, & de n'établir les nouvelles, qu'autant qu'ils trouveroient des dispositions favorables dans les peuples.

Hiſtoire du Socinianiſme.

De toutes les ſectes qui ſe répandirent en Pologne, la plus dangereuſe fut le nouvel Arianiſme. Le premier auteur de cette héréſie, fut un médecin Eſpagnol, nommé *Michel Servet*, qui dès l'an 1531 attaqua de toutes ſes forces le principal fondement du Chriſtianiſme, le dogme d'un DIEU en trois perſonnes. Après avoir voyagé dans une partie de l'Europe, il vint exercer ſa profeſſion à Vienne en Dauphiné, où de nouveaux écrits le firent enfermer dans une étroite priſon. Ayant trouvé le moyen de s'échapper, il ſe réfugia à Genève. Il y trouva *Calvin* animé contre lui du reſſentiment que lui avoit inſpiré une diſpute qu'ils avoient eue par lettres. Ce réformateur le dénonça, le fit arrêter en 1553, & obtint des magiſtrats de Genève, qu'il expieroit ſes impiétés dans un bûcher : ſupplice affreux, infligé à un errant par un errant ! « Si *Servet* eût été le plus » fort, (dit M. *Maquer*,) il auroit pu faire brûler *Calvin* auſſi bon droit que celui-ci le fit » brûler lui-même. »

« Comment les magiſtrats de Genève, (dit l'Auteur du *Dictionnaire des Héréſies*,) qui ne reconnoiſſoient point de Juge infaillible du ſens de » l'Ecriture, pouvoient-ils condamner au feu *Servet*, parce qu'il y trouvoit un ſens différent de » *Calvin* ? Dès que chaque particulier eſt maître » d'expliquer l'Ecriture comme il lui plaît, ſans

» recourir à l'Eglise, c'eſt une grande injuſtice de » condamner un homme qui ne veut pas déférer » au jugement d'un enthouſiaſte, qui peut ſe trom- » per comme lui. » Cependant *Calvin* oſa faire l'apologie de ſa conduite envers *Servet*. Il entreprit de prouver qu'il falloit faire-mourir les Hérétiques. Cet Ouvrage traduit par *Colladon*, l'un des Juges de l'infortuné Aragonnois (Genève 1560, in-8°.) a fourni aux Catholiques un argument invincible *ad hominem* contre les Proteſtans, lorſque ceux-ci leur ont reproché de faire-mourir les Calviniſtes en France.

Les écrits de *Servet* s'étant répandus en Italie, quarante gentils-hommes de Vicence formerent en 1546 une ſociété, moitié littéraire, moitié théologique, pour y conférer ſur les matières de Religion.

« L'eſpèce de confuſion qui couvroit alors preſ- » que toute l'Europe, (dit M. l'Abbé *Plaquet*,) les » abus groſſiers & choquans qui avoient penetré » dans tous les Etats, des ſuperſtitions & des » croyances ridicules ou dangereuſes qui s'étoient » répandues, firent-juger à cette Société, que la » Religion avoit beſoin d'être reformée, & que » l'Ecriture contenant, de l'aveu de tout le monde, » la pure parole de Dieu, le moyen le plus ſur » pour dégager la Religion des fauſſes opinions, » étoit de n'admettre que ce qui étoit enſeigné » dans l'Ecriture.

» Comme cette Société ſe piquoit de littérature

» & de philoſophie, elle expliqua ſelon les rè-
» gles de critique qu'elle s'étoit faites, & con-
» formément à ſes principes philoſophiques, la
» doctrine de l'Ecriture, & n'admit comme ré-
» vélé, que ce qu'elle y voyoit clairement en-
» ſeigné, c'eſt-à-dire, ce que la raiſon conce-
» voit.

» D'après cette méthode, ils réduiſirent le Chriſ-
» tianiſme aux articles ſuivans:

» *Il y a un* DIEU *très-haut, qui a créé toutes cho-*
» *ſes par la puiſſance de ſon Verbe, & qui gouverne*
» *tout par ce Verbe.*

» *Le Verbe eſt ſon Fils, & ce Fils eſt* JESUS *de*
» *Nazareth, Fils de* MARIE; *homme véritable, mais*
» *homme ſupérieur aux autres hommes, ayant été*
» *engendré d'une Vierge, & par l'opération du Saint-*
» *Eſprit.*

» *Ce Fils, eſt celui que Dieu a promis aux an-*
» *ciens Patriarches, & qu'il donne aux hommes. C'eſt*
» *ce Fils qui a annoncé l'Evangile, & qui a montré*
» *aux hommes le chemin du Ciel, en mortifiant ſa*
» *chair & en vivant dans la piété. Ce Fils eſt mort*
» *par l'ordre de ſon Pere, pour nous procurer la ré-*
» *miſſion de nos péchés; il eſt reſſuſcité par la puiſ-*
» *ſance du Pere, & il eſt glorieux dans le Ciel.*

» *Ceux qui ſont ſoumis à* JESUS *de Nazareth, ſont*
» *juſtifiés de la part de Dieu; & ceux qui ont de la*
» *piété en lui reçoivent l'immortalité qu'ils ont per-*
» *due dans* Adam. JESUS-CHRIST *ſeul eſt le Sei-*
» *gneur & le chef du peuple qui lui eſt ſoumis; il*

» *est le Juge des vivans & des morts ; il viendra* » *dra vers les hommes à la consommation des siè-* » *cles.*

» Voila les points auxquels la Société de Vi- » cence réduisit la Religion Chrétienne. La Tri- » nité, la consubstantialité du Verbe, la divinité » de J. C. &c. n'étoient, selon cette Société, que » des opinions prises dans la Philosophie des Grecs, » & non pas des dogmes revelés. »

Les assemblées de Vicence ne purent se faire assez secrettement, pour que le Ministere n'en fût pas instruit. Il fit-arrêter quelques-uns de ses membres, qu'on fit-mourir par la main du bourreau. Les autres prirent la fuite. Tels furent *Lélie Socin*, *Paruta*, *Gentilis*, & *Bernardin Okin*, capucin apostat.

Socin, le chef de ces dogmatisans, n'ayant pu se fixer en Suisse, se refugia en 1551 en Pologne, état libre & favorable a ses projets. Il enseigna en secret ; mais ses disciples, *Jean Blandrata*, *Jean-Paul Alciat* & *Valentin Gentilis*, se montrerent en public, & firent-goûter leur doctrine a plusieurs nobles & grands du royaume, dont l'exemple & le crédit servirent beaucoup à l'accroissement de cette dangereuse secte.

Cependant des édits emanés du trône en 1564 & 1566, ordonnerent à tous les Unitaires de sortir de la Pologne. Plusieurs chercherent des asyles dans d'autres royaumes ; mais la plupart s'étant cachés dans le pays chez les seigneurs qui

les protegeoient, laisserent passer l'orage. Dès qu'ils ne craignirent plus la persécution, ils écrivirent, ils prêcherent; & soutenus par des protecteurs illustres, ils fondérent des Eglises & des Ecoles.

Fauste Socin, neveu de *Lélie*, soutint l'ouvrage de son oncle; il se retira en Pologne, où il ne voulut s'associer à aucune des Eglises de ce royaume, & affecta d'être l'ami de toutes, pour les amener à ses idées. Il leur disoit « qu'à la vérité *Luther* & *Calvin* avoient rendu de grands services à la Religion, qu'ils s'y étoient assez bien » pris pour renverser le Temple de l'Antechrist » de Rome, & pour dissiper les erreurs qu'il enseignoit: néanmoins qu'il falloit convenir que, » ni eux, ni ceux qui s'étoient bornés à leur système, n'avoient encore rien fait pour rebâtir le » vrai Temple de Dieu sur les ruines de celui de » Rome, & pour rendre au grand Dieu le vrai » culte qui lui est dû.

» Pour y parvenir, (disoit *Socin*,) il faut établir comme la base de la vraie Religion, qu'il » n'y a qu'un seul DIEU; que J. C. n'est Fils de » Dieu que par adoption, & par les prérogatives » que Dieu lui a accordées; qu'il n'étoit qu'un » homme, qui, par les dons dont le Ciel l'a prévenu, étoit notre Médiateur, notre Pontife, notre » Prêtre; qu'il ne falloit adorer qu'un seul DIEU » sans distinction de personnes. Ne point s'embarrasser, pour expliquer ce que c'étoit que le

» Verbe, de la maniere dont il procédoit du Pere » avant les siecles, & de quelle maniere il s'é- » toit fait homme; qu'il falloit regarder comme » des fables forgées dans l'imagination des hom- » mes, la présence-réelle de l'humanité & de la » divinité de J. C. dans l'Eucharistie, l'efficacité » du Baptême pour effacer le péché originel, &c.

» Ce plan de Religion plut infiniment à ces » hommes qui ne s'étoient écartés de la croyance » des Eglises Réformées, que parce qu'ils ne vou- » loient reconnoître comme enseigné dans l'Ecri- » ture, que ce qu'ils comprenoient. Les Unitai- » res, qui faisoient le parti dominant parmi les en- » nemis de la divinité de Jesus-Christ, l'aggrégé- » rent à leurs Eglises, & suivirent ses opinions; » Plusieurs autres Eglises les imitèrent, & *Socin* » devint le Chef de toutes ces Eglises. » (*Pluquet, Dictionnaire des Hérésies.*)

Socin ne jouit pas tranquillement de la gloire à laquelle il avoit aspiré avec tant d'ardeur : les Catholiques & les Protestans s'unirent contre lui, & il finit ses jours dans le village de Luclavie, où il s'étoit retiré pour se dérober aux poursuites de ses ennemis. *Socin* mourut en 1604, âgé de 65 ans. On mit sur son tombeau cette épitaphe :

Tota licet Babylon destruxerit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, *sed fundamenta* Socinus.

« *Luther* a détruit le toit de Babylone, *Calvin* en » a renversé les murailles, & *Socin* en a arraché les » fondemens. »

La

La Secte Socinienne, bien loin de mourir ou de s'affoiblir par la mort de son Chef, devint considérable par le grand nombre des personnes de qualité & des Sçavans qui en adoptérent les principes. Les Sociniens furent en état d'obtenir dans les diettes la liberté de conscience. Mais peu-à-peu on se détacha d'eux en Pologne pour s'unir à l'Eglise Catholique, ou aux autres Religions tolérées dans ce royaume.

Des Anabaptistes.

Une secte qui se rapprochoit du Socinianisme, fut celle des *Anabaptistes*. Elle eut pour chef *Thomas Muncer*, un des plus fameux disciples de *Luther*, & Saxon comme lui. Il s'unit à *Storck*, fanatique de Silésie, & ils prêchérent tous deux les armes à la main. *Luther* avoit commencé par mettre dans son parti les princes; *Muncer* mit dans le sien les habitans de la campagne, en leur annonçant qu'il venoit les rétablir dans la liberté primitive que J. C. avoit apportée au monde, & les délivrer de la tyrannie de leurs seigneurs.

Ces fanatiques prétendoient, « que les Chrétiens ayant l'Evangile pour règle de leur conduite & l'esprit de Dieu pour guide, l'office de Magistrat étoit non-seulement inutile, mais que c'étoit une usurpation illégitime de la liberté spirituelle des Fidèles. Qu'ainsi il falloit anéantir toute distinction de naissance, de rang & de fortune, comme contraire à l'esprit évangélique;

» qui ne voit dans tous les hommes que des êtres » égaux. Que tous les Chrétiens doivent mettre » en commun tous leurs biens, & vivre ensemble » dans cette parfaite égalité, qui convient aux » membres d'une même famille. Enfin, que la Loi » naturelle & le nouveau Testament, n'ayant » établi aucune règle sur le nombre des femmes » qu'un homme pouvoit épouser, on devoit user » de la liberté que DIEU même avoit accordée » aux anciens Patriarches. »

A ces principes d'indépendance, ils joignoient des opinions particulières sur l'administration du sacrement de Baptême. Ils soutenoient, qu'on ne devoit l'administrer qu'aux adultes, & qu'il ne le falloit pas donner par aspersion, mais par immersion. Ils rebaptisoient tous ceux qui entroient dans leur société. Ils condamnoient formellement l'usage de baptiser les enfans, & c'est de-là que leur vint le nom d'*Anabaptistes*.

Cette idée particulière sur le Baptême n'étoit que ridicule, mais leur enthousiasme pour la liberté étoit très-dangereux, & il ne tarda pas à produire des effets violens. Munzer & ses sectateurs ayant pris les armes, ils se rendirent maîtres de Mulhausen, & firent soulever tous les paysans dans la Souabe, la Franconie, la Thuringe & l'Alsace, & par-tout ils massacrerent les moines, enlevèrent les richesses, pillèrent le clergé, & commirent des excès les plus horribles. Les princes Catholiques & Luthériens s'armèrent contre ces

enthousiastes sanguinaires. *Frédéric*, électeur de Saxe, cet ardent protecteur de *Luther*, leur livra en 1525 une sanglante bataille près de Franchusen, dans le comté de Mansfeld, & les défit entièrement. *Muncer*, fait prisonnier dans cette journée, fut condamné à perdre la tête. *Storck* s'évada en Silésie, & envoya des disciples en Pologne & dans d'autres contrées.

La mort de *Muncer*, n'avoit pas anéanti l'anabaptisme en Allemagne. Deux visionnaires de cette secte, *Jean Mathias*, boulanger de Harlem, & *Jean Becold*, tailleur de Leyde, possédés de la rage du prosélytisme, se font de nombreux disciples, les arment, & se rendent maîtres de la ville de Munster.

Mathias, le chef le plus audacieux de cette secte militante, ordonne à la multitude aveugle qui lui obéissoit, de piller les Eglises & d'en détruire les ornemens. Il fait brûler tous les livres, comme inutiles ou impies, & ne conserve que la Bible. Il confisque les biens de ceux qui s'étoient enfuis de la ville, & les vend aux habitans des cantons voisins.

Voulant ensuite établir une nouvelle forme de gouvernement, il ordonna à chaque habitant d'apporter à ses pieds son or, son argent, qu'il déposa dans un trésor public, après avoir nommé des diacres qui le distribuoient pour l'usage commun de tous les membres de la nouvelle république. Lorsqu'il eut jetté parmi eux les fondemens

d'une parfaite égalité, il les obligea de manger enſemble, en public, dans des tables communes dont il régla les mets. Joignant ainſi la frugalité & la vigueur de la diſcipline à la fougue de l'enthouſiaſme, il forma de ſes diſciples de bons ſoldats, décidés à tout ſouffrir pour la défenſe de leurs opinions. Il augmenta le nombre de ſes proſélytes, en envoyant des émiſſaires aux Anabaptiſtes des Pays-Bas, pour les inviter de ſe rendre à Munſter. Il n'appelloit cette ville que la *Montagne de Sion*, « d'où il devoit ſortir enfuite, (diſoit-il,) » avec ſes diſciples pour aller ſoumettre à leur » puiſſance toutes les nations de la terre. »

Cependant l'Evêque de Munſter, chaſſé de ſa ville épiſcopale, avoit aſſemblé une armée conſidérable pour en former le ſiége. A ſon approche, *Mathias* en ſortit à la tête de quelques troupes, attaqua un des quartiers de ſon camp, le força, & après l'avoir rempli de carnage, il rentra dans la ville chargé de dépouilles. Ce ſuccès lui fit tourner la tête. Il parut le lendemain, une lance à la main, devant le peuple, auquel il déclara qu'il iroit comme un ſecond *Gédéon*, avec une poignée de ſoldats, exterminer l'armée des impies. Trente enthouſiaſtes le ſuivent dans cette entrepriſe extravagante, & vont ſe précipiter ſur les ennemis, qui les mettent en pièces ſans qu'il en échappe un ſeul.

La mort du Prophète jetta la conſternation dans le cœur des *Anabaptiſtes*. Mais *Bocold*, connu auſſi

sous le nom de *Jean* de *Leyde*, ranima bientôt leur courage & leurs espérances. Ce visionnaire, (dit M. *Pluquet*) « courut nud dans les rues, » criant: LE ROI DE SION VIENT! Après cette » action, il rentra chez lui, reprit ses habits & » ne sortit plus. Le lendemain le peuple vint en » foule pour sçavoir la cause de cette action. *Jean* » *Becold* ne répondit rien, & il écrivit que DIEU » lui avoit lié la langue pour trois jours. On ne » douta pas que le miracle opéré dans *Zacharie*, » ne se fut renouvellé dans *Jean Becold*, & on » attendit avec impatience la fin de son mutisme.

» Lorsque les trois jours furent écoulés, *Be-* » *cold* se présenta au peuple, & déclara d'un ton » de Prophète, que DIEU lui avoit commandé » d'établir douze Juges sur Israël. Il nomma donc » des Juges, & fit dans le gouvernement de cette » ville (Munster) tous les jugemens qu'il voulut » y faire.

» Lorsque *Becold* se crut bien affermi dans l'es- » prit des peuples, un orfèvre vint trouver les » Juges, & leur dit: *Voici ce que dit le Seigneur* » *DIEU, l'Eternel: Comme autrefois j'établis* Saül » *Roi sur Israël, & après lui* David, *bien qu'il ne fût* » *qu'un simple berger; de même j'établis aujourd'hui* » Becold *mon Prophète, Roi en Sion.* Un autre Pro- » phète accourut, & présenta une épée à *Becold*, » en disant: *DIEU t'établit Roi, non-seulement sur* » *Sion; mais aussi sur toute la terre.* Le peuple, trans- » porté de joie, proclama *Jean Becold* Roi de Sion.

» On lui fit une couronne d'or, & l'on battit mon-
» noie en son nom. »

» *Becold* ne fut pas plutôt proclamé Roi, qu'il
» envoya vingt-six Apôtres pour établir par tout
» son empire. Ces nouveaux Apôtres excitèrent
» des désordres dans tous les lieux où ils péné-
» trèrent, sur-tout en Hollande, où *Jean de Leyde*
» disoit que DIEU lui avoit donné Amsterdam &
» plusieurs autres villes. Les *Anabaptistes* causè-
» rent des grands désordres dans ces villes, & on
» en fit mourir un grand nombre.

» Le Roi de Sion apprit avec douleur le mal-
» heur de ses Apôtres. Le découragement se mit
» dans Munster. Bientôt après la ville fut prise
» par l'Evêque. » *Becold* fut fait prisonnier, char-
gé de chaînes, & conduit de ville en ville, où
on le donna en spectacle à la curiosité du peuple.
On le ramena enfin à Munster, le théâtre de son
fanatisme & de ses crimes. On lui fit souffrir les
tourmens les plus longs & les plus recherchés,
qu'il supporta avec un courage digne d'une meil-
leure cause. Il expira dans les supplices en 1536,
ayant à peine vingt-six ans.

Le royaume des *Anabaptistes* finit avec la vie de
leur Roi : mais leurs principes avoient été trop
profondément racinés, pour que leurs erreurs fussent anéanties. Une partie de ces sectaires, plus tran-
quilles & plus pacifiques, se trouvèrent, sous la con-
duite de *Hutter* & de *Gabriel* d'Espiès de Saxe, une société d'Anabaptistes, appelés les *Frères de*

Moravie, du lieu où ils s'établirent. *Hutter* composa pour cette nouvelle société un Symbole, dans lequel il rejettoit la croyance de la divinité de J. C., l'efficacité du Baptême pour effacer le péché originel, la Messe, le Purgatoire, l'invocation des Saints, &c. &c.

Hutter se brouilla bientôt avec *Gabriel*. Ils se séparérent & formérent deux sectes, qui s'excommunierent mutuellement, l'une sous le nom d'*Hutérites*, & l'autre sous celui de *Gabriélites*. Quelque tems après, les Anabaptistes se réunirent en Hollande sous la conduite d'un certain *Menno*, & prirent le nom de *Mennonités*. Ils se sous-divisérent encore en deux grandes branches, des *Waterlanders* & des *Flamands*. Ces différens sectaires ayant renoncé aux principes sanguinaires de leurs premiers auteurs, regardent comme un crime de faire la guerre & d'exercer les emplois civils. Ils se dévouent entièrement aux devoirs de simples citoyens, & font, par leur humeur pacifique, amende-honorable (si je puis m'exprimer ainsi) des violences commises par leurs fondateurs. Heureux si cet amour de la paix étoit accompagné de l'amour de la vérité!

Suite des Papes;

De Pie IV & *de Saint* Charles Borromée.

On voit par le tableau que nous avons tracé des différentes sectes qui naquirent dans le XVIe siècle, que les Papes avoient perdu une partie de

leur empire dans le Nord ; mais ils conservoient encore tout leur pouvoir en Italie. Le concile de Trente, convoqué sous leurs auspices, avoit été terminé par les soins du pape *Pie IV*, qui travailla très-fortement à faire observer les décrets de cette assemblée par le clergé séculier & régulier. Il révoqua toutes les permissions, privileges, indults qui pouvoient être contraires aux constitutions de ce Concile ; obligea les Evêques à la résidence, condamna les simoniaques, dressa une profession de foi, réforma les divers tribunaux de la cour de Rome, & fit un *index* des livres défendus. Sa mort, arrivée en 1565, fut une perte pour l'Eglise.

Pie IV avoit été secondé, dans son zèle pour la réforme des abus, par son neveu le cardinal *Charles Borromée*, que ses vertus ont fait placer dans le catalogue des Saints. Milan, dont il étoit archevêque, le regarde comme un de ses bienfaiteurs. Dans une peste qui affligea cette ville, il brava la contagion pour porter les secours spirituels & temporels à ses ouailles. Après que le Concile de Trente fut terminé, il assembla successivement six Conciles provinciaux dans sa ville épiscopale, pour faire recevoir ses décrets. Zélé restaurateur de la discipline ecclésiastique, il fut aussi ferme à soutenir les droits de l'Eglise, qu'humble au milieu des honneurs. Il mourut en 1584, laissant dans toutes les actions de sa vie un modele aux Evêques, & un exemple aux autres ecclésiastiques.

C'eſt à lui principalement qu'on doit l'établiſſement de ces écoles appellées *Séminaires*, où les jeunes clercs ſont élevés dans la ſcience & dans la piété.

Pontificat de Pie V ; *Bataille de Lépante.*

Pie V, Dominicain, nommé auparavant *Michel Ghiſleri*, pontife d'un zele ardent & d'une vertu éminente, fut élevé ſur la chaire de S. *Pierre* après *Pie IV*. Son pontificat fut marqué par des événemens intéreſſans. *Sélim II*, empereur des Turcs, étant venu attaquer l'iſle de Chypre avec une armée formidable, *Pie V* exhorta vivement les Vénitiens & le Roi d'Eſpagne à s'armer contre ces ennemis du nom Chrétien : mais, malgré leurs ſecours réunis, l'iſle fut emportée en 1570. L'année ſuivante fut plus heureuſe. Don *Juan d'Autriche*, fils naturel de *Charles-Quint*, & digne de ſon pere par ſes talens militaires, remporta contre les Turcs une victoire navale auprès de Lépante, ville ſituée dans le golfe de Veniſe. La défaite de ces Infideles fut complette. Environ deux cents galeres de la flotte Ottomane furent priſes. On leur tua trente mille hommes, & on en fit ſix mille priſonniers ; quinze mille eſclaves Chrétiens furent tirés des fers. *Pie V* recueillit une partie de la gloire de cette grande action, à laquelle il avoit contribué par ſes exhortations & ſon argent.

Il mourut en 1572, & fut canoniſé par *Clément*

ment XI. Ce fut par ſes ordres que le Catéchiſme du Concile de Trente fut redigé. L'ardeur de ſon zèle le porta à fulminer une ſeconde excommunication contre *Elizabeth* reine d'Angleterre, à déſapprouver hautement l'alliance de Charles IX roi de France avec les Turcs, & à menacer *Maximilien* de le priver de la couronne impériale, s'il ſouffroit que la diette d'Augsbourg s'attribuât la déciſion des matieres de Religion. Ces démarches, qu'on pardonnoit à la droiture de ſes intentions, auroient eu peut-être des ſuites funeſtes, ſi on avoit moins reſpecté ſa vertu. L'ordre des *Humiliés* fut abolî ſous ſon pontificat en 1571 : la cauſe de cette ſuppreſſion fut un coup de piſtolet, qu'un Religieux de cet ordre tira ſur S. *Charles Borromée*, qui travailloit à les réformer.

Pontificat de Grégoire XIII ; *De la réformation du Calendrier.*

Hugues Buoncompagne, de Boulogne, créé cardinal par *Pie IV* en 1565, ſuccéda à *Pie V* en 1572, & prit le nom de *Grégoire XIII.* Il a mérité la reconnoiſſance de tous les ſiecles par la réformation du Calendrier. L'équinoxe du printems, qui devoit tomber au 21 Mars, ne ſe trouvoit plus que le 11 du même mois, parce que l'année ſolaire étoit plus courte de quelques minutes de l'année Julienne, qu'on ſuivoit alors. Ainſi la célébration de la fête de Pâques étoit troublée par ce changement, que la ſucceſſion des ans

auroit rendu de jour en jour plus considérable. Pour y remédier, *Grégoire XIII* ayant consulté les plus celebres Astronomes, ordonna par une bulle, qu'en l'année 1582 on retrancheroit tout-d'un-coup dix jours, en sautant du 4 d'Octobre au 15; & pour fixer perpétuellement l'équinoxe du printems au 21 Mars, il arrêta que, de quatre en quatre siécles, on supprimeroit le bissexte de chacune des trois centaines d'années, à commencer cette suppression de l'an 1700. Ce réglement, adopté par l'Eglise Catholique, fut rejetté par tous les Etats Protestans; mais la plupart ont senti qu'une reforme si utile devoit être adoptée, quoiqu'on la dut à un Pape.

Peu de tems après, *Grégoire XIII* eut la consolation de voir à ses pieds trois jeunes Princes du sang royal, envoyés du Japon, de la part des Rois & des autres Princes de cette isle. Leurs lettres de créance portoient cette inscription: *A celui qui tient la place de Dieu sur la terre.* Le Pape les reçut avec tout l'appareil dû à leur rang; mais, peu de jours après les avoir admis à son audience, il fut enlevé à l'Eglise le 10 Avril 1585, à l'âge de 83 ans. Quoique l'Histoire lui reproche d'avoir loué hautement le massacre de la *St-Barthélemi*, parce qu'il imaginoit faussement que cette execution devoit être le dernier coup porté à l'heresie en France, il sut se faire une grande réputation, par les encouragemens qu'il accorda aux Arts, & par les Colléges qu'il fonda pour former l'esprit

& les mœurs de la jeuneſſe qui ſe deſtinoit aux Miſſions étrangeres.

Pontificat de Sixte V.

Après la mort de *Grégoire XIII*, les cardinaux aſſemblés dans le conclave, s'étant divisés en pluſieurs factions, ſe réunirent enfin pour donner leurs voix au cardinal de *Montalte*, qui prit le nom de *Sixte V*. Les degrés par leſquels cet homme ſingulier parvint à la premiere dignité de l'Egliſe, ont quelque choſe d'extraordinaire. Né en 1531, dans un village de la Marche d'Ancone, réduit dans ſon enfance à garder les porcs, il paſſa de ce vil emploi au ſervice d'un Cordelier, qui le fit entrer dans ſon ordre. Après avoir brillé comme prédicateur, & comme profeſſeur de philoſophie & de théologie, il remplit les places de gardien & de provincial, & parvint juſqu'au généralat. Le pape *Pie V*, qui le choiſit pour ſon confeſſeur extraordinaire, l'honora de la pourpre en 1570.

Pendant la courte durée de ſon pontificat, qui fut trop tôt fini pour l'avantage de l'Egliſe, *Sixte V* ranima la police totalement éteinte dans ſes états; il les purgea des bandits qui les infeſtoient, & des courtiſanes qui les corrompoient. Il embellit Rome d'obélisques, de colonnes, de ſtatues, de canaux, d'égliſes, de manufactures, de palais, & forma la bibliotheque du Vatican, l'une des plus riches de l'Europe. Pour tranſporter & élever le fameux

obélisque qui orne la place du Vatican, il employa pendant un an plus de huit cents hommes & plus de cinq cents chevaux. A sa mort, arrivée le 27 Août 1590, il laissa un million d'écus d'or; mais, comme pour amasser ce trésor & pour subvenir à ses autres dépenses, il fut obligé d'augmenter les impôts, il fut peu regretté par les Romains. C'est lui qui fit-imprimer la *Vulgate*, corrigée par le Concile de Trente, en ordonnant qu'elle fût regardée comme la seule authentique.

Des Successeurs de Sixte V.

Urbain VII (appellé auparavant le cardinal *Castagna*); *Grégoire XIV*, de la famille de *Sfondrate* de Milan, *Innocent IX* (Jean-Antoine *Fachinetti*); tous trois successeurs immédiats de *Sixte V*, n'occupèrent le saint-siége que quelques jours ou quelques mois, & n'illustrèrent leur court pontificat par aucune action digne de passer à la postérité.

Le cardinal *Aldobrandin*, qui succéda le 26 Février 1592 à *Innocent IX*, prit le nom de *Clément VIII*. Il reconcilia à l'Eglise *Henri IV* roi de France, & malgré les intrigues de l'Espagne, il termina cette affaire de manière à gagner le cœur de ce monarque & l'estime des François. Il réunit le duché de Ferrare au saint-siege, après la mort d'*Alfonse d'Est*, qui ne laissoit point d'enfans légitimes. Dans la célebration du Jubilé de 1600, qui attira trois millions de pélerins à Rome, le Pape servit lui-même les pauvres. Les disputes sur la

Grace, que les Ecrits de *Baius* avoient fait élever ; agiterent son pontificat ; mais l'histoire de ces démêlés nous occupera, en traçant celle du XVIIe siecle. *Clement VIII*, qui fit de vains efforts pour les appaiser, mourut en 1605, après avoir gouverné l'Eglise pendant près de 14 ans. Le soin qu'il eut de maintenir la justice, comme *Sixte V*, assura le repos de ses sujets & celui des étrangers à Rome. Libéral, sobre, pieux, charitable, zelé pour la propagation de l'Evangile, & pour la réunion des schismatiques Grecs, il eut presque toutes les qualités d'un vrai Pontife. Il ne put cependant s'affranchir des affections humaines, (dit le P. d'*Avrigny*) : » Il créa ses deux neveux » cardinaux, & il en fut puni par les chagrins » que lui donna la jalousie qui éclata entr'eux. Il » faut convenir d'ailleurs qu'ils avoient du mé- » rite : & si *Sixte V* trouva son village un *Peut-être* » pour le revêtir de la pourpre à l'âge de 15 » ans, il n'est pas constant qu'un *Aldobrandin* ait » fait quelque chose pour sa famille. »

Fondation de nouveaux Ordres Religieux, & Réforme des anciens.

Le luxe qui corrompoit les Ordres religieux dans ce siecle, fut une des causes qui engagerent les Papes à leur donner de nouvelles loix. Clement VIII produisit trois nouvelles branches, celles des *Capucins*, des *Récollets*, & des *Feuillans*.

Les Capucins, ainsi appellés d'un grand capuce

taillé en pointe qui leur couvre la face, durent leur reformation à *Matthieu de Bajsi*, frere Observantin du duché de Spolette, qui leur donna, en 1525, une Regle particuliére. Cette réforme prospéra malgré les obstacles que lui opposerent les autres freres Mineurs, qui s'accommodoient encore moins du genre de vie qu'on introduisoit, (dit le P. d'*Avrigni*), que du capuchon pointu & de la longue barbe. Elle fut solemnellement approuvée par *Clément VII* en 1528, & par *Paul III* en 1536.

Ils furent reçus en France sous *Charles IX*, à la recommandation du cardinal de *Lorraine*, & ils y eurent bientôt un grand nombre de couvens. Ceux qui n'aimoient point les Capucins, ne pouvant leur ôter la qualité de Religieux, voulurent leur enlever celle d'enfans de S. *François*; mais *Urbain VIII* leur assura ce titre précieux en 1627. Il auroit été singulier, que ceux que le désir de la perfection primitive portoit à renoncer aux adoucissemens postérieurs, eussent été obligés de quitter le nom de leur pere.

Les Récollets furent ainsi nommés, parce que l'esprit de *récollection*, de recueillement, de retraite, leur inspira la pensée de demander au pape *Clément VII*, en 1532, la permission de se retirer dans des couvens particuliers, pour y observer à la lettre la régle de S. *François* leur patriarche. On les appella *Socolanti* en Italie, parce qu'ils portent de grosses sandales, appellées *Soco* ou *Soque*. Ils

ont sept provinces en France. Leur réforme ne differoit guères, au commencement, de celle des Capucins. Les uns & les autres prétendoient être rentrés dans la voie étroite, abandonnée par leurs prédécesseurs. Mais le tems a apporté quelques mitigations chez les Récollets : ils ont abandonné la barbe, & leur vie est moins austère que dans leur origine.

Les Pénitens, connus à Paris sous le nom de *Picpuces* ou *Picpusiens*, parce qu'ils s'établirent d'abord dans un petit village de ce nom, sont une autre branche de l'ordre de S. *François*, laquelle prit naissance vers l'an 1595.

Les *Feuillans* sont une réforme de Cîteaux, faite vers l'an 1577 par *Jean de la Barrière*, abbé de Ste Marie des Feuillans dans le diocèse de Rieux. Leur vie fut d'abord très-dure. Ils ne mangeoient point de viande, ils ne buvoient pas de vin ; leur seule boisson étoit de l'eau, bue dans un crâne de mort. Cette congrégation, approuvée en 1586, ne se soutint pas dans sa première ferveur.

Les *Carmes*, tombés depuis long-tems dans le relâchement, furent réformés par Ste *Thérèse*, religieuse d'Avila en Castille. Elle commença par le couvent où elle avoit fait profession. Après avoir établi la réforme chez les Religieuses, elle réforma les Religieux, & l'ordre des Carmes reprit une nouvelle vie. Ils prirent le nom de *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, à cause d'un des points de la Règle,

qui ordonnoit de marcher nuds-pieds. La ſainte Réformatrice étoit animée d'une piété ſi tendre, qu'on lui a donné le titre glorieux de *Martyre de l'Amour divin*. Elle eut de grandes perſécutions à eſſuyer. Les indévots traitoient d'illuſions les grandes choſes que DIEU opéroit en elle : mais malgré leurs injuſtes dériſions, elle perſévéra dans ſes auſtérités juſqu'à ſa mort, arrivée en 1582. Sa deviſe étoit : *Ou ſouffrir, ou mourir.*

L'Ordre qui fut inſtitué en 1520 par S. *Jean de Dieu*, pour ſecourir les malades, ſous le nom de *Freres de la Charité*, fait autant d'honneur à l'humanité qu'à la Religion. Il s'eſt étendu en France, en Italie, en Allemagne, en Pologne, & partout il a fait de grands biens.

L'objet des *Théatins*, les premiers clercs-réguliers qui aient paru dans l'Egliſe, étoit de rétablir l'ancienne vie apoſtolique, en s'abandonnant à la providence pour les beſoins du corps. S. *Gaetan*, comte de Thiène, fut leur fondateur ; & *Pierre Caraffe* évêque de Théate, leur 1er ſupérieur, leur donna le nom de ſon évêché. *Caraffe* étoit d'une famille illuſtre du Royaume de Naples. Il s'aſſujettit lui-même aux règles qu'il preſcrivoit aux autres. Sa réputation de ſcience & de piété, engagea *Paul III* à l'appeller à Rome, pour le conſulter ſur les moyens de détruire l'héréſie & de rétablir les anciennes mœurs. Ce Pontife, voyant en lui un ennemi déclaré de toute innovation en fait de doctrine, & un homme qui pouvoit être

l'exemple du sacre collège, le força d'accepter le chapeau de cardinal. Il soutint avec chaleur dans cette place, la juridiction & la discipline de l'Eglise, & s'opposa fortement à toute démarche dictée par la politique plutôt que par le zele pour l'honneur du saint-siege. Devenu Pape sous le nom de *Paul IV*, il se laissa trop dominer par l'amour de sa famille; mais il ne cessa de favoriser les Theatins, qu'il regardoit comme ses véritables enfans.

Les *Barnabites* prirent leur nom d'une église de Milan, dédiée à S. *Barnabé*, dans laquelle leurs fondateurs s'assembloient. C'est dans cette ville qu'ils furent institués. Ils s'appellent aussi *Clercs réguliers de S. Paul*, & ont divers colleges où ils enseignent les sciences & les belles-lettres.

La congrégation des Prêtres de l'Oratoire, fondée par S. *Philippe* de Neri, & approuvée en 1575, fait aussi profession d'instruire la jeunesse dans les colleges; mais son principal but étoit de diriger les séminaires, & d'y former les ecclésiastiques pour tous les devoirs de leur état.

De Jésuites.

De tous les Ordres fondés dans ce siecle, celui qui fut long-tems le plus puissant & le plus célebre, est la Société qui prit le nom de *Compagnie de Jésus*. Elle eut pour fondateur *Ignace de Loyola*, gentilhomme Navarrois, d'abord attaché à la profession des armes, & qui, touché par la lecture

de la *Vie des Saints*, quitta l'état militaire pour se consacrer à Dieu. Animé du desir de convertir les Infidèles, il s'associa six compagnons de ses travaux, avec lesquels il fit ses premiers vœux dans l'église de Montmartre près de Paris, le jour de l'Assomption 1534. Cet institut, dont le premier objet étoit la propagation de la Foi parmi les nations idolâtres, fut approuvé en 1540 par une bulle du pape *Paul III.* Les Jésuites s'engagérent dès-lors d'ajouter aux trois vœux ordinaires de Religion, un quatriéme d'obéissance aux ordres du Pape, dans ce qui regarde les Missions étrangéres.

Personne ne remplit ce vœu avec plus d'exactitude que l'illustre *François Xavier*, Portugais, appellé à juste titre l'*Apôtre des Indes*. Il fut le premier qui entreprit le voyage des Indes, dans l'unique vue de convertir les habitans de ce pays infortuné. Il y débarqua en Mai 1542. Des Indes il passa en 1549 au Japon, & il se proposoit d'aller prêcher l'Evangile à la Chine, lorsque la mort le prévint. Elle fut sainte, ainsi que sa vie. Il eut la gloire de convertir à la Foi Chrétienne plusieurs milliers d'hommes.

D'autres Jésuites, à l'exemple de S. *François Xavier*, arrachérent à l'idolâtrie un grand nombre d'Indiens, de Japonois & de Chinois. Au Japon ils parvinrent, dans un espace de tems assez court, à amener au Christianisme non-seulement plusieurs hommes du peuple, mais beaucoup de Grands & même des Princes. Ce vaste royaume alloit de-

venir entiérement Chrétien, lorſque les Jéſuites ayant malheureuſement paru ſuſpects au gouvernement, furent traités comme des perturbateurs, & leurs proſélytes punis avec la derniere rigueur.

Leur miſſion fut auſſi abondante à la Chine, & ne fut point troublée. Un Jéſuite Italien, profond mathématicien (*Matthieu Ricci*), s'étant ouvert par ſes connoiſſances un accès favorable auprès des Grands & de l'Empereur, ſes confreres eurent la permiſſion de prêcher la doctrine évangélique; & ils le firent avec le plus grand ſuccès.

Tel a été le ſort des Jéſuites en Europe, en Aſie; leur ordre s'eſt multiplié, malgré tous les obſtacles qu'on avoit voulu lui oppoſer dans les XVIe & XVIIe ſiecles. Enfin quoique nous l'ayons vu de nos jours expulſé de preſque toutes les parties de l'ancien & du nouveau Monde, où ils triomphoient auparavant, ils conſervérent, même après leur deſtruction, une grande influence dans certains Etats & ſur l'eſprit de quelques Princes.

Nous ne répéterons point tout ce qu'on a reproché à cet Ordre célébre; nous ne chercherons ni à l'accuſer, ni à le juſtifier. Mais nous jetterons un coup-d'œil ſur les avantages, que l'établiſſement de cette Société produiſit par rapport aux études; parce que ces études ſervirent à procurer à l'Egliſe des défenſeurs plus inſtruits & plus éloquens.

Les premieres tentatives, que les Jéſuites firent pour établir des colléges, ayant éprouvé de grandes oppoſitions de la part des Univerſités, ils

furent forcés de surpasser leurs rivaux en science & en talens, afin de se concilier la faveur publique. Ils imaginérent des méthodes plus simples & plus courtes pour faciliter l'instruction de la jeunesse. En cultivant la littérature ancienne, ils ouvrirent de nouvelles voies à la connoissance des langues sçavantes: & on profita de ces connoissances pour donner des versions fidelles, non-seulement des Livres-saints, mais des Auteurs profanes.

De son sein sortirent d'habiles maitres dans les différentes branches des sciences, & la *Société de Jesus* produisit presque autant de bons écrivains, de théologiens profonds, d'historiens élégans, que toutes les Communautés religieuses ensemble. Cette fécondité eut sa source dans un réglement sage, qui vouloit qu'on appliquât chaque membre de l'Ordre a l'emploi que lui désignoit son talent. Chez eux, on n'obligeoit point un théologien a écrire sur la géométrie, ni un géomètre à monter en chaire. Les mystéres consolans ou terribles de notre Religion, n'étoient prêchés ordinairement que par des hommes d'une imagination vive & d'une ame sensible, qui sçavoient parler à l'esprit & au cœur de leurs auditeurs.

C'est cet art d'aider les talens, sans les contraindre, qui procura aux Jésuites des sujets propres à tout. Il n'étoit pas rare de trouver parmi eux des Religieux, qui jugeoient les intérêts des Princes & des peuples avec la sagacité d'un hom-

me d'état. Ayant ainſi, par le concours des lumiéres & du diſcernement de ſes divers membres, la connoiſſance de tout ce qui a rapport aux mœurs des peuples & à la conduite des gouvernemens, cet Ordre dut aller plus loin que les autres, & avoir de plus grands ſuccès & de plus grands revers.

Lorſque S. *Ignace* demanda en 1540 la confirmation de ſon inſtitut, il n'avoit qu'un très-petit nombre de diſciples. Mais en 1608, ſoixante-huit ans après avoir obtenu cette approbation, le nombre des Jéſuites montoit à 12581. En 1710, l'ordre poſſédoit 24 maiſons profeſſes, 59 maiſons de noviciat, 340 réſidences, 612 colléges, 200 miſſions, 150 ſéminaires & écoles publiques; & le nombre des membres de la Société alloit à 19998.

Des Ordres de Chevalerie & en particulier de l'Ordre de Malthe; entrepriſes & barbarie des Turcs.

L'Ordre de Malthe éprouva dans ce ſiécle des diſgraces dont il ſe reſſent encore. L'iſle de Rhodes que les Chevaliers occupoient depuis environ deux cents ans qu'ils l'avoient conquiſe ſur les Sarraſins, leur fut enlevée en 1522, par *Soliman II*, empereur des Turcs. Jamais place ne fut attaquée & défendue avec plus de vigueur. Aſſiégée par deux cents mille hommes, & battue par plus de ſix-vingt mille coups de canon, elle ſoutint cinq

assauts furieux, & fit-périr par le fer, par le feu, ou par les maladies, plus de quatre-vingt-dix mille hommes des assiegeans. Enfin la ville étant presque entiérement ruinée, *Pierre* de *Villiers l'Isle-Adam*, gentilhomme François, grand-maitre de l'Ordre, capitula & abandonna l'isle de Rhodes, pour passer en Candie. De-là il se transporta en Sicile; & après avoir cherché diverses retraites en Italie, *Charles-Quint* lui donna en 1530 l'isle de Malthe. Ce prince craignant que *Soliman* ne vint attaquer l'isle de Candie, & qu'ensuite toute la Sicile ne fût à sa discrétion, pensa que Malthe deviendroit le rempart de la Méditerranée entre les mains des Chevaliers.

Cette isle a environ sept ou huit lieues de longueur, & presque la moitié de largeur. La ville qui a donné le nom à toute l'Isle, est située au milieu à sept milles des ports, entermée d'une muraille de trois cents vingt-trois pas. Il y a trois parties, la ville, le bourg, & l'Isle de St-Michel. La ville comprend la Cité Valette, & la Floriane ou Ville neuve. Le bourg & l'Isle de St-Michel sont vers l'Orient. La Cité Valette, renferme le palais, l'arsenal, l'infirmerie, l'Eglise du Prieuré de St-Jean, & les hôtels ou auberges des Langues.

Le grand-Maitre prit possession de Malthe en 1530. Le bourg n'étoit alors composé que de cabanes de pêcheurs, & l'Isle n'étoit qu'un rocher stérile, On fit-bâtir en peu de tems des maisons

& des murailles : dans la suite on apporta de Sicile dans des vaisseaux, de nombreuses charges de terres pour couvrir le tuf, & rendre le sol propre à la culture. L'isle se peupla aussi tellement, qu'au lieu qu'on n'y comptoit pas douze mille ames, quand les Chevaliers y entrerent, il y en a aujourd'hui plus de trente mille. Ses habitans se disent les plus anciens Chrétiens de toutes les Isles d'alentour, parce qu'ils croient avoir été convertis par S. *Paul*. L'Empereur donna encore aux Chevaliers, Gozo & Tripoli ; mais ils n'ont pu conserver ces petites isles, & ont été réduits à celle de Malthe, dont ils ont pris le nom, au lieu de celui de Rhodes.

Les Turcs virent avec peine les Chevaliers de Malthe dans leur nouvel asyle. En 1565 *Soliman* resolut d'attaquer cette isle. Il l'assiegea avec l'armée la plus formidable. Elle étoit commandée par le bacha *Mustapha* & le corsaire *Dragut*. Après plus de trois mois de siege, les Turcs furent obligés de se retirer, après avoir perdu une partie considerable de leurs troupes. Le grand-maitre *Jean de la Valette*, François de nation, eut la gloire d'avoir sauvé l'Isle par sa valeur & par sa vigilance. Comme les batteries des Turcs avoient presque ruiné la ville de Malthe, quand le siege fut fini, on resolut de bâtir une nouvelle ville. On y travailla en 1566, & par un Arrêt du Conseil des Chevaliers, on la nomma *la Valette*, du nom du grand-maitre. Le pape *Pie V* envoya chaque

mois

mois quinze mille écus au grand-Maître ; & par ſes exhortations les Princes Chrétiens lui donnérent auſſi quelques ſecours. Le travail dura près de deux ans, pendant leſquels le grand-Maître ne quittoit point les ouvriers. Il prenoit ſes repas au milieu des maçons & des charpentiers, & ſouvent même y donnoit ſes audiences.

Ces précautions étoient d'autant plus ſages, que les Turcs menaçoient les Etats Chrétiens. La même année 1566, ils s'emparérent de l'iſle de Chio, dont les Génois étoient maîtres depuis le milieu du XIVe ſiécle. Ils ne pillérent que la principale Egliſe, qui étoit ſous l'invocation de S. *Pierre*. Perſonne n'ayant réſiſté, chacun eut la vie ſauve ; mais il ſe commit d'horribles impiétés. Pendant que l'on pilloit l'Egliſe de S. *Pierre*, un Turc ayant pris le Saint Ciboire où étoient pluſieurs hoſties conſacrées, demanda à l'Evêque qui étoit préſent, ſi c'étoit-là le DIEU des Chrétiens ? *C'eſt lui-même*, répondit le Prélat : & ſur cette réponſe, le Turc jetta le Ciboire à terre avec fureur. L'Evêque pleurant à la vue de cette impiété, dit au Turc, « qu'il aimeroit mieux qu'il l'eût tué, que de » voir profaner ainſi les ſacrés ſymboles. » Le barbare s'étant retiré, l'Evêque ſe proſterna, & recueillit juſqu'aux moindres parcelles qu'il put trouver. L'Egliſe de S. *Pierre* fut entierement raſée ; toutes les autres Egliſes furent également abbatues, excepté celle de S. *Dominique*, dont les Turcs firent leur Moſquée. On donna enſuite aux

habitans de l'Isle un Juge Mahométan. On prit vingt-un enfans des mieux faits, de la famille de *Justiniani*, pour les mettre au nombre des pages de *Soliman*. On les circoncit malgré eux ; mais on ne put jamais les faire renoncer à la Foi, quoiqu'on les déchirât à coups-de-fouet, avec une inhumanité qui en fit mourir quelques-uns au milieu des tourmens. Les familles du Président & des douze Sénateurs furent conduites à Constantinople, & de-là transportées en différens pays.

Soliman partit de Constantinople la même année 1566, pour venir de nouveau en Hongrie. Il assiégea Zigeth sur les confins de la Pannonie & de la Croatie, & mourut trois jours avant la prise de cette place. Ce fameux Sultan, dont DIEU s'étoit servi pour humilier & châtier les Chrétiens, étoit dans la soixante-seizième année de son âge, & dans la quarante-sixième de son règne.

Selim II, son fils, qui lui succéda, se rendit en Hongrie, où il fut reçu dans le camp & proclamé Empereur. Il fit, l'année suivante, une trêve de huit ans avec l'empereur *Maximilien II*. Il rompit en 1570 la paix que *Soliman* avoit jurée avec les Vénitiens, & qu'il avoit depuis-peu renouvellée lui-même ; & envoya *Mustapha* à la conquête de l'Isle de Chypre. Les Vénitiens implorèrent le secours des Princes Chrétiens contre leur ennemi commun. Le pape *Pie V* accorde à cette occasion un Jubilé universel, afin d'attirer les aumônes des fidèles. L'Empereur ne voulut point entrer dans

cette guerre, & il n'y eut que l'Eſpagne, le Pape, & Veniſe qui ſe liguérent.

Muſtapha forma le ſiége de Nicoſie, ville ſituée au milieu de l'Iſle. Ce ſiége dura quarante-huit jours, & la ville fut priſe enfin par les Turcs, qui l'abandonnérent au pillage. On réſerva pour *Selim* un nombre de femmes & de filles que l'on choiſit, les jeunes-gens les mieux faits, les meubles les plus précieux, & l'on en chargea trois vaiſſeaux qui devoient faire voile vers Conſtantinople : mais pendant qu'ils attendoient un vent favorable, une dame de l'Iſle de Chypre y mit le feu, & priva le Sultan de ce qui lui étoit deſtiné.

Fiér de la priſe de Nicoſie, *Muſtapha* marcha contre Famagouſte, dont il forma auſſi le ſiege. Il y trouva d'abord beaucoup de réſiſtance. Mais la diviſion qui ſe mit parmi les Chrétiens, & la lenteur avec laquelle les Eſpagnols fournirent les ſecours promis, donnérent le tems aux vainqueurs de pourſuivre leurs conquêtes. Bientôt Famagouſte fut réduite à l'extremité. La diſette y cõbattoit au-dedans pour *Selim*, qui l'aſſiégeoit au dehors avec des forces très-ſuperieures à celles des aſſiégés. Les principaux de la ville préſentérent une requête au gouverneur *Bragadin*, pour le prier de pourvoir a la conſervation de leurs femmes & de leurs enfans. On demanda une trève aux Turcs pour traiter de la reddition de la ville, & on dreſſa des articles qui furent ſignés par *Muſtapha*. On embarqua les

malades dans des vaisseaux, & ensuite les Turcs entrèrent dans la ville, où malgré leur serment ils exercèrent d'horribles violences.

Mustapha chercha injustement querelle à *Bragadin*, le fit enchaîner & donna ordre qu'on égorgeât à ses yeux tous ceux de sa suite. Quand on eut executé cet ordre cruel, on lui fit de tendre le col au bourreau; mais lorsque le bourreau étoit prêt de le frapper, *Mustapha* lui fit grâce, en lui faisant seulement couper le nez & les oreilles. Il l'insulta en le tenant étendu par terre à ses pieds, & en lui disant par-là *que le CHRIST qu'il adoroit, ne savoit pas l'usage de ses membres, puisqu'il ne pouvoit pas se les faire rétablir.* En même-tems tous ceux qu'on avoit fait embarquer, furent dépouillés & mis à la rame. Quelques jours après, *Bragadin* fut conduit à la place & écorché vif. Il souffrit cet affreux supplice avec une constance admirable, sans cesser d'invoquer JESUS-CHRIST. Le barbare, peu content de ce qu'il avoit fait souffrir à ce grand homme, voulut encore insulter à son corps après sa mort. Il fit remplir sa peau de paille, donna ordre qu'on la portât par la ville sous un dais, & l'envoya à Constantinople avec les têtes des principaux de la ville. *Mustapha* fit déterrer tous les corps qui étoient dans l'église de S. *Nicolas*, renverser les autels, & en fit une Mosquée. Cette conquête rendit les Turcs maîtres absolus de l'île de Chypre. Mais la perte de la bataille de Lépante, dont nous avons parlé sous le pontificat de *Pie V*, arrêta les progrès des Infidèles.

Les entreprises des Turcs nous ont écarté du principal sujet de cet article. Pour revenir aux Ordres de chevalerie, nous dirons que *Henri III* institua le 1er de Janvier 1579 l'ordre du *Saint-Esprit*, le plus illustre de France, dont le Roi est le grand-maître, & dont le nombre de Chevaliers est borné à cent. Ce prince vouloit attribuer des Commanderies à chacun des Chevaliers, comme on fait en Espagne : mais la cour de Rome, sollicitée par le Clergé de France, s'y opposa fortement, quoique le Roi déclarât que cet ordre n'étoit institué que pour l'extirpation de l'hérésie, & la propagation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, selon le serment que faisoient les Chevaliers. Ils conservèrent néanmoins le titre de Commandeurs, & le Roi assigna à chacun d'eux une pension de mille écus d'or, qui fut depuis réduite à trois mille livres. On dit que *Henri III* fit un cet ordre en l'honneur du *St-Esprit*, parce que c'étoit le jour de la Pentecôte qu'il étoit né, qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'il étoit devenu Roi de France.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Le XVIe siècle est une époque remarquable dans les annales des sciences. La fermentation que les erreurs de *Luther* & *Calvin* devoient exciter dans les esprits pendant plus de soixante ans, produisit une foule d'Ecrivains, qui exercèrent leurs talens à les combattre. Pour traiter la controverse avec suc-

cès, il fallut étudier les langues Orientales, & plusieurs sçavans s'y appliquerent avec fruit. On ne s'attend pas que dans un Abregé on fasse connoître ces Auteurs dans un grand détail ; il suffira de citer les principaux.

On doit placer parmi les théologiens *Antoine* de *Lebrixa*, mort en 1522 ; le cardinal *Thomas* de *Vio*, surnommé *Cajetan*, auteur d'un Traité de l'autorité du Pape & du Concile ; *Jean Driedo* ; l'illustre *Erasme*, qui fut en même-tems un théologien distingué & un excellent littérateur. C'est à cet homme célèbre, d'abord chanoine-régulier de S. *Augustin*, ensuite prêtre séculier, né à Rotterdam en 1465 & mort à Bâle en 1536, qu'on doit en partie la renaissance des belles-lettres, les premières éditions de plusieurs Peres de l'Eglise, la saine critique. Il ranima les illustres morts de l'antiquité, & inspira le goût de leurs écrits à son siecle. Il avoit formé son style sur eux. Le sien est pur, élegant, aisé, & quoiqu'un peu bigarré, il ne le cede en rien à celui des écrivains de son siecle, qui, par une pédanterie ridicule, affectoient de n'employer aucun terme qui ne fut de Ciceron. Il est un des premiers qui aient traité les matières théologiques d'une maniere noble, & débarrassé des vains subtilités & des expressions barbares de l'école. Son mérite, & la liberté avec laquelle il reprenoit les vices de son tems, l'ignorance, la superstition, le mépris de la belle littérature, l'envie de certains Religieux, la modestie des riches

Ecclésiastiques, lui firent une foule d'ennemis. Naturellement sensible à l'éloge & à la critique, il traitoit ses adversaires avec dédain & avec aigreur, mais ce grand-homme se reconcilioit très-facilement avec les petits écrivains, qui, après l'avoir attaqué, revenoient à lui sincérement. Nullement envieux de la gloire des autres, il ne laissoit jamais le premier acte d'hostilité. Il eut toute sa vie une passion extrême pour l'étude; il préféra ses livres à tout, aux dignités & aux richesses. Les vains *Paul III*, *Clément VII*, *François I* & *Henri VIII* tâchèrent de se l'attacher par les espérances les plus flatteuses: les plaisirs du cabinet étoient à ses yeux fort au-dessus des faveurs des cours.

Jean Cléthoue fut le premier des théologiens de Paris, qui refuta *Luther*. Nous citerons encore avec distinction *Jean Eccius*, dont le *Manuel des Controverses* est encore estimé aujourd'hui; *Jean Gropper*, célèbre par un Traité de l'Eucharistie, le premier de ce genre où cette matière soit traitée avec profondeur; *Melchior Canus*, qui s'acquit un nom immortel dans l'Eglise par ses *Lieux théologiques*; *Claude Despense*, docteur de Paris, qui se signala par des ouvrages sur le dogme, la morale & la discipline; *Nicolas Sanderus*, auteur d'une *Histoire du schisme d'Angleterre*, & de quelques ouvrages de controverse, qui produisirent dans leur tems des fruits utiles, &c. &c.

La classe des commentateurs, des interprètes, des littérateurs, ne fut pas moins nombreuse que

celle des controverſiſtes. Le cardinal *Ximenes* mérita bien de l'Egliſe par l'édition de ſa Polyglotte ; le cardinal *Sadolet* ne ſe rendit pas moins utile par un Traité des Conciles, qui compoſe aujourd'hui le XVIIIe volume de la Collection du P. *Labbe*. Jean-Louis *Vives*, Eſpagnol, publia cinq livres *De la verité de la Religion Chrétienne*. On doit à *Jacques le Fevre d'Etaples*, un ſavant *Commentaire ſur le nouveau Teſtament*, & à *Jacques Merlin* la premiere Collection des vrais Conciles qui ait été imprimée. Les cinq ſavans que nous venons de nommer, fleurirent depuis le commencement du ſiecle juſqu'en 1540.

Nous ne parlerons pas d'un grand nombre d'autres commentateurs, dont les productions longues & lourdes ont plus chargé l'Egliſe & la république des lettres, qu'elles ne les ont ſervies. Pourquoi en effet, (dit l'Abbé *Gauchat*) de ſi gros volumes & en ſi grand nombre, que l'on ne peut avoir le tems de lire, ou qui ne ſervent qu'à détourner de lectures plus utiles & plus intéreſſantes ? La plupart ne ſont bons tout au plus, qu'à conſulter dans le beſoin. Leurs auteurs ſe ſont perdus dans des queſtions frivoles, ou dans d'inutiles réflexions, qui des objets plus intéreſſans exigeoient encore. D'autres n'ont traité que des queſtions de pure curioſité, ou de ſimple grammaire, quelques points de chronologie ou d'hiſtoire, qui ne ſervent point à établir le dogme & à régler les mœurs, ce qui eſt cependant l'unique but de l'E-

criture, & ce qui doit être celui de tous ceux qui veulent l'étudier utilement pour l'Eglise & pour eux. Mais il y a quelques interprètes dont les ouvrages sont plus solides. Tel fut à quelques égards *Sanctès Pagninus*, Dominicain, qui traduisit en latin toute la Bible.

Le XVIe siécle fut si riche en écrivains, que nous nous bornerons à nommer les principaux de ceux dont nous n'avons pas fait mention. Pourrions-nous oublier le cardinal *Sadolet*, dont la latinité pure & les mœurs douces rappellérent le genie & les vertus des anciens Romains? *Onuphre Panvini*, Augustin, enlevé à la fleur de son âge, & auteur d'une Chronique des Papes & des Cardinaux; *Corneille Janjenius*, dont la *Concorde évangélique*, avec un commentaire, peut être consultée avec fruit; S. *Charles Borromée*, qui publia des instructions pour les curés & d'autres ouvrages nécessaires aux ministres des autels; *Antonius Augustinus*, auteur d'un Traité de la *correction de Gratien*; *Louis de Grenade*, Dominicain, écrivain ascetique; le cardinal *Tolet*, Jésuite, & son confrère *Maldonat*, théologiens distingués; *Pierre Pithou*, avocat François, qui rendit service à sa patrie par son excellent Traité des libertés de l'Eglise Gallicane; *Gilbert Génébrard*, Bénédictin de Cluni, dont la *Chronologie sacrée* fut bien accueillie; *Alphonse Ciaconius*, qui mit au jour les Vies des Papes & des Cardinaux: ouvrage plein de recherches sçavantes, mais dénué

un peu de cette critique qui dirigea les travaux des Ecrivains ecclesiastiques du siecle suivant.

Réflexions sur les changemens operés en ce siecle dans les Sciences Ecclésiastiques.

« La Theologie, dit M. l'Abbé *Goujet* qui nous fournit ces reflexions, y gagna beaucoup à l'étude des Peres. Plus fondée qu'auparavant sur les principes de l'Ecriture & de la Tradition dont le voile étoit tiré, elle commença à être cultivée par des gens habiles qui s'appliquerent à des questions utiles de doctrine & de morale, & qui les traiterent d'une maniere claire, solide, & débarrassée des termes inutiles de la philosophie, & des questions épineuses d'une metaphysique trop subtile. Pierre d'*Ailly*, Jean *Gerson* qui fut l'ame du Concile de Constance, Nicolas *Clemangis*, & quelques autres, montrerent l'exemple. L'étude de l'antiquité Ecclésiastique leur apprit à chasser de leurs écrits la barbarie & l'obscurité qui régnoient avant eux dans les *Sommes* & dans les Commentaires ordinaires des Theologiens. Sans s'arrêter aux questions purement scholastiques, ils traiterent diverses matieres de doctrine, de morale & de discipline, propres à éclairer l'esprit, à affermir la foi, & à former les mœurs. On abandonna *Platon* & *Aristote* aux Philosophes, ou l'on n'eut recours à eux que dans des questions de pure Philosophie, qui n'appartiennent point à la science ecclésiastique. Mais dans la Theologie, qui est

la ſcience des dogmes & la doctrine des mœurs, on n'eut égard qu'à ce que l'Eſprit-Saint même avoit dicté, & à ce que la Tradition conſtante & ſuivie de l'Egliſe, qui eſt la colonne & la baſe de la vérité, nous avoit tranſmis de ſiécle en ſiécle.

» Telle eſt la méthode que les Théologiens, même ſcholaſtiques, ont ſuivie; au moins ceux d'entre eux dont le jugement étoit plus ſain, qui avoient plus de goût, & à qui la lecture des ſaints Peres étoit plus familiére. Car je n'ignore pas que, dans pluſieurs Théologiens des XVIe & XVIIe ſiécles, on trouve encore une théologie sèche & decharnée, plus remplie de ſubtilités que de ſolidité. Je n'ignore pas qu'ils ont ſouvent embrouillé les vérités qu'ils prétendoient éclaircir, & qu'ils ont accoutumé ceux qui ont eu le malheur d'être leurs diſciples, & qui n'ont point ſçu éviter leurs piéges, à pointiller ſur tout, à chicaner perpetuellement, à chercher à tout des raiſons bonnes ou mauvaiſes; à ſe contenter ſouvent du vraiſemblable, au lieu de tâcher d'arriver juſqu'à la vérité, dont la recherche doit être l'unique but d'un Théologien, de tout Chrétien, & même de tout homme ſenſé. Je ſçais que pluſieurs ont trop penſé à faire naître bien des doutes ſans les réſoudre, à donner occaſion de mettre en problême des vérités conſtantes, & à étendre peu-à-peu dans les ames l'eſprit de piété par la maniére sèche & ennuyante dont ils expliquoient

la vérité. Je voudrois auſſi que pluſieurs Controverſiſtes euſſent été de meilleurs Logiciens; qu'ils euſſent formé, contre les erreurs qu'ils prétendoient combattre, des raiſonnemens plus juſtes, poſé des principes plus évidens, tiré des conſéquences plus indubitables : leur victoire eût été plus fréquente & plus ſolide : la lumiére eût été plus grande : l'Egliſe eût plus gagné à leurs travaux & à leurs veilles. Mais on eſt en état aujourd'hui de rejetter ce qu'ils ont de mauvais ou d'inutile, & de ne profiter que de ce qu'ils ont de bon.

» On a accuſé les Théologiens François d'avoir rendu cette ſcience trop contentieuſe par les ſubtilités de la dialectique, & d'entretenir, parmi eux une ſorte de Théologiens libres, qui mettent en queſtion les vérités les plus certaines & les plus importantes ; c'eſt-à-dire, qu'on nous accuſe des défauts que je viens ſi juſtement de reprocher. Mais d'habiles-gens ont fait voir, ſur le premier point, que ſi l'on s'eſt cru obligé dans la Faculté de Théologie de la Capitale de ce Royaume, d'introduire & d'employer cet art qu'on nomme Scholaſtique, ce n'a été que pour donner de l'ordre & de la méthode au raiſonnement. Cette ſage Faculté a conſidéré que, quoique notre raiſon doive être ſoumiſe à la Foi, & que nous devions recevoir ſans raiſonner les vérités de la Religion qui ont été révélées, nous pouvons néanmoins rendre compte de notre ſoumiſ-

sion, & de l'acceptation que nous faisons de ces vérités ; que nous y sommes même obligés, soit pour combattre ceux qui attaquent notre créance, soit pour instruire ceux qui l'ignorent. Elle a pris de la méthode des anciens Philosophes, & surtout d'*Aristote*, ce qu'elle a jugé de plus propre pour détruire le mensonge & pour établir la vérité. Elle a imité en cela S. *Jean Damascène*, qui s'étoit formé long-tems auparavant de pareilles idées avec assez d'ordre & de succès. On convient, & nous l'avons déja dit, que la Théologie scholastique a dégénéré de tems en tems en chicanes & en fausse dialectique ; mais, loin d'en rejetter la faute sur les Theologiens François, il seroit facile de montrer que cette corruption & ces désordres ne sont venus le plus souvent que des Theologiens étrangers, principalement des Espagnols, qui ont été à charge à la Faculté de Paris, & qui n'en ont presque été regardés que comme des membres vicieux. Il n'est pas moins certain que cette Faculté a eu soin de tems à autre d'y apporter des remèdes, & d'ordonner par ses decrets qu'on enseigneroit l'Ecriture-sainte, les saints Peres, l'ancienne Théologie & les saints Canons, avec toute la pureté & la simplicité possibles. »

ÉLÉMENS
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DIX-SEPTIÉME SIÉCLE.

Election & mort de Léon XI.

CLÉMENT VIII, mort en 1605, avoit laissé la chaire de S. *Pierre* vacante. Il fut question de lui donner un successeur. Les cardinaux jetterent d'abord les yeux sur le sçavant cardinal *Baronius*; mais les Espagnols lui donnerent l'exclusion, parce que, dans le neuvieme volume de ses *Annales*, il avoit écrit contre les droits que le Roi d'Espagne prétendoit en Sicile. Alors on élut tout d'une voix le cardinal *Alexandre de Médicis*, archevêque de Florence, célebre par plusieurs legations où il s'étoit distingué. Il prit le nom de *Léon XI*, mais il ne jouit que vingt-six jours du pontificat. Ses vertus, son zele pour l'Eglise donnoient de grandes esperances, & il laissa une mémoire chere & respectée.

Pontificat de Paul V ; *différend avec la République de Veniſe.*

Le conclave, aſſemblé de nouveau, donna le trône pontifical au cardinal *Camille Borgèſe*, qui ſe fit appeller *Paul V*. Il commença ſon règne par modérer les impots. Il diminua le prix des vivres & rétablit l'abondance dans Rome. Sa fermeté dans le ſoutien des droits du ſaint-ſiége éclata dans pluſieurs occaſions avec beaucoup de vivacité, & ſur-tout contre les Venitiens.

Le Sénat de Veniſe avoit donné en 1603 & en 1605 deux décrets, qui furent la ſource d'un long différend entre Rome & la république. Par le premier, il étoit défendu de bâtir ni Egliſes, ni monaſtères, ni hôpitaux, ſans la permiſſion du Sénat. Le ſecond faiſoit défenſes aux laïques d'aliéner leurs biens en faveur des Eccléſiaſtiques.

Clément VIII, craignant d'occaſionner des diſputes fâcheuſes s'il éclatoit contre ſes décrets, prit le parti de diſſimuler.

Paul V fut plus hardi. Ce n'eſt pas qu'il voulût parvenir à la monarchie univerſelle, comme l'en accuſe l'auteur des *Intérêts des Princes*. Le plan de cette monarchie pouvoit, (dit le P. d'*Avrigni*,) avoir été formé par un *Charles-Quint*, roi d'Eſpagne, empereur & conquérant; mais il ne ſçauroit entrer dans la tête d'un Pape qu'on ne ſuppoſera point en démence. *Paul V* étoit moins

ambitieux de cette souveraineté universelle, que jaloux des droits de sa place. Le Sénat de Venise ayant fait arrêter un Chanoine & un Abbé accusés des plus grands crimes, le Pontife crut voir dans cette démarche la violation des immunités ecclésiastiques, & en demanda satisfaction à la République. Il s'éleva en même-tems contre les décrets portés en 1603 & 1605.

Les Vénitiens ayant refusé de révoquer leurs décrets & de remettre les ecclésiastiques prisonniers entre les mains du nonce, *Paul V* jetta un interdit sur leur état, & excommunia le Sénat & le Doge, si on ne lui faisoit satisfaction dans vingt-quatre jours. Les sénateurs se contentèrent de protester contre le monitoire, & en défendirent la publication dans leurs états. Les Jésuites, les Théatins & les Capucins, aimant mieux obéir au Pape qu'au Sénat, gardèrent l'interdit, & furent chassés des états de la République.

Cependant on levoit des troupes de part & d'autre; & on écrivoit en même-tems de chaque côté pour soutenir les droits respectifs. Le fameux Servite *Paul Sarpi*, plus connu sous le nom de *Fra-Paolo* ou *Frere Paul* combattoit vivement en faveur de la république de Venise, sa patrie, tandis que *Baronius* & *Bellarmin* plaidoient pour le Saint-siege. Leurs différens écrits ne servoient qu'à occuper l'oisiveté des spectateurs, sans calmer les esprits.

Paul V craignoit que cette dispute n'eût des

conſéquences dangereuſes. *Philippe III*, roi d'Eſpagne, lui offrit des troupes, & *Henri IV* ſa médiation; il aima mieux celle-ci que celles-là. Les ambaſſadeurs de France a Rome & a Veniſe entamérent une négociation, que le cardinal de *Joyeuſe* eut la gloire de terminer. On convint que les deux priſonniers ſeroient remis entre les mains d'un delegue du Pape; que les edits publies contre l'interdit ſeroient revoques, & que le Pape de ſon cote leveroit cet interdit. Le Senat envoya auſſi tot a Rome un ambaſſadeur extraordinaire qui fut tres-bien reçu par le Pape. Ce pontife lui dit ingénieuſement: *Recedant vetera, nova ſint omnia.*

Cette malheureuſe diſpute ayant été terminée, le Pape ne s'occupa plus que des ſoins du pontificat. Il fut le mediateur des Princes. La guerre étoit allumée, en Allemagne, entre l'empereur *Rodolphe II* & l'archiduc *Mathias* ſon frere; & en Italie, entre le duc de Savoie & les Eſpagnols. *Paul V* tâcha d'empêcher ces differends, ou de les terminer. Le Roi de Congo en Afrique, & le Roi de Perſe, donnérent une grande conſolation à ce Pontife, en lui envoyant des ambaſſadeurs pour lui demander des miſſionnaires. Mais, à meſure que le Chriſtianiſme gagnoit du terrein d'un côté, il en perdoit de l'autre. Il fut banni du Japon par l'artifice des Hollandois, qui rendirent ſuſpect le zèle des prêtres Chretiens de cette iſle; & le Luthéraniſme s'établit pour tou-

jours en Suède par l'usurpation de *Charles* de Sudermanie, Luthérien, qui enleva cette couronne à *Sigismond* roi de Pologne, son oncle.

Mort de Paul V; *Election de* Grégoire XV.

Paul V ayant tenu le siège pendant quinze ans & demi, mourut en 1621, & laissa un nom cher aux amateurs des beaux-arts par les bâtimens dont il orna Rome, & aux gens-de-bien par les fondations de diverses églises & de quelques séminaires.

Jamais règne n'a plus approuvé d'Ordres Religieux & de congrégations différentes. Il pensoit qu'il ne pouvoit y avoir trop d'styles pour la vertu. La Religion Catholique étant presqu'entièrement bannie dans le Levant, il y envoya un grand nombre de missionnaires qui cultivèrent cette vigne avec soin & avec fruit. Il ne tint pas même à ce Pontife que les Souverains Catholiques ne s'unissent contre l'ennemi du nom Chrétien; mais ses desirs trouvèrent des obstacles dans la politique des Princes. *Paul V* étoit jaloux de l'agrandissement de l'Eglise, & il auroit porté l'autorité pontificale aussi loin que ses prédécesseurs, (dit le P. d'*Avrigny*,) s'il avoit vécu dans un siècle où les interdits eussent été capables d'effrayer les peuples. Son zèle prenoit en partie sa source dans sa piété, & jusqu'à l'époque de sa dernière maladie il dit tous les jours la Messe.

Le cardinal *Alexandre Ludovisio*, archevêque de Bologne, prélat plein de vertus, occupa après lui

la chaire de S. *Pierre*, sous le nom de *Grégoire XV*. Pour éviter les brigues qui divisoient quelquefois le conclave, il ordonna qu'à l'avenir les cardinaux éliroient le Pape par scrutin secret. Il érigea l'evêche de Paris en archevêche : & canonisa *Ignace* de *Loyola*, fondateur des Jésuites ; *François Xavier*, apotre des Indes ; & *Philippe de Néry*, fondateur des Peres de l'Oratoire d'Italie.

*Pontificat d'*Urbain VIII.

Après *Grégoire XV*, mort en 1623, les cardinaux mirent la tiare sur la tête du cardinal *Barberin*, qui prit le nom d'*Urbain VIII*. Non moins distingué par son habileté dans les affaires que par son talent pour la poésie latine, il réunit au saint-siége le duché d'Urbin, qui en avoit été démembré par *Sixte IV*, en faveur des *Rovéres* ses neveux. Il donna un nouvel éclat à la pourpre Romaine, en honorant les cardinaux du titre d'*Eminence* & d'*Eminentissime*. Il canonisa S. *Cajetan* de Thienne, *André Corsin*, & Ste *Elisabeth* reine de Portugal. *Urbain VIII* mourut en 1644, après avoir occupé le saint-siége environ 21 ans. Il passoit pour un orateur éloquent & pour un bon poéte ; il possédoit si bien le Grec, qu'on le surnomma l'*Abeille attique*.

De Marc-Antoine de Dominis *& de* Fra-Paolo.

C'est sous le pontificat d'*Urbain VIII* que mourut le fameux *Marc-Antoine de Dominis*, si

connu par les coups qu'il porta à la puissance ecclésiastique. C'étoit un homme de beaucoup de savoir & d'esprit, mais ambitieux, vain & inconstant. Après avoir passé vingt ans chez les Jésuites où il s'étoit distingué, il fut tenté de déserter l'Eglise, & succomba d'autant plus facilement à la tentation, qu'étant d'une famille alliée à celle de Grégoire, il avoit des protecteurs puissans. Il fut successivement évêque, puis Archevêque de Spalatro en Dalmatie par la faveur de l'empereur Rodolphe. Mais le chagrin d'avoir été traversé dans quelques prétentions, le ressentiment contre l'Inquisition qui avoit censuré ses écrits, l'ignorance de la liberté & du repos, le firent-passer en Angleterre en 1616.

L'année suivante il publia à Londres le premier volume de son grand ouvrage *De Republica Ecclesiastica*, qui fut suivi d'un second en 1620. Le principal but de ce livre est d'anéantir la primauté du Pape & la nécessité d'un chef visible de l'Eglise. Il prétend prouver que S. *Pierre* n'en étoit pas le seul chef, & que S. *Paul* lui étoit égal en autorité. Il y a plusieurs autres propositions, qui tiennent du calvinisme, & que le Synode censura, avec l'ouvrage qui les renferme, dès l'an 1617. « On avoit extrait (dit l'Abbé de » *Cluny*) l'ouvrage de *Richer*, docteur de Paris de » *potestate ecclesiastica & politica*, & pour les » mêmes opinions que *Marc-Antoine de Dominis*, » mais il s'en retrancha bien, & les condamna beau-

» rement. » Cependant il refusa d'aller opiner en cette occasion en Sorbonne, de peur (dit le P. d'*Avrigni*) qu'on n'en voulut aussi à son petit Traité *De la puissance ecclésiastique*.

Malgré l'accueil que les Anglois & le roi *Jacques I* avoient fait à *Dominis*, il ne laissoit pas de sentir des remords. Sa conscience démentoit souvent ce que sa plume écrivoit. Le repentir de sa défection le pressoit tant, qu'un jour il monta en chaire à Londres, &, en présence d'un nombreux auditoire, il rétracta tout ce qu'il avoit dit ou écrit contre l'Eglise. *Jacques*, irrité de ce coup d'eclat, le priva de tous les bénéfices considerables qu'il lui avoit donnés, & lui ordonna de sortir de ses états dans trois jours.

Dominis se rendit à Rome, après avoir été assuré par l'Ambassadeur d'Espagne, de la part de *Grégoire XV*, son ami & son condisciple, qu'il pouvoit y revenir en toute sureté. Son humeur inquiete & changeante le fit bientôt repentir de sa conversion ; & l'on en eut des preuves certaines dans des lettres qu'il écrivoit à Londres.

Urbain VIII le fit enfermer dans le château St-Ange, où il mourut en 1625, après avoir rétracté de nouveau ses erreurs & reçu les Sacremens de l'Eglise. On ne laissa pas de le traiter comme relaps dès qu'il eut expiré. Son corps fut brûlé publiquement avec ses écrits dans le champ de Flore.

Pendant son sejour a Londres, il avoit publié l'*Histoire du Concile de Trente* par le fameux Servite *Fra-Paolo Sarpi*. Ce religieux pensoit à-peu-près comme *Dominis*. Il avoit été excommunié, lors du different de *Paul V* avec la Republique. Mais, comme il etoit sous la protection particuliere du Senat, il brava les foudres du Vatican, & rallia ses compatriotes contre les censures de Rome. Ce mepris des armes spirituelles etoit moins le fruit de son courage d'esprit, que de sa façon-de-penser sur le pouvoir du Chef de l'Eglise. Il paroit qu'il avoit beaucoup lu les écrits des Protestans, qu'il en avoit malheureusement pris l'esprit, & qu'à beaucoup d'egards il n'avoit pas plus de respect qu'eux pour les decisions du saint-siége.

Révolte des Calvinistes en France.

Les troubles que les Calvinistes avoient excités pendant plus de trente années en France, sembloient avoir été terminés en 1598 par la publication de l'edit de Nantes que *Henri IV* donna en leur faveur. Cette secte ayant obtenu plus de privileges, qu'elle ne devoit, ce semble, en attendre, ayant des places de Sureté & le libre exercice de sa Religion, n'etoit pas cependant satisfaite; mais la bonté & l'adresse d'*Henri IV* la contint pendant sa vie.

« Après la mort de ce grand Roi, » dit un historien qui n'est pas suspect aux Calvinistes, & que

pour cette raiſon, nous citerons ici de préférence :)
« Après la mort à jamais déplorable d'*Henri IV*,
» dans la foibleſſe d'une minorité & ſous une
» cour diviſée, il étoit bien difficile que l'eſ-
» prit républicain des Réformés n'abuſât de ſes
» priviléges, & que la Cour, toute foible qu'elle
» étoit, ne voulût les reſtreindre. Les Huguenots
» avoient déja établi en France des cercles, à
» l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces
» cercles étoient ſouvent ſéditieux : il y avoit
» dans le parti des ſeigneurs pleins d'ambition.
» Le duc de *Bouillon*, & ſur-tout le duc de *Ro-*
» *han*, le chef le plus accrédité des Huguenots,
» précipitérent bien-tôt dans la révolte l'eſprit
» remuant des prédicans & le zèle aveugle des
» peuples.

» L'aſſemblée générale du parti oſa, dès 1615,
» préſenter à la cour un cahier, par lequel, en-
» tr'autres articles injurieux, elle demandoit qu'on
» réformât le conſeil du Roi. Ils prirent les ar-
» mes en quelques endroits dès 1616 ; & l'au-
» dace des Huguenots ſe joignant aux diviſions
» de la cour, à la haine contre les favoris, à
» l'inquiétude de la nation, tout fut long-tems
» dans le trouble. C'étoient des ſéditions, des in-
» trigues, des menaces, des priſes d'armes, des
» paix faites à la hâte & rompues de même. C'eſt
» ce qui faiſoit-dire au célèbre cardinal *Benti-*
» *voglio*, alors nonce en France, qu'*il n'y avoit*
» *vu que des orages.*

» Dans l'année 1621, les Eglises Calviniſtes de » France offrirent à *Luynes*, cet homme de for- » tune, devenu depuis connetable, le generalat de » leurs armées & cent mille écus par mois. Mais » *Luynes*, plus eclairé dans ſon ambition qu'eux » dans leurs factions, & qui les connoiſſoit peut » les avoir commandés, aima mieux alors les » combattre que d'être à leur tête, & pour reponſe » à leurs offres il ſe fit Catholique. Les Hugue- » nots s'adreſſerent enſuite au marechal de *Bouil-* » *lon*, qui dit qu'il étoit trop vieux; & enfin ils » donnerent cette malheureuſe place au duc de » *Rohan*, qui, conjointement avec ſon frere *Soubiſe*, » oſa faire la guerre au Roi de France. »

Louis XIII, accompagné du connetable de *Luynes*, courut en 1621 de province en province pour ſoumettre les rebelles. Il prit plus de cinquante villes, bourgs ou villages, qui ſe rendirent ſans reſiſtance; mais Montauban lui ferma ſes portes, & il fut obligé d'en lever le ſiege.

La Rochelle ne lui donna pas moins de peine que Montauban; c'étoit le boulevard du Calviniſme. Le cardinal de *Richelieu*, qui avoit ſuccedé aux places & à la faveur du connetable de *Luynes*, l'aſſiegea pendant un an, & l'on ne dut la reddition de cette place importante, qu'à une digue de cinq cents pieds de long que ce miniſtre fit conſtruire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* avoit fait élever devant Tyr. La Rochelle ſe rendit à la fin d'Octobre 1628, & le Roi y entra par la

brèche

prêche le premier Novembre de la même année.

L'activité du cardinal de *Richelieu*, ayant enlevé la Rochelle aux Calviniſtes, les autres villes ſe ſoumirent, & ce fut alors que *Louis XIII* donna le fameux Edit connu ſous le nom d'*Edit de grace*; le Roi y parla en ſouverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle Religion, à la Rochelle, à l'Iſle-de-Ré, à Oleron, à Privas à Pamiers. Dans le même-tems le Cardinal-miniſtre tenta les voies de l'inſtruction & de la diſpute pour ramener les Hérétiques; mais il ſentit bientôt que cette voie étoit preſque toujours auſſi longue qu'infructueuſe, lorſque les eſprits ſont obſtinés.

Diſputes ſur la Grace; Moliniſme.

De nouvelles diſputes vinrent aigrir les eſprits en France: un Jeſuite Eſpagnol, nommé *Louis Molina*, profeſſeur de théologie dans l'Univerſité d'Evora, avoit donné, en 1588, un livre latin, intitulé: *De la Concorde, de la Grace, & du Libre-arbitre.* Cet ouvrage offroit un ſyſtême nouveau, qui parut, à pluſieurs Théologiens, plus ingénieux que ſolide; il fut défendu vivement par d'autres Docteurs, & ſur-tout par ceux qui étoient de la ſociété dont *Molina* étoit membre.

Le fonds du ſyſtême de *Molina* eſt, que toute grace donne à l'homme un ſecours ſuffiſant pour qu'il puiſſe opérer le bien; qu'elle met la volonté dans une eſpece d'équilibre, enſorte qu'elle peut pencher du côté qu'elle veut.

Il appelle *grace suffisante*, celle à laquelle l'homme résiste, quoiqu'elle lui fournisse tout ce qui est nécessaire pour faire le bien ; & *grace efficace*, celle à laquelle l'homme ne résiste pas, quoiqu'il soit en son pouvoir d'y résister. Ainsi, selon ce théologien, la grace est *suffisante*, & son efficacité dépend de la coopération de l'homme.

A peine le livre où ce système étoit exposé, eut vu le jour, que les Dominicains le déférerent à l'Inquisition de Portugal. Cette affaire, traitée avec beaucoup de chaleur en Espagne par les Théologiens des différens Ordres, fut portée au tribunal du pape *Clément VIII*, qui établit, pour l'examiner, la congrégation appellée *de Auxiliis* : elle étoit composée de plusieurs Cardinaux. Après de longs débats, on réduisit la dispute à cette question : Il s'agissoit de sçavoir si l'efficacité de la grace dépend d'une prémotion physique qui détermine la volonté, comme le prétendoient les Dominicains ; ou si l'efficacité de la grace, comme le vouloient les Jésuites, dépendoit des circonstances dans lesquelles Dieu accorde ce saint secours. On avoit déja tenu trente-sept assemblées, lorsque le Pape, qui étoit sur le point de prononcer, fut enlevé à l'Eglise en 1605.

Ces disputes, agitées encore sous *Léon XI*, ne furent terminées que par *Paul V*, qui monta après lui sur la chaire de *S. Pierre*. Ce Pontife ne crut pas devoir donner un jugement définitif, il imposa silence aux deux partis, & se contenta en

même-tems de condamner, ni la doctrine de la science moyenne que soutenoient les Jésuites, ni la doctrine de la prédétermination que les Dominicains avoient embrassée.

*De l'*Augustinus *de* Jansenius.

Malgré les défenses & les menaces de *Paul V*, ces disputes subsistérent en Flandre, en Espagne, & même en Italie. Un Evêque Flamand les rendit plus vives que jamais, vers l'an 1639 : c'est *Cornelius Jansenius*, d'abord professeur de théologie dans l'Université de Louvain, ensuite Evêque d'Ypres. Ce Prélat très-opposé à la doctrine de *Molina*, & plein de celle de S. *Augustin*, dont il avoit long-tems médité les ouvrages, conçut le dessein d'exposer les principes de cet illustre Pere sur les forces du libre-arbitre & sur la nécessité de la grace ; c'est ce qu'il exécuta dans un gros livre, intitulé *Augustinus*, écrit d'un style serré & nerveux.

Cet ouvrage vit le jour en 1640, un an après la mort de son Auteur, qui l'avoit soumis en mourant aux décisions de l'Eglise. Dès qu'il fut répandu dans le public, il fut vivement attaqué par les Jésuites, & fortement défendu par plusieurs Théologiens François & Flamands ; cette chaleur annonçoit des disputes longues & acharnées. La congrégation de l'Inquisition crut les terminer, en défendant par un décret la lecture de l'*Augustinus* de *Jansenius*, des thèses des Jésuites, & de tous autres écrits publiés pour & contre.

Condamnation du Livre de Jansenius par le Pape.

Cependant les esprits s'aigrissoient dans les deux partis, & l'année suivante 1642, le pape *Urbain VIII* condamna le livre de l'Evêque d'Ypres, comme renouvellant les erreurs de *Baius*, que les Pontifes Romains avoient déjà anathematisées. Un nouveau decret confirma le premier en 1644; mais, l'un & l'autre trouvoient des contradicteurs en Flandre & en France, où plusieurs Theologiens distingués étoient attachés à *Jansenius* & à ses principes. De ce nombre furent tous les solitaires de Port-Royal & leurs amis: le docteur *Antoine Arnauld*, *Isaac* le *Maistre*, *Pierre Nicole*, *Blaise Pascal*, écrivirent pour défendre la memoire de l'Evêque d'Ypres, & pour rendre ses adversaires odieux & ridicules.

Leur eloquence n'empêcha point qu'on ne poursuivit à Rome la condemnation solemnelle de l'*Augustinus*. Le docteur *Cornet*, syndic de la faculté de theologie de Paris, renferma toute la nouvelle doctrine en six articles, qu'on reduisit ensuite à cinq.

1. « Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux justes, qui veulent & font leurs » efforts selon les forces presentes qu'ils ont, & » la grace, par laquelle ils peuvent leur devenir » possibles, n'est point donnée.

2. « Dans l'état de la nature déchue, on ne » resiste point à la grace.

III. » Pour mériter & démériter dans l'état de » la nature déchue, il n'eſt pas néceſſaire qu'il » y ait dans l'homme une liberté qui ſoit exempte de néceſſité ; il ſuffit qu'il y ait une liberté » qui ſoit exempte de contrainte.

IV. » Les Sémi-Pélagiens admettoient la néceſſité de la grace interieure & prévenante pour » chaque action, même pour le commencement » de la Foi ; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils » vouloient que cette grace fût telle, que la volonté de l'homme pût lui réſiſter ou lui obéir.

V. » Il eſt Sémi-Pélagien de dire que JESUS-» CHRIST eſt mort pour tous les hommes ſans exception. »

Ces cinq propoſitions furent déférées au ſaint-ſiége par 88 Evêques, qui demandérent au Pape une déciſion claire & préciſe. *Innocent X* aſſembla diverſes congrégations, qui ne furent point favorables au livre de *Janſenius* ; &, le treize Mai 1653, les V propoſitions qu'on en avoit tirées étoient proſcrites.

La Bulle qui les condamnoit, les qualifioit chacune en particulier de la maniére ſuivante :

La premiére, ſur l'impoſſibilité des commandemens, fut déclarée *téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathéme, hérétique, & condamnée comme telle.*

La derniére qualification fut encore donnée à la ſeconde propoſition, qu'on ne reſiſte jamais à la grace.

La troisiéme, que pour mériter & démériter il suffit d'être exempt de contrainte, fut qualifiée comme la précedente.

On déclara la quatriéme fausse & hérétique.

Enfin la cinquieme, sur les effets de la mort de J. C., fut déclarée fausse, téméraire, scandaleuse; & en cas qu'on l'entendit dans le sens que J. C. n'étoit mort que pour les predestinés, on la condamna comme impie, blasphematoire, hérétique, & injurieuse & dérogeante à la bonté de DIEU.

En effet, dans ce système, DIEU se montreroit un être dur & injuste; & il seroit difficile de concevoir comment sa clemence qui *veut le salut de tous*, étant aussi infinie que sa justice, il auroit pu mourir pour un si petit nombre d'élus, tandis qu'il auroit laissé la foule innombrable des autres hommes dans le malheureux sort auquel le péché d'*Adam* les avoit entraînés.

La Bulle d'*Innocent X* ayant été rendue publique, les deputés que l'Archevêque de Sens & dix de ses confreres, partisans comme lui de *Janſenius*, avoient envoyés à Rome, prirent congé du Pape, qui leur déclara, qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux sentimens de S. *Auguſtin* & de S. *Thomas* sur la grace.

*De quelle manière la Bulle d'*Innocent X *fut reçue en France.*

La doctrine renfermée dans les V propositions, étant attribuée à *Janſenius* au commencement de la Bulle d'*Innocent X*, elle devoit trouver de fortes oppoſitions en Flandre, où cet Evêque avoit un nom reſpectable. Elle y fut pourtant reçue. Mais en France, où les eſprits ſont plus vifs & plus contentieux, elle eut plus de contradicteurs.

Le Roi l'ayant reçue des mains du nonce, donna une Déclaration le 4 Juillet 1653, pour exhorter les Evêques à la faire-publier & recevoir. Le cardinal *Mazarin* entra avec beaucoup de feu dans cette affaire. On lui avoit peint les Janſéniſtes, comme des hommes dévoués au cardinal de *Retz*, ſon ennemi perſonnel: dès-lors les Janſéniſtes eurent en lui un adverſaire formidable.

Il y avoit alors pluſieurs Evêques à Paris & à la cour; le cardinal *Mazarin* les aſſembla chez lui, le 11 Juillet, au nombre de trente. Ils écrivirent au Pape, qu'ils avoient attendu avec impatience le jugement du ſaint-ſiége ſur les V propoſitions, & qu'ils le recevoient avec joie. Ils envoyérent en même-tems la Bulle à tous les Prélats du royaume, avec une Lettre & un Mandement, modèle de celui qu'ils devoient publier. Il n'étoit point parlé de *Janſenius* dans cette let-

tre, dreſſée par *Cadet*, évêque de Vence. On y recommandoit à ceux qui publieroient ou feroient-publier la Conſtitution, de ne point s'écarter de la condamnation preſcrite des V propoſitions, & de n'uſer d'aucune invective contre qui-que-ce-ſoit.

Il étoit d'autant plus néceſſaire de recommander une conduite ſi ſage, qu'on s'en écartoit tous les jours. Mais je ne ſçais s'il faut croire tout ce que le petit Recueil raconte des excès auxquels ſe portèrent les Jéſuites, pour rendre leurs adverſaires odieux. » Ils firent-graver, (dit cet Auteur dans ſon *Hiſtoire de Port-Royal*,) » une » planche d'Almanach, où l'on voyoit *Janſenius* » en habits d'Evêque, avec des ailes de demon au » dos; & le Pape qui le foudroyoit, lui & tous » ſes ſectateurs.

» Ils firent jouer dans leur collége de Paris une » farce, où ce même *Janſenius* étoit emporté par » les Diables; & dans une proceſſion publique » qu'ils firent-faire aux Ecoliers dans leur college » de Micon, ils le repréſentèrent encore chargé » de fers, & traîné en triomphe par un de ces » Ecoliers qui repréſentoit la grace efficace.

» Peu s'en fallut que S. *Auguſtin* ne fût traité » lui-même comme cet Evêque. Du moins le » Pere *Adam* & pluſieurs autres de leurs Auteurs, » à l'exemple de *Molina*, le dégradèrent de la » qualité de *Docteur de la grace*, l'accuſant d'être tombé en pluſieurs excès dans ſes écrits

» contre les *Pélagiens*, & soutenant qu'il eût mieux » valu qu'il n'eût jamais écrit sur ces matières... » Un bachelier, dans une thèse soutenue à Caen, » ayant opposé à leur répondant l'autorité de ce » Pere sur la doctrine de la grace, le répondant » eut l'insolence de dire, *transeat Augustinus* : com- » me si, depuis la Constitution, l'autorité de S. » *Augustin* devoit être comptée pour rien.

» Ils faisoient, par une horrible impiété, des » vœux publics à la Vierge, pour lui demander » que si les *Jansénistes* continuoient à nier la grace » efficace accordée à tous les hommes, elle ob- » tint par ses prieres qu'ils fussent exclus eux » seuls de la rédemption que *J. C.* avoit méritée » à tous les hommes. »

Quelque violentes que soient les haines qu'inspire l'esprit polémique, de pareils excès ne sont gueres vraisemblables. Quoi qu'il en soit, la Constitution d'*Innocent X* fut reçue & publiée par tous les Evêques de France; mais plusieurs de ces Prélats ne jugerent pas à-propos de se servir du Mandement dont on leur avoit envoyé le modèle. Ceux qu'on appelloit *Jansénistes*, déclaroient qu'ils condamnoient les Cinq propositions avec le Pape qui les avoit justement censurées; qu'ils y reconnoissoient un mauvais sens, mais que ce n'étoit pas celui de *Jansenius*.

Le Jansénisme n'étoit donc, suivant eux, qu'un fantôme, dont les Jésuites avoient voulu effrayer l'Eglise. Cependant on tâchoit de leur prouver

que le Pape, en condamnant les V propositions, avoit prétendu condamner la doctrine de l'Evêque Flamand, & par conséquent le Jansénisme. Il étoit difficile de se refuser aux preuves qu'on leur apportoit, & la lecture de la Bulle d'*Innocent X* étoit seule une démonstration. Alors ils prétendirent que l'attribution qu'on vouloit faire de la doctrine condamnée, à l'*Augustinus* de *Jansenius*, étant un point de fait non revelé, le Pape & l'Eglise elle-même ne pouvoient rien statuer à ce sujet, ni les obliger à aucune créance intérieure, l'infaillibilité ne leur ayant jamais été promise à cet égard. De-là, la fameuse distinction entre le *droit* & le *fait*. Ils reconnoissoient, disoient ils, avec le Pape & les Evêques, que les V propositions avoient été justement condamnées ; c'étoit le point de droit : mais ils nioient que cette doctrine fût celle de *Jansenius* ; c'étoit le point de fait : & cette distinction subtile ne contribua pas peu à perpetuer les disputes.

Dispute particulière du docteur Arnauld.

Des incidens particuliers se mêloient à ce grand procès. Parmi les défenseurs de *Jansenius*, nous avons dit qu'on distinguoit le docteur *Antoine Arnauld*, regardé comme leur oracle. On le consultoit sur tous les points de cette controverse, & sur tout ce qui pouvoit y avoir rapport.

Le duc de *Luxembourg* s'étant présenté pour la confession à S. *Sulpice* sa paroisse, un prêtre nom-

mê *Picoté* lui refusa l'absolution, parce qu'il ne croyoit point que les V propositions fussent dans *Jansenius*, qu'il étoit lié avec les Solitaires de Port-Royal, & qu'il avoit chez lui un de leurs amis. On demanda au docteur *Arnauld* ce qu'il pensoit de la conduite du confesseur? Il blâma ce refus, dans une *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition*, comme contraire à toutes les règles. Dès que cet écrit eut été rendu public, on fut inondé de *lettres*, de *réponses*, d'*avis*, de *remarques*, de *conférences*, de *discours*, où l'on prétendoit que la conduite de *Picoté* étoit irrépréhensible, & que la déclaration de M. *Arnauld* au sujet des V propositions étoit insuffisante.

Ce Docteur se défendit par un écrit de deux cents cinquante pages in-4°, publié sous le titre de *Seconde Lettre de M.* Arnauld *à un Duc & Pair* (le duc de *Luynes*), *pour servir de réponse à plusieurs Ecrits qui ont été publiés contre la première Lettre.* Deux propositions de ce long ouvrage furent dénoncées à la faculté de théologie de Paris, qui ne tarda pas de les condamner.

La première étoit, « que *Jansenius* n'avoit jamais enseigné les V propositions; » elle fut censurée le 14 Janvier 1656, comme téméraire, scandaleuse, &c.

La seconde étoit, que *la grace, sans laquelle on ne peut rien, avoit manqué à un Juste en la personne de* S. Pierre, *en une occasion où l'on ne peut point dire qu'il n'ait point péché.* Cette proposition

fut condamnée le 29 du même mois, comme contenant l'erreur de la première des V propositions & comme téméraire, impie, blasphématoire, hérétique, & frappée d'anathème.

Arnauld n'ayant pas voulu se soumettre à la censure, la Sorbonne le retrancha de son corps. On fit signer cette censure à tous les Docteurs, & on raya du catalogue ceux qui refusèrent de le faire. L'Assemblée tenue à ce sujet fut, dit-on, tumultueuse. *Arnauld* protesta par-devant notaire contre l'injustice qu'il croyoit qu'on lui avoit faite. Il prétendit que l'affaire qu'on lui avoit suscitée, intéressoit bien moins l'Eglise, que le triomphe du Calvinisme qui étendoit ses ravages dans toute l'Europe. « Au lieu de nous réunir contre » l'ennemi commun, (dit-il dans une de ses Apologies), » nous nous battons pour un *actus primus* & » un *actus secundus*; c'est comme un homme qui » s'occuperoit très-sérieusement de ses ongles, tandis qu'il a les parties nobles attaquées. »

Lettres provinciales; Condamnation de la morale relâchée.

Pour intéresser le public à sa cause, *Arnauld* s'unit avec le plus célèbre écrivain que la France eut alors. L'éloquent *Pascal* entra dans son ressentiment, & publia, le 23 Janvier 1656, la première de ses dix-huit *Lettres provinciales*, ainsi nommées, parce que les dix premières furent adressées à un homme de province. *Arnauld* y

eut beaucoup de part. Le but de l'auteur étoit de faire-triompher son système, en ridiculisant ceux des Molinistes & des Thomistes. La *grace suffisante* admise par les uns, & la *science moyenne* reçue par les autres, sont également frondées dans les Provinciales, chef-d'œuvre de plaisanterie, l'ouvrage le plus terrible qu'on ait publié contre les Jésuites, puisque long-tems après il a été l'arsenal où les ennemis de la société ont trouvé leurs armes.

Arnauld & *Pascal*, pour donner le change, passèrent, des disputes sur la grace, aux systêmes que certains Casuistes s'étoient faits sur la morale. C'est l'objet de plusieurs *Lettres provinciales*. Depuis près d'un siècle, des Théologiens, interprètes trop indulgens de l'Evangile, cherchoient à adoucir les devoirs qu'il prescrit. Leurs opinions étoient dangereuses, & les noms de la plupart prêtoient au ridicule. C'étoient *Vasquez*, *Filiutius*, *Escobar*, *Sanchez*, *Sa*, *Stutz*, *Tambourin*, *Fagundez*, *Layman*, *Moya*, *Henriquez*, *Henao*, *Arriaga*, *Platelle*, *Arsdekin*, *Hazart*, *Taverne*, *Terille*, *Fourmestraux*, *Matin*, *Konink*, *Raye*, *Hurtado*, *Dicastille*, *&c.*

Ces casuistes étoient Jésuites ; *Pascal* attribua adroitement à toute la société les idées de quelques-uns de ses membres. Ses plaisanteries firent rire le public, & ses raisons excitèrent le zele des Curés. Ceux de Rouen & de Paris ayant fait un extrait des propositions les plus condamnables

que *Pascal* avoit relevées, le présentèrent à l'assemblée du Clergé le 24 Novembre 1656. Le but de cet extrait étoit de prouver que la nouvelle morale entretenoit parmi les hommes les principes des désordres & des crimes, en abolissoit les remedes, obscurcissoit les devoirs particuliers à chaque profession, excusoit & favorisoit la violation de ces devoirs.

L'Assemblée connut toute l'étendue du mal ; mais comme elle alloit se dissoudre, on ordonna qu'on imprimeroit, par ordre du Clergé, les Maximes de S. *Charles Borromée* pour servir de barrière contre le cours des opinions nouvelles qui tendoient à la destruction de la morale chrétienne. Les députés du Clergé écrivirent en même-tems une Lettre aux Evêques, afin de les avertir de préserver leurs diocèses de ces principes pernicieux.

L'inquisition de Rome vengea la morale évangélique, en condamnant en 1664 & 1665, quarante-cinq propositions qui la sapoient par ses fondemens. *Innocent XI* en proscrivit 65 autres en 1679 ; & l'assemblée du Clergé de 1700, cent vingt-sept, extraites pour la plupart d'auteurs Jésuites.

Il ne faut pas croire pourtant que tous les Jésuites fussent des casuistes relâchés. La même société qui a produit *Escobar*, donna le jour à *Bourdaloue*. Il seroit encore plus absurde de penser que les Jésuites s'étant fait un système réfléchi de corruption, s'étoient proposé de gouverner plus facilement les hommes, en détruisant tous les prin-

cipes de la morale. Une telle idée seroit un jugement aussi téméraire qu'insensé. Ils ont eu sans-doute des confesseurs foibles, qui, moins Prêtres que courtisans, ont oublié auprès des Grands, que le Prince & le Sujet doivent être pesés à la même balance : mais on ne sçauroit se persuader que ce relâchement, inspiré par l'ambition à quelques membres d'une Société, ait été le fruit des opinions communes à tout un corps, qui les prescrivoit comme des loix à chaque particulier.

L'affoiblissement de la théologie-morale date de plus loin que les Jésuites ; il remonte aux XIIe & XIIIe siecles. « Les Casuistes qui ont écrit dans ces » derniers siecles, (dit *Fleuri*,) étoient la plus » part Religieux, & Religieux-mendians, qui se » trouvoient presque seuls en possession des étu- » des & de l'administration de la pénitence. Or, » la mendicité est un grand obstacle à la sévérité » & à la fermeté envers ceux dont on tire la » subsistance.

» De plus, ces Casuistes ne connoissoient de » l'ancienne discipline sur la pénitence, que le » peu qui s'en trouve dans le Décret de *Gratien* : » car ils ne remontoient pas plus haut, comme on » voit par leurs citations. Ils ne connoissoient ni » les anciens Canons pénitentiaux, ni les divers » degrés de pénitence, ni les solides raisons qui » les avoient fait-établir. Ainsi, sans en avoir le » dessein, ils ont introduit deux moyens de lais- » ser régner le péché : l'un en excusant la plu-

» part des péchés, l'autre en facilitant les ab-
» solutions. C'eſt ôter le péché, du moins dans
» l'opinion des hommes, que leur enſeigner que
» ce qu'ils croyoient péché ne l'eſt pas : c'eſt ce
» qu'ont prétendu faire les Docteurs modernes,
» par leurs diſtinctions & leurs ſubtilités ſcholaſ-
» tiques, ſur-tout par la doctrine de la *proba-*
» *bilité* (*)

» A l'égard des péchés qu'on ne peut excuſer,
» le remède eſt l'abſolution facile, ſans jamais
» la refuſer, ni même la différer, quelque fré-
» quentes que ſoient les rechutes. Ainſi le pé-
» cheur a ſon compte, & fait ce qu'il veut ; tan-
» tôt on lui dit qu'il peche à la vérité, mais que le
» remède eſt facile, & qu'il peut pecher tous
» les jours en ſe confeſſant tous les jours. Or,
» cette facilité ſemble néceſſaire dans les pays
» d'Inquiſition, où le pecheur d'habitude qui ne
» veut pas ſe corriger, n'oſe toutefois manquer au
» devoir pâſchal, de peur d'être dénoncé excom-
» munié, & au bout de l'an déclaré ſuſpect d'hé-
» réſie, & comme tel pourſuivi en juſtice : auſſi,
» eſt-ce dans ces pays-là qu'ont vécu les Caniſ-
» tes les plus relâchés, & les Jéſuites ayant beau-

(*) La *probabilité* eſt une doctrine nouvelle, que quelques Jéſuites ont accréditée. On entend par Caniſtes ceux dont la morale eſt la plus relâchée. Voilà pourquoi Pascal dit qu'un Caniſte n'eſt pas chrétien. Quant à ce que d'autres écrivains ont mis en avant contre les Caniſtes, il eſt reconnu qu'ils ont entièrement tort, ou bien les accuſent, à tort, de relâcher le vice.

» coup plus écrit que les autres Ordres, en ont produit un plus grand nombre.

*Assemblées du Clergé au sujet du Jansénisme ; Bulle d'*Alexandre VII.

Cependant la distinction entre le *fait* & le *droit* commençoit à faire beaucoup de bruit, & plusieurs Evêques la regardant comme un artifice qui laissoit une porte ouverte à de nouvelles disputes ; ne tarderent pas à s'élever contr'elle. L'assemblée du Clergé de France donna un decret le 1er Septembre 1656, par lequel elle déclara que *l'Eglise, avec la même autorité infaillible qu'elle juge de la Foi, juge des questions de fait qui sont inséparables de la Foi ou des mœurs générales de l'Eglise, qui sont fondées sur les saintes Ecritures, dont l'interprétation dépend de la tradition Catholique qui se vérifie par le témoignage des Peres dans la suite des siécles.*

Les Evêques, avant que de se séparer, crurent qu'il n'y avoit pas de moyen plus efficace de connoître les partisans de *Jansenius*, que de dresser un Formulaire qu'on feroit-signer à tous les Ecclésiastiques. Le sçavant *de Marca* en forma le premier projet ; & comme on n'avoit pas encore renfermé un fait, tel que celui de l'attribution des propositions d'un livre à son Auteur, dans une confession de Foi, il dit que ce fait faisoit une partie du dogme. Le Formulaire qu'il proposa & qu'il fit-adopter, étoit conçu en ces termes : « Je » me soumets sincérement a la Constitution de N.

» S. P. le Pape *Innocent X*, du 31 Mai 1653, se-
» lon son veritable sens, expliqué par l'assemblée
» de Messeigneurs les Prelats de France, du 28
» Mars 1654, & confirmée depuis par le Bref de
» sa Sainteté du 29 Septembre de la même année.
» Je reconnois que je suis obligé en conscience
» d'obeir à cette Constitution, & je condamne de
» cœur & de bouche la doctrine des V propositions
» de *Cornelius Jansenius*, contenues dans son livre
» intitulé, *Augustinus*, que le Pape & les Evêques
» ont condamnées; laquelle doctrine n'est point
» celle de S. *Augustin*, que *Jansenius* a mal expli-
» quée contre le vrai sens de ce saint docteur. »

A ce Formulaire l'assemblée joignit une lettre circulaire à tous les Evêques pour les exhorter à s'en servir, afin de rendre l'exécution de la Bulle uniforme dans tous les dioceses. On arrêta en même tems qu'on écriroit au Pape, pour le prier de définir formellement que les Cinq propositions ont été condamnées au sens de *Jansenius*.

C'étoit *Alexandre VII* qui occupoit alors la chaire de S. *Pierre*. A peine eut-il reçu la lettre des Evêques, qu'il fit expedier une Bulle datée du 16 Octobre 1656. Dans cette nouvelle constitution, il s'éleve contre ceux qui doutent que les V propositions soient dans l'*Augustinus* de *Jansenius*, & il declare qu'elles ont été condamnées *in sensu ab eodem Jansenio intento*.

*Quels effets produisit la Bulle d'*Alexandre VII.

La Bulle du Pape n'arriva à Paris qu'au commencement de Mars 1657. Il y eut une assemblée d'Evêques, formée des Prélats qui se trouvoient à Paris & à la cour. Ils reçurent cette Constitution le 17, avec beaucoup de soumission; & ordonnèrent que tous les Evêques la feroient recevoir dans leurs diocèses, & que si quelqu'un osoit contredire cette définition qui donnoit les V propositions comme étant de *Janſenius* & condamnées dans le sens de cet Evêque, on procéderoit contre lui, comme on procède contre ceux qui soutiennent des opinions condamnées. Ils résolurent en même-tems d'ajouter le Formulaire de 1656 à la nouvelle Bulle, afin que le Clergé séculier & régulier souscrivit l'un & l'autre dans un mois.

La Bulle & le Formulaire furent donc envoyés, de la part de l'Assemblée, à tous les Archevêques & Evêques de France. La puissance civile venant à l'appui de la puissance Ecclésiastique, le Roi donna une Déclaration, par laquelle il enjoignoit à tous les Ecclésiastiques de son royaume de signer le Formulaire & la Bulle, avec défenses à tous les Parlemens de recevoir aucun appel comme d'abus sur ces matières. Le Parlement de Paris se montra si peu disposé à enregistrer cette Déclaration, que le chancelier *Séguier* engagea le Roi à aller en personne pour la faire recevoir par

par cette compagnie. Elle fut enregistrée enfin le 19 Novembre 1657.

Le concours des deux Puissances, qui sembloit devoir assoupir toutes les disputes, ne servit qu'à les prolonger; les esprits s'aigrissoient à chaque effort qu'on faisoit pour les calmer. Une assemblée extraordinaire du Clergé, convoquée en 1660, & qui continua jusqu'en 1661, confirma tout ce qui s'étoit fait dans les assemblées précedentes. L'archevêque de Rouen, *Harlai*, présida à celle-ci, & en fut l'ame. Il fit ordonner de nouvelles peines contre ceux qui refuseroient de se soumettre. On comprit dans le nombre de ceux qui seroient obligés de signer le Formulaire, non-seulement les Religieuses, mais même les Régens & les maitresses d'écoles. L'Assemblée écrivit une lettre-circulaire à tous les Prelats du royaume, pour les exhorter à proceder contre ceux qui ne voudroient pas signer le Formulaire. Elle ordonna, qu'en cas qu'il y eût des Evêques qui n'exigeassent pas cette signature dans leurs dioceses, ils seroient privés de voix deliberative dans les assemblées du Clergé, & qu'on procederoit contre eux suivant les constitutions canoniques.

Les Prelats qui favorisoient les partisans de *Jansenius*, choqués de voir leurs confreres les poursuivre si vivement, supplierent le Roi de trouver bon qu'ils n'executassent pas ses ordres. Ils se plaignirent de ce que les Evêques n'étant assemblés que pour des affaires purement temporelles,

ils avoient agi avec l'autorité d'un Concile national. Mais leurs plaintes n'étoient point écoutées ; & les vicaires-generaux du cardinal de *Retz* ayant donné un Mandement, dans lequel ils ne demandoient que la croyance pour le *droit* & le silence pour le *fait*, ils furent obligés de le rétracter, comme contraire aux Constitutions des Papes.

De la part que les Religieuses de Port-Royal eurent aux disputes sur le Jansénisme ; Histoire de ce Monastére.

Depuis la naissance des disputes sur la grace, les Religieuses de Port-Royal étoient dans le trouble. Cette abbaye, située près de Chevreuse, l'une des plus anciennes de l'Ordre de Cîteaux, étoit tombée vers la fin du XVIe siécle dans un grand relâchement. *Marie-Angélique Arnauld*, d'une famille distinguée, y avoit pris l'habit à huit ans, avoit fait profession à neuf, & avoit été nommée abbesse, n'ayant pas encore onze ans accomplis. Ce fut elle qui, entrant à peine dans sa 1re année, entreprit la réforme de son abbaye. Elle commença par renouveller ses vœux, & par faire une 2e profession, n'étant pas satisfaite de la premiére. En moins de cinq ans, par la seule force de l'exemple, toutes les austérités de la règle de S. *Benoît* furent volontairement embrassées à Port-Royal.

Cette réforme est la premiére qui ait été introduite dans l'ordre de Cîteaux ; plusieurs maisons

de cet Ordre voulurent l'adopter. La mere *Angélique* eut une autre consolation : madame *Arnauld* sa mere, fille de l'avocat-général *Marion*, étant restée veuve depuis quelques années, voulut se faire Religieuse sous sa fille. Elle acheta au fauxbourg Saint-Jacques une maison pour servir d'hospice aux Religieuses de Port-Royal ; bientôt toute la communauté y fut transférée, avec le consentement du Roi & de l'Archevêque de Paris. La reine *Marie de Médicis* voulut prendre les titres de fondatrice & de bienfaitrice de ce nouveau monastère.

Signature du Formulaire proposée aux Religieuses de Port-Royal.

Nous avons dit ci-devant que plusieurs Ecrivains illustres avoient choisi la maison de Port-Royal comme une retraite favorable à leurs études. Parmi ceux qui s'y étoient retirés, quelques-uns passoient pour être du nombre des défenseurs de *Janſenius* : le soupçon retomba sur les Religieuses. Un prédicateur les accusa dans ses Sermons & dans un Ouvrage satyrique, d'être des filles *impénitentes*, *désespérées*, *sacramentaires*, *vierges folles*, &c. M. l'Archevêque de Paris ne put souffrir ces excès, condamna le Livre & les Sermons de cet Auteur, & déclara les Religieuses de Port-Royal pures & innocentes des crimes dont l'Auteur les avoit voulu noircir. Néanmoins on continua de les soupçonner de Janſenisme. On fit-

sortir de Port-Royal des Champs des solitaires qui étoient restés au-dehors, & on ôta aux Religieuses leurs pensionnaires & leurs novices.

M. *Hardouin* de *Péréfixe*, qui avoit succédé à M. de *Marca* dans l'archevêché de Paris, publia le 7 de Juillet 1664 un Mandement pour la signature du Formulaire. Il y parloit avec modération de la personne de *Janſenius*, en disant *qu'on ne peut le condamner, puiſqu'il a ſoumis ſon livre au ſaint ſiége*; il y déclaroit *qu'on ne peut prendre ſujet des Conſtitutions du Pape & du Formulaire, de dire qu'ils demandent une ſoumiſſion de foi divine pour ce qui concerne le fait, exigeant ſeulement pour ce regard une foi humaine & eccléſiaſtique, qui oblige à ſoumettre avec ſincérité ſon jugement à celui des ſupérieurs légitimes.*

L'Archevêque de Paris propoſa aux Religieuſes de Port-Royal de ſigner le Formulaire ſuivant ſon Mandement, en leur déclarant qu'il ne deſiroit point d'elles une foi divine ſur le fait, mais ſeulement une foi humaine, qui emportoit néanmoins une créance du fait: elles firent difficulté de le faire. Il leur fit-propoſer de ſigner purement qu'elles ſe ſoumettoient d'une ſoumiſſion ſincére aux Conſtitutions des Papes *Innocent X* & *Alexandre VII.* Ce tempérament ne leur plut pas encore; & l'Archevêque, irrité de leur obſtination, dit qu'elles étoient *pures comme des Anges*, mais *orgueilleuſes comme des Démons.*

Cependant elles envoyérent à ce Prélat un

acte qui ne le satisfit point : il leur demanda une signature pure & simple : & sur le refus qu'elles firent, il fit enlever leur Abbesse avec douze Religieuses, qu'il envoya dans des monastères séparés. Les Religieuses qui continuerent de lui résister, furent déclarées *déchues, punies & indignes de participer aux Sacremens*. On excluoit celles qui n'avoient point signé, même celles qui avoient été envoyées dans d'autres maisons, à Port-Royal des Champs, où on leur donna des gardes pour empêcher qu'elles n'eussent communication avec personne. On laissa celles qui avoient signé, dans le monastère de Port-Royal à Paris.

Les choses demeurerent en cet état à l'égard de la maison du Port-Royal, jusqu'à l'accommodement qui fut fait en 1669. Elles se soumirent alors aux décisions du saint-siege, à l'exemple des Evêques de Pamiers, d'Aleth, d'Angers & de Beauvais, & jouirent de la paix qu'elles avoient tant désirée.

Changemens arrivés à Port-Royal.

Cette même année 1669, le Roi sépara par un arrêt du Conseil, donné au mois de Mai, les deux maisons de Port-Royal en deux sièges indépendans l'une de l'autre, l'une à Paris, pour être de nomination royale ; l'autre aux Champs, pour être élective & triennale.

Port-Royal des Champs fut dans un état florissant & tranquille pendant environ dix années.

Les

Les parens s'empreſſoient d'y mettre leurs enfans pour les faire élever avec piété. Des perſonnes de tout état ſe retirérent au-dehors de ce monaſtére, pour y jouir des exemples d'une communauté ſi réguliére. Des Evêques y rendoient de fréquentes viſites, y officioient, y donnoient le ſacrement de la Confirmation.

Cependant, malgré les illuſtres protecteurs qu'avoit ce monaſtére, malgré les vertus qu'on y pratiquoit, la Cour avoit toujours des ombrages ſur la façon-de-penſer des Religieuſes. Cette ſolitude étoit regardée par l'Archevêque de Paris (*Harlay*) comme le ſanctuaire du Janſeniſme; ce prélat, muni d'un ordre du Roi, fit-ſortir en 1678 toutes les perſonnes qui s'étoient retirées dans ce monaſtére, & toutes les penſionnaires qu'on y élevoit. Il y eut une défenſe très-expreſſe de recevoir des novices : c'eſt alors que les Religieuſes mirent entre les mains d'une ſœur qui venoit de mourir une *Requête* adreſſée à J. C. contre leurs perſécuteurs, Requête qu'elles enſévelirent avec elle dans la foſſe.

La conſommation des malheurs de Port-Royal appartient au XVIIIe ſiécle.

Formulaire d'Alexandre VII; *oppoſition de quelques Evêques.*

Cependant le plus grand nombre des Evêques de France, ſoumis aux déciſions de Rome, avoit

signé le Formulaire de l'avoir fait signer ; mais leur exemple n'avoit point été suivi par quelques Evêques, qui refusoient d'adopter celui que leurs confrères avoient dressé. On crut devoir solliciter le Pape de l'autoriser de son approbation ; mais *Alexandre VII* ne voulant pas donner force de loi à une formule qui n'étoit point son ouvrage, en donna une nouvelle, insérée dans une Bulle du 15 Février 1665.

Ce nouveau formulaire étoit conçu en ces termes : « Je me soumets à la Constitution apostolique » que d'*Innocent X* du 31 Mai 1653, & à celle » d'*Alexandre VII* du 16 Octobre 1656 ; & je » rejette & condamne sincèrement les Cinq propo» sitions extraites du livre de Cornelius Jansé» nius, intitulé *Augustinus*, & dans le sens de même » auteur, comme le S. Siège apostolique les a con» damnées par les susdites Constitutions. C'est ce » que j'assure : ainsi Dieu m'aide & les saints Evan» giles. »

Une Déclaration du Roi, donnée le 29 Avril suivant, ordonna à tous les Archevêques & Evêques du royaume de signer & de faire signer ce Formulaire par tous les Ecclésiastiques séculiers & réguliers, par les Supérieurs & les maîtres d'école, sans aucune diminution, explication ou restriction.

Les Evêques étant autorisés par le Pape & par le Roi, exigèrent la signature avec un nouveau zèle ; mais *Pavillon* évêque d'Alet, *Caulet*

évêque de Rhodez, *Arnauld* évêque d'Angers, *Choiseul* évêque de Beauvais, se distinguèrent ouvertement des autres. Ils publièrent des Mandemens, dans lesquels ils reconnoissoient qu'on devoit se soumettre aux décisions de l'Eglise en matière de foi; mais qu'on n'étoit pas obligé d'adhérer à ce qu'elle détermineroit sur certains faits particuliers, qui, n'étant pas révélés, ne pouvoient jamais faire la matière de ses décisions. Ils exigeoient seulement pour ces faits une soumission de respect & de silence.

Louis XIV, irrité de la résistance de ces quatre Prélats, (résistance qui pouvoit perpétuer longtems des disputes qu'il vouloit éteindre) résolut de leur faire faire leur procès. Mais à peine *Alexandre VII* avoit-il nommé, à sa prière, neuf Evêques pour les juger, qu'il mourut. *Clément IX*, son successeur, confirma dès les premiers jours de son pontificat par un nouveau Bref ce qu'avoit fait son prédécesseur.

Il y avoit peut-être quelqu'inconvénient à recourir à Rome pour faire le procès à quatre Evêques François. C'étoit renverser l'ordre des jugemens ecclésiastiques, à ce que disoient les Prélats partisans de *Jansénius*, lesquels se voyant vivement poursuivis, tâchèrent de mettre dans leurs intérêts quelques-uns de leurs confrères. Ils exposèrent leur cause à dix-neuf d'entr'eux, qui, quoiqu'ils eussent signé le Formulaire purement & simplement, se déclarèrent ouvertement en leur fa-

veur. L'Archevêque de Sens, les Evêques de Châlons sur-Marne, de Bologne, de Nismes, d'Angoulême, de la Rochelle, de Comminges, de Couserans, de St-Pons, de Lodève, de Vence, de Mirepoix, d'Agen, de Xaintes, de Rennes, de Soissons, d'Amiens, de Tulle & de Troyes, écrivirent au Pape en commun. Ils lui disoient que si c'étoit une erreur de refuser de se soumettre aux décisions du Saint Siège, par rapport aux points de fait qui n'étoient pas révélés, l'erreur des quatre Evêques étoit celle de toute l'Eglise.

Les dix-neuf Prélats ne s'expliquoient pas moins fortement dans une Lettre qu'ils écrivirent au Roi: mais leurs lettres n'empêchèrent point que l'affaire ne fût poursuivie par les deux puissances.

Paix de Clément IX.

Cependant les bons esprits souhaitoient de voir la fin d'une guerre qui engendroit tant de haines; le Pape le désiroit aussi: ce Pontife avoit toujours marqué beaucoup de retenue & de modération au milieu de la fermentation que l'affaire du Jansénisme avoit excitée à Rome sous son prédécesseur. L'Archevêque de Sens (Gondrin) connoissant ses dispositions à la paix, entama un traité d'accommodement avec le nonce *Pierre Bargellini*, archevêque de Thèbes, homme d'un génie aussi fin que le Pape.

Le marquis de *Lionne*, qui entra dans la négociation, fit entendre au Prélat Italien, que les

voies de la rigueur, bien loin de ramener les esprits, n'étoient propres qu'à les aigrir de plus en plus; que l'affaire des quatre Evêques étoit devenue celle des dix-neuf qui s'étoient déclarés en leur faveur; que le nombre en étoit assez considérable, pour donner lieu de craindre une véritable division dans l'épiscopat : mais qu'en usant de condescendance, on pourroit étouffer le mal dans son origine, & pacifier toutes choses, à la satisfaction de Rome & de la France.

Le nonce ayant paru très-disposé à écouter des propositions d'accommodement, on s'en tint à celle-ci. Pour ménager la réputation des quatre Evêques, on n'exigeroit point qu'ils rétractassent leurs Mandemens; du reste ils signeroient le Formulaire *avec sincérité*, & le feroient signer dans leurs diocèses, non en vertu d'un nouveau mandement, mais dans des assemblées synodales qu'ils convoqueroient pour ce sujet. On devoit dresser, dans ces synodes, des procès-verbaux de la signature des Evêques & de celles de leurs diocésains; & enfin les quatre Prélats écriroient au Pape pour l'assurer de leur parfaite soumission.

Clément IX ayant appris par son nonce les conditions de l'accommodement, répondit qu'il vouloit bien se relâcher sur la révocation des Mandemens; qu'il se contenteroit de la signature, pourvu qu'elle fût sincére.

Les quatre Evêques écrivirent donc à ce Pape

tife une Lettre très-Canonique, remplie, sur le bruit qu'ils avoient tenu dans leurs procès-verbaux quelque relâchement à la Doctrine, le Pape voulut un éclaircissement. L'Evêque de Chalons, un des membres de la paix, le refuse de le lui donner. La déclaration que fit ce Prélat à cette occasion, portoit : « Que les quatre Evêques & les autres Ecclésiastiques compris dans l'accommodement, avoient agi de bonne foi, & qu'ils avoient » condamné sincèrement les Cinq propositions ; » & que, quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansenius, ils avoient encore » rendu au saint-siège toute la déférence & l'obéissance qui lui est due, comme tous les théologiens conviennent qu'il la faut rendre au regard de tous les livres condamnés . . . . qui est » de ne dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les Papes à » ce sujet. »

Le Pape, content de cette déclaration, honora les quatre Evêques d'un Bref, daté du 19 Janvier 1669 ; il leur marque que, quoiqu'il eut vu les lettres dans lesquelles ils lui avoient, avant la dernière fois qu'ils avoient fait du Formulaire d'Alexandre VII, les bruits qu'on avoit semés de leur prétendu changement, « Car, » dit-il, nous n'avons voulu avoir égard, » ni examiner, ni rechercher particulièrement, dans » un jugement contraire aux Constitutions de nos » prédécesseurs ; mais que, maintenant qu'il est

» assure de leur parfaite soumission, il croit de-
» voir leur donner une marque de sa bienveillance
» paternelle. »

C'est ainsi que la paix fut rétablie : paix d'autant plus desirée, qu'on étoit plus las de la guerre. Un grand nombre d'Ecclésiastiques qui avoient été interdits, furent rétablis en signant le Formulaire ; le docteur *Arnauld* sortit de la retraite où il s'étoit caché, & fut présenté au Roi. Il témoigna à ce prince que c'étoit avec quelque peine qu'il s'étoit trouvé engagé dans toutes les commotions qui avoient déchiré l'Eglise de France. *Cela est passé*, lui dit le Roi avec beaucoup de bonté, *il n'en faut plus parler.* Se tournant ensuite vers *Pompone*, ministre d'Etat, neveu d'*Arnauld*, il lui dit : *Je crois que vous avez bien de la joie de voir tout ce qui s'est passé.* Toute la cour s'empressa, à l'exemple du Roi, de faire honneur au docteur, qui parut chez le Dauphin & chez les Princes avec une distinction remarquée.

Monsieur, frère du Roi, s'avançant quelques pas vers lui, dit : *Il faut bien faire quelque avance pour voir un homme si rare & si extraordinaire.* Dans la visite qu'il fit au Nonce, ce prélat l'appella une *plume d'or*, en donnant de grands éloges au dessein qu'il avoit conçu de consacrer de nouveaux travaux à la défense de la Religion Catholique contre les hérétiques.

Quelque tems après *Saci* sortit de la Bastille ; & fut présenté au Roi par l'Archevêque de Paris,

Les quatre Evêques rentrerent en grace, & *Louis XIV* leur écrivit avec bonté : dans sa lettre il leur annonça la paix, & les assura de sa bonne volonté pour la maintenir, & de son estime pour leur vertu & leur merite.

Pour conserver la memoire de cet évenement, on fit-frapper une medaille en 1669 : on y voit une colombe royennante, le symbole du St-Esprit qui avoit presidé à la paix, & au-dessous la Bible ouverte sur un autel ; & sur cette Bible les clefs de S. *Pierre*, & le sceptre avec la main-de-justice en sautoir : pour marquer le concours de la puissance ecclesiastique & de l'autorité royale.

Des Pontifes Romains, depuis Urbain VIII *jusqu'à* Clement IX.

L'Histoire du Jansenisme, que nous avons racontée avec quelque detail à cause de l'interêt qu'y prennent encore plusieurs personnes, a fait-connoitre le nom des Pontifes qui ont siege à Rome depuis *Urbain VIII* jusqu'à *Clement IX*. Nous allons en parler avec un peu plus d'etendue, & tracer en peu de mots le tableau de leur pontificat & de leurs bonnes & mauvaises qualités.

Innocent X (Jean-Baptiste *Pamphile*), Romain, étoit entré dans la cour pontificale des sa jeunesse, s'etoit distingué dans les nonciatures, & avoit merité qu'*Urbain VIII* l'honorât de la pourpre. Il succeda à ce Pontife le 15 Septembre 1644, & mou-

rut âgé de 81 ans le 7 Janvier 1655. Ce Pape, (dit le P. d'*Avrigni*.) avoit beaucoup d'élévation d'esprit, de feu, de vivacité & de discernement. Ferme dans les rencontres les plus épineuses, il étoit inébranlable dans ses résolutions; mais il ne les prenoit qu'après y avoir bien pensé. Il étoit sobre, vivant de peu, haïssant le luxe, aussi précautionné contre les dépenses superflues que magnifique dans les nécessaires. Son œconomie lui donna moyen de laisser sept cents mille écus: épargne dont il y a très-peu d'exemples. Il aimoit tendrement ses sujets, & faisoit rendre une exacte justice. Enfin on n'auroit peut-être point de défaut à lui reprocher, s'il avoit été plus indifférent sur les intérêts de sa famille. La *Dona Olympia*, sa belle-sœur, le gouverna, & vendit presque toutes les charges de la cour Romaine; elle persécuta violemment les *Barberins*, neveux d'*Urbain VIII*, qui furent obligés de se retirer en France.

Alexandre VII (*Chigi*) se défendit d'abord de la foiblesse du népotisme; mais il finit par en être subjugué comme son prédécesseur. Dès qu'il fut sur le trône, il fit mettre un cercueil dans sa chambre, pour se rappeller ce moment où toutes les grandeurs sont anéanties. Mais on s'accoutume (dit le Pere d'*Avrigni*) à voir une biere, comme toute autre chose; & ce n'est guères par les yeux qu'on devient plus homme de bien. Il appella ses neveux auprès de lui, & les accom-

mages abondamment du peu qu'il avoit fait jusques-là pour eux. Ce fut sous le pontificat d'*Alexandre VII* que la reine Christine abandonna le royaume de Suède pour se faire Catholique, & vint se fixer à Rome au milieu des lettres & des arts. La garde Corse qu'il accorda à l'ambassadeur de France (le duc de Crequi) dans son palais, *Louis XIV* le prétexta à venger cette insulte; le Pape le calma en envoyant en France un légat *a latere*. Ce fut le cardinal Chigi que le Roi reçut en prince extrêmement généreux & zélé pour les droits de sa couronne. *Alexandre VII* termina sa carrière le vingt-deux Mai 1667. Quoiqu'il eût soulagé par des aumônes abondantes les Romains, pendant une disette dont ils furent affligés, & qu'il eût travaillé à l'embellissement de plusieurs Eglises de Rome, il ne fut pas moins aimé de ses sujets, parce que, dans ses dépenses en édifices, il consulta plus son goût pour l'architecture, que les ressources de son peuple.

Le saint-siége ne fut pas long-temps vacant; le cardinal *Jules Rospigliosi*, Toscan, homme de grand mérite, d'un esprit éclairé & d'un caractère conciliant, fut élevé au pontificat, & prit le nom de *Clément IX*. Il avoit été nonce en Espagne, où il s'étoit acquis l'estime des grands & des peuples. Son règne ne fut que de deux ans; il mourut en 1669, avec la réputation d'un pontife politique, économe, loyal, ami des lettres & père du peuple.

Des Papes Clément X *&* Innocent XI. *Du droit de Régale ; Disputes au sujet de ce droit.*

Clément X (*Altieri*), pontife ami de la paix & de la vertu, élu en 1670, ne gouverna l'Eglise que six ans, & eut pour successeur en 1676 *Innocent XI* (*Odescalchi*). C'étoit un homme grand, sec & maigre : les yeux vifs, l'air chagrin, les manières fières, le jugement bon, l'esprit pénétrant. Eglise en cela pour la réforme des mœurs & pour les droits de l'Eglise, il étoit sévère pour lui-même & pour les autres, & ne revenoit presque jamais de ses premières impressions, parce qu'il les croyoit fondées sur la raison & sur la justice. Comme il étoit né dans le Milanois & fort dévoué à la maison d'Autriche, *Louis XIV* vit avec peine son exaltation. En effet, ce Pape, peu favorable à la France, entra vivement dans les disputes qui venoient d'y naître au sujet de la Régale. Pour faire avec quelque détail l'histoire de ce démêlé, il faut faire connoître la nature des prétentions de *Louis XIV*.

La Régale est un droit particulier au Roi de France, qui remonte jusqu'aux temps les plus reculés de la monarchie. Par ce droit, ils perçoivent le revenu des archevêchés & évêchés du royaume pendant la vacance du siège, & donnent tous les bénéfices qui en dépendent, excepté ceux qui sont à charge d'ames, comme les cures. Ce pouvoir ne se borne point à la nomination des béné-

fices simples (puisque le Roi nomme à tous les canonicats vacans), comme le disent l'auteur du *Siecle de Louis XIV*, & l'abbé *Prévôt* dans son *Manuel lexique*. C'est une erreur échappée à ces deux célèbres écrivains, & que nous ne relevons que parce que leurs ouvrages sont entre les mains de tout le monde.

Le droit de Regale embrasse, suivant les Jurisconsultes François, toutes les Eglises du royaume : cependant plusieurs Evêques des villes réunies à la Couronne sous la troisieme race, ne voulurent pas reconnoître cette prérogative, que des seigneurs particuliers, trop foibles, n'avoient pas pu faire valoir. Il paroît par les registres de la chambre-des-Comptes de Paris, que quelques dioceses avoient été exempts du droit de Regale pendant plusieurs siecles.

L'Evêque de Bellay prétendoit que son église étoit de ce nombre ; il voulut faire valoir ses prétentions sous *Henri IV* : mais le parlement de Paris donna un arrêt en 1608, par lequel il déclara que la Regale avoit lieu dans tout le royaume. L'Evêque de Bellay, & ceux dont les Eglises étoient situées au voisinage des Alpes & des Pyrenées, & qui croyoient avoir un même droit que lui, se plaignirent à *Henri IV*, qui, ménageant les Evêques & le pape, laissa cette affaire indécise.

Le cardinal de *Richelieu*, voulant conserver au Roi le privilége de disposer du revenu des évê-

chés & de nommer aux bénéfices, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un Evêque & le serment de fidelité enregistré de son successeur, fit donner deux arrêts au conseil du Roi en 1637 & 1638, par lesquels les Evêques qui se disoient exempts, étoient obligés de montrer les titres sur lesquels ils fondoient leurs exemptions. Il y eut un nouvel arrêt donné en 1651, sous le ministère du cardinal *Mazarin*; mais on publia d'autres arrêts pour accorder des délais. Le grand Conseil étoit quelquefois favorable aux Prélats, & le Parlement jugeoit toujours conformement au principe, *que la Régale est un droit inséparable de la Couronne.*

Edit de 1673.

Oppositions de quelques Evêques.

Cette question divisoit les Jurisconsultes, lorsque *Louis XIV* donna un Edit le 10 Fevrier 1673, pour étendre le droit de Régale dans tous les diocèses de la France, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onereux. Les Evêques que cet Edit intéressoit, s'en plaignirent comme d'une nouveauté intolérable; l'opposition qu'ils y formèrent, engagea le Roi à donner, au mois d'Avril 1675, une seconde Declaration conforme à la première; la plupart des Prélats s'y soumirent. *Nicolas Pavillon* évêque d'Aleth, & *François Caulet* évêque de Pamiers, tous deux connus par une

puté exemplaire, fut un des seuls qui osèrent résister à Louis XIV.

Ce Prince connoissoit moins leurs vertus, que leur opposition au Parlement concernant Jansenius; les ennemis des deux Prélats les prévalurent, que leur hauteur se mêloit comme fourberie, pour éloigner entre la cour de France & celle de Rome des brouilleries, qui, poussées à un certain point, feroient favoriser un parti dont on les supposoit être. Louis XIV, plein de cette idée, fut encore plus choqué des mots qu'on prenoit à leur rétractation, que de la résistance même.

Bientôt cette dispute eut toute la chaleur d'une guerre civile, tant dans les deux Eglises d'Alet & de Pamiers. Le Roi avoit à plaindre de quelques excès de ces deux évêques. Il prétendoit être en droit de le faire, parce que, les deux Evêques n'ayant pas fait enregistrer leur formulaire, la Régale étoit ouverte dans leurs Diocèses. Ils soutinrent, fermes dans leurs prétentions comme dans leurs soumissions, nullité de plusieurs des nouveaux pourvus, & refusèrent à leurs Collateurs de les reconnoître.

Les Régalistes soutenoient alors les Archevêques de Narbonne & de Toulouse, métropolitains d'Alet & de Pamiers, qui jugeoient en leur faveur. Les Evêques firent appel de leurs sentences au saint Siège, & dès-lors la dispute devient générale.

La Cour de Rome entre dans cette dispute.

Lorsqu'*Innocent XI* eut été placé sur la chaire de S. *Pierre*, il embrassa avec plaisir la cause de deux Prélats qui, comme lui, étoient incapables de plier. Il adressa des Brefs remplis de vigueur au Roi, à l'Archevêque de Toulouse, & à l'Evêque de Pamiers, qui, depuis la mort de *Pavillon* arrivée en 1677, (& non en 1670, comme le dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*,) soutint seul le poids de cette longue dispute. Dans le Bref adressé au Roi le 29 Décembre 1679, le Souverain Pontife l'exhorte fortement à ne pas assujettir au droit de Régale les Eglises qu'il prétend devoir en être exemptes. Il lui déclare que, s'il ne se soumet aux remontrances paternelles qu'il lui a faites & réitérées à ce sujet, il se servira de l'autorité que lui donne sa place. Il attribue aux mauvais conseils que ses flatteurs & des hommes sans foi, *filios alienos*, lui avoient donnés, tout ce qui s'étoit fait d'irrégulier dans cette importante affaire.

L'Evêque de Pamiers, animé par les éloges du Pontife, soutint ses prétentions avec une fermeté qui ne se démentit jamais. En 1679 il menaça d'excommunier tous ceux qui, étant pourvus en Régale, prendroient quelque bénéfice dans son diocèse. Son inflexibilité irrita la Cour, qui fit saisir tous ses revenus; on enleva tout dans sa maison épiscopale. Réduit à une extrême pauvreté, il voyoit des secours que la piété de quelques amis lui

envoyoit. M. le *Pelletier Desfontaines* lui ayant fait remettre une somme d'argent, le P. de la Chaise voulut lui faire un crime auprès du Roi de cette action généreuse ; il demanda une lettre-de-cachet pour l'exiler : Non, répondit *Louis XIV*, *il n'a pas dit que j'en suis mon regne pour qu'on ait été puni pour avoir fait l'aumône.*

La mort de M. de *Pamiers*, arrivée en 1680, ne termina point ces contestations ; le chapitre & les grands-vicaires qu'il avoit nommés, s'opposèrent toujours au droit des Régalistes. En vain le métropolitain nomma un vicaire-général pour maintenir les pourvus en règle ; envain le Parlement de Toulouse donna des arrêts : le P. *Cerle*, un des membres du chapitre, & un des grands-vicaires pendant la vacance du siège de Pamiers, cassa les sentences de l'Archevêque de Toulouse & les arrêts du Parlement. Ce tribunal le condamna par contumace, non pas à perdre la tête, comme le dit M. de *Voltaire*, mais à être pendu. Il le fut en effigie, après qu'on eut promené, dans un tombereau par les rues de Toulouse, un homme de paille habillé en religieux. Le P. Cerle avoit pris la fuite, &, du fond de sa retraite, il occupoit la France des plaintes, que les intendans qu'il disoit avoir effrayées lui intentoient.

Assemblée du Clergé de 1681 & de 1682.

Louis XIV, voyant que la dispute élevée entre sa cour de Rome & lui s'échauffoit, retint de

la terminer dans l'assemblée du Clergé de 1681. Elle étoit composée de quarante Archevêques ou Evêques, qui résolurent d'écrire au Pape. Mais comme le Pontife auroit pu regarder leurs justes remontrances, moins comme la voix de l'Eglise de France, que comme l'effet des impressions de la cour & le fruit d'une complaisance intéressée, ils supplièrent le Roi de convoquer un Concile-national, ou une assemblée générale du Clergé, qui se réuniroit pour faire-entendre sa voix au Pontife Romain.

Un Concile-national entraînoit trop de longueurs & d'embarras. Le Roi se contenta de permettre une Assemblée générale, qui fut convoquée pour le 9 Novembre 1681. L'archevêque de Paris, *Harlai*, en fut président. L'éloquent évêque de Meaux, *Bossuet*, prononça un très-beau discours le jour de l'ouverture. Dans la première partie, il établit la prééminence du siége de Rome; dans la seconde il fit l'éloge de l'Eglise de France; & la troisième roula sur les moyens propres à prévenir les divisions, & à les calmer quand elles sont nées. Il parla de la beauté & de l'unité de l'Eglise, considérée dans son tout, dans ses membres, & dans sa durée, avec cette chaleur qui caractérisoit son éloquence.

Les premières opérations de l'assemblée roulèrent sur la Régale. Les Prélats reconnurent que le Roi avoit ce droit sur toutes les Eglises du royaume; mais ils demandèrent quelques adoucissemens

dans l'exercice de ce privilege. Selon l'usage constamment observé jusqu'alors, le Roi nommoit, pendant la vacance du siege aux dignités, aux archidiaconés, aux prébendes, & aux autres bénéfices, auxquels sont attachées des fonctions de sacerdoce & de pénitencier. Les pourvus exerçoient leurs fonctions, en conséquence de la nomination Royale, sans se présenter ni à l'Evêque, ni à aucun autre supérieur ecclésiastique. Cet usage blessant la juridiction épiscopale, l'Assemblée supplia le Roi d'y remédier. Mais sa prière fut sans effet.

Louis XIV tenoit la balance de toutes ses entreprises. Il donna un Edit, au mois de Janvier 1682, par lequel il enjoignit à ceux qui seroient pourvus en Regale de bénéfices, auxquels seroient attachées quelques fonctions ou juridictions spirituelles, de se présenter aux grands-vicaires établis par les chapitres, si les Eglises étoient encore vacantes, ou aux Evêques pour obtenir d'eux l'approbation & mission canonique.

Dès que cette Déclaration eut été vérifiée au Parlement, l'Assemblée fit des remontrances humbles au Roi, qui leur avoit semblé plus douce par ce nouvel Edit, qu'il ne leur avoit été par celui de 1673. Ils ignorent encore aujourd'hui l'objet d'extension de la Régale sur toutes les Eglises de France, & envoient au Pape une lettre pour lui faire connoître les motifs de leur condescendance. Après y avoir établi la nécessité de la bonne intelligence entre le Sacerdoce & l'Empire,

ils supplioient sa Sainteté de donner la paix au Clergé François, qui n'avoit renoncé aux droits particuliers de quelques Evêques, que pour le bien général de leurs Eglises, & en faveur *du plus grand des Rois*. Innocent, peu satisfait de leur conduite & de leur lettre, cassa par un Bref tout ce qu'ils avoient fait en faveur de la Regale, & les exhorta à satisfaire au plutôt à leur honneur & à leur conscience en révoquant leur signature.

Cette démarche du Pape déplut aux esprits concilians; elle eut des suites auxquelles ce Pontife ne s'attendoit point. On prit occasion de ce Bref pour examiner les droits & les prétentions de celui qui l'avoit donné. Le 18 Mars 1682, une nouvelle assemblée du Clergé fit paroître une fameuse Déclaration, qui est le rempart des libertés de l'Eglise Gallicane. Dans le préambule, les Prélats annoncerent qu'ils n'avoient pas moins en vue de maintenir les droits de l'Eglise de France, que de conserver l'unité, & d'ôter aux Calvinistes tout prétexte de rendre odieuse la puissance pontificale.

IV. Articles de l'Assemblée de 1682.

Cette Déclaration sur la puissance temporelle & ecclésiastique est trop importante, pour ne pas la rapporter en entier.

« Plusieurs personnes s'efforcent en ces temsci de ruiner les Décrets de l'Eglise Gallicane & ses Libertés, que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zele, & de renverser leurs fonde-

mens, appuyés sur les saints Canons & sur la Tradition des Peres. D'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de S. *Pierre* & des Pontifes Romains ses successeurs, instituée par JESUS-CHRIST, d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, & de diminuer la majesté du St-Siege Apostolique, respectable à toutes les nations, où l'on enseigne la vraie foi de l'Eglise, & qui conserve son unité. De plus, les hérétiques mettent tout en œuvre pour rendre odieuse cette puissance, qui maintient la paix de l'Eglise, odieuse & insupportable aux Rois & aux peuples, & pour éloigner par cet artifice les ames simples de la communion de l'Eglise. Afin de remédier à ces inconvéniens : NOUS Archevêques & Evêques, assemblés à Paris par ordre du Roi, représentant l'Eglise Gallicane, avec les autres Ecclésiastiques députés, avons jugé, après une mure délibération, qu'il est nécessaire de faire les Reglemens & la Déclaration qui suivent :

I. « Que S. *Pierre* & ses successeurs vicaires de *J. C.*, & que toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu, que sur les choses spirituelles & qui concernent le salut, & non point sur les choses temporelles & civiles; JESUS-CHRIST nous apprenant lui-même, que *son Royaume n'est point de ce monde*; & en un autre endroit, *Qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu.* Qu'ainsi il s'en faut tenir

à ce précepte de l'Apôtre S. Paul : *Que toute personne soit soumise aux Puissances supérieures : car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu, & c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre ; c'est pourquoi celui qui s'oppose aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* En conséquence nous déclarons, que les Rois ne sont soumis à aucune Puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses qui concernent le temporel ; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité des clefs de l'Eglise ; que leurs sujets ne peuvent être exemptés de la soumission & de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou dispensés du serment de fidélité ; que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, & autant avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être tenue, comme conforme à l'Ecriture-Sainte, à la Tradition des Peres de l'Eglise, & aux exemples des Saints.

II. « Que la plénitude de puissance que le St-Siege Apostolique & les Successeurs de S. *Pierre*, vicaires de *J. C.*, ont sur les choses spirituelles, est telle, que néanmoins les décrets du saint Concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions 4 & 5, approuvés par le St-Siege Apostolique, & confirmés par la pratique de toute l'Eglise & des Pontifes Romains, & observés de tout tems religieusement par l'Eglise Gallicane, demeurent dans leur force & vertu ; & que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou les affoiblissent, en

diſtar, que leur autorité n'eſt pas bien établie ? qu'ils ne ſont point approuvés, ou que leur diſpoſition ne regarde que le cas du troiſième.

III. « Qu'encore que l'objet de la puiſſance Apoſtolique, par les Canons faits par l'Eſprit de Dieu & confacrés par le reſpect général de toute la monde, que les régles, les mœurs & les conſtitutions reçues dans le Royaume & dans l'Egliſe Gallicane, doivent avoir leur force & vertu, & que les uſages de nos Peres doivent demeurer inébranlables : qu'il eſt même de la grandeur de S. Siége Apoſtolique, que les loix & les coutumes établies par conſentement de ce Siége & des Egliſes, ſubſiſtent inviolablement.

IV. « Que quoique le Pape ait la principale part dans les queſtions de Foi, & que ſes décrets regardent toutes les Egliſes, & chaque Egliſe en particulier, ſon jugement n'eſt pas irréformable, ſi le conſentement de l'Egliſe n'intervient : Enfin les maximes qui nous avons reçues de nos Peres, & que nous avons utilité d'obſerver à toutes les Egliſes Gallicanes de ſon Royaume que les gouverne par l'autorité de ſa Majeſté, afin que nous puiſſions toutes mêmes choſes, que nous ſoyons dans les mêmes ſentimens, & que nous tenions tous la même doctrine. »

Déclaration du Roi.

Le Roi, pour donner une forme durable à ces quatre Articles, qui furent lors clos, & qui

ont eu depuis la sanction de presque tous les peuples Catholiques, ordonna par un Edit qu'ils seroient publiés dans toute l'étendue du royaume, & enregistrés par tous les Tribunaux & toutes les Facultés de théologie. Celle de Paris censura quelque tems après, d'une manière solennelle, ce qu'elle étoit son sentiment sur l'autorité du Concile & des Evêques. Elle censura une proposition tirée d'un Mandement de l'Archevêque de Strigonie contre la Déclaration du Clergé de France. Cette proposition étoit, *qu'il n'appartient qu'au S. Siège seul de juger des controverses de la Foi.* Le Parlement de Paris avoit supprimé l'ouvrage qui la renfermoit, par un Arrêt du 23 Juin 1683.

La Déclaration du Clergé fut vivement attaquée par les Théologiens Ultramontains, & on publia divers Ouvrages contre la doctrine de l'Eglise de France. *Jean-Thomas de Rocaberti*, qui avoit été Général des Dominicains en 1662, Archevêque de Valence en 1676, & qui fut depuis Inquisiteur-général d'Espagne, publia en 1693 trois volumes in-fol., pour établir les maximes contraires à la Déclaration du Clergé de France. Il prit encore la peine de recueillir en 21 volumes in fol., tous les ouvrages du même genre que le sien; & il fit imprimer à Rome à ses propres frais cet immense recueil. Son *Traité de l'autorité du Pape* fut applaudi en Espagne & en Italie: mais en France, on le regarda comme un ouvrage plein de maximes contraires à l'Ecriture, à la Tradition, & à la doctrine des Peres.

Le Roi chargea le comte *de Noailles* de réfuter cet Auteur, & les autres partisans des opinions Ultramontaines, & de défendre les quatre Articles. Ce Prelat le fit avec la lumiere & la modération que l'on pouvoit attendre de lui. Il prouva dans sa défense de la Déclaration du Clergé, que la doctrine de l'Eglise Gallicane sur la puissance ecclésiastique & sur la puissance temporelle, renfermée avec précision dans les quatre Articles, n'est que la doctrine même des Ecritures & de la Tradition; & que bien loin d'affoiblir & de ruiner la primauté & l'autorité du Souverain Pontife & du S. Siége, elle lui rend toute sa force, tout son éclat & son ancienne majesté, en écartant les prétentions fausses & odieuses, dont l'ignorance & la flatterie se sont efforcées dans les derniers temps de la charger & de l'obscurcir. Les Ultramontains ne manquerent pas de dire, que c'étoit moins le zele pour la vérité, que le désir de plaire à la Cour de France, qui avoit été le mobile secret de la Déclaration du Clergé. Mais on ne pouvoit imputer ce motif à plusieurs Prelats d'un mérite distingué, qui étoient étrangers de cette cour affectée. D'ailleurs la même doctrine, qui est enfermée dans les quatre Articles, est indépendante des causes particulieres qui ont pu porter plusieurs Evêques à s'y attacher.

La fermeté qu'ont fait paroître l'Eglise de France à maintenir la doctrine de l'Assemblée de 1682, a gêné de plus en plus la Cour de Rome. *Innocent XI* refusa des Bulles aux Ecclésiastiques du second ordre,

nommés

membres de cette assemblée, qui avoient été nommés Evêques. Le Roi, ne voulant pas qu'ils fussent distingués de ceux qu'il avoit nommés à des évêchés, fit défense de se pourvoir en cour de Rome pour avoir des Bulles. Cette difficulté subsista pendant tout le reste du pontificat d'*Innocent XI*, dont la roideur inflexible ne sçut jamais s'accommoder au tems.

Nouvelle Dispute entre le Roi & le Pape.

Il s'alluma entre le Pape & le Roi une nouvelle contestation, qui n'adoucit point l'ancienne. Les hôtels des Ambassadeurs des princes à Rome, & les quartiers d'alentour, étoient comme un asyle, où les voleurs & les assassins se mettoient à couvert des poursuites de la justice. *Innocent XI* crut devoir remédier à cet abus, qui n'étoit favorable qu'au crime. Il révoqua, par une Bulle datée du 12 Mai 1687, toutes les franchises des ambassadeurs, même celles de l'ambassadeur de France, & excommunia tous ceux qui voudroient les soutenir.

L'Empereur, les Rois d'Espagne & de Portugal entrèrent dans les vues sages d'*Innocent XI*. Mais *Louis XIV* déclara, dit-on, au nonce que c'étoit à lui à servir d'exemple, & non à le prendre des autres souverains. Le marquis de *Lavardin* fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur, pour soutenir les prétentions de *Louis XIV*. Il le fit avec hauteur. Il entra dans Rome, accompagné de huit cents hommes armés, & avec un éclat qui tenoit

plutôt d'un triomphe que d'une entrée d'ambassadeur. Le pape l'excommunia. Il ne laissa point de communier le jour de Noël dans l'Eglise Françoise de *S. Louis*. A l'instant le Pape jetta l'interdit sur cette Eglise. Le marquis de *Lavardin* prétendit qu'on avoit violé en sa personne le droit des gens, & protesta contre l'excommunication lancée contre lui.

Le Roi, informé des démarches du Pape, s'empara d'Avignon, & renvoya l'affaire de l'excommunication au Parlement, qui appella comme d'abus de la Bulle des franchises. On parla d'assembler un Concile national, & d'établir en France un Patriarche indépendant de Rome.

Cependant *Louis XIV* craignant un schisme, chercha des moyens de conciliation. Il écrivit de sa main au Pape; & à l'insçu de son ambassadeur, il dépêcha à Rome un homme de confiance qui ne put jamais obtenir audience. *Innocent* persista toujours dans le refus d'accorder des Bulles aux Evêques nommés. Les Archevêques & Evêques qui étoient à Paris, approuverent l'appel interjetté par le Procureur-général; le nombreux Clergé de cette grande ville, & l'Université, se joignirent à eux.

Enfin la mort d'*Innocent XI*, arrivée en 1689, fit espérer que la paix seroit rendue à l'Eglise de France. *Alexandre VIII*, (*Ottoboni*) son successeur, ne fut pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il parut vouloir se concilier avec *Louis XIV*. Ce prince, pour accélérer un accommodement, se relâcha sur

le droit des franchises de ses ambassadeurs, & rendit au nouveau Pape Avignon & le Comtat. Cependant le Pape mourut sans avoir terminé cette triste querelle, qui privoit tant d'Eglises de leurs premiers pasteurs : il publia au lit de la mort une Bulle, qui cassoit la Déclaration du Clergé de 1682, après avoir prononcé un petit discours latin qui commençoit par ces mots : *Deficiunt vires, sed non deficit animus.*

Fin des Disputes entre Rome & la France.

Innocent XII, (*Pignatelli*) élevé au pontificat après lui, avoit l'esprit plus conciliant. *Louis XIV* de son côté voyoit avec douleur la longue vacance de plus de trente Eglises du Royaume. On se relâcha de part & d'autre. Enfin, après bien des expédiens proposés par deux habiles négociateurs, les cardinaux d'*Estrées* & *Janson*, il fut arrêté que les Prélats auxquels on refusoit des Bulles écriroient chacun en particulier pour appaiser le Pape. Ils disoient qu'ils étoient douloureusement affligés de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Clergé de 1681 & 1682. Ils désavouoient tout ce qui y avoit été délibéré au préjudice des droits de l'Eglise.

Le Pape, satisfait de la soumission des Evêques & du désaveu qu'ils avoient fait, leur accorda des Bulles. Les quatre propositions désavouées par ces Prélats, n'en furent pas moins enseignées en France, comme des vérités fondées sur la raison &

sur la connoissance de l'antiquité. Les Parlemens du Royaume ont toujours eu sur le principe que les quatre Articles étoient les garands des Libertés de l'Eglise Gallicane. Le Clergé en corps, toujours attaché à ses premières idées, ne fit aucune démarche en cette occasion, & même les Evêques nommés eurent l'attention d'écrire respectueusement à *Innocent XII*, afin que leur lettre ne parût point une rétractation conforme de ce qu'avoient fait leurs confrères & de ce qu'ils avoient eux-mêmes dit.

Ce Pontife mourut en 1699, laissant une mémoire chere & respectée de tous ceux qui connoissent le prix de la vertu & de la paix. *Clément XI* (*Albani*) est la tiare après lui, & le monde un ami & protecteur des sçavans; il fut l'exemple de l'Eglise & l'objet de l'amour de Rome.

ETAT de la Religion en Angleterre dans le XVII Siècle.

Nous avons vu dans l'histoire du siècle précédent comment ce Royaume s'attacha autrefois au Christianisme, devint l'asyle de l'erreur, depuis que *Henri VIII*, emporté par ses passions, s'étoit érigé en chef de l'Eglise. Les changemens qu'il fit au culte extérieur, ne furent pas considérables. Mais les mœurs de ses fils *Edouard*, de *Laurent Cromwell*, & la reine *Elisabeth*, en introduisirent la même Religion, voulut rapprocher entièrement les Evêques & une partie de la Hiérarchie Ecclésiastique.

Les Anglois s'accoutumérent peu-à-peu à suivre la créance des Evêques, qui devint la dominante. Mais le pouvoir de ceux-ci, regardé comme légitime par la plus grande partie de la nation, étoit anathématisé par les Puritains ou Presbytériens, qui formoient un grand parti dans l'Etat. Ces Puritains ainsi appellés, parce qu'ils prétendoient suivre l'Evangile à la lettre, soutenoient que le gouvernement de l'Eglise, pendant les trois premiers siécles, avoit été exercé par les moines, & bannissoit par conséquent la hiérarchie établie dans l'Eglise Catholique. Attachés aux opinions les plus rigides du Calvinisme, sombres, atrabilaires, enthousiastes, ils mettoient dans leur haine contre les Episcopaux toute l'ardeur du fanatisme.

Règne de Jacques I.

Lorsque *Jacques I*, auparavant Roi d'Ecosse, monta sur le trône d'Angleterre après la reine *Elisabeth* en 1603, les Presbytériens s'imaginérent que ce monarque, nourri & élevé dans leur sein, favoriseroit leur secte : ils se trompérent. Jaloux de l'autorité & ami des plaisirs, *Jacques* connoissoit trop leur esprit d'indépendance & leur caractére intolérant, pour leur être favorable dans un royaume où ils ne dominoient point.

Il voulut cependant que le Clergé Anglican eût avec eux une conférence en 1604 à Hamptoncourt. On y disputa, non sur les dogmes fondamentaux, mais sur de simples cérémonies qui

diviſoient violemment les deux partis. C'étoit principalement l'uſage du ſigne de la Croix dans le Baptême, de l'anneau dans le mariage, du ſurplis, de l'inclination de tête au nom de Jesus. Quelques changemens légers dans la liturgie, furent tout le fruit de cette conférence, qui ne changea ni les eſprits, ni les cœurs.

Les Puritains n'en furent même que plus aigris. *Jacques* avoit dit ſouvent dans le cours de la conférence : *Point d'Evêques, point de Rois.* Ces paroles décéloient ſes véritables ſentimens. En effet, il ne ceſſa depuis de proteger le gouvernement épiſcopal, qu'il croyoit plus favorable à l'autorité ſuprême des Princes, & il le rétablit en Ecoſſe, où les prétendus Réformateurs l'avoient aboli.

Règne de Charles I ; *ſa mort déplorable.*

Charles I, qui monta ſur le trône en 1625, après *Jacques I*, marcha ſur les traces de ſon pere. Il étoit attaché à l'épiſcopat ; il aimoit les cérémonies eccléſiaſtiques, & vouloit qu'on les reçût comme eſſentielles au culte divin. Animé par les conſeils de *Guillaume Laud*, évêque de Londres, depuis archevêque de Cantorberi, il envoya aux Ecoſſois, les Canons qui devoient fixer le culte & la juriſdiction Eccléſiaſtique.

Ce peuple enthouſiaſte & ignorant, étoit d'autant plus éloigné de les recevoir, qu'il étoit entretenu dans ſes préjugés par les Nobles du royaume & par les Presbytériens, tous également op-

posés à l'autorité épiscopale, les uns par jalousie de pouvoir, les autres par système d'égalité.

L'Evêque d'Edimbourg étant monté en chaire pour proclamer la liturgie de *Charles*, on lui jette un banc à la tête, on le chasse hors de l'Eglise; la populace s'ameute. Enfin, quatre Conseils de la nation s'assemblent a Edimbourg en 1638, & dressent le fameux *Covenant*, par lequel ils s'engagent avec serment à soutenir leur profession de foi contre le *Papisme*: car ils affectoient de confondre la Hierarchie Episcopale & la Religion Catholique; a rejetter toutes les nouveautés qui pourroient le favoriser, & à se défendre mutuellement pour le maintien de la Religion & de l'autorité royale.

On courut aux armes, & l'on vit éclater une guerre aussi funeste à l'Eglise Anglicane, qu'au Roi & au Royaume. Les Puritains d'Angleterre s'étant joints aux Ecossois, devinrent les maitres, & abolirent l'épiscopat dans les deux royaumes. Ils abrogerent aussi la liturgie & tout le culte de l'Eglise Anglicane, dépouillant de leurs emplois tous ceux qui ne vouloient pas se soumettre à leurs réformes.

Charles avoit levé des troupes contre des sujets rebelles: mais non-seulement il avoit à combattre les Ecossois, mais il falloit se défendre contre les ennemis qu'il avoit en Angleterre. On vint à bout de le brouiller avec son Parlement, qui lui déclara la guerre, & leva une armée, dont

il donna le commandement à *Fairfax*, à *Cromwel* & à *Lambert*. Ces trois generaux, tous trois braves, defirent par-tout les troupes du Roi. Ce malheureux prince, après la perte de la bataille de *Naseby* en 1645, crut trouver encore quelque fidelité dans l'armée d'Ecosse, qui le livra à ses ennemis. On l'amena prisonnier à Londres, & *Cromwel*, qui, plus habile que *Fairfax* & *Lambert*, s'étoit rendu maître de l'armée, en employant tour-à-tour la terreur, l'artifice & le fanatisme, lui fit donner des commissaires tous Presbyteriens pour lui faire son procès.

Charles I fut condamné à avoir la tête tranchée: ce qui fut executé le 9 Février 1649, à la honte de la nation, qui en fait tous les ans amende-honorable. La constance avec laquelle il reçut la mort, excita dans toute l'Europe une pitié, qui rendit eternellement odieux les auteurs & les complices de ce jugement inique.

Administration de Cromwel.

La royauté ayant été abolie, le pouvoir fut remis au peuple même, qui venoit de tremper ses mains dans le sang de son Roi. *Cromwel*, principal auteur de ce parricide, devint general perpetuel des troupes de l'Etat, regna despotiquement sous le titre modeste de *Protecteur*. Tant qu'il gouverna, les Puritains & les Presbytériens dispoſerent de tout à leur gré, & rendirent avec usure à l'Eglise Anglicane les mauvais traitemens qu'ils en avoient

reçus. Leur prétendu zèle devint un enthousiasme forcené. Quelques-uns d'entr'eux prétendant n'agir que par les inspirations de l'esprit, n'étoient que des fourbes & des scélérats, *capables & coupables* (dit M. *Formey*) *des plus grands crimes*. Leur principe étoit, que « Tout est permis à ceux qui sont » destinés à exécuter de grandes choses, sur-tout » quand les Etats sont menacés de quelque révo- » lution extraordinaire; » & c'est d'après ce principe que *Cromwel* se conduisit.

La secte de ceux des Presbytériens qu'on appelloit *Rasteurs*, se rendit sur-tout fameuse parmi les fanatiques. Plusieurs de ces sectaires absurdes, attendoient tous les jours l'avénement de J. C. pour fonder sur la terre un nouveau royaume, auquel ils donnoient le nom de *cinquième Monarchie*. D'autres soupiroient après une nouvelle révélation, plus claire que les précédentes: ce qui les fit nommer *Chercheurs*. Ces différentes folies contribuèrent beaucoup à multiplier les Déistes, esprits téméraires qui attribuant à la Religion les excès même du fanatisme, son plus cruel ennemi, y substituèrent ceux de l'incrédulité. *Cromwel*, qui les appelloit *Puritains*, se moquoit avec eux de toutes les sectes, & se réunissoit avec celle-ci dans la haine contre l'Eglise Catholique.

Règne de Charles II.

Après la mort de cet usurpateur sanguinaire & hypocrite, il arriva un changement imprévu dans

l'Etat & dans l'Eglise. *Charles II*, fils de *Charles I*, fut rappellé par la nation. Le trône dont son pere avoit été privé, lui fut rendu en 1660. L'Eglise Anglicane, opprimée depuis environ 20 ans, reprit sa premiere splendeur. Les Evêques ayant été rétablis sur leurs sieges, les Eglises enlevées, sous les administrations precedentes, à l'autorité épiscopale, lui furent toutes rendues. Le culte & la discipline reprirent la forme qu'ils avoient eue depuis le regne d'*Elizabeth*. Le Parlement donna un arrêt en 1661, par lequel tous les ministres Presbytériens en Angleterre étoient obligés, sous peine de perdre leurs places, à se soumettre aux loix de l'Eglise dominante.

Forcés alors de vivre tranquilles, les Anglicans & les Puritains tournerent toute leur fureur contre l'Eglise Romaine. Leur haine trouva un aliment dans une conspiration absurde, attribuée en 1678 aux Catholiques, par un scelerat nommé *Titus Oates*. Ce malheureux, tour-à-tour Predicant, Jesuite, Apostat, & enfin Athée, accusa juridiquement les Catholiques Anglois, d'avoir conspiré contre la vie de *Charles II*, leur Roi, & des Protestans leurs compatriotes, de concert avec le Pape, les Jesuites, les François & les Espagnols. Le but des conspirateurs étoit, (disoit-il,) d'établir, par la mort du Roi & de ses plus fidèles sujets, la seule Religion Catholique en Angleterre. La couronne devoit être offerte au duc d'York, à condition qu'il la recevroit comme un

don du Pape. Le Général des Jésuites devoit disposer de tous les emplois & de toutes les charges ; & le P. de *la Chaise* avoit déjà consigné une somme considérable pour celui qui tueroit le Roi régnant.

Malgré l'absurdité de l'accusation, les preuves démonstratives de l'imposture, les variations & l'infamie des témoins, milord *Stafford*, d'autres personnes de mérite, & quelques Jésuites, furent mis à mort, comme convaincus du crime de haute trahison. La Religion Catholique devint suspecte à presque tous les Anglois, injustement prévenus; & on se flatta moins que jamais de pouvoir la rétablir dans une Isle, où l'on employoit les impostures les plus atroces pour la rendre odieuse.

Règne de Jacques II ; *il perd sa couronne.*

La mort de *Charles II*, en 1685, donna cependant aux Fidèles quelques lueurs d'espérance. Il eut pour successeur le duc d'*York* son frere, qui prit le nom de *Jacques II*. Ce prince étoit depuis long-tems attaché à la Religion Catholique, qu'il professoit ouvertement. Quand il fut sur le trône, il souhaita de la voir régner sur ses sujets. Ce désir, très-louable en lui-même, devint funeste parce qu'il le fit éclater avec trop peu de ménagement. *Jacques* demanda d'abord la révocation du serment fait contre la doctrine Catholique, aussi-bien que des loix pénales portées contre ceux que les Anglicans appelloient dumon

injurieux de *Papiſtes*. On prévit dès-lors ce qui arriva ; que la chambre-haute & la chambre-baſſe, que les armées de terre, que les flottes ſeroient remplies par des ſujets de la Religion du monarque. Il n'en falloit pas davantage pour allarmer l'eſprit inquiet & ombrageux des Anglois.

Jacques les confirma dans leurs ſoupçons, en accordant la liberté de conſcience à tous ſes ſujets, afin (diſoient-ils) que tous les Catholiques puſſent en jouir ſans difficulté. On prétend que le P. *Peters* Jéſuite, ſon confeſſeur, qui ſe flattoit, ou du moins à qui l'on ſuppoſoit l'ambition d'être cardinal & primat d'Angleterre, inſpira au Roi cette démarche, que les ennemis du monarque & de l'Egliſe Romaine ne manquérent point d'envenimer. Ils le purent d'autant plus facilement, que le Roi ſembloit avoir fait une rupture ouverte avec l'Egliſe Anglicane, & qu'il ne craignit point d'envoyer à Rome un ambaſſadeur extraordinaire, ni de recevoir à Londres un nonce du Pape.

Les mécontens, dont le nombre étoit très-grand dans un pays naturellement orageux & turbulent, craignirent ou feignirent de craindre tout à-la-fois pour leur Religion & leur liberté. Ils appellérent à leur ſecours en 1688 *Guillaume de Naſſau*, prince d'Orange, gendre de *Jacques II*. Ce prince ambitieux vint enlever à ſon beau-pere une couronne, qu'il ſe ménageoit ſourdement & avec adreſſe. A peine fut-il débarqué, qu'une foule

de seigneurs & d'officiers Anglois s'empressèrent de le joindre. *Jacques* se vit abandonné par ses favoris, par le prince *George* de Danemarck, son gendre, par la princesse *Anne*, sa fille la plus chérie. Dans l'accablement où le jetta ce coup imprevu : *Grand Dieu ! prends pitié de moi*, s'écria-t-il ! *mes propres enfans ont abandonné leur pere !*

Le comte de *Tirconnel*, vice-Roi d'Irlande, dont la fidélité sera à jamais célébrée, maintint seul cette Isle dans l'obéissance de son Roi. Il y avoit beaucoup de Catholiques dans le pays ; il en forma des troupes nombreuses, animées par le zèle de la véritable Religion. On vit alors des peuples farouches & indociles se ranger sous les étendards comme une milice réglée ; des vieillards faire l'exercice comme des jeunes soldats ; des enfans manier les armes qu'ils pouvoient à peine porter ; des femmes, malgré la foiblesse de leur sexe, vouloir partager les travaux guerriers, & l'honneur de défendre leur monarque & leur Religion.

Mais tant de constance, de valeur & de fidélité furent inutiles. *Jacques* perdit tout courage, à la vue de l'ingratitude de ses courtisans, & du pouvoir qu'avoit acquis son gendre sur tous ses sujets. Il abandonna son trône, sans avoir presque tenté de le défendre, & se sauva en France, où *Louis XIV* le reçut avec une générosité digne de sa grandeur-d'ame.

Le monarque détrôné passa le reste de ses jours à St-Germain en Laye, & s'occupa uniquement des

devoirs de la Religion. Il mourut dans cette retraite le 16 Septembre 1701, à 68 ans, détrompé de toutes les illusions, & sur-tout de celle des grandeurs. Il dit à son fils quelques heures avant que d'expirer : *Si jamais vous remontez sur le trône de vos ancêtres, pardonnez à tous mes ennemis, aimez vos sujets, conservez la Religion Catholique, & préférez l'espérance d'un bonheur éternel à un Royaume périssable.*

La Religion Catholique n'ayant plus en Angleterre des soutiens dans les Princes, en parut exclue pour long-temps. Le zele des fideles qui sont dans ce royaume a été affoibli encore par la corruption générale des mœurs que l'irreligion a produite. La cour, la ville, & plusieurs gens de lettres, infectés par l'incrédulité sous *Charles II*, & sous quelques-uns de ses successeurs, communiquerent au peuple une partie de ce dangereux esprit ; & on a vu trop souvent chez lui de la haine, de l'indifférence ou du mépris pour toutes les vérités sacrées qui nourrissoient ses espérances & soutenoient ses vertus.

Révocation de l'Edit de Nantes ; affoiblissement du Calvinisme en France.

LA suite des événemens nous a entraînés au-delà de l'année 1685 ; année remarquable par la décadence du Calvinisme en France. Depuis la prise de la Rochelle, cette hérésie sembloit languir dans ce royaume. *Louis XIV*, après la paix

de Nimègue, résolut de lui porter les derniers coups. Il crut que le nom de *Roi très-Chrétien* l'obligeoit à ne laisser subsister dans son royaume que la seule Religion Catholique.

Peu-à-peu les Prétendus-Réformés furent dépouillés de tous les priviléges qu'on leur avoit accordés. Le Temple de Saumur, permis à *Duplessis-Mornai* pour lui & pour sa famille, fut démoli. Les Academies nouvelles formées par les Protestans, furent supprimées, ainsi que les Chambres mi-parties. On mit les Ministres à la taille; on défendit les mariages entre personnes de différente Religion. Les sages-femmes Catholiques eurent seules le pouvoir de baptiser les enfans des Calvinistes en cas de danger. Il étoit permis à ces enfans de se convertir, dès qu'ils auroient atteint l'age de 7 ans; & à 14 les peres devoient leur payer une pension dans un seminaire, pour être confirmés dans la Foi par l'enseignement. Enfin le Roi ne donnoit plus à ses sujets Protestans ni charge de judicature, ni emploi de finances, pendant qu'il combloit de bienfaits ceux qui se convertissoient.

Tandis que *Louis XIV* effrayoit les Prétendus-Réformés par le mécontentement qu'il faisoit éclater contr'eux, un grand nombre de Missionnaires répandus dans les provinces, tâchoient de les ramener à l'Eglise primitive par leurs discours, par leurs exemples, & par diverses instructions pastorales. Les Ministres Calvinistes s'op-

pesant de tout leur pouvoir aux conversions, la voie de l'enseignement parut trop lente à *Louis XIV*, & il se persuada qu'il entreprenoit presque entièrement la Religion Protestante dans son Royaume, s'il revoquoit l'Edit de Nantes, que la nécessité des tems, autant que la reconnoissance, avoit arraché à *Henri IV*.

Cette matiere importante fut mise en délibération dans son Conseil, & les sentimens furent long-tems partagés, parce qu'en donnant quelques sujets à l'Eglise, on craignoit d'en enlever un plus grand nombre à l'Etat.

Ceux qui étoient d'avis qu'on s'en tint aux voies de douceur disoient pour appuyer leur sentiment : « Que les consciences ne se gouvernoient » point par la force ; que les manieres dures révoltoient, au lieu de gagner les esprits ; que » le zèle devoit être réglé par la prudence ; que » quoique les Rois doivent procurer à leurs peuples l'avantage de la Religion, leur principal » devoir est de maintenir la tranquilité publique. Que si l'on poussoit les Calvinistes à bout » en leur ôtant tout exercice de leur Religion, » on les jetteroit dans le désespoir ; qu'il y en » avoit plus de trois mille dans le royaume ; » qu'on trouvoit parmi eux un grand nombre de » riches marchands, beaucoup de matelots & de » soldats, des ouvriers habiles en toute sorte de » profession, & des officiers d'une expérience consommée. Que si l'on ne gardoit plus de mesure

» à leur égard, on les mettroit dans la néceſſité,
» ou de ſortir du royaume pour ſe tranſplanter
» dans d'autres pays, ou de déſobéir au Roi en
» s'aſſemblant malgré les défenſes ; que le pre-
» mier parti étoit ruineux pour l'Etat, & que
» l'autre paroiſſoit avoir quelque choſe de trop
» dur. Qu'il vaudroit bien mieux leur laiſſer quel-
» ques Temples ; que la difficulté de s'y rendre
» rebuteroit le plus grand nombre, & que les
» plus entêtés trouvant au moins quelque moyen
» de pratiquer leur Religion, vivroient en paix :
» au lieu que s'ils étoient réduits par une ſup-
» preſſion totale à s'aſſembler malgré les défenſes,
» ils ſe rendroient coupables d'une déſobéiſſance
» manifeſte, qu'il faudroit néceſſairement punir. »

Ceux qui penchoient pour les voies rigoureuſes ne goûtoient guéres ces raiſons, dont quelques-unes cependant méritoient d'être peſées. « Que peut-il y avoir à craindre (diſoient-ils), à
» pouſſer une poignée de gens ſans chef, à demi
» abbatus & qui perdront bientôt courage ? Si la
» ſeule vue de quelques dragons a ſuffi pour en
» ramener un fort grand nombre, & même des
» villes entiéres, que ſera-ce lorſque le Roi par-
» lera ? Les gens-de-condition ſeront les pre-
» miers à donner l'exemple, & le peuple ſuivra
» immanquablement. N'eſt-il pas tems enfin de
» porter le dernier coup à l'héréſie & à la ré-
» bellion ? Cet eſprit remuant & indocile, qui dans
» tous les tems fit le caractére des Huguenots, les

» domine encore. A la vérité il n'y a pas à craindre que le Roi étant élevé au point de grandeur & de puiſſance où l'amour de ſes peuples & la proſpérité de ſes armes l'ont mis, ils oſent entreprendre de remuer; mais ſi la fortune ceſſoit de nous favoriſer, on trouveroit parmi eux le même eſprit de révolte qu'on y a vu dans tous les tems. La tranquillité du royaume & l'intérêt de la Religion demandent donc également qu'on coupe le mal dans ſa racine. Le Roi, redouté de tous ſes voiſins, & ayant des troupes nombreuſes & aguerries, auroit-il quelque choſe à craindre? & n'eſt-il pas de ſa piété & de ſa gloire d'achever ce que ſix Rois ſes prédéceſſeurs ont entrepris inutilement & ſans fruit? »

Ces différentes raiſons, appuyées par le chancelier *le Tellier* & par *Louvois* ſon fils, déterminérent *Louis XIV*. Il ſe décida d'autant plus à révoquer l'Edit de Nantes, qu'il n'en reſtoit guéres que le nom. On avoit annullé preſque toutes les diſpoſitions par une foule d'Edits donnés en 1682, 83 & 84. Un grand nombre de Temples étoient détruits; les Miniſtres n'oſoient preſque plus paroître; on avoit enlevé aux peres tous les enfans qui montroient le plus léger deſir d'être Catholiques. L'eſpoir des récompenſes, la crainte des châtimens, avoient ébranlé pluſieurs adultes. Il y en eut un grand nombre qui céderent à l'apprehenſion de voir loger des gens-de

guerre dans leurs maisons. On avoit commencé ces expéditions militaires, ordonnées par *Louvois*, dans la province du Béarn ; on les employa dans le reste du royaume. Les troupes répandues par-tout ne trouvérent presque aucune résistance, & on n'entendoit parler que d'abjurations ou de dispositions à abjurer.

Le dessein que *Louis XIV* méditoit depuis long-tems, fut donc exécuté, & l'Edit de Nantes fut anéanti par un autre Edit donné le 18 Octobre 1685. Cette nouv. Déclaration portoit en substance la révocation de tout ce qui s'étoit fait en faveur des Calvinistes, la démolition de tous leurs Temples, la défense expresse de s'assembler pour les exercices de leur Religion, & un ordre précis à tous les Ministres de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'Edit. Cependant, pour les encourager à abjurer l'erreur, le Roi faisoit de grands avantages à ceux d'entr'eux qui se convertiroient : il leur promettoit l'exemption des tailles, & une pension plus forte d'un tiers de leurs appointemens.

Un grand nombre de Ministres, séduits par ces offres avantageuses, ou convaincus de la fausseté du Calvinisme, se rendirent à la vérité. Les autres, au nombre de six cents, quittérent la France, emportant dans un cœur ulcéré les plus vifs regrets & le ressentiment le plus durable.

A l'exemple des Pasteurs, plusieurs familles de Huguenots cherchérent un asyle dans les contrées

ou leur Religion étoit professée. Et comme ces transmigrations qui pouvoient dépeupler la France, avoient déja commencé avant la publication de l'Edit révocatif, on défendit aux Protestans dans un article particulier, non-seulement de passer dans les pays étrangers, mais même de transporter leurs biens & leurs effets, sous peine des galères pour les hommes, & de confiscation de corps & de biens pour les femmes.

Tel fut ce fameux Edit, que Louis XIV signa avec tant de joie, & dont il le seroit encore plus félicité, si deux cents mille de ses sujets n'avoient emporté chez nos voisins les manufactures de France & près de deux cents millions d'argent comptant. Le chancelier *le Tellier*, à qui son grand âge annonçoit une mort prochaine, s'écria, après avoir scellé cette Déclaration : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Ce fut en effet le dernier acte qu'il signa.

Il n'étoit pas possible qu'un Edit qui devoit produire de si grands changemens dans la Religion, & dans la fortune même du vingtième de la nation, s'exécutât paisiblement. L'indocilité d'un côté, l'entêtement de l'autre, causèrent des transgressions que les magistrats eurent obligés de punir selon la sévérité des ordonnances. Tous les passages des frontières furent gardés, & ceux qui cherchoient à les franchir, punis comme coupables. Malgré ces précautions, un grand nombre de Calvinistes échappa à ses surveillans, & se répan-

dirent en Suisse, à Genève, en Allemagne, en Hollande & en Angleterre. Oubliant qu'ils étoient Chrétiens & François, plusieurs exhalerent les plaintes les plus amères & contre l'Edit de révocation, & contre le Prince qui l'avoit donné, & contre le Clergé qu'ils soupçonnoient de l'avoir sollicité, & enfin contre la maniere dont on le faisoit exécuter.

Les déclamations contre la France furent si violentes, que l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, publié en 1690, leur conseilloit que s'ils retournoient dans leur patrie de faire une espece de quarantaine. « Le mauvais air que vous avez humé » dans les lieux de votre exil, (ajoutoit-il,) vous » a infectés de deux maladies tout-à-fait odieuses. L'une est l'esprit de satyre; l'autre un certain esprit républicain, qui ne va pas à moins » qu'à introduire l'anarchie dans le monde, le » plus grand fléau de la société civile. »

Cet Avis ne corrigea personne, & jamais les presses de Hollande, si fécondes en libelles, n'en produisirent autant. Le ministre *Jurieu* fut l'un de ceux qui se signalerent le plus par leur fanatisme & leur emportement. Devenu tout-à-coup le rival de *Nostradamus*, il annonça dans son *Accomplissement des Prophéties*, « que la décadence du » *Papisme* commenceroit vers l'an 1689, & qu'en » 1710 ou 1715, au plus tard, on verroit renaître » il en France quelque trace de l'ancienne Religion. » Mais ce qu'il avoit cru voir dans l'A-

tes profanes & à des interêts purement humains.

Quiétistes en Italie & en France ; leur condamnation.

On vit naître dans ce siecle une erreur non moins dangereuse que les dogmes des Vaudois ; c'est celle du Quiétisme. Son auteur fut un prêtre Espagnol, (*Michel Molinos*) qui s'étant rendu recommandable dans sa patrie & enfuite à Rome par une piété tendre & une éloquence douce, se fit un grand nombre de disciples illustres dans l'un & l'autre sexe. Il développa ses principes dans son *Guide spirituel*, qu'il avoit publié en espagnol en 1675, & qui fut imprimé en italien en 1681. On tira de cet ouvrage, qui renouvelloit (disoit-on) les idées extravagantes des *Euchites* & des *Béguines*, soixante-huit propositions, qui parurent ouvrir la porte au libertinage.

Le fonds de ces propositions étoit : Que l'état parfait du Chrétien consiste dans le repos d'une ame, tellement anéantie par son union avec Dieu, qu'elle n'a aucune volonté ni aucun mouvement qui lui soit propre. C'est Dieu qui produit tout en elle, & elle n'a pas qu'un être passif. Par cet entier abandon à l'influence divine, le Chrétien parvient à aimer Dieu d'un amour pur, c'est-à-dire, exempt de toute vue d'intérêt particulier. Il ne pense, ni aux récompenses

penſes, ni aux peines. Il n'eſt inquiet, ni de ſon ſalut, ni de ſa damnation. Il enviſage ces objets avec une parfaite indifférence, & dans cet état il ne ſçauroit pécher. Il n'a beſoin d'aucun culte extérieur, & à quelque vice qu'il ſe livre, rien ne doit lui être imputé dans l'état d'impaſſibilité où il eſt arrivé.

Ces idées dangereuſes furent dénoncées à l'Inquiſition. *Molinos*, malgré la protection des amis les plus puiſſans & la bienveillance dont le pape *Innocent XI* l'honoroit, fut condamné en 1687 à une pénitence publique, à la rétractation de ſes erreurs, & à une priſon perpétuelle. Il y finit ſa triſte carriére en 1696, martyr des plus abſurdes rêveries qui aient paſſé par la tête des hommes.

Le Quiétiſme ne mourut point avec ſon auteur. Il eut des partiſans en Italie, en Eſpagne & en France. Une femme qui joignoit aux agrémens de la beauté un grand fonds de ſentiment & de tendreſſe, Madame de *la Mothe-Guion*, fut une des apôtres de la nouvelle doctrine, qu'elle modifia pour la rendre moins odieuſe. Elle publia divers Ouvrages, pleins d'idées obſcures & d'expreſſions alambiquées. Elle y enſeignoit *l'abandon parfait qui eſt la clef de tout l'intérieur, ne réſervant rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni ſalut, ni paradis, ni enfer.*

Dans ſon Explication de l'*Apocalypſe*, elle faiſoit la prophéteſſe : elle prédiſoit l'avenir, elle

tes profanes & à des intérêts purement humains.

Quiétistes en Italie & en France ; leur condamnation.

On vit naître dans ce siécle une erreur non moins dangereuse que les dogmes des Vaudois ; c'est celle du *Quiétisme*. Son auteur fut un prêtre Espagnol, (*Michel Molinos*) qui s'étant rendu recommandable dans sa patrie & ensuite à Rome par une piété tendre & une éloquence douce, se fit un grand nombre de disciples illustres dans l'un & l'autre sexe. Il développa ses principes dans son *Guide spirituel*, qu'il avoit publié en espagnol en 1675, & qui fut imprimé en italien en 1681. On tira de cet ouvrage, qui renouvelloit (disoit-on) les idées extravagantes des *Begards* & des *Beguines*, soixante-huit propositions, qui parurent ouvrir la porte au libertinage.

Le fonds de ces propositions étoit : Que l'état parfait du Chrétien consiste dans le repos d'une ame, tellement absorbée par son union avec Dieu, qu'elle n'a aucune volonté ni aucun mouvement qui lui soit propre. C'est Dieu qui produit tout en elle, & elle n'est plus qu'un être passif. Par cet entier abandon à l'influence divine, le Chrétien parvient à aimer Dieu d'un amour pur, c'est-à-dire, exempt de toute vue d'intérêt particulier. Il ne pense, ni aux récompen-

pense

penſes, ni aux peines. Il n'eſt inquiet, ni de ſon ſalut, ni de ſa damnation. Il enviſage ces objets avec une parfaite indifférence, & dans cet état il ne ſçauroit pécher. Il n'a beſoin d'aucun culte extérieur, & à quelque vice qu'il ſe livre, rien ne doit lui être imputé dans l'état d'impaſſibilité où il eſt arrivé.

Ces idées dangereuſes furent dénoncées à l'Inquiſition. *Molinos*, malgré la protection des amis les plus puiſſans & la bienveillance dont le pape *Innocent XI* l'honoroit, fut condamné en 1687 à une pénitence publique, à la rétractation de ſes erreurs, & à une priſon perpétuelle. Il y finit ſa triſte carriére en 1696, martyr des plus abſurdes rêveries qui aient paſſé par la tête des hommes.

Le Quiétiſme ne mourut point avec ſon auteur. Il eut des partiſans en Italie, en Eſpagne & en France. Une femme qui joignoit aux agrémens de la beauté un grand fonds de ſentiment & de tendreſſe, Madame de *la Mothe-Guion*, fut une des apôtres de la nouvelle doctrine, qu'elle modifia pour la rendre moins odieuſe. Elle publia divers Ouvrages, pleins d'idées obſcures & d'expreſſions alambiquées. Elle y enſeignoit *l'abandon parfait qui eſt la clef de tout l'intérieur, ne réſervant rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni ſalut, ni paradis, ni enfer.*

Dans ſon Explication de l'*Apocalypſe*, elle faiſoit la prophéteſſe : elle prédiſoit l'avenir, elle

racontoit des visions, & quoique l'Église justifiée sur l'article des mœurs, il y a quelques-unes de ces visions, (on le P. d'Argentré qu'on ne pourroit rapporter sans faire l'imagination la plus pure.

« Comme elle se croyoit favorisée, (ajoute le même auteur,) » de toutes les graces qui » ont si fort distingué Ste Thérèse, elle voulut » bien, à l'exemple de cette Sainte, écrire sa » Vie.... Là, nouvelles révélations, nouvelles im- » pietés, ou plutôt nouvelles folies. Elle dit qu'elle » voyoit clair dans le fond des ames, sur lesquelles elle recevoit une autorité miraculeuse, » aussi-bien que sur les corps, que DIEU l'avoit » choisie pour détruire la raison humaine & établir » la sagesse divine par la destruction de la sagesse » du monde. *Ce que je lierai*, ajoutoit-elle, *sera* » *lié*: *Ce que je délierai*, *sera délié*. *Je fais cette* » *pierre fidèle par la Croix fidèle*, *rejettée par les* » *architectes*. Elle étoit venue à un tel point de » perfection, qu'elle ne pouvoit plus prier les » Saints, ni même la Ste Vierge; & la raison » de cette impuissance, c'est que n'étant pas à l'é- » preuve, mais aux couronnes, il faut se taire & » prier pour eux. Comme Apôtre, elle étoit rem- » plie de graces non-seulement pour elle, mais » encore pour les autres. Elle en étoit quelque- » fois si pleine, que sa vie étoit en danger. Il » fallut promptement la délier & la mettre sur » un lit; encore son corps en crevoit-il en plu-

» fieurs endroits... Mais le remede souverain étoit » de s'asseoir auprès d'elle en silence. *Alors de ce* » *réservoir divin où les enfans de la sagesse pui-* » *soient incessamment ce qu'il leur faloit*, il se fai- » soit un *dégorgement de graces*, dont chacun » recevoit selon son degré d'oraison.

» Ce qu'il y a de surprenant, c'est que Ma- » dame *Guion* eut avancé tant d'extravagances, » ayant autant d'esprit qu'elle en avoit. Car tous » ceux qui l'ont connue avouent qu'il est difficile » d'en avoir davantage, & que personne ne par- » loit mieux des choses de DIEU. Ce fut par-là » qu'elle surprit l'estime des plus gens-de-bien & » des plus eclairés. »

Ses principes de mysticité étoient trop suspects & avoient déja trop de partisans, pour qu'ils n'excitassent pas le zele des Evêques de France. L'archevêque de Paris (*Harlai*), l'évêque de Châlons (*Noailles*), l'évêque de Meaux (*Bossuet*), condamnerent la doctrine de Madame *Guion*, qui se retracta avec modestie, & lui opposerent en 1695 divers articles qui contenoient la vraie Foi de l'Eglise sur ces matieres délicates.

La nouvelle Quiétiste avoit des amis illustres, qui avoient été également touchés des charmes de son esprit & de la pureté de ses mœurs. De ce nombre étoit *Fénelon*, archevêque de Cambrai. Il composa un ouvrage, intitulé *les Maximes des Saints*, dans lequel il crut avoir justifié en par-

tié la doctrine de son amie, & établi celle des théologiens sur la mystique. *Le Fort* y vit des erreurs, & l'histoire fut portée à Rome. Il s'éleva une vive dispute entre ce prélat & *Fénelon*, mais elle fut terminée par le jugement d'*Innocent XII*, qui condamna, en 1699, le livre de l'archevêque de Cambrai avec les XXIII propositions qu'on en avoit extraites. (*)

(*) Les principales sont les suivantes. « Il y a » dit M. de Cambrai, » un état habituel d'amour de » Dieu, quand une charité pure & sans aucun mé- » lange de motif de l'intérêt propre.... Ni la crainte » des châtimens, ni le désir des récompenses, n'ont » rien de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, » ni pour la gloire, ni pour la félicité, ni pour » le bonheur que doit trouver en l'aimant. En » l'état de vie contemplative on oublie, on perd » tout motif intéressé de crainte & d'espérance. » Dans les dernières épreuves l'ame peut être in- » volontairement replongée d'une manière affreuse, » mais elle n'est pas dans le fond intime de la confi- » dence, qu'elle est jalousement privée de Dieu. » C'est alors que l'ame divisée d'avec elle-même ex- » pire sur la Croix avec J. C. en disant : *O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Dans » cette souffrance involontaire de délaissement, elle fait » le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éter- » nité. Les amis contemplatifs font le sacrifice de la » vie éternelle, même de la présence de J. C. en deux » états différens.... premièrement dans le temps » ordinaire de leur contemplation.... Secondement » dans une perte de vue de J. C. dans les extrêmes épreu- » ves. Dans l'état parfait, on ne veut aucun des vrais » biens différens, sans parler qu'ils sont saints.... » on ne parle le moins souvent qu'il faut de ce que » Dieu veut; & vouloir autre chose est une infidélité » qu'on ne peut plus craindre, & que l'on ne » sait jamais tout-à-fait quand on n'est plus attaché à » rien. On peut dire de ces âmes, que leur pureté » & infidélité se voit plus à mesure l'amour, ce sont » qu'il est la perfection & son terme, tous tendent

Fénelon se soumit à la décision du saint-siege avec une simplicité, qui prouvoit également la pureté de ses intentions & l'élévation de son ame. Quelques historiens prévenus ont tâché de répandre des soupçons sur cette soumission si magnanime. « Les personnes vraiment délicates » ressées (dit M. l'Abbé *Racine*) ne furent pas » fort édifiées du Mandement que M. de *Fénelon* » publia en cette occasion. On croyoit qu'il ne » songeroit plus qu'à réparer le scandale qu'il avoit » causé à l'Eglise, par une rétractation publique » de ses erreurs; mais on n'y trouva rien d'ap- » prochant: tout y paroissoit sec & plein de pa- » roles vagues, qui pouvoient n'exprimer qu'une » soumission extérieure & forcée. Un homme, » disoit-on, qui est forcé de se soumettre, ne » voyant plus aucun moyen d'échapper, dira » sans peine tout ce qui est contenu dans ce » Mandement. On n'y voit rien qui marque un » sincére repentir. Il adhére au Bref du Pape par » déference ou par nécessité, & non pas par » persuasion ou par conviction. Il se soumet au » jugement du Pape, comme il se soumettoit aux » articles d'Issy. C'est un homme qui croit qu'on » lui a fait une injustice qu'il n'est pas en état

» ment en tant qu'il est ce que Dieu veut de nous » Les ames transformées, en se confessant, doivent » détester leurs fautes, se condamner à désirer la ré- » mission de leurs péchés, *non comme leur propre* » *purification & délivrance*, mais comme chose que » Dieu veut. »

» de repouſſer, & qui prend relolution de por-» ter ſa croix en avance. » Voilà ce que dit un Hiſtorien prévenu : mais les bons eſprits, les cœurs ſenſibles furent pénétrés de cette docilité, ſi rare dans un homme de génie.

Il ne chercha point à éluder la condamnation par des chicanes, il ne dit point qu'elle étoit l'ouvrage de l'intrigue, ainſi que s'eſt ſouvent exprimée l'erreur anathématiſée & confondue. *Fénelon* s'avoua coupable dès qu'il fut condamné ; & il parut à quelques égards plus grand dans ſa défaite, qu'il ne l'auroit été s'il eût triomphé. Pour donner à ſon diocèſe un monument de ſa déférence au ſaint-ſiege, il fit faire pour l'expoſition du St-Sacrement, un *Soleil* porté par deux Anges, dont l'un foulait aux pieds divers Livres hérétiques, ſur l'un deſquels étoit le titre du ſien.

Auſſi *Innocent XII*, qui connoiſſoit ſa ſenſibilité, ſa douceur & ſa docilité, diſoit en le comparant à quelques-uns de ſes adverſaires, que ſi *Fénelon avoit péché par un excès d'amour divin*, ſes ennemis *avoient péché par défaut d'amour du prochain.*

Diverſes ſortes de Quakers.

On ne trouva pas la même docilité dans les Hérétiques qui naquirent, vers le milieu de ce ſiècle, en Angleterre, le berceau de quelques ſectes & d'un plus grand nombre d'erreurs.

Cette nouvelle secte d'enthousiastes connus sous le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, parce que dans leurs exercices publics ils étoient agités de tremblemens par tout le corps, dut son origine à un Cordonnier fanatique nommé *George Fox*. Cet insensé, âgé seulement de vingt-trois ans, quitta la boutique de son pere pour parcourir les provinces d'Angleterre, prêchant son galimathias sur la lumière intérieure, exhortant à la vertu & en donnant l'exemple.

Fox étoit persuadé; il persuada. Il eut bientôt un grand nombre de disciples, qui croyoient imiter les premiers Chrétiens. Ils recevoient ce qu'ils appelloient l'*Esprit*, & le premier qui l'avoit reçu, soit homme, soit femme, prêchoit les autres. Ils ne voulurent ni Temples, ni Autels, ni ornemens, ni cérémonies. Se faisant un devoir précieux de la charité, ils avoient une bourse commune pour secourir les pauvres.

Leur enthousiasme s'échauffant à mesure que leur nombre augmentoit, ils offrent, dans la révolution qui coûta la tête à *Charles I*, interrompre l'exercice du culte divin, & attaquer avec fureur ceux qui le célébroient. *Cromwel* réprima leur fanatisme par des châtimens exemplaires. Leur caractère s'adoucit, & quelques gens-d'esprit, tels que *Robert Barclai* & *Guillaume Penn*, ayant embrassé leur secte, donnérent une apparence de raison à leur théologie & une forme à leur discipline ecclésiastique.

Penn, homme ardent & singulier, avoit soumis à la domination Angloise une province de l'Amérique Septentrionale. Il alla s'y établir avec cinq cents de ses Sectaires, & donna à ce pays jusqu'alors sauvage, & aujourd'hui très-florissant, le nom de *Pensilvanie*. Le refus que les Quakers d'Angleterre faisoient de prêter serment en justice, refus dans lequel ils ont persévéré, leur attiroit de tems en tems quelques persécutions qui servirent beaucoup à augmenter la Colonie de l'Amérique. Enfin *Charles II* sçachant que, malgré leurs erreurs & leur fanatisme, ils étoient frugaux, modestes, justes & charitables, les laissa vivre comme ils voulurent. *Jacques II* leur fut favorable, & *Guillaume III* leur accorda la liberté de suivre leur religion telle qu'ils l'avoient pratiquée d'abord. La populace Angloise qui les avoit long-tems insultés, comme des infames qui vouloient se distinguer des autres hommes, a fini par aimer leurs mœurs douces, & par respecter leur conduite exacte & sévere.

Des Sociniens & des Déistes.

Les horreurs dont le fanatisme s'étoit souillé en Angleterre, les progrès qu'avoient faits tant de nouvelles erreurs, la maniere dont ces erreurs s'étoient accréditées malgré leur absurdité & le ridicule de ceux qui les prêchoient, firent une impression funeste sur quelques esprits téméraires. Les uns s'imaginerent que cet uni-

vers étoit le jouet d'une destinée aveugle. D'autres crurent qu'on avoit empoisonné les sources du Christianisme, & voulurent ramener tout à l'origine primitive. On vit dès-lors se former ce torrent d'impietés, qui, dans ce siécle, a inondé l'Europe, & qui grossit tous les jours, malgré les digues que l'éloquence, le sçavoir & le zèle lui ont opposées.

Les *Unitaires* ou *Socíniens* continuérent d'attaquer le dogme de la Trinité, & ils entraînérent dans leur parti des Ecrivains distingués qui parlérent ouvertement pour eux. On vit en Angleterre des Docteurs qui n'avoient pas craint de plaider dans des ouvrages sçavans en faveur de l'Arianisme, vivre tranquillement dans la communion de l'Eglise Anglicane, & s'élever aux premiéres dignités de cette Eglise.

Spinoza, Juif Hollandois, converti au Christianisme, mais qui n'avoit aucune Religion, se déclara l'Apôtre de l'Athéisme dans un livre qui fut heureusement plus fameux que lu. Son système est d'autant plus extraordinaire, qu'il ne paroît pas qu'aucun Athée ait pensé comme lui. Selon ce visionnaire, il n'y a qu'une seule substance éternelle & indivisible, qu'il appelle DIEU. Tous les Êtres, que nous croyons bien différens les uns des autres, ne sont que cette substance éternelle & indivisible, modifiée en autant de façons différentes, qu'il y a d'Êtres divers en apparence. Ainsi son DIEU est en même-tems

esprit & matière, homme & bête, bon & mauvais, juste & impie, froid & chaud, &c..... De sorte que, pour parler juste dans ce système bizarre, il ne faut pas dire : Le Soleil échauffe la terre, La Mer porte les Vaisseaux, *Brutus a poignardé César*, &c. mais il faut dire : *Dieu modifié en soleil échauffe Dieu modifié en terre : Dieu modifié en mer porte Dieu modifié en vaisseaux : Dieu modifié en Brutus a poignardé Dieu modifié en César*, &c.... Exposer simplement ce système avec ses conséquences, n'est-ce pas le réfuter ? Spinosa employa cependant toute la subtilité de son esprit pour l'accréditer ; mais comme son style avoit peu d'agrémens, & qu'il écrivoit en latin, il fit beaucoup moins de mal que le sceptique Bayle, l'un des meilleurs Ecrivains Français qu'ait produits la Hollande.

Ce célèbre Pyrrhonien, né en Languedoc, & retiré en Hollande peu de tems avant la révocation de l'Edit de Nantes, n'étoit pas plus attaché à *Calvin* qu'au Pape. Quoiqu'il parût extérieurement uni aux Protestans par les liens d'une même croyance, il agit plus d'une fois pour retourner en France. « Il ne demandoit (dit le Duc d'Argens) » que la permission de faire le *Journal* » *des Savans*, & la liberté de demeurer dans » le royaume un an avant que de faire abjuration. Mais il ne voulut pas que M. l'Evêque » de Meaux fît trophée de sa conversion, & le » publiât comme l'ont, c'est ce qu'il estimoit

» quelqu'un de ſes amis. » Cette négociation, n'ayant pas réuſſi alors, (c'étoit vers l'an 1694) il continua de demeurer à Rotterdam, où il écrivit avec une licence qu'on trouva trop forte en Hollande même. En conſervant le langage d'un homme qui n'a pas abandonné le Chriſtianiſme, *Bayle* lui fait des plaies d'autant plus ſanglantes, qu'il cache la main dont il décoche ſes traits. Ses *Penſées ſur la Comète*, ſon *Traité de la Tolérance*, & ſur-tout ſon énorme *Dictionnaire*, ſont la grande ſource où quelques ſophiſtes modernes, plagiaires peu délicats & compilateurs infatigables, ont puiſé leur morale & leur théologie. On n'a jamais fait un plus grand abus de ſon génie & de ſes lumieres pour étendre le doute à tout, & pour obſcurcir les principes les plus clairs & les plus évidens; ne recourant à la Foi que pour dégrader la raiſon, & n'employant la raiſon que pour combattre la Foi. On auroit dû intituler ce Dictionnaire: *Le Scepticiſme enſeigné par ordre alphabétique*. Il mourut à Rotterdam en 1706, après avoir vécu en homme dégagé de l'ambition des honneurs & des richeſſes, mais non de celle d'occuper le public de ſes talens & de ſes écrits.

Réforme de la Trappe.

Si ce nouveau genre de maux affligea l'Egliſe, elle éprouva des conſolations qui adoucirent ſes peines. Ce ſiecle vit renouveller les vertus des anciens Solitaires de la Thébaïde. *Jean le Boutillier*

de *Rancé*, après avoir livré sa jeunesse aux égaremens du siecle, fut ramené à DIEU par la mort d'une dame avec laquelle il avoit été très-lié. Ayant connu le neant de l'ambition & des plaisirs, il alla s'ensévelir dans la solitude de la Trappe, dont il étoit Abbé; il y établit la reforme la plus austère, & fit observer dans cette nouvelle Thebaïde la règle de S. *Benoît* dans sa pureté primitive. Il y jouit des hommages que l'admiration des hommes doit à la vertu. Les agrémens de son esprit se conservérent en lui dans un corps très-mortifié. *Jacques II*, roi d'Angleterre, à qui son zèle pour la Religion avoit fait perdre son royaume, la Reine son épouse, *MONSIEUR* frere du Roi, des Princes, des grands-Seigneurs alloient souvent s'édifier dans sa retraite, consacrée à un silence éternel. Le nombre de ses disciples fut considérable, & l'on dit de lui ce qu'on avoit dit de S. *François*: *Eſurire docet, & diſcipulos invenit.* Cet illustre réformateur termina sa carrière avec le siécle; il mourut le 20 d'Octobre 1700, âgé d'environ 75 ans, laissant plusieurs Ouvrages de spiritualité, dont la plupart roulent sur les devoirs de la vie monastique.

Le travail des mains étoit le seul auquel il voulut appliquer les Religieux, quoique sa complexion délicate, qui lui interdisoit ce travail à lui-même, (selon l'Abbé de *Choisi*,) eût dû lui faire sentir que plusieurs Cénobites n'étoient

pas plus robuſtes que lui. *Mabillon*, faché qu'on voulût leur interdire l'étude, dont il avoit fait un ſi bon uſage, réfuta le Réformateur de la Trappe avec autant de force que de politeſſe. L'Abbé de *Rancé* avoua, pour ainſi dire, ſa défaite en continuant d'écrire, d'étudier & d'entretenir des correſpondances avec des ſçavans & d'autres perſonnes illuſtres. Ses conſeils en ramenérent pluſieurs à une vie plus réguliére.

Le ſoin de leur ſalut eſt l'objet de pluſieurs de ſes Lettres ſpirituelles, écrites, comme ſes autres Ouvrages, avec elégance, mais avec peu de profondeur. « Perſonne, (dit le P. d'*Avrigni*,) » n'exprime plus noblement une penſée, & ne la » tourne en plus de maniéres differentes; mais il » ne penſe pas toujours comme il s'exprime. » Content, ce ſemble, de bien parler, il ne mé- » dite pas aſſez les choſes, & ne fait ſouvent » qu'effleurer les matiéres. » S'il fut, comme S. *Bernard*, le guide de beaucoup de perſonnes de la premiére qualité, qui penſoient à entrer dans les voies de la piété ou a s'y fortifier, il n'eut pas comme lui ce ſtyle affectueux qui va au cœur, & qui le touche & le pénètre.

La réforme que le nouveau *Bernard* avoit introduite à la *Trappe* fut auſſi établie dans le dernier ſiécle à *Sept-Fonds*, à deux lieues de Bourbon-Lancy; & dans celui-ci, elle l'a été au *Val-des-Choux*, dans le diocèſe de Langres; ces trois maiſons ſont le tableau de la vie la plus pénitente & la plus mortifiée.

Nouveaux Ordres Religieux.

L'esprit de relâchement s'étoit glissé malheureusement dans les cloîtres; l'état ecclésiastique n'en avoit pas été exempt. Pour ranimer dans le Clergé la piété & les lumières, *Pierre de Bérulle*, que *Urbain VIII* honora depuis de la pourpre Romaine, fonda en 1611 la congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France. Adonné dès sa jeunesse à l'étude des sciences ecclésiastiques, & à la pratique des vertus, il forma des disciples dignes de lui. Deux ans après sa promotion au cardinalat, il mourut, âgé de 50 ans, en disant la Messe. N'ayant pu achever le sacrifice comme Prêtre, il l'acheva comme victime. C'est ce qui donna lieu à ce distique :

Cœpit sic extremus, neque dum sacra faterdos
Perficere, at justum victima perficiam.

Sa congrégation fut dans le siècle dernier une pépinière d'hommes-de-lettres du premier ordre, de Prêtres vertueux, de génies sévères, & qui produit encore des hommes de mérite, parce que les exercices chrétiens y forcent au travail.

Comme ils ne font point des vœux, chaque particulier ne tient au corps que par une liaison qu'il est toujours maître de rompre. Si cette liberté affoiblit à certains égards la congrégation, (dit le P. d'Avrigny,) elle la soutient de l'autre côté en lui procurant des sujets, qui cherchent un asyle honorable, où la vertu peut se soutenir

» sans courir les risques d'une dépendance éter-
» nelle, toujours fort à charge à la nature. » Le supérieur n'est que le premier parmi ses égaux : c'est ce qui fit dire à un Magistrat célebre, dans un plaidoyer, « que l'Oratoire est un corps où
» tout le monde obéit, & personne ne com-
» mande. »

Ce fut encore pour accroître les fruits du saint ministére, que *César* de *Bus*, prêtre du Comtat Venaissin, & St *Vincent* de *Paul*, fondèrent, l'un les *Doctrinaires*, & l'autre les *Lazaristes* ou Prêtres de la Mission : deux congrégations, où les membres n'étant liés que par des vœux simples, connoissent peu le repentir.

M. *Olier*, curé de St-Sulpice, & supérieur du Séminaire de ce nom, & M. *Eudes*, donnèrent naissance à deux autres sociétés de ce genre, où l'on ne fait pas même des vœux simples. Elles ont été utiles au Clergé, dont elles ont formé les mœurs.

S. *François* de *Sales*, évêque de Genève, mort à Lyon en 1622, prélat très-recommandable par sa douceur, sa charité, & par la conversion de près de 80,000 hérétiques, fut le pere des *Religieuses de la Visitation* : il fut secondé dans ce dessein par Madame de *Chantal*, que sa piété rendre & fervente a fait mettre dans le catalogue des Saints. Pour honorer la visite que la *Ste Vierge* fit à sa cousine Ste *Elisabeth*, ces Religieuses visitoient d'abord les pauvres & les malades ; mais

S. *François* les ayant enſuite cloîtrées, voulut du moins que leurs maiſons fuſſent l'aſyle de l'infirmité, & que le défaut de ſanté ne fut pas un ſujet d'excluſion comme dans tant de couvens.

L'un des objets des Filles de S. *François de Sales*, étoit l'éducation des perſonnes du ſexe. Ce fut auſſi celui des *Religieuſes de Notre-Dame*, fondées par Madame de *Leſtonac*, jeune veuve de Bordeaux, qui avoit tout ce qu'il faut pour ſoutenir le titre de fondatrice : des biens conſidérables, un grand nom, de la piété, de la fermeté & de la ſageſſe. Dans ſon inſtitut, approuvé par le pape *Paul V* en 1607, on joint l'office de *Marthe* à celui de *Madeleine*, & le zele du ſalut du prochain à celui de ſa propre perfection.

En 1611 *Paul V* confirma un inſtitut à-peu-près ſemblable. Nous voulons parler des *Urſulines*, ainſi appellées, parce que Ste *Angele*, qui les avoit fondées en 1637 à Breſſe, les mit ſous la protection de Ste *Urſule*. Ce ne fut qu'en 1604 qu'elles s'établirent à Paris, par les ſoins d'une pieuſe veuve, *Marie l'Huillier*, dame reſpectée à la ville, honorée à la Cour ; &, de la capitale, elles ſe répandirent dans toutes les provinces. Le caractere de cet Ordre, proportionné aux forces & aux foibles, aux ſaines & aux infirmes, la multiplié pour l'avantage du public. Les *Urſulines* ſe chargent de l'éducation des jeunes filles, & elles ont fait goûter juſqu'au Canada les fruits de leur zele & de leur charité.

Le ſoulagement des pauvres & des malades étoit bien digne de l'attention des grandes ames; c'eſt ce que Madame *le Gras* eut en vue, en établiſſant la Communauté des *Filles de la Charité*, leſquelles uniſſant l'action à la priére ſacrifient leur jeuneſſe, & ſouvent la beauté & la naiſſance, aux beſoins de l'humanité ſouffrante, & veillent avec une ardeur égale ſur la ſanté du corps & ſur le ſalut de l'ame.

A ces Inſtituts nouveaux, il faut joindre les réformes des Ordres anciens. Dom de *la Cour* forma la congrégation des *Bénédictins de S. Maur* & celle de S. *Vannes* & de S. *Hydulphe*, l'une & l'autre fécondes en ſçavans, dont les ouvrages ont enrichi nos bibliothèques. Il eſt né dans ces deux corps quelques diſputes, que la ſageſſe du gouvernement a éteintes, parce qu'au milieu des murmures & des cabales, l'eſprit primitif de retraite & d'amour pour l'etude n'auroit pu ſubſiſter.

Le cardinal de *la Rochefoucault*, d'une famille qui ne le cède qu'a celle des Princes, d'une vertu digne des premiers ſiécles, travailla auſſi à réformer les Ordres monaſtiques, & en particulier ceux de S. *Auguſtin* & de S. *Benoît*; il étoit Abbé de Ste Geneviéve-du-Mont, & il eut le bonheur d'introduire la réforme dans ſon abbaye.

Son zèle s'exerça utilement ſur pluſieurs maiſons de Bénédictins, & de Bernardins, qu'il remit ſur la route qu'avoient tracée leurs Peres.

Mais un ſervice important qu'il rendit à la

Religion & à l'humanité, fut d'obliger les Trinitaires de se servir du tiers de leur revenu, selon que leur règle, approuvée par *Clement IV*, le leur prescrivoit. La maison de Paris, ainsi que divers Couvens de province, employoient à votre commodement les biens que la piété avoit destinés au rachat des infortunés. Le Cardinal remédia à cet abus, & rétablit la discipline régulière, en même-tems qu'il trouvoit des secours aux Chrétiens captifs chez les Infidèles.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Les nombreux Ecrivains qui illustrèrent l'Eglise dans ce siecle si fecond en grands-hommes, furent pour la plupart formés dans le cloître. Les Jésuites, joignant l'étude des belles-lettres à celle des sciences ecclésiastiques, éclairerent les unes par les autres. Qui ne connoît les *Bellarmin*, les *Gretzer*, les *Sirmond*, les *Petau*, les *Garnier*, dont les talens & l'érudition firent tant d'honneur à leur société? *Bollandus*, membre du même corps, forma le projet louable de donner les Actes des Saints sur les originaux, il eut pour adjoints & pour continuateurs dans cette grande entreprise, *Henschenius* & *Papebroch*, qui furent remplacés par d'autres Jésuites, non moins savans & non moins habiles qu'eux à démêler la vérité à travers les fables qui l'obscurcissent.

La chaîne des commentateurs de l'Ecriture Sainte fut augmentée du nom de divers Jésuites, qui se

contribuérent pas peu à éclaircir les Livres sacrés : tels sont *Menochius*, *Tirin*, *Villalpand*, *Cornelle de la Pierre*, *Bonfrerius*, *Emmanuel Sa*, &c. &c.

La chaire évangélique mettra toujours au premier rang de ceux qui l'ont enrichie, le P. *Bourdaloue*, qu'on appella *le roi des prédicateurs* & le *prédicateurs des rois*. Dans un genre trop souvent livré à la déclamation, il n'exagéra jamais (dit M. l'abbé *Maury*,) les devoirs du Christianisme. La fécondité inépuisable de ses plans, sa logique pressante & exacte, son style simple & nerveux, naturel & noble ; l'usage admirable qu'il fait de l'Ecriture & des Peres ; la connoissance profonde qu'il montre par-tout de la Religion & du véritable esprit de la Religion : telles furent les qualités qui lui méritérent les suffrages de la ville & de la cour. Pénétré des grandes vérités qu'il annonçoit, il fit-aimer la Religion par son exemple, autant que par ses discours. Il mourut en 1704, laissant une mémoire respectée des ennemis mêmes des Jésuites.

Cheminais, *la Colombiére*, *la Rue*, &c. confréres & imitateurs du P. *Bourdaloue*, offrent dans quelques-uns de leurs sermons, une morale touchante & une éloquence pathetique.

Une louable émulation anima les Prêtres de l'Oratoire, & ils opposérent aux grands-hommes de la Compagnie de Jesus des écrivains non-moins recommandables. *Cafaüs*, *le Cointe*, *Simon*, *Lami*, *Mauduit*, *Malebranche*, sont des noms celébres dans la

republ. des lettres ; & la fin du ſiecle vit paroître *Maſſillon*, qui peignit les paſſions avec les traits qui les caractériſent, qui ſçut parler au cœur, l'attendrir & le maîtriſer. Son grand art, eſt d'aller chercher dans nous-mêmes ces ſophiſmes ſecrets, dont le vice ſçait ſi bien s'aider, lorſqu'il veut nous aveugler ou nous ſéduire. » Pour combattre & détruire ces ſophiſmes, (dit un Académicien célebre,) » il lui ſuffit preſque de les développer : mais il » les développe avec une onction ſi affectueuſe & » ſi tendre, qu'il ſubjugue moins qu'il n'entraîne. » Sa diction, toujours facile, élegante & pure, eſt » par-tout de cette ſimplicité noble, ſans laquelle » il n'y a ni bon goût, ni veritable eloquence. » Cette ſimplicité, réunie dans *Maſſillon* à l'harmonie la plus ſéduiſante & la plus douce, en » empruntе encore des graces nouvelles. Et ce » qui met le comble au charme que fait éprouver » ce ſtyle enchanteur, on ſent que tant de beautés n'ont preſque rien coûté à celui qui les a » produites. Il lui échappe même quelquefois, ſoit » dans les expreſſions, ſoit dans les tours, ſoit » dans la mélodie ſi touchante de ſon ſtyle, des » négligences qu'on peut appeller heureuſes, » parce qu'elles achevent de faire diſparoître non-» ſeulement l'empreinte, mais juſqu'au ſoupçon » du travail. » *Maſſillon*, parvenu par ſon mérite à l'évêché de Clermont, mourut dans ſon diocèſe en 1742, pleuré de ſes ouailles dont il étoit le pere.

Les Benedictins acquirent un nouveau luſtre par les ſçavantes éditions des Peres, dont ils en-

richirent nos bibliothèques, & par les recherches laborieuses qu'ils firent sur divers objets de l'histoire & des antiquités. Les plus distingués dans cette branche importante de littérature, furent d'*Acheri*, *Mabillon*, *Ruinard*, *Martianai*, *Montfaucon*.

Le cordelier *Antoine Pagi* réforma les erreurs de *Baronius*; tandis que les Dominicains *Combéfis* & *Alexandre* se livroient à d'autres travaux qui ont été utiles aux théologiens.

Si du Clergé régulier nous passons au séculier, nous trouverons plusieurs noms qui méritent de passer à la postérité. *Baronius* & *Bellarmin*, qui avoient été tirés, le premier de l'Oratoire de Rome, & le second de l'ordre des Jésuites, pour être placés dans le collége des cardinaux, se signalérent l'un comme Annaliste, & l'autre comme Controversiste. Les cardinaux *Bona* & *Noris* marchérent sur leurs traces; le dernier fut un prodige d'érudition, & le principal ornement de l'ordre des Hermites de S. *Augustin* dont il avoit été membre.

La France eut à se glorifier de plusieurs prélats, non-moins recommandables par leurs mœurs, que par leur sçavoir & leur éloquence: tels furent, *Laubespine*, évêque d'Orléans; *Marca*, archevêque de Paris; *Godeau*, évêque de Vence; *Mascaron*, évêque de Tulles; *Fléchier*, évêque de Nimes, qui ne connut qu'un vainqueur en éloquence, & qui n'en eut point en vigilance, en charité, & en toutes les vertus apostoliques; l'immortel *Bossuet*,

évêque de Meaux, l'aigle des théologiens François.

Arrêtons-nous un moment à ce grand homme. Né à Dijon en 1627 d'une famille noble, il annonça de bonne heure par ses succès dans la chaire, & surtout dans les Oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande cette élévation de pensées, & cette noblesse de sentimens, qui appartiennent au génie. Louis XIV, qui l'avoit nommé à l'évêché de Condom, le fit quelque-tems après précepteur du Dauphin, & successivement premier aumônier de la Dauphine, évêque de Meaux, conseiller d'état, & premier aumônier de la Duchesse de Bourgogne.

Dans ces différentes places, écrivoit *Marie-Thérèse*, » un homme d'un génie vaste & heureux, » d'une candeur qui caractérise toujours les grandes » ames & les esprits du premier ordre, un évêque au milieu de la cour; l'homme de tous les » talens & de toutes les sciences, le docteur de » toutes les Eglises; la terreur de toutes les sectes; » le Père du XVIIe siècle, & à qui il ne manqua » que d'être né dans les premiers tems pour avoir été la lumière des Conciles, & l'ame des Peres » assemblés à Nicée & à Ephèse. »

Sçachant allier la douceur de pasteur avec celle de docteur, il ne replongea jamais son troupeau, malgré la multiplicité de ses travaux toujours renaissans. DIEU se servit de lui pour rappeller dans le sein de l'Eglise plusieurs Calvinistes, entre autres, le maréchal de Turenne. Il triompha des

hérétiques dans tous ſes ouvrages, & ſur-tout dans ſon excellente *Hiſtoire des variations des Egliſes Proteſtantes*, & dans ſon *Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique*. Il mourut à Paris le 12 Avril 1704, à 77 ans.

Les productions ſorties de ſa plume ont été recueillies en pluſieurs volumes in 4°. On diſtingue parmi ſes ouvrages, ſon *Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle*, où il voit & juge d'un coup-d'œil les légiſlateurs & les conquérans, les rois & les nations, les crimes & les vertus des hommes & trace d'un pinceau rapide & énergique, (dit M. d'*Alembert*,) le tems qui dévore & engloutit tout, la main de DIEU ſur les grandeurs humaines, & les royaumes *qui meurent comme leurs maîtres*, tandis que la Religion ſubſiſte éternellement.

Boſſuet eut un illuſtre rival dans *Fénelon*, archevêque de Cambrai, dont le caractère doux & l'eſprit inſinuant ramenèrent tant d'hérétiques au bercail.

Le Clergé du ſecond ordre, non moins riche en ſçavans que celui du premier, produiſit *Launoi*, *Hermant*, *Cotelier*, *Baluze*, *Arnauld*, *Nicole*, *Tillemont*, *Fleury*, & une foule d'autres, dont le mérite & les vertus ſeront à jamais célébrés par les hiſtoriens eccléſiaſtiques. Nous ne citons ici que leurs noms; la notice de leur vie & de leurs ouvrages ſe trouve dans des livres qui ſont entre les mains de tout le monde.

La recherche laborieuſe des anciens monumens

de l'hiſtoire de l'Egliſe, a été l'objet de l'occupation de quelques-uns de ces ſçavans. « On a fait, (dit l'Abbé *Goujet*) » des voyages longs, pénibles, & ſouvent dangereux, pour aller dans » les pays les plus éloignés, chercher des manuſcrits, déchiffrer des inſcriptions, acheter des » médailles, viſiter d'anciens monumens, lever » des plans. On a parcouru toutes les bibliothèques, fouillé dans mille recoins d'un grand nombre de Monaſteres, qui poſſédoient la plupart » beaucoup de ces richeſſes littéraires ſans les » connoître, & où, depuis l'ignorance qui s'y » étoit introduite avec le relâchement, elles » étoient négligées, & trop ſouvent même en partie diſſipées. On en a recueilli les précieux débris, & ſauvé pour toujours un très-grand nombre, ou en les donnant au public par l'impreſſion, ou en les dépoſant dans les bibliotheques » connues, où les ſçavans ont la liberté de les » conſulter.

» On a vu plus d'une fois des Communautés » régulieres, d'où l'amour de l'étude avoit chaſſé » l'ignorance & l'oiſiveté, faire entreprendre ces » voyages à leurs dépens aux plus habiles de leurs » membres; des particuliers mêmes s'y engager » à leurs frais, ſans autre but que de chercher » la vérité, & de quoi l'appuyer par de nouvelles preuves. Mais plus ſouvent encore ces voyages ont été entrepris à la ſollicitation des Rois » & des Princes, qui ont fourni aux dépenſes

qui

» qui étoient néceſſaires pour les faire plus com-
» modément, & en retirer plus de fruit.

» Outre les monumens ſans nombre que l'on en
» a rapportés, la Géographie s'eſt perfectionnée
» par ces voyages; l'Aſtronomie, la Navigation
» & tous les Arts, y ont trouvé de grands avan-
» tages. On en a retiré plus de lumiéres ſur les
» mœurs, les coutumes, les uſages, & la reli-
» gion des peuples que l'on a viſités; ſur la for-
» me de leur gouvernement; ſur la ſageſſe ou la
» bizarrerie de leurs loix; ſur les révolutions qui
» leur ont fait-changer de face; ſur les cauſes &
» les progrès de ces révolutions, & toutes ces
» lumiéres ont été utiles à la Religion, qui en a
» pris occaſion, ou de s'introduire dans ces lieux,
» ou de s'y affermir. Elles ont donné lieu de con-
» ſulter les traditions de ces différens pays, d'exa-
» miner ſur quoi elles étoient fondées, & de re-
» monter ainſi juſqu'à l'origine des peuples, & à
» leurs différentes tranſmigrations; ce qui n'a pas
» peu contribué à éclaircir beaucoup d'endroits de
» l'Ecriture-ſainte, qui ſeroient toujours demeu-
» rés obſcurs ſans ces connoiſſances, & à répan-
» dre un grand jour ſur l'Hiſtoire, tant Eccléſiaſ-
» tique que profane. »

IDÉE GÉNÉRALE

DES

ÉVÉNEMENS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIX-HUITIÉME SIÉCLE.

———————

Affaire du Cas de conscience.

L'ESPRIT contentieux qui a dominé les hommes dans tous les pays & dans tous les âges, ne s'affoiblit point dans celui-ci. Les opinions de *Janzenius*, qui avoient causé de si grandes divisions dans le siécle précedent, troubloient encore l'Eglise : differens Papes les avoient proscrites ; mais les disciples de l'Evêque d'Ypres ayant prétendu que leur condamnation portoit, non sur les sentimens de leur maître, mais sur les erreurs que ses ennemis lui avoient attribuées, cette distinction éternisa la dispute. Enfin on vit éclore en 1701 un problême théologique, qu'on fit courir en manuscrit sous le nom de *Cas de conscience*, problême qui fut une nouvelle semence de querelles.

Un Confesseur demandoit s'il pouvoit donner l'absolution à un Ecclésiastique surpris de Janse-

nisme ; mais qui, examiné sur cette matiere, avoit répondu :

1°. Qu'il condamnoit les Cinq propositions dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées ; mais qu'il croyoit que sur le fait il suffisoit d'avoir une soumission de silence & de respect, & que, tant qu'on ne pourroit pas le convaincre d'avoir soutenu aucune proposition anathématisée, on n'étoit point en droit de l'inquiéter, ni de tenir sa Foi suspecte.

2°. Qu'il étoit persuadé que la prédestination étoit gratuite, & la grace efficace par elle-même.

3°. Que ne croyant pas la Conception immaculée de *Marie*, il ne disoit cependant rien contre ceux qui pensent autrement.

4°. Qu'il lisoit les livres d'*Arnauld*, de *St Cyran*, de *le Maitre*, comme bons & approuvés ; & qu'il croyoit même qu'on pouvoit lire le *Nouveau-Testament de Mons* dans les diocèses où les Evêques ne l'avoient pas proscrit.

On sent bien que ce Cas de conscience étoit imaginaire, & qu'il n'avoit été proposé que pour avoir des réponses favorables à ceux qui étoient attachés à la cause de *Janſenius*. Quarante Docteurs de Sorbonne, parmi lesquels il y en avoit, (dit le P. d'*Avrigni*,) dont le titre de *très-ſage Maitre* faisoit presque tout le mérite, se laissérent prendre à ce piége. Ils répondirent que les sentimens de l'Ecclésiastique n'étoient ni nouveaux, ni condamnés par l'Eglise, ni tels enfin qu'on dût lui refuser l'absolution.

Cet écrit, qui avoit été d'abord répandu sourdement, étant devenu public, fut censuré en 1703 par le cardinal de *Noailles*, comme contraire aux constitutions des Papes, comme tendant à renouveller les questions decidées, favorisant la pratique des équivoques & des restrictions mentales, & dérogeant à l'autorité de l'Eglise. Ce Prelat renouvella en même-tems la défense de prodiguer l'accusation vague & odieuse du Jansenisme, pour décrier ses ennemis ou ses rivaux; à moins qu'on n'eût soutenu de vive voix ou par écrit quelqu'une des propositions condamnées. Tous les Docteurs qui avoient signé le Cas de conscience, avouérent qu'ils avoient été surpris, à l'exception d'un seul qui se retira en Hollande: le P. *Quesnel* applaudit à son obstination, & traita les autres de pariures qui avoient sacrifié leur conscience à des vues humaines.

Bulle VINEAM DOMINI, *destruction de Port-Royal.*

Rome ne tarda pas de s'expliquer dans différens brefs, mais Clement XI le fit plus solennellement encore dans la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, publiée en 1705. Dans cette fameuse constitution, le Pape condamne le silence respectueux, comme plus propre à couvrir le mal qu'à le guérir, & à perpetuer l'erreur qu'à la détruire, il pretend que les partisans de cette secte n'affec-

tent de cacher le venin de l'erreur, que pour le répandre plus librement dans les conjonctures favorables, & qu'ils ne font-conſiſter l'obéiſſance due aux oracles prononcés par l'Egliſe, qu'à ne pas contredire en public des verités qu'ils ſe réſervent de cenſurer en ſecret. La bulle enregiſtrée au Parlement, envoyée à tous les Evêques, fut reçue unanimement par l'Aſſemblée générale du Clergé de France.

Le cardinal de *Noailles*, qui l'avoit fait publier ſolemnellement dans ſon diocèſe, crut devoir l'envoyer aux Religieuſes de Port-Royal des Champs, en leur demandant une preuve par écrit de leur ſoumiſſion à ce décret. Elles répondirent qu'elles ſe ſoumettoient ſincérement, mais ſans déroger à ce qui s'étoit paſſé à leur égard, lorſque *Clément IX* rendit la paix à l'Egliſe. Cette reſtriction leur attira le courroux de la Cour. Le lieutenant-de-police de Paris, (d'*Argenſon*) alla le 29 Octobre 1709, avec trois cents exempts ou archers, pour faire-enlever les Religieuſes. On les diſperſa en differens monaſteres, où la plupart ſignérent le Formulaire; on ſupprima le titre d'abbaye, on en raſa tous les bâtimens; on exhuma les cadavres, & il ne reſta pas un veſtige d'une maiſon qui avoit été l'aſyle des talens & même des vertus, mais long-tems repréſentée à *Louis XIV* comme la retraite de l'erreur & la forteresſe du Janſéniſme. Les revenus de l'abbaye de Port-Royal des Champs furent réunis à

ceux de la maiſon de Paris. Ceux qui étoient regardés comme les Peres du monaſtere detruit, firent ſur la ruine de ſes murs diverſes complaintes, qui auroient pu toucher les lecteurs ſenſibles, ſi l'on n'y avoit mêlé des injures & des declamations contre le Roi & le cardinal de *Noailles*.

Révolte des Calviniſtes dans les Cevennes.

La révocation de l'Edit de Nantes avoit un peu affoibli le Calviniſme en France; mais il ne l'avoit pas eteint. Pluſieurs s'étoient convertis, ſoit par crainte, ſoit par perſuaſion, ſur-tout parmi les Seigneurs & la haute-Bourgeoiſie. D'autres avoient porté leur obſtination, leurs richeſſes & leurs talens dans le pays étranger, d'où les Miniſtres attiſoient par des écrits emportés le fanatiſme de leurs freres en France. Ce feu couvoit toujours dans le ſein de la populace Calviniſte, & il éclata vers l'an 1702.

Quelques Religionnaires des Cevennes, voyant *Louis XIV* occupé à ſe défendre contre une partie de l'Europe, armée pour diſputer le trône d'Eſpagne à ſon petit fils, crurent qu'ils avoient une occaſion favorable de rétablir ſur leurs rochers l'exercice public du Calviniſme. Fiers de leur poſition qui les rendoit inacceſſibles, ils s'aſſembloient dans les lieux écartés à la campagne, où ils chantoient les Pſeaumes à leur maniere.

Vers le même tems, l'Abbé du Chaila, miſſionnaire fort zelé, fit conduire dans un couvent,

par ordre de la Cour, deux filles d'un gentilhomme Calviniſte, qui, après avoir embraſſé la Religion Catholique, refuſoient d'en remplir les devoirs. Cet enlèvement, que les Huguenots réſolurent de venger, fut l'une des premieres ſources de leurs fureurs.

Un incident qui ſurvint vers le milieu de Juin 1703, acheva d'aigrir les eſprits. Les Huguenots ſe plaignoient depuis long-tems qu'en haine de leur Religion, on ſurchargeoit leur taxe de la capitation, pour ſoulager les Catholiques. Dans le tems que leurs murmures étoient les plus forts, les Receveurs de quelques villages des hautes Cevennes ayant voulu faire des ſaiſies, furent enlevés durant la nuit dans leurs maiſons & pendus à des arbres avec leurs rôles au coû.

Le marquis de *Broglie*, lieutenant-de-roi de la province, & l'Intendant *Baſville*, envoyérent des troupes ſur les lieux, & firent-punir les coupables comme ils le méritoient. Leur mort ne fit qu'irriter le mal. Le nombre des Camiſards (car c'eſt ainſi qu'on les appelloit, parce qu'ils mettoient ſur leurs habits des chemiſes blanches,) augmenta par le ſupplice de leurs camarades.

Ralliés ſous l'étendard du fanatiſme & de l'indépendance, excités par les *Prophètes du déſert*, ils ſe déguiſoient la nuit & alloient piller dans les maiſons. Au larcin ils joignirent bientôt le meurtre, le ſacrilége, & une infinités d'autres crimes : effet funeſte de leur haine contre la Reli-

gion Catholique & ſes miniſtres. L'Abbé *du Chaſſer* fut la premiere victime qu'ils immolerent. Ils s'attroupérent un jour, & ayant enfoncé les portes de ſa maiſon, ils le maſſacrerent avec quelques Eccléſiaſtiques qui partageoient ſes travaux & ſon zele.

Dès-lors on vit renouveller dans les Cevennes tous les excès que les Calviniſtes avoient autrefois commis en France. Les Croix & les ſtatues des Saints furent arrachées, les vaſes-ſacrés enlevés, les hoſties foulées aux pieds, les Egliſes brulées, les miniſtres des Autels égorgés. A meſure que cette multitude augmentoit, le nombre des *illuminés* groſſiſſoit auſſi. Les femmes mêmes ſe dirent inſpirées pour annoncer les oracles du Ciel. La populace les écoutoit les uns & les autres, comme s'ils avoient été de véritables Prophetes. Ils ordonnoient toujours de la part de Dieu d'immoler les Catholiques & principalement les Prêtres, & leurs ordres étoient exécutés ſur-le-champ.

Parmi les Prophetes, on diſtingua ſur-tout un vieux Calviniſte, nommé *du Serre* qui forma des éleves. Il choiſit dans ſon voiſinage quinze jeunes garçons, que leurs parens lui confierent volontiers; & il fit donner à ſa femme, qu'il aſſocia à ſon emploi, pareil nombre de filles.

Ces enfans n'avoient reçu pour premiere leçon du Chriſtianiſme, que des ſentimens d'horreur & d'averſion pour l'Egliſe Romaine: ils

avoient donc une disposition naturelle au fanatisme. D'ailleurs ils étoient fort-ignorans ; ils étoient placés au milieu des montagnes du Dauphiné, dans un lieu couvert d'épaisses forêts, environné de rochers & de précipices, éloignés de tout commerce, & pleins de respect pour *du Serre*, que tous les Protestans du canton révéroient comme un des heros du parti Protestant.

Lorsque quelqu'un des aspirans au don de Prophétie étoit en etat de bien jouer son rôle, le Maitre-Prophète assembloit le petit troupeau, plaçoit au milieu le pretendant, lui disoit que le tems de son inspiration étoit venu : après quoi, d'un air grave & mystérieux, il le baisoit, lui soufloit dans la bouche, & lui déclaroit qu'il avoit reçu l'esprit de Prophétie ; tandis que les autres, saisis d'étonnement, attendoient avec respect la naissance du nouveau Prophète, & soupiroient en secret après le moment de leur installation. Bientot *du Serre* ne put contenir l'ardeur dont il avoit embrâsé ses disciples ; il les congédia, & les envoya dans les lieux où il croyoit qu'ils jetteroient un plus grand éclat.

Au moment de leur départ, il les exhorta à communiquer le don de Prophétie à tous ceux qui s'en trouveroient dignes, après les y avoir préparés de la même maniere dont ils avoient été disposés eux-mêmes ; & leur réitéra les assurances qu'il leur avoit données, que tout ce qu'ils prediroient arriveroit infailliblement.

Les esprits des peuples auxquels ils s'adressérent etoient disposés à écouter avec respect les nouveaux Prophetes : leurs préjugés, la lecture des Lettres pastorales de M. Jurieu, la solitude dans laquelle ils vivoient, les rochers & les montagnes qu'ils habitoient, leur haine contre les Catholiques, & l'extrême rigueur avec laquelle on les traitoit, les avoient préparés à écouter comme un prophete quiconque leur annonceroit avec enthousiasme, & d'une maniere extraordinaire, la ruine de la Religion Catholique.

Les accès de Prophetie variotent ; la règle ordinaire etoit de tomber, de s'endormir, ou d'être surpris d'un assoupissement, auquel se joignoient des mouvemens convulsifs : les exceptions de la regle furent de s'agiter & de prophetiser en veillant, quelquefois dans une extase simple, souvent avec quelques convulsions.

Les predictions des Prophetes du Dauphiné étoient confuses, & conçues en mauvais François, d'un style bas & rampant, souvent difficile à entendre à ceux qui n'etoient pas accoutumés au patois du Vivarais & du Dauphiné.

Les predicateurs des Prophetes du Dauphiné, etoient pareils à leurs prophetes ; ils entassoient à tort & à travers ce qu'ils avoient pu retenir d'expressions & de passages de la Bible, & c'est ce que leurs auditeurs appelloient de belles exhortations qui leur arrachoient les larmes.

Le feu du fanatisme ayant excité le courage

des rebelles, ils mirent en fuite les troupes du Roi, qui se trouvérent dans les montagnes des Cevennes. Leurs premiers succès augmenterent leur fureur & leur nombre. Plusieurs nouveaux-convertis du Vivarais & du bas-Languedoc se joignirent a eux : *Point d'impôts & de liberté de conscience*, étoit leur cri de guerre.

Louis XIV envoya d'abord contr'eux le maréchal de *Montrevel*, qui les enferma dans leurs cavernes, & força, l'une après l'autre, toutes leurs retraites. Il fit-pendre quelques-uns des principaux rebelles, & en envoya un grand nombre aux galéres. Le maréchal de *Villars* lui succéda dans une commission si désagréable ; né pour les négociations comme pour la guerre, ce général employa des moyens plus doux, & promit l'impunité a ceux qui se soumettroient. *Roland* & *Cavalier*, chefs des fanatiques, se détacherent de leur parti, en ramenérent plusieurs, & la tranquillité parut rétablie.

Les malheurs des armes du Roi pendant la guerre de la succession d'Espagne, ranimerent leur audace. Les ennemis de la France envoyoient de l'argent & des troupes. *Ravanel*, l'ame de cette faction, tramoit un complot horrible : les nouveaux convertis du Vivarais devoient prendre les armes, secondés par les soldats de la garnison de Nimes, tandis que la Duc de Savoie entreroit en Dauphiné ou en Provence avec quarante mille hommes. Les mesures des rebelles étoient assez

bien prises ; mais un Suisse, espion du duc de *Barwick*, qui commandoit pour-lors en Languedoc, avertit son maitre qu'il avoit vu entrer (le 16 Avril 1705) dans Montpellier trois etrangers qui lui paroissoient suspects : on les arrête, on les met à la question, & ils déclarent que les *Camisards*, après s'être rendus maitres de Nimes, chose qui leur paroissoit facile, devoient venir à Montpellier égorger le duc de *Barwick*, l'Intendant de la province, & faire-revolter tout le Languedoc. Les chefs des Fanatiques sont arrêtés sur-le champ ; ils perissent sur la roue, & leur supplice rend enfin la paix aux Cevennes.

L'administration raffermie, soutenue d'armées nombreuses toujours existantes, ne permettra jamais le retour des anciennes horreurs. Le tems, les mœurs adoucies, la societe perfectionnée, ont changé l'esprit de la plupart des Protestans. Ils sont en général sages & circonspects, & ils auroient tort de ne pas l'être. Le gouvernement modéré sous lequel nous vivons, est bien éloigné de les persecuter. Il exhorte les Evêques & les Intendans à l'indulgence ; il favorise leur commerce ; il leur donne toute la liberté qu'une race proscrite jadis, & qu'on veut cependant conserver, peut espérer raisonnablement dans un pays où elle ne professe point la Religion de son Prince.

Nouveau-Teſtament de Queſnel, *condamné par la Bulle* UNIGENITUS.

Il étoit plus difficile de donner la paix à l'Egliſe de France, toujours déchirée par les querelles du Janſeniſme. Un livre d'un Pere de l'Oratoire célèbre les renouvella avec plus d'ardeur qu'auparavant. Le Pere *Queſnel*, diſciple d'*Arnauld*, homme ſçavant & bon écrivain, avoit publié en 1693 & 1694 des *Reflexions morales ſur le Nouveau-Teſtament*, approuvées par le cardinal de *Noailles*, alors ſimple Evêque de Châlons, comme le pain des forts & le lait des foibles.

L'empreſſement des partiſans de *Janſenius* pour ce livre, fit-ſoupçonner aux Jeſuites qu'il cachoit un poiſon ſecret; ils l'attaquerent au commencement du ſiécle dans deux brochures, l'une intitulée: *Le Pere* Queſnel *ſeditieux dans ſes Reflexions ſur le Nouveau-Teſtament*; l'autre: *Le Pere* Queſnel *hérétique*, &c. L'Auteur attaqué chercha à ſe juſtifier; mais ſes apologies n'empêcherent point que les *Reflexions morales*, dénoncées à Rome, ne fuſſent condamnées par un décret de *Clément XI* en 1708. « D'un autre côté, (dit l'Abbé *Ladvocat*,) » les Evêques de Luçon, de la Rochelle, & de Gap, condamnerent le Livre du » P. *Queſnel*, par des Mandemens, leſquels devoient être ſuivis & appuyés d'une Lettre écrite » au Roi, & ſignée par la plupart des Evêques de » France. Elle leur fut envoyée toute-dreſſée; mais

» le projet échoua en partie, le paquet que l'Abbé
» *Boehart* de *Saron* envoyoit à l'Evêque de Cler-
» mont, son oncle, & dans lequel étoit contenu
» le modele de la Lettre au Roi, étant tombé
» entre les mains du cardinal de *Noailles*. »

Les *Réflexions morales* commençoient à faire beaucoup de bruit, elles furent supprimées par un Arrêt du Conseil en 1711, proscrites par le cardinal de *Noailles* en 1713; enfin solemnellement anathématisées par la Constitution *Unigenitus*, publiée à Rome le 8 Septembre de la même année, sur les instances de *Louis XIV*.

Clement XI avoit extrait du livre du P. *Quesnel* 101 propositions, qu'il condamna comme fausses, captieuses, mal-sonnantes, capables de blesser les oreilles pieuses, injurieuses à l'Eglise & à ses usages, favorables aux heretiques, aux heresies & au schisme.

Dans cette fameuse Constitution, le Pape dit: Qu'après avoir cherché attentivement les raisons du succès prodigieux des *Réflexions morales*, il a reconnu que l'accueil qu'on ne cesse de faire à cet Ouvrage, malgré ses erreurs, vient principalement de ce que le venin en est très-caché. C'est un abîme, ajoute-t-il, dont la profondeur ne peut sortir qu'après qu'on y a fait des incisions. Il s'est décidé à arrêter le cours du mal, non-seulement par sa sollicitude pastorale, mais parce que les dénonciations d'un grand nombre d'Evêques François, & les instances réitérées du Roi très-

Chrétien, l'ont déterminé à ne pas différer le remède. La plupart des propositions condamnées qui concernent la grace, renfermoient, selon le Pape, les dogmes de *Janſenius*. Il y en a d'autres qui regardoient la pénitence, la lecture des Livres ſacrés, les excommunications injuſtes dont la fauſſeté ne pouvoit être évidente qu'autant qu'on connoiſſoit les principes ou les intentions de l'Auteur. Mais comme quelques-unes de ces propoſitions ſouffroient un ſens favorable, elles devinrent le prétexte de mille réclamations. « La Conſtitution (dit l'Abbé *Ladvocat*,) fut reçue par » l'Aſſemblée du Clergé de France, & enregiſtrée » en Parlement en 1714, avec des modifications. » De 48 Evêques dont l'Aſſemblée du Clergé » étoit compoſée, 40 acceptérent la Bulle, & » en donnerent des *Explications* en 1714 : mais » M. le cardinal de *Noailles*, à la tête de ſept » autres Evêques, ne jugeant pas ces *Explications* » ſuffiſantes, refuſa de l'accepter ; ce qui irrita » tellement *Louis XIV*, qu'il fit expédier un grand » nombre de Lettres-de-cachet contre les oppoſans. Mais après la mort de ce prince, MM. » de *la Broue*, évêque de Mirepoix, *Soanen*, évêque de Senez, *Colbert* de *Croiſſi*, évêque de » Montpellier, & de *Langle*, évêque de Boulogne, appellérent de cette Bulle au futur Concile général, le 5 Mars 1717 ; & leur exemple fut ſuivi par M. le cardinal de *Noailles*, & » par quelques autres Evêques. »

Le P. *Quesnel* survécut peu à sa condamnation ; il mourut à Amsterdam en 1719, après une vie fort-agitée. Obligé de quitter sa patrie, il s'étoit retiré à Bruxelles, & y avoit été arrêté ; on l'avoit transféré de-là à Malines, où il fut enfermé dans les prisons de l'archevêché ; il fut tiré de son cachot par une voie inespérée : un gentil-homme Espagnol perça les murs de sa prison, brisa ses chaînes, & lui donna le moyen de s'évader en Hollande. Dans ce nouvel asyle, il brava ses nombreux ennemis ; il écrivit jusqu'au dernier soupir pour se défendre, & mourut, pour ainsi dire, les armes à la main.

Ayant un cœur au-dessus de sa naissance & de sa fortune, du talent pour écrire, & jouissant d'une santé robuste, que ni l'étude, ni les voyages, ni les peines continuelles d'esprit n'altérèrent jamais ; joignant à des mœurs pures le désir de diriger les consciences, personne ne parut plus en état que lui de remplacer le célèbre *Arnauld*. Il en avoit recueilli les derniers soupirs. Un Auteur ex-Jésuite prétend, « qu'*Arnauld* mourant » l'avoit désigné Chef d'une faction malheureuse. » Aussi les Jansénistes, à la mort de leur *Pape*, » de leur *Pere-Abbé*, mirent ils *Quesnel* à la tête » du parti. L'ex-Oratorien mépriſa des titres si » fastueux, & ne porta que celui de *Pere-Prieur*. » Il avoit choisi Bruxelles pour sa retraite. Le » sçavant Benédictin *Gerberon*, un prêtre nommé » *Egade*, & trois ou quatre autres personnes de

» confiance, compoſoient ſa ſociété. Tous les » reſſorts qu'on peut mettre en mouvement, il » les faiſoit-agir en digne Chef du parti. Soute- » nir le courage des Elus perſecutés; leur con- » ſerver les anciens amis & protecteurs, ou leur » en faire de nouveaux; rendre neutres les per- » ſonnes puiſſantes qu'il ne pouvoit ſe conci- » lier; entretenir ſourdement des correſpondan- » ces par-tout, dans les cloîtres, dans le Cler- » gé, dans les Parlemens, dans pluſieurs Cours » de l'Europe: voilà quelles étoient ſes occupa- » tions continuelles. »

Nous ignorons ſi *Queſnel* joua un ſi grand rôle; mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on jugeroit plus favorablement de lui, ſi l'on s'en rapportoit à la maniére dont il s'expliqua dans ſes derniers momens. Il déclara dans une Profeſſion de foi, « qu'il » vouloit mourir comme il avoit toujours vecu, » dans le ſein de l'Egliſe Catholique; qu'il croyoit » toutes les vérités qu'elle enſeigne; qu'il con- » damnoit toutes les erreurs qu'elle condamne; » qu'il reconnoiſſoit le Souverain Pontife pour » le premier Vicaire de J. C., & le ſiége Apoſ- » tolique pour le centre de l'Unité. »

Mort de Louis XIV.

L'oppoſition que la bulle *Unigenitus* trouva en France, remplit d'amertume les derniéres années de *Louis XIV*; les maux du corps aggravoient les afflictions de l'eſprit. Ce monarque s'affoibliſſoit

de jour en jour ; enfin il mourut le premier Septembre 1715, avec cette grandeur-d'ame qui avoit animé le reste de sa vie. Tous ses discours furent d'un prince Chrétien. Les sentimens de Religion qui étoient dans son cœur, parurent alors dans leur plus grand éclat ; on le vit aux prises avec la mort, dans toutes les angoisses de l'agonie, se plaignant seulement, au milieu de ses plus cruelles douleurs, de ne souffrir pas assez pour l'expiation de ses péchés.

On lui dit en lui présentant des cordiaux : *Sire, on veut vous rappeller à la vie* ; il répondit : *La vie, la mort, tout ce qu'il plaira à Dieu.* Il dit à ses domestiques qui pleuroient : *M'avez-vous cru immortel ?* Il avoua ses fautes. Ayant fait-venir les Princes & les Princesses du sang, il leur parla sans trouble & sans émotion, & dit au Dauphin, qui devoit lui succéder. *Mon Enfant, vous allez être un grand Roi ; ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre ; tâchez d'avoir la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez ; reconnoissez les obligations que vous lui avez ; faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours de bons conseils. Tâchez de soulager vos peuples, ce que je fais assez malheureux de n'avoir pas pu faire.* Louis XIV exhorta ensuite les Prélats qui étoient autour de lui à faire triompher la cause de l'Eglise. Il soutint ainsi, jusqu'au dernier moment, le surnom de *Grand* que l'Europe lui avoit donné, & que la postérité lui confirmera.

Mort de Clément XI.

Cette fermeté d'ame qui accompagna *Louis XIV* au tombeau, anima auſſi *Clément XI*. Ce pape vit la mort avec cette conſtance qui ſe reſigne aux ordres éternels ; il ne montra jamais autant de force que dans ce terrible moment. L'Egliſe le perdit le 19 Mars 1721, jour de S. *Joſeph* dont il avoit compoſé l'Office ; il voulut être enſéveli dans le caveau qu'il avoit fait-conſtruire de ſon vivant, avec cette ſimple inſcription : *Hic jacet Joannes-Franciſcus Albanus*. La candeur de ſon caractére, la pureté de ſes mœurs, ſa tendre bienfaiſance, excitérent les plus vifs regrets. Généreux envers tout le monde, il ne fut avare que pour lui-même ; il réduiſit ſa table à la plus grande frugalité, tandis que des milliers de pauvres trouvoient des reſſources pour tous leurs beſoins dans ſon immenſe charité. Marſeille, affligée par un fléau terrible, reſſentit les effets de ſa commiſération. Les qualités de ſon ame étoient peintes ſur ſa phyſionomie, & ſon ſeul aſpect inſpiroit les vertus dont il étoit pénétré.

*Pontificat d'*Innocent XIII *& de* Benoît XIII ; *Reſtitutions faites au S. Siége.*

La vacance du ſaint-ſiége ne fut que de quarante-neuf jours. Le cardinal *Michel-Ange Conti*, Romain, évêque de Viterbe, âgé de 66 ans, d'une des plus illuſtres familles de Rome, qui avoit

cipal cause de la Papes à l'Eglise, fut place sur la chaire pontificale sous le nom d'*Innocent XIII.* Le nouveau Pape, prudent, sage, pacifique, ecrivain, avoit l'ame noble, estimoit le merite & protegeoit les sciences. Les circonstances dans lesquelles il fut élu, paroissoient peu favorables au repos du souverain Pontife. Les Protestans ayant plusieurs Princes puissans dans leur communion, formoient de violens projets d'etendre leur secte en Allemagne, les Princes Catholiques, divisés entr'eux, n'etoient que foiblement attachés au saint-siege: la France étoit toujours agitée par des disputes sur l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*; l'empereur repetoit la possession des duchés de Parme & de Plaisance, tandis que l'Espagne demandoit celle de Castro & de Ronciglione. On esperoit que le nouveau Pape termineroit tous les differends & applaniroit toutes les difficultés; mais il ne siegea qu'environ trois ans. Il mourut le 7 Mars 1724. Comme on le pressoit à l'heure de la mort de remplir les places vacantes dans le sacré college, il repondit: *Je ne suis plus de ce monde.* Les cardinaux assemblés au conclave, lui donnerent pour successeur le cardinal *Vincent Marie des Orsini*, Dominicain, élu après une vacance de 2 mois & 21 jours, fervent religieux, pieux cardinal & saint pape.

Les vertus du nouveau Pontife, respectées des ennemis mêmes de l'Eglise, opererent une restitution après laquelle la cour de Rome soupiroit,

Clément XI n'ayant pas voulu reconnoître l'archiduc *Charles* pour roi d'Espagne, l'Empereur s'empara en 1708 de Comachio dans le Ferrarois. Quoique ce Pape eût fait la paix avec l'empereur *Joseph*, cette ville n'avoit point été restituée, ni sous son pontificat, ni sous celui d'*Innocent XIII*. Il étoit réservé au zèle actif de *Benoît XIII*, de procurer ce domaine à l'Eglise; il obtint de l'empereur *Charles IV*, que les Impériaux évacueroient cette place, & c'est ce qui fut exécuté en Février de l'année 1725.

Christianisme prêché & proscrit à la Chine; Disputes sur les Cérémonies Chinoises.

La joie qu'eut le Pape du succès de cette affaire, fut troublée par la nouvelle des malheurs que le Christianisme venoit d'éprouver à la Chine. Comme nous n'avons parlé qu'en passant des missions faites dans ce vaste empire, & des traverses qu'elles éprouvèrent, nous saisissons cette occasion pour en tracer une courte histoire.

Après la mort de S. *François Xavier*, quelques Religieux, animés par son exemple, trouvèrent le moyen de pénétrer à la Chine. Le P. *Matthieu Ricci*, Jésuite, y annonça l'Evangile avec tant de succès, que ses confrères le surnommèrent l'*Apôtre des Chinois*. Ce missionnaire avoit eu cependant beaucoup d'obstacles à surmonter. Premièrement, les peuples de la Chine ont pour les autres nations un mépris, que le P. *Ricci* vint à bout de

vaincre, du moins en partie. En second lieu, il falloit apprendre leur langue, & elle eſt plus difficile toute ſeule, que la plupart de celles de l'Europe enſemble. C'eſt une mine où il y a toujours à creuſer. Les Chinois n'ont point, comme les autres peuples, un alphabet, qui, à l'aide de vingt-quatre caracteres, puiſſe ſuffire à tout exprimer. Au lieu de lettres, ils ont trois mille trois cents quatre-vingt-dix caracteres primitifs, dont chacun exprime une idée. Leur langue eſt donc compoſée d'une multitude de figures; & à meſure qu'on fait de nouvelles découvertes dans la nature & dans les arts, il faut de nouveaux caracteres pour les exprimer.

Ces difficultés devoient effrayer les Européens; le P. *Ricci* les ſurmonta. Il parla facilement une langue, que la plupart des Miſſionnaires ſont réduits à bégayer toute leur vie. A ſes talens, il joignit un eſprit ſouple & un caractere adroit, qui ſçavoit ſe plier à celui des peuples qu'il vouloit convertir. Les Chinois, ſcrupuleuſement attachés à leurs uſages & à leurs cérémonies, en obſervoient à l'égard de leurs parens morts & du philoſophe *Confucius*, qui paroiſſoient tenir de l'idolâtrie. Le P. *Ricci* en penſa différemment: il jugea que ces cérémonies étoient purement civiles & politiques, & il les tolera d'autant plus facilement qu'elles avoient jetté les plus profondes racines.

Les Dominicains étant entrés dans la Chine pour

exercer l'apoſtolat, ne s'accommode en point de la condeſcendance du P. *Ricci*, qui leur paroiſſoit plus politique que Chrétienne. Leur Pere *Morales* vint du fond de la Chine pour porter ſes plaintes au pape *Innocent X* contre les miſſionnaires Jéſuites. Il obtint en 1645 un décret de la congrégation de la Propagande, par lequel les cérémonies Chinoiſes furent condamnées. Le Pape donna ſa ſanction à ce décret. Mais l'année ſuivante, les Jéſuites ayant expoſé la queſtion ſous une autre face, obtinrent un décret tout contraire, qui jugeoit les cérémonies Chinoiſes purement civiles.

Tandis qu'on diſputoit en Europe, les Jéſuites proſpéroient à la Chine. Leurs profondes connoiſſances dans les Mathématiques, les rendirent extrêmement chers aux Empereurs de la famille Tartare, qui, vers le milieu du XVIIe ſiécle, s'étoient rendus maîtres de l'empire Chinois. Ce fut principalement ſous le règne de l'empereur *Cam-Hi*, prince d'un génie élevé, ami & protecteur des lettres, qu'ils jouirent de la plus haute faveur. En 1692, ce prince déclara par un Edit ſolemnel, qu'il regardoit la Religion Chrétienne comme une doctrine innocente, & il permit de l'enſeigner.

Parmi les Miſſionnaires envoyés à la Chine, on diſtinguoit un Jéſuite de Bordeaux, appellé le P. *le Comte*. A ſon retour, il publia en 1700 deux volumes de *Mémoires* ſur l'état de cet empire. On y liſoit, que ce peuple avoit conſervé pendant

deux mille ans, la connoissance du vrai DIEU ; qu'il avoit sacrifié au Createur dans le plus ancien temple de l'univers ; que les Chinois avoient pratiqué les plus pures leçons de la morale, tandis que le reste de l'univers avoit été dans l'erreur & dans la corruption.

L'Abbé *Boileau*, frere du Satyrique, sentit son *cerveau ébranlé* (ce furent ses expressions) par cet éloge des Chinois. Il étoit docteur de Sorbonne, & il le dénonça à sa compagnie comme un blasphême, qui mettoit le peuple de la Chine presque au niveau du peuple de Dieu. La faculté proscrivit ces propositions, ainsi que le livre dont on les avoit tirées. & ce fut le même motif, qui porta long-tems après le parlement de Paris à le condamner au feu par son Arrêt du 6 Mars 1762.

La censure de la Sorbonne ayant réveillé la dispute sur la légitimité des cérémonies Chinoises, & la querelle devenant toujours plus vive, *Clement XI* crut pouvoir la terminer en envoyant en 1701 un légat à la Chine : il choisit *Thomas Maillard*, archevêque de Tournon, qui n'arriva à Pekin qu'en 1705. Ce légat ayant eu une audience de l'Empereur de la Chine, fit divers réglemens que les Missionnaires ne voulurent point observer, & il mourut en prison en 1710, victime, disoit-on, des Jésuites auxquels on imputa sa mort, ou plutôt des fatigues, des traverses, & de la captivité qu'il avoit essuyées.

Clement XI, sensible à sa perte, fit son éloge en plein

plein consistoire. « Comme un or pur, disoit-il, » le cardinal de *Tournon* a été éprouvé dans la » fournaise par un nombre infini d'injures qu'il a » souffertes avec une grandeur-d'ame & une force » merveilleuses. » Cependant il ordonna le 25 Décembre 1710, que les décrets émanés de l'Inquisition ou du S. Siege sur les cérémonies Chinoises, seroient exécutés à l'avenir, & qu'on n'allieroit plus le culte du vrai Dieu avec celui de *Baal*.

Les disputes des Missionnaires avoient fait tort, dans l'esprit des grands & du monarque de la Chine, à la religion qu'ils annonçoient. Après la mort de l'empereur *Cam-Hi* en 1724, son successeur *Yont-Ching* ordonna, que non-seulement les apôtres du Christianisme sortiroient de ses états, mais encore tous ceux qui professoient cette Religion. Comme ce prince étoit naturellement bon, il ne décerna pas des peines rigoureuses, & il retint même auprès de lui quelques Jesuites distingués, ou comme artistes, ou comme sçavans. Il est difficile de dire en quel état est la Religion Chrétienne aujourd'hui en cette contrée : les relations se contredisent, & on exagére ou l'on exténue les succès des Apôtres de la Chine, selon l'esprit qui dirige ceux qui écrivent ces relations.

Il en a été de même dans les éloges outrés qu'on a donnés aux Chinois. Il est certain que les Missionnaires n'ont tant fait-valoir le mérite de ce peuple vain & frivole, que pour donner plus d'eclat à leurs conquêtes spirituelles. Si l'on

juge de cette nation par ce qu'en dit l'amiral *Anson* & les voyageurs plus récens, elle ne mérite pas le titre de *premier peuple de l'Univers*, que lui ont donné quelques Philosophes enthousiastes.

Et quant aux Lettres Chinois qu'on a tant vantés, il faut convenir qu'avec leur prétendue littérature, ce sont des hommes très-superstitieux. Une magie aveugle, une sotte crédulité aux songes, l'invocation des génies & des démons, une idolatrie stupide, en un mot des préjugés les plus méprisables, sont très-communs parmi ces hommes si éclairés de la *première nation du Monde*.

Concile d'Embrun; acceptation du Cardinal de Noailles.

Tous les Evêques de France n'avoient pas reçu la Bulle *Unigenitus*, que quelques-uns même traitoient de décret monstrueux. De ce nombre étoit *Soanen*, évêque de Senez, vieillard respectable par ses vertus; mais qui, ayant eu occasion de connoître *Quesnel* à l'Oratoire, dont ils étoient membres l'un & l'autre, s'étoit rempli de ses sentimens. Il publia en 1726 une Instruction pastorale, dans laquelle il combloit d'éloges le livre des *Réflexions morales*, & perçoit la Bulle *Unigenitus* avec des couleurs peu favorables à cette constitution & à ceux qui l'avoient fait citer.

M. de *Tencin*, archevêque d'Embrun, & métropolitain de l'Evêque de Senez, eut ordre d'assembler un Concile provincial dans sa ville archi-

épiſcopale. L'ouverture de ce ſynode ſe fit le 16 Août 1727. M. de *Soanen* y fut appellé, &, malgré ſes proteſtations contre tout ce que les Prélats aſſemblés pourroient faire, & ſon appel au futur Concile, il fut déclaré ſuſpens de tout pouvoir & de toute juriſdiction épiſcopale; on condamna ſon Inſtruction paſtorale, comme téméraire, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, injurieuſe à l'Egliſe, aux Evêques & à l'autorité royale. Une lettre-de-cachet l'exila à l'abbaye de la Chaiſe-Dieu en Auvergne, où il mourut en 1740, à 92 ans; ſa retraite fut d'autant plus fréquentée par ſes partiſans, qu'à beaucoup d'eſprit il joignoit de grandes vertus. Il ſignoit ordinairement ſes lettres, *Jean, évêque de Senez, priſonnier de Jeſus-Chriſt*; & ceux qui étoient attachés à ſa cauſe & à ſa perſonne recevoient ces lettres comme celles d'un Martyr.

L'année d'après la condamnation de l'Evêque de Senez, le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris, accepta la conſtitution *Unigenitus* par un Mandement publié le 11 Octobre 1728. Dans ce Mandement, ſon Inſtruction paſtorale du 19 Janvier 1719 fut revoquée, les *Réflexions morales* condamnées dans le même ſens que *Clément XI* les avoit anathématiſées. Il écrivit en même tems une lettre circulaire à tous les Evêques du royaume, & une lettre particulière à *Benoît XIII*, qui, comblé de joie par cette acceptation pure & ſimple, le remercia dans toute l'effuſion de ſon cœur.

Le cardinal mourut l'année d'après, à 78 ans. A des mœurs pures & à une piété solide, il avoit toujours joint un extérieur très-régulier, une modestie dans les manières, une égalité & une douceur de caractère peu communes. Ses charités étoient immenses. Ses meubles vendus, & toutes les autres dépenses payées, il ne laissa pas plus de 500 livres. Ses ennemis ne purent refuser de reconnoître en lui les meilleures intentions. Il aimoit le bien & le faisoit. Ecriture-sainte, Peres de l'Eglise, tradition, théologie positive, théologie morale; il sçavoit tout ce qu'un Evêque doit sçavoir.

Prétendus Miracles de Paris.

L'année de la mort du cardinal de *Noailles*, le tombeau d'un diacre de Paris, nommé l'Abbé *Pâris*, frere d'un conseiller au Parlement, vint agiter la capitale d'un nouveau genre de fanatisme. Ce diacre étoit mort appellant & réappellant; le peuple lui attribua une quantité incroyable de miracles. Celui qui fit le plus de bruit, & qui servit le plus à nourrir la crédulité du peuple, fut la prétendue guérison d'une fille aveugle & percluse, à la fin d'une neuvaine faite sur le tombeau de *Paris*. On publia le détail de ce prodige dans une dissertation remplie de tant de certitudes, que les esprits les moins crédules étoient entraînés. M. *de Vintimille*, qui avoit succédé au cardinal de *Noailles* dans l'archevêché de Paris, ordonna

une information juridique. Les Commissaires nommés par ce Prelat, reconnurent qu'il n'y avoit eu aucune guérison, que les faits avoient été altérés, les attestations falsifiées; que la prétendue aveugle n'avoit jamais perdu la vue, & que long-tems après la neuvaine, elle avoit toujours eu la même peine à marcher. Le miracle fut donc déclaré faux, la dissertation condamnée, & on défendit de publier de nouveaux prodiges sans l'autorité de M. l'Archevêque.

Cette défense ne put arrêter l'enthousiasme excité par le récit des miracles attribués à l'Abbé *Pâris*. On alloit prier jour & nuit sur son tombeau au cimetière de S. *Médard*; on éprouvoit des convulsions & des secousses extraordinaires; enfin il y eut des choses si ridicules, que des disputes théologiques qu'on devroit toujours traiter gravement, furent malheureusement un objet de dérision pour une partie de la nation, & la Religion n'y gagnoit point. Un Jesuite (le P. *Bougeant*) ayant osé faire une comedie sur les prodiges du diacre Parisien, les plaisanteries qu'il employa contre ces prestiges, ont été tournées depuis contre les vrais miracles par un ennemi de la Religion, & très-mal-a-propos. La force de l'imagination pourroit avoir operé quelque guerison passagère sur le tombeau de l'Abbé *Paris*; nous ne voulons ni l'avouer, ni le nier: mais, dans les relations publiées à ce sujet, on ne voit ni mort ressuscité, ni montagne transportée, ni rien

vicre mise à sec, ni même aucun sourd & aveuglé, recouvrer la vue & l'ouie. De tels miracles consignés dans les Ecritures, ou dans les Historiens ecclésiastiques, sont réservés à l'Auteur de la nature, & à ceux qui en ont reçu le pouvoir de sa divine bonté.

Pontificat de Clément XII; *son désintéressement.*

Benoît XIII mourut en 1730, âgé de 81 ans. Le cardinal *Laurent Corsini*, Florentin, destiné par la providence à gouverner l'Eglise universelle, fut élu par le suffrage unanime de tous ses collègues. Le pontificat de *Benoît XIII* avoit été gouverné par le cardinal *Coscia*, homme despotique & hautain, qui avoit révolté les Romains par ses manières & par la création de nouveaux impôts. Le lendemain du couronnement du nouveau Pape, le peuple assemblé de toutes parts, cria: *Vive Clément XII! Justice des injustices du dernier ministre!* Cette justice se fit; ceux qui avoient malversé furent punis, & le cardinal *Coscia* fut enfermé au château St-Ange, où il expia les abus d'autorité dont il s'étoit rendu coupable.

La contestation entre la Cour de Piémont avoit beaucoup ressemblé à celle de la Cour de Rome & celle de Sardaigne, d'autres affaires y étoient mêlées à cette dispute, & l'on désiroit que la paix se fît entre les deux cours. Ces différends furent en effet terminés en 1738, & le Roi de Sardaigne obtint

un chapeau de cardinal à sa nomination, comme les autres couronnes Catholiques. Le Pape eut encore le plaisir de voir les Princes de Wirtemberg renoncer au Luthéranisme, & reconnoître le siége Apostolique pour le centre de l'unité.

La vieillesse du Pontife étoit très-avancée; enfin il paya le tribut à la nature le 6 Février 1740, à 88 ans. Les aumones qu'il répandoit & les vertus qui l'illustrèrent, furent l'objet de l'amour des sujets de l'Etat ecclésiastique. Ses revenus furent pour les pauvres; son trésorier lui ayant rendu ses comptes, il vit qu'il n'avoit pas 1500 écus en caisse: *Comment*, dit le Pape, *j'étois plus riche étant cardinal, que depuis que je suis Pape!* & cela étoit vrai.

Election de Benoit XIV; *ses grandes qualités.*

Le saint-siége vaqua plus de six mois après la mort de *Clément XII.* Enfin, après bien des agitations, toutes les voix se réunirent en faveur du cardinal *Prosper Lambertini*, de qui il n'avoit presque pas été question dans le conclave. Son mérite auroit dû, ce semble, fixer plutôt l'attention des cardinaux; son nom étoit célèbre parmi les sçavans de l'Europe, par des Ouvrages remplis d'érudition, & par sa profonde connoissance du droit canonique. Après avoir passé par différens emplois, il étoit parvenu au siége archiépiscopal de Bologne sa patrie, & s'y étoit fait aimer par une humeur enjouée, par un caractère affable, par un esprit impartial & juste.

Lorſqu'il fut parvenu au pontificat, il prit le nom de *Benoit XIV*, en mémoire de *Benoit XIII*, qui lui avoit accordé la pourpre Romaine. Sa douceur parut dans ſes audiences, où il accueilloit également les grands & les petits; & ſon goût pour les ſciences ſe ſoutint ſur le trône pontifical. Trois académies furent établies en 1741; il les compoſa des hommes les plus ſçavans de Rome, & les chargea de travailler, l'une ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, l'autre ſur l'Hiſtoire profane, & la troiſiéme ſur les Canons & les Décrétales des Papes. Ceux qui ſe diſtingueroient dans chaque genre, devoient être récompenſés par des prix honorables, & ils l'étoient encore plus par l'accueil gracieux du ſouverain.

Il étoit ſurvenu quelques différends entre la cour de Rome & celles de Naples au ſujet de la juriſdiction eccléſiaſtique; ils furent terminés en 1742. Cette même année il y eut un nouvel accommodement entre le duc de Savoie & le Pape. Par le traité fait entre ces deux puiſſances, le Roi de Sardaigne nommoit à des évêchés de ſes états, vacans depuis long-tems. *Benoit XIV* lui accorda enſuite le titre de grand-vicaire des fiefs du ſaint ſiege dans le Piemont, ſous la redevance d'un calice d'or, qui doit être préſenté tous les ans au ſaint-ſiege le jour de S. *Pierre*.

Chaque année du pontificat de *Benoit XIV* fut marquée par quelque bulle pour réformer des abus, ou pour introduire des uſages utiles. Il renou-

velle les decrets portés contre les fauteurs des pratiques idolatres, introduites dans les missions de l'Inde & de la Chine. Il forma des projets de réunion pour les différens héretiques séparés de l'Eglise ; il auroit voulu terminer les querelles touchant les matiéres de la Grace. Son idée étoit de faire signer un corps de doctrine, où telle vérité seroit prescrite & telle erreur condamnée ; mais ce projet si sage n'eut point d'exécution.

Refus des Sacremens ; Billets de Confession.

Son esprit de modération parut sur-tout dans la dispute élevée en France, en 1751, au sujet des refus des Sacremens, faits aux Jansénistes, & des billets de confession exigés des malades qui étoient soupçonnés de l'être. Cette querelle, dont le théatre fut principalement a Paris, est trop récente pour la retracer. Le repos de l'épiscopat & de la magistrature & de beaucoup de citoyens en fut troublé. *Louis XV* voulant éteindre cette guerre intestine qui divisoit son royaume, consulta *Benoit XIV*. Ce Pontife envoya au Roi une lettre circulaire pour tous les Evêques de France, dans laquelle, après avoir établi que la constitution *Unigenitus* étoit une loi universelle, a laquelle on ne pouvoit résister sans se mettre en danger de perdre son salut eternel, il donnoit un tempérament qui devoit satisfaire tous les partis, en ce que les refractaires à la Bulle étoient juges indignes des Sacremens, comme les pécheurs publics

si leur révolte étoit notoire, soit par le droit, soit par le fait. Cette Lettre *encyclique*, en date du 16 Octobre 1756, fut reçue par le Clergé de France, & peu-à-peu ramena la paix.

Mort de Benoit XIV ; *son éloge.*

Le bref de *Benoit XIV* à *Louis XV*, est de 1756; il mourut environ un an & demi après, en 1758. Aimé des Catholiques, respecté des Protestans, prince sans favori, pape sans népotisme, auteur sans vanité, il mérita les hommages des ennemis mêmes de l'Eglise. Son désintéressement étoit extrême. Dès qu'il fut sur la chaire de S. *Pierre*, il céda à la chambre Apostolique ce que ses prédécesseurs mettoient au nombre de leurs revenus particuliers. Il laissa ses parens dans l'état qu'ils avoient avant qu'il parvint au pontificat. Enfin il eut le caractère de la véritable vertu: il fut dur pour lui-même, & indulgent pour les autres. Le cardinal *Charles Rezzonico*, Vénitien, prélat plein de douceur, de bonté & de religion, lui succéda.

Expulsion des Jésuites, du Portugal ; Digression sur les missions du Paraguai.

C'est sous ce Pontife qu'une société nombreuse; puissante en crédit, en lumières, en richesses, éprouva les premières secousses de sa chute prochaine. *Benoit XIV*, averti par le Roi de Portugal que les Jésuites du Paraguai s'attribuoient

des droits contraires à la modestie religieuse & aux prétentions des Souverains, adressa au cardinal *Saldanha* un Bref pour les réformer. Ce bref n'opéra pas de grands changemens. Les Jésuites deplaisoient toujours au Roi de Portugal, qui les priva en 1758 de leur emploi de confesseur à la cour, & leur donna toutes les marques de la disgrace.

On prétend que le premier orage que les Jésuites eprouvèrent en Portugal, vint du fond du Paraguai. On sçait que, vers le commencement du dernier siècle, quelques Missionnaires de cet ordre s'étoient frayé l'entrée de cette province de l'Amérique Méridionale qui confine les établissemens Espagnols & Portugais sur la rivière de la Plata. Les habitans de ces contrées étoient à-peu-près dans l'état des Sauvages, ne connoissant aucun Art, & cherchant une subsistance précaire dans le produit de leur chasse ou de leur pêche. Les Jésuites entreprirent d'instruire leurs ames, & leur apprirent à donner à leurs corps une nourriture qui ne manqua jamais.

Après les avoir engagés à se réunir dans des villages, ils leur enseignérent l'art de bâtir des maisons, de cultiver la terre, & d'élever des animaux domestiques. Les principes de la subordination & de la police leur étoient inconnus, ils commencérent à goûter les douceurs de la société & les avantages du bon ordre. Les Jésuites gouvernant les peuples qu'ils avoient civilisés,

avec la tendreſſe d'un pere, entretenoient une égalité parfaite entre les membres de cette nombreuſe famille. Le produit de leurs champs, tous les fruits de l'induſtrie des particuliers, étoient dans des magaſins communs pour les beſoins de chaque individu. Un petit nombre de magiſtrats, choiſis par les Indiens eux-mêmes, veilloient ſur la tranquillité publique. Une légère réprimande, une petite note d'infamie, ou quelques coups de fouet pour les fautes graves, ſuffiſoient pour ramener au devoir ce peuple innocent & heureux.

Mais en faiſant le bonheur de ces ſauvages Américains, les Jéſuites étoient ſoupçonnés en Europe de les avoir civiliſés pour les gouverner excluſivement. Ils avoient défendu toute communication avec les Eſpagnols ou les Portugais leurs voiſins; & il n'étoit permis à aucun négociant de ces deux nations d'entrer dans leur territoire. Les Indiens leurs ſujets n'étoient inſtruits d'aucune des langues de l'ancien monde & à meſure qu'ils civiliſoient quelque tribu nouvelle, ils l'aſſujettiſſoient à un dialecte particulier, qu'ils cherchoient à rendre univerſel dans tous leurs domaines.

A ces précautions, les Jéſuites en joignirent (dit-on) de plus alarmantes pour les Rois d'Eſpagne & de Portugal. Ils formerent des corps de cavalerie bien armés & bien diſciplinés. Ils établirent des arſenaux fournis d'armes & de muni-

tions de toute espèce. Enfin ils eurent des forces militaires, pour se faire craindre dans un pays où les Espagnols & les Portugais n'avoient que quelques bataillons délabrés & mal disciplinés.

Les Rois de ces deux nations, instruits par les gouverneurs des provinces voisines du Paraguai, parurent craindre que les Jésuites n'étendissent la domination de l'ordre sur toute la partie méridionale de l'Amérique.

Dans ces circonstances, il y eut un complot horrible formé contre *Joseph* roi de Portugal; il fut assassiné le 3 Septembre 1758. Quelques Jésuites furent impliqués dans le procès fait aux conjurés. On prétendit que les principaux chefs de la conspiration s'étoient confessés à des membres de la société, qui, loin de les détourner de ce crime, les y avoient encouragés. Cette accusation n'étoit pas, sans doute, fondée sur des preuves évidentes; mais le Roi de Portugal, prévenu contre ces Religieux par son premier ministre *Carvalho*, les chassa en 1759 de ses états. En expulsant les Jésuites, on en avoit fait enfermer trois qui passoient pour les plus coupables. De ce nombre étoit *Malagrida*, Jésuite Italien, missionnaire à Lisbone, qui fut brûlé par ordre du St-Office le 21 Septembre 1761, non comme complice d'un parricide; mais comme un faux-prophète, qui s'étoit attribué le don de prophétie & de miracles, & qui avoit écrit d'ailleurs des ouvrages remplis de pieuses extravagances.

Expulsion des Jesuites, de France.

Les ennemis que les Jésuites avoient en France profiterent des ombrages que leur expulsion de Portugal inspiroit, pour augmenter la haine du public & pour opérer leur destruction. Il se présenta bientôt une occasion favorable à leurs desseins. Un Jésuite Français nommé *la Valette*, chef des missions de l'Amérique, homme ambitieux, hardi & entreprenant, faisoit le commerce à la Martinique, & avoit des correspondances en France. Les Anglois lui ayant fait dans le cours de la guerre de 1756 des prises considérables, il essuya des pertes qu'il voulut faire supporter à ses correspondans de Lyon & de Marseille. Ces négocians l'attaquerent, lui & ses confreres, en justice réglée. L'affaire fut portée à la grande chambre du parlement de Paris, & les Jésuites furent condamnés tout d'une voix. On leur interdit le commerce que faisoient quelques membres de la Société, & on les obligea de payer les dettes que cette profession si peu faite pour des Religieux leur avoit occasionnées.

Dans les Mémoires imprimés contre les Jésuites, leurs adversaires prétendirent prouver que ces Peres, en vertu de leurs Constitutions, étoient solidaires les uns pour les autres, & que ceux de France devoient acquitter les dettes des missions Américaines. Un Arrêt du parlement, du 8 Août 1761, en exigeant que ces fameuses Consti-

titutions fussent produites, ordonna par provision la clôture des Colléges des Jesuites pour le premier Octobre suivant. *Louis XV* prorogea ce tems jusqu'au 1er Avril 1762, & cette prorogation faisoit-appréhender qu'ils n'obtinssent des marques de faveur encore plus signalées.

Le Roi consulta sur cette grande affaire les Evêques qui etoient à Paris. Le plus grand nombre étant favorable à la conservation des Jesuites, *Louis XV*, deferant a leurs avis, rendit un Edit dont l'objet étoit de les laisser subsister, en modifiant à plusieurs égards leurs Constitutions. Cette Declaration, portée au Parlement pour y être enregistrée y trouva une opposition generale. On y fit de fortes remontrances; & ces remontrances eurent plus de succès que ne pouvoit attendre le Parlement même. Le Roi, sans y rien répondre, retira son Edit.

Peu de tems après la Cour declara au principal du College des Jesuites de Paris, qu'il ne lui restoit plus qu'à obéir au Parlement, & à cesser leurs leçons le 1er Avril 1762. Depuis cette époque, les Colleges des Jesuites furent fermés; & la Société perdant la principale branche de son crédit, l'éducation de la Noblesse, commença sérieusement à craindre sa destruction.

En effet, le 6 Août de la même année, l'Institut fut condamné par le Parlement d'une voix unanime, sans aucune opposition de la part de l'autorité souveraine. Les enfans de S. *Ignace*,

obligés de renoncer a la Regle de leur pere ; furent feculariſés & diſſous, leurs biens alienés & vendus ; & le plus grand nombre reſterent diſperſés ça & la, accablés de ce coup inattendu, & obligés de quitter un habit qui leur etoit cher & que quelques-uns avoient illuſtré par leurs talens. Les autres Parlemens de France ayant ſuivi l'exemple de celui de Paris, le Roi confirma la diſſolution de la ſociété par un Edit du mois de Novembre 1764. En ordonnant que cette ſociété ſeroit anéantie dans ſon royaume, il permit neanmoins à ceux qui la compoſoient de vivre en particulier dans ſes Etats ſous l'autorité ſpirituelle des Evêques, qui en employerent pluſieurs pour le ſervice de leurs dioceſes. C'eſt ainſi que la deſtruction d'une ſociété puiſſante & illuſtre a pluſieurs egards, fut operée en moins de trois ans, ſans bruit & ſans reſiſtance. Pluſieurs ex-Jeſuites, cachant le ſentiment de leur douleur, profiterent du ſeul moyen qu'on leur laiſſoit d'être heureux en ſe rendant utiles.

Cet evenement accabla de triſteſſe *Clement XIII*, protecteur & ami des Jeſuites, ſur-tout lorſqu'il vit le Roi d'Eſpagne, le Roi de Naples & le duc de Parme imiter la France & ſupprimer la *Compagnie de Jeſus*. Une affaire particuliere avec ce dernier Souverain contribua à repandre la douleur ſur ſa reſpectable vieilleſſe. Il avoit les droits du nouveau Pontife attaqués par le miniſtere Parmeſan. Il lança un Bref, qui, en renou-

vellant les anciennes prétentions des Papes, indisposa toutes les branches de la maison de *Bourbon*. On se saisit d'Avignon & de Benévent, & *Clément XIII* mourut au commencement de 1769, avec le chagrin de voir beaucoup de Puissances aigries & de n'avoir pu les ramener.

Tableau du Pontificat de Clément XIV.

Des conjonctures si délicates devoient rendre le conclave orageux, & il le fut aussi. Enfin le sacré collége, décidé par l'éloquence persuasive du cardinal de *Bernis*, proclama souverain Pontife, le 19 Mai 1769, le cardinal *Ganganelli*, de l'Ordre des Mineurs conventuels, Prélat connu, comme *Benoît XIV*, par l'étendue de ses lumières, la finesse de son esprit & la souplesse de son caractére.

Peu de Pontifes avoient été élus dans des circonstances plus difficiles. Le Portugal brouillé avec le S. Siége depuis l'expulsion des Jésuites, vouloit se donner un patriarche. Les Rois de France, d'Espagne, de Naples, & le duc de Parme, ne devoient pas être disposés favorablement. Venise prétendoit réformer les Communautés Religieuses sans le concours de Rome. La Pologne cherchoit à diminuer l'autorité papale dans ce royaume. Les Romains eux-mêmes murmuroient. Enfin un esprit de vertige, répandu par de prétendus Sages dans toutes les contrées de l'Europe, attaquoit le Trône & l'Autel.

Pour remédier à tant de maux différens, *Clément XIV* chercha d'abord à se concilier les Souverains. Il envoya un Nonce à Lisbonne, il supprima la lecture de la Bulle *In cœna Domini*, qui révoltoit depuis long-tems les Princes. Il ferma les yeux sur les entreprises des Vénitiens, persuadé que la douceur les ramèneroit. Il négocia avec l'Espagne & la France, sans rien faire qui pût marquer la pusillanimité ou la bassesse. Il se conduisit en homme adroit & en grand homme.

Pressé de se décider sur le sort des Jésuites, dont plusieurs Souverains sollicitoient l'extinction totale, il demanda du tems pour examiner cette grande affaire. *Je suis*, écrivoit-il, *le pere des fideles, & sur-tout des Religieux; je ne puis me décider à détruire un Ordre célebre, sans avoir des raisons qui me justifient aux yeux de Dieu & de la postérité.* Enfin, après deux ou trois années de discussion, il donna le 21 Juillet 1773 le fameux Bref qui supprime à jamais la *Compagnie de Jesus*; mais, en anéantissant la société, il recommande, dans ce même Bref qu'on a trouvé si rigoureux, les plus grands égards pour les membres qui la composoient. Cette époque fut celle de la restitution des domaines dont les Rois de France & de Naples s'étoient saisis: domaines qu'on croyoit perdus à jamais pour le saint-siege.

Clément XIV, accablé de maladies, de travaux & de soucis, ne fit presque plus que languir depuis la suppression des Jésuites. Dès la fin de

Juillet 1774, le Pape n'étoit plus qu'une ombre de lui-même. Il sentoit des douleurs cruelles, sa voix s'étoit éteinte. *Je vais à l'éternité*, disoit-il, *& je ſçais pourquoi.* En effet il rendit le dernier soupir le 22 Septembre de la même année, victime d'un travail excessif & d'un mauvais régime, ainsi que l'attesta son médecin.

L'Eglise perdit par cette mort un Pontife sage, courageux, juste, ami des lettres. Elevé, comme *Sixte V*, de l'obscurité du cloître à l'éclat du trône, élu comme lui dans des circonstances difficiles, considéré comme *Sixte* des étrangers & des Souverains, il ne fut ni dur, ni inflexible, ni superbe comme ce Pape. Ajoutons à ces traits qu'il fut de la plus grande sobriété, & aussi désintéressé que peu fastueux. Assis au rang des Rois, il fut servi comme un simple religieux. Lorsqu'on lui représenta que la dignité papale exigeoit plus d'apprêts, il se contenta de répondre : *Ni Saint* Pierre, *ni Saint* François *ne m'ont appris à dîner plus ſplendidement.* Tout entier à ses devoirs, il veilloit une partie des nuits, pour s'occuper des affaires de l'Eglise dont il étoit le chef, & des Etats dont il étoit le pere. *La Règle*, disoit-il quelquefois, *eſt la bouſſole des Religieux ; mais le beſoin des peuples eſt celle des Souverains. A quelque heure qu'ils aient beſoin de nous, il faut être à eux.*

Il étoit très-secret, &, suivant l'expression d'un cardinal homme-d'esprit, son pontificat n'e-

toit pas celui des curieux. *Un Souverain*, (disoit *Clément XIV*,) *qui a beaucoup de confidens, ne sçauroit manquer d'être trahi : ce qui n'a pas été dit, ne s'écrit point.*

Les Anglois placérent de son vivant son buste parmi ceux des grands-hommes. *Plût à Dieu*, dit-il, *qu'ils fissent pour la Religion ce qu'ils font pour moi !* Les interêts de cette sainte Religion lui tenoient au cœur, &, quoique très indulgent, il écrivit à *Louis XV*, pour l'engager à reprimer l'audace des apôtres de l'incredulité. Sa piété étoit sincere ; mais elle étoit noble & élevée comme le Christianisme : & quoiqu'on ait tâché de le noircir, son nom brillera toujours parmi celui des grands Papes & des Souverains illustres.

Son amour pour les lettres l'engagea de former à Rome un *Musæum*, où il rassembla beaucoup de précieux restes de l'antiquité. Il s'étoit fait-donner une liste des plus célèbres Ecrivains de ses états, & si la mort n'eût pas empêché l'exécution de ses desseins, il devoit récompenser ceux dont les Ouvrages avoient pour objet la Religion ou la patrie. « Il est juste (disoit-il au cardinal *Corsi-lini*) » que les Auteurs qui » nous instruisent ou nous édifient, trouvent des » rémunérateurs dans les Princes. L'argent ne » peut être mieux employé qu'à soutenir le mé- » rite & à encourager les talens. Il est heureux » qu'il n'y ait des recherches établies que pour » les malfaiteurs, & qu'on ne s'informe ni de la

» fortune, ni de la demeure des hommes qui » éclairent le monde. »

Election de Pie VI ; *Jubilé Universel.*

Après la mort de *Clément XIV*, les cardinaux furent occupés pendant environ cinq mois à donner un chef à l'Eglise. Les vertus du cardinal *Braschi*, d'une ancienne famille de Cesène, réunirent les suffrages, & il fut élu le 15 Février 1775. Ce Pontife, distingué par la droiture de ses vues, par son caractère généreux, par son humeur bienfaisante, & sur-tout par une piété exemplaire, a commencé son pontificat dans l'année sainte. C'est ainsi qu'on appelle l'année du *Jubilé Universel*, déjà indiqué par *Clément XIV*, & confirmé par *Pie VI.*

Dans la lettre circulaire qu'il écrivit aux Evêques de la Chrétienté pour ouvrir les trésors des Indulgences, il témoigne sa douleur sur les maux de l'Eglise. Il se plaint sur-tout de l'esprit de licence & d'innovation qui semble être aujourd'hui le sceau de la philosophie.

« Après avoir répandu (dit-il) de toutes parts » les ténèbres de leur impiété, & comme arra- » ché la Religion du cœur des hommes, ces » Philosophes corrompus tentent aussi de briser » tous les liens qui unissent les hommes entr'eux » & avec ceux qui les gouvernent. Elevant leur » voix, ils annoncent à grands cris que l'homme » est né libre, & répètent sans cesse qu'il n'est

» soumis à l'empire de qui-que-ce-soit ; que la » société n'est qu'une multitude d'hommes igno- » rans, dont la stupidité se prosterne devant des » Prêtres qui les trompent, devant des Rois qui » les oppriment ; de manière que l'union entre » le Sacerdoce & l'Empire n'est, selon eux, » qu'une conspiration barbare contre cette pré- » tendue liberté qui est naturelle à l'homme. Qui » ne voit pas, (ajoute le souverain Pontife) » que de si monstrueuses extravagances & tant » d'autres délires semblables, couverts avec tant » d'art, menacent d'autant plus le repos & la » tranquillité publique, que l'on tarde à répri- » mer l'impiété de leurs auteurs ; & qu'ils sont » d'autant plus pernicieux pour les ames rache- » tées au prix du sang de J. C., que leur doc- » trine comme la gangrène gâte de plus en plus » ce qui est sain, & se glisse dans les cours des » Rois, & (ce qui nous fait presque horreur » à dire) s'insinue jusques dans le sanctuaire. »

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le GARDE-DES-SCEAUX, *un manuscrit qui a pour titre* Elemens de l'Histoire Ecclésiastique, *dont la matière & la forme me paroissent devoir faire désirer l'impression. A Paris ce 20 Septembre* 1781.

Signé GUYOT, Predic. ord. du Roi.

TABLE DES MATIÉRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

ONZIÉME SIÉCLE.

ANTIPAPES, Page 5
Conſommation du ſchiſme des Grecs, 7. Pontificat de *Grégoire VII*; Diſputes au ſujet des Inveſtitures, 10
Dépoſition d'*Henri IV*, & mort de *Grégoire VII*, 11
Succeſſeurs de *Grégoire VII*. 13. Cardinaux, 14
Ordres Religieux, (*Vallombreuſe*; *Chartreux*; *Cîteaux*; *Chanoines-réguliers*); 15
Héréſies, (*Bérenger*; Manichéens; *Roſcelin*) Simonie, 18
Des Pélerinages, des nouvelles Pénitences, & des Flagellations, 21

DOUZIÉME SIÉCLE.

Premiére Croiſade, (*Pierre* l'Hermite; *Godefroi de Bouillon*) 26. II. Croiſade, (*S. Bernard*) 32
III. Croiſade, (*Gui* de Luſignan; *Saladin*) 34
IV. Croiſade, (*Philippe-Auguſte*; *Richard* Cœur-de-lion; *Saladin*; *Chatillon*) 37
Nouvelles diſputes au ſujet des Inveſtitures, 39
Suite des Diſputes de *Henri IV* avec *Paſchal II*, 40
Les diſputes continuent ſous *Geláſe II* & *Calixte II*, 42
I. Concile de Latran, 44
Schiſme après l'élection d'*Innocent II*, 45
II. Concile de Latran; *Pierre* & *Henri* de *Bruis*, & *Arnaud* de *Breſſe*, 47
Nouveaux troubles à Rome, 52
III. Concile général de Latran; Vaudois & Albigeois, 53
Nouveaux Ordres Religieux, (*Fontevrault*; *Prémontrés*; *Carmes*; *Grammont*; *Clervaux*) 56
Abbés de Cluni, (St. *Hugues*; *Pierre le Vénérable*), 59
Ordres Militaires, (*Templiers*; *Hoſpitaliers*, dep. de *Malthe*; *Teutoniques*) 61
Ecrivains célebres, (S. *Bernard*; *Pierre Lombard*; *Gratien*; *Hugues* & *Richard* de St. Victor; *Pierre* de Blois, &c.) 65. Hiſtoire d'*Abailard*, 66
Différend de S. *Thomas* de Cantorb. avec *Henri II*, 69
De S. *Hugues*, évêque de Lincoln, 74

TREIZIEME SIÉCLE.

Nouvelle Croiſade; Empire des Latins à C. P. 75
Nouveau Roi de Jérulalem; priſe de Damiette, 78
Croiſade de *Fréderic II*, 79

TABLE.

Pontificat d'*Innocent III*; IV. Concile de Latran, p. 9,
Disputes de *Frederic II* avec les Papes, (*Guelfes & Gibelins*), 84
I. Concile général de Lyon, 88
Ire Croisade de *Louis IX*. IIe Croisade de S. *Louis*, 93
Croisade contre les Albigeois, 96
Histoire du Tribunal de l'Inquisition, 99
Nouveaux Ordres Religieux. Dominicains, 102. Franciscains, 124. Augustins, 127. Trinitaires, Religieux de la Merci, 128. Carmes, 129
Nouvelles Disputes des Papes avec *Frederic II* avec les Peres, 131. *II.* Concile général de Lyon, 132
Ecrivains Ecclésiastiques, (*Albert le Gr.*; S. *Thomas d'Aq.*; *Vincent de Beauv.*; *Raimond*; S. *Bonaventure*; *Alex de Hales*; S. *Antonin de Flor.*; *Durand*; *Guill. de S. Amour*; *Rich. Sedan*) 136
Etat de l'Eglise de Rome, 120. Institution du Jubilé, 123

QUATORZIEME SIECLE.

Différend de *Boniface VIII* avec *Philippe le Bel*, 125
Bulles de *Boniface* & Réponse de *Philippe*, 129
Attentats contre le Pape, la mort, (*Guelfes, Gibel.*) 131
Pontificat de *Benoît XI*, 133
Translation du Domicile à *Avignon*, 134
Extinction des Templiers, Chevaliers de Vienne, 137
Reglemens du Concile de Vienne, 139
Mort de *Clément V*. Pontificat de *Jean XXII*, 141
Disputes des Franciscains. Erreur de *Jean XXII*, la mort, 143
Pontificats de *Benoît XII*, *Clément VI*, *Innocent VI*, & *Urbain V*, 146
Etat de Rome; Conjuration de *Rienzi*; 148
Retour des Papes à Rome, Origine du Schisme, 151
Guerre entre les deux Papes. 153
Mort d'*Urbain VI*; commencement du Schisme, 154
Hérétiques, (*Viclef*, *Fraticelles*, *Pierre de Bruys*, *Turlupins*, *Quintins*, *Wicléfistes*) 115
Ecrivains Ecclésiastiques, (*Nicolas de Lyre*, *Jean Scot*, *Guill. Occam*; *Rom. Lull*; *Alv. Pelage*; *J. Thauler*, *J. Ruysbroch*, *N. Orême*, *Petrarque*) 161

QUINZIEME SIECLE.

Continuation du Schisme, 167
Concile de Pise, qui dépose *Grégoire XII* & *Benoît XIII*; Election d'*Alexandre V*, 169

Concile

Concile de Constance ; déposition des trois Papes, *p.* 171
Continuation du Concile de Constance ; élection de *Martin V*, 174
Condamnation de *Wiclef*, de *Jean Hus* ; supplice de celui-ci & de *Jérôme de Prague*, 175
Fin du Concile de Constance, 176
Guerre des Hussites, 178
Concile de Pavie, transféré à Sienne, puis à Bâle, 179
Les Hussites au Concile de Bâle, 180
Fin du Concile de Bâle, 181
Concile de Ferrare transféré à Florence ; réunion passagère des Grecs, 182
Nouv. tentatives p' éteindre le schisme des Grecs, 187
Progrès des Turcs ; prise de Constantinople, 188
Siége de Rhodes, 192
Eglise de France, Pragmatique-Sanction, 195
Différends des Curés avec les Religieux, 200
Suite des Pontifes Romains, depuis *Eugène IV*, 201
Nouveaux Ordres, les uns Religieux, les autres Militaires, 203
Sçavans ; (*Gerson* ; Pierre d'*Ailli* ; *Bessarion* ; Th. *à Kempis*, &c. *Thierri de Niem* ; *Platine* ; *Valle* ; *Argirophile*, &c.) invention de l'Imprimerie, 205

SEIZIEME SIÉCLE.

Idée générale de ce siécle, 210
Pontificat d'*Alexandre VI* ; Supplice de *Savonarole*, 211
Election de *Pie III* ; Prétentions du Cardinal d'*Amboise* ; commencement du Pontificat de *Jules II*, 214
Démêlés de *Jules II* avec *Louis XII*, 216
Conciles de Pise & de Latran, 217
Mort de *Jules II* ; election de *Léon X*, 219
Entrevue de *Léon X* & de *François I* ; Concordat, 220
Indulgences prêchées en Allemagne, 223
Luther prêche contre les Indulgences, *ibid.*
Première condamnation de *Luther*, 225
Conférence de Worms, 226
Captivité de *Luther* ; exposition abr. de ses erreurs, 228
Mort de *Léon X* ; ses Successeurs, 230
Progrès du Luthéranisme, 231
De *Carlostad*, 232. De *Zuingle*, 234
Les Luthériens prennent les armes, 238
Différentes diettes en Allemagne au sujet du Luthéranisme, 239. Ligue de Smalcalde, 242
Mort de *Clément VIII*, 243. Schisme d'Angleterre, 244

Clément VII refuse de dissoudre le mariage de *Henri VIII*; Sentence de divorce prononcée par Cranmer; Couronnement d'Anne de Boulen, p. 249
Henri VIII est excommunié; il se sépare de l'Eglise Romaine, 251
Mort de *Henri VIII*, 254. Mort de *Luther*, 256
Réflexions générales sur la Réforme établie par Luther, 258
De l'Interim de Charles-Quint, 261
Suite de l'Histoire de Charles-Quint, jusqu'à la mort de *Charles Quint*, 263
Les nouvelles opinions s'introduisent en France, 265
Histoire de Calvin, 268. Ses sentimens sur l'Homme & Mérite; progrès de Calvinisme en France, 272
Indication d'un Concile général, 275
Ouverture du Concile de Trente, 276
Le Concile transféré à Bologne, mort de *Paul III*. 278
Continuation du Concile de Trente, 279
Décrets du Concile, 281. Conclusion du Concile, 284.
Nouveaux progrès du Calvinisme en France, 286
Conjuration d'Amboise, 289
Apothéose de quelques Prélats, 292
Colloque de Poissy, 295. Guerre civile, 296
Massacre de la St *Barthelemi*, 299
Regne de *Henri III*, histoire de la Ligue, 304
Henri IV monte sur le trône, 309
Edit de Nantes, accordé aux Calvinistes, 312
Suite de l'Histoire de la Religion en Angleterre, mort de *Marie Stuart*. 313
Persécution des Catholiques par *Elisabeth*, 314
Des partis que la Réformation a produits en Angl., 320
Histoire de l'Anabaptisme, de l'Arrivée dans les Pays-Bas, 323
De la Religion dans une partie du Nord, 326
Histoire du Socinianisme, 331. Des Arminiens, 337
Suite des Papes, de *Pie IV* & de *S. Charles Borr.* 343
Pontificat de *Pie V*, Bataille de Lépante, 345
Pontificat de *Grégoire XIII*, de la réformation du Calendrier, 346
Pontificat de *Sixte V*, 348. De ses Statues, 349
Fondation de nouveaux Ordres Religieux, (Théatins, des Ancres, *Camaldules*, *Feuillans*, *Capucins*, *Minimes*, *Picpus*, *Jacobins*, *Carmes-Déchaux*, *Frères de la Charité*, *Théatins*; *Barnabites*, *Oratoriens*, *Prêtres*.) 350
Des Jésuites, 354
Des Ordres de Chevalerie. Et en particulier de Malthe, Entreprise & barbarie des Turcs, 358

Ecrivains Ecclésiastiques, (*Driedo* ; *Cajetan* ; *Erasme* ; *Clichtoue* ; *Eccbius* ; *Cropper* ; *Canus* ; *Dusperse* ; *Sanderus* ; *Ximenès* ; *Jacobatius* ; *Vives* ; *le Fevre* ; *Marlin* ; *Pagnin* ; *Sadolet* ; *Pamelius* ; *Janseuius* ; *S. Ch. Borromée* ; L. de *Grenade* ; *Tolet* ; *Mallonat*, *Pithou* ; *Gendrard* ; *Ciaconius* ;) p. 363
Réflexions sur les changemens opérés en ce siécle dans les Sciences ecclésiastiques, 370

DIX-SEPTIEME SIECLE.

Election & mort de *Leon XI*, 374
Pontificat de *Paul V* ; différend avec la Républ. de Venise, 375. Mort de *Paul V* ; élection de *Gr. XV*, 378
Pontificat d'*Urbain VIII*, 379
De *Marc-Ant. de Dominis* & de *Fra-Paolo*, *ibid.*
Révolte des Calvinistes en France, 382
Disputes sur la Grace ; Molinisme, 385
De l'*Augustinus* de *Janseuius*, 387
Condamnation du livre de *Janseuius* par le Pape, 388
De quelle maniére la Bulle d'*Innocent X* fut reçue en France, 391. Dispute particuliére du doct. *Arnauld*, 394 *Lettres provinciales* ; condamnation de la morale relâchée, 399. Assemblées du Clergé au sujet du Janséniisme ; Bulle d'*Alexandre VII*, 401
Quels effets produisit la Bulle d'*Alexandre VII*, 403
De la part que les Religieuses de Port-Royal eurent aux disputes sur le Jansén. ; Hist. de ce monast., 405
Signature du Formulaire proposée aux Religieuses de P. Royal, 406. Chanoines arrivés à P. Royal, 408
Formulaire d'*Alexandre VII* ; opposition de quelques Evêques, 409. Paix de *Clement IX*, 412
Des Pontifes Romains depuis *Urbain VIII* jusqu'à *Clement IX*, 416
Des Papes *Clement X* & *Innocent XI* ; du droit de Régale ; disputes au sujet de ce droit, 419
Edit de 1673 ; oppositions de quelques Evêques, 421
La cour de Rome entre dans cette dispute, 423
Assemblées du Clergé de 1681 & 1682, 424
IV. Articles de l'Assemblée de 1682, 427
Déclaration du Roi, 430
Nouvelle dispute entre le Roi & le Pape, 433
Fin des disputes entre Rome & la France, 435
Etat de la Religion en Anglet. dans le XVIIe siécle, 436
Règne de *Jacques I*, 437. Règne de *Charles I* ; sa mort déplorable, 438. Administr. de *Cromwel*, 440. Règne de *Charles II*, 441. Règne de *Jacques II* ; il perd sa couronne, 443

Révocation de l'Edit de Nantes ; affoiblissement du Calvinisme en France, 446
Expulsion des Vaudois du Piémont, 454
Quiétistes en Italie & en France, leur condamnation. (*Molinos* ; *Mad. Guyon*, *Fenelon*,) 456
Diverses erreurs des Quiétistes, 462
Des Sociniens & des Déistes, (*Spinosa* ; *Bayle*,) 464
Réforme de la Liturgie, (*Ritual*) 467
Nouveaux Oratoriens, (*Oratoriens de France* ; *Duhamel*, *Lamy*, *Lelong*, *Viguenelles* ; *Usfalus*, *Fabricius*, *Walemburch* ; *Congrég. de S. Maur*, &c. *Reforme des Bénédictins*,) 470
Ecrivains Ecclésiastiques, (*Dupin*, *Pagi*, *Simond* ; *Baluze*, *Launoi* ; *Bollandus* ; *la Rue*, *Wasebk*, *Montfaucon*, *d'Achery*, *Ruinart* ; *Martenne*, *Durand*, *le Cointe*, *Sainte-Marthe* ; *Mabillon*, *du Cange*, *Ste. Palaye* ; *Sirmond*, *Petau*, *Garnier* ; *Bona* ; *Morin*, *Mercier* ; *Thomassin* ; *Mosheim* ; *Tillemont*, *Basnage*, *Fleury*, *Ceillier*, &c. *Launoi* ; *Baluze*, *Arnauld* ; *Nicole*, *Tillemont*, *Fleury*, &c.) 474

Idée generale des Evénemens Ecclésiastiques.

DU XVIII SIECLE.

Affaire du Cas de conscience, 481
Bulle *Vineam Domini*, destruction de Port-Royal, 484
Révolte des Calvinistes dans les Cévennes, 486
Nouveau Testament de *Quesnel* condamné par la Bulle *Unigenitus*, 493
Mort de *Louis XIV*, 497. Mort de *Clement XI*, 499
Pontificat d'*Innocent XIII* & *Benoît XIII*, Restitutions faites en N. S. 32, *ibid.*
Christianisme prêché & proscrit à la Chine ; dispute sur les Cérémonies Chinoises, 501
Concile d'Embrun ; condamnation du card. de *Noailles*, 506
Evêchés unis à celui de Paris, 508
Pontificat de *Clement XIII*, Gouvernement, 510
Election de *Benoît XIV*, ses premières années, 512
Réforme des Sacremens, billets de confession, 513
Mort de *Benoît XIV*, son éloge, 514
Expulsion des Jésuites, du Portugal ; Digression sur les Jésuites du Paraguai, *ibid.*
Expulsion des Jésuites, de France, 518
Tableau du Pontificat de *Clement XIV*, 521
Election de *Pie VI*, Loix nouvelles, 525

Fin de la Table du Tome II.

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, A nos amés & feaux Conseilliers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le S^r LE ROY, Imprimeur Libraire a Caen, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public un Ouvrage qui a pour titre : *Elémens de l'Histoire Ecclésiastique*, &c. s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons, par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvr. autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de dix années cõsécutives, à compter de la date des Présentes. FAISONS defenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelq. qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ses hoirs ou ayans causes, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiére fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de recidive, & de tous dépens, dommages & interêts, conformement à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les Contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractére, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéanc-

du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres, qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL. Le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir leur Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le 27e jour du mois de Mars l'an de grace 1782, & de notre règne le huitieme.

PAR LE ROI, EN SON CONSEIL.

Signé LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 2483, Folio 665, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723, à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 2 Avril 1782. *Signé* LE CLERC, *Syndic*.

Registré sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de la Ville de Caen, fol. . A Caen, le 29 Avril 1782. *Signé* P. LE BARON, *Syndic*.